L'ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT : ENTRE L'ÉPHÉMÈRE ET LE DURABLE

Acte du colloque international
tenu les 16 et 17 avril 1993
à l'Université du Québec à Chicoutimi

sous la direction de
Jules DUFOUR
Juan-Luis KLEIN
Marc-Urbain PROULX
Alejandro RADA-DONATH

Collection développement régional

GROUPE DE RECHERCHE ET
D'INTERVENTION RÉGIONALES

Cet ouvrage a été publié grâce à la participation financière du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), du programme de soutien au français scientifique du ministère de la Science et de la Technologie du Québec, du Décanat des études avancées et de la recherche ainsi que du Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay
Collaboration à l'édition : Esther Cloutier
Correction linguistique : Nicole Fradette
Édition électronique : Stevens Boudreault
Graphisme : Infographique enr.

© Université du Québec à Chicoutimi
Dépôt légal — 2e trimestre 1995

Bibliothèque du Canada
Bibliothèque du Québec

ISBN : 2-920730-31-2

Distribution : GRIR
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Tél. : (418) 545-5534

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7
Jules DUFOUR, Juan-Luis KLEIN, Marc-Urbain PROULX, Alejandro RADA .

PARTIE I :
L'ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

QUELLE ÉTHIQUE? QUEL DÉVELOPPEMENT 15
Francine FOURNIER, UNESCO

LE NORD CONTRE LE SUD : LES ANNÉES 80 ET LES POLITIQUES D'APPAUVRISSEMENT DES PAYS DU TIERS-MONDE 25
Solange VINCENT, Montréal

LE PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ 47
Jules DUFOUR, Université du Québec à Chicoutimi

CONFLIT NORD-SUD, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INSÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE : LES IMPACTS DE RIO 63
Jean-Guy VAILLANCOURT, Université de Montréal

DÉVELOPPEMENT MONDIAL : STRATÉGIES ÉTHIQUES 77
Denis GOULET, Université Notre-Dame

PARTIE II :
QUESTIONS FONDAMENTALES SUR LE DÉVELOPPEMENT

TROIS PRISMES DU DÉVELOPPEMENT ET LEURS ORIENTATIONS NORMATIVES : POUR UNE ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT 93
Danielle LAFONTAINE, Université du Québec à Rimouski

IMPASSE DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE NÉO-LIBÉRAL :
CRISE D'UNE ÉTHIQUE DE L'ANTI-SOLIDARITÉ SACRIFICIELLE 133
Michel BEAUDIN, Université de Montréal

L'ALIÉNATION FONDAMENTALE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE :
ÉTHIQUE ET ÉPISTÉMOLOGIE DES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT 161
Alejandro RADA-DONATH, Université du Québec à Chicoutimi

PARTIE III :
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MODES DE VIE

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE 193
André JOYAL, Université du Québec à Trois-Rivières

DISPARITÉS RÉGIONALES, SANTÉ DE LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT :
L'EXEMPLE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN 219
Michel PERRON et Suzanne VEILLETTE, Cégep de Jonquière

VERS UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE RÉSEAUX D'INFORMATION 239
Marc-Urbain PROULX, Université du Québec à Chicoutimi

DÉVELOPPEMENT FLEXIBLE ET MOBILISATION LOCALE :
JALONS POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE 269
Juan-Luis KLEIN, Université du Québec à Montréal,
avec la collaboration de Miriam Alonso, Mustapha Farram, Louise Chateauneuf
et Pierre Laroche, étudiants à la maîtrise en Études régionales, UQAC

LES CHOIX ÉTHIQUES DANS LES ACCORDS DE COMMERCE RÉGIONAUX 287
Clyde MITCHELL-WEAVER, Université de Pittsburgh

PARTIE IV :
LE LOCAL À L'ORIGINE D'UN NOUVEAU PARADIGME DU DÉVELOPPEMENT

S'APPROPRIER LE DÉVELOPPEMENT: LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME FORMES DE DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉ 299
Bruno JEAN, Université du Québec à Rimouski

La restructuration des espaces économiques urbains par les travailleurs enfants de la rue : le cas de Kigali 321
Édith MUKAKAYUMBA, Université du Québec à Montréal

Le sens de la tradition : réflexions sur le mouvement Chipko 349
Pierre-André TREMBLAY, Université du Québec à Chicoutimi

Les communautés locales face aux défis du développement viable 381
Christiane GAGNON, Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

L'éthique du développement montre que le développement poursuivi par l'Occident a été plus éphémère qu'on ne l'aurait cru. Ceux qui voyaient les signes avant-coureurs d'un échec ont essayé sans succès, semble-t-il, de susciter à la fois la conscience scientifique et collective nécessaire pour empêcher le déclin du développement local, le questionnement radical du développement régional et le mal-développement international. C'est la raison pour laquelle Francine Fournier affirme que le besoin d'un développement durable, équitable, centré sur l'être humain et respectant la nature est désormais impératif, parce que l'on commence à se rendre compte que le développement sera éthique ou qu'il ne sera pas. La splendeur des conquêtes de ce siècle a fait la sourde oreille aux dénonciations morales en regard d'un développement fait aux dépens des valeurs humaines. Aujourd'hui, ces dénonciations commencent à être dépassées par des diagnostics et des propositions orientées vers la recherche de solutions. Abandonnant une attitude plutôt moralisatrice, qui n'est pas pour autant sans valeur collective, l'éthique commence à émerger des différentes disciplines et d'une conscience collective en croissance. Les cercles scientifiques, en particulier ceux qui œuvrent dans le domaine du développement, ont toujours eu à leur horizon un questionnement d'ordre éthique. Actuellement, celui-ci semble devenir une partie intégrante inéluctable des préoccupations scientifiques.

Ces actes du colloque sur l'éthique du développement montrent qu'il n'est pas nécessaire d'être expert en éthique pour traiter de questions auparavant réservées aux champs de la morale. L'éthique se retrouve ici, de façon naturelle, dans le discours du géographe, du sociologue, de l'anthropologue, de l'économiste, du philosophe, du théologien, et cela, sans qu'ils n'aient à franchir leur discipline. La science normale devient une «science avec conscience». Le rôle de l'éthique du développement s'intègre désormais dans la démarche scientifique et dans la classification des disciplines de cette dernière. On pourrait difficilement parler aujourd'hui de développement local, régional ou international sans considérer l'éthique comme une condition nécessaire pour assurer le sérieux d'un tel discours.

Une première partie de ce volume situe le développement global et international dans l'horizon de l'éthique. Il s'agit désormais d'un passage obligé lorsqu'on traite de développement local, régional et national et de l'éthique qu'il véhicule. Dans son texte, Francine Fournier fait le bilan de trois décennies de réalisations des Nations unies pour le développement et indique une voie de sortie, une voie où les valeurs fondamentales universelles seraient liées au respect de la nature. Après avoir procédé à une analyse statistique des inégalités à l'échelle mondiale, Solange Vincent, devant le manque d'imputabilité qui caractérise les États actuels, n'hésite pas à pointer du doigt la domination des plus riches qui continuent à piller les ressources des plus pauvres, et Jules Dufour met en évidence le fait qu'une conscience planétaire est en train d'émerger à partir de la reconnaissance du patrimoine de l'humanité suscitée par un mouvement profond de coopération et de solidarité dans le monde en vue de sauvegarder les fondements de la vie. Ces forces porteuses de développement se déploient davantage à l'échelle locale et régionale. L'article de Jean-Guy Vaillancourt décrit le chemin ardu qui a amené de Stockholm 72 au sommet de Rio 92. Ce fut une confrontation Nord/Sud où les représentants des pays industrialisés du Nord, préoccupés enfin par l'environnement, ont dû s'astreindre à écouter les revendications des représentants des pays du Sud aux prises avec des problèmes de pauvreté et de misère. Pour lui, le développement durable pour tous, non pas pour les décennies mais pour les siècles à venir, semble le véritable, le seul défi. Enfin Denis Goulet, après avoir fait le point sur le concept actuel de développement, propose une stratégie centrée sur la prise de décision, où l'éthique du développement, perçue comme prospective, s'oriente positivement vers la création de nouvelles possibilités.

La deuxième partie porte sur un approfondissement épistémologique et éthique du développement. Danielle Lafontaine, se questionnant sur le concept de développement, se propose de retracer la genèse de l'idée de développement. Elle esquisse une perspective éthique qui aiderait les chercheurs et les intervenants à prendre conscience de leur manière d'envisager les orientations normatives qui caractérisent leurs options et leurs choix, alors que Michel Beaudin fait l'analyse de l'antisolidarité constitutive du capitalisme empruntée à une

interprétation faussée du judéo-christianisme, celle-ci expliquant le repli totalitaire de l'économie actuelle sur elle-même, repli qui la fait, malgré tout, fuir en avant vers une occidentalisation accélérée du monde. Pour remplacer un libéralisme économique qui vise directement le profit, il propose un choix éthique direct et explicite, ce qui d'ailleurs caractérise la responsabilité humaine. Quant à Alejandro Rada-Donath, il considère qu'il serait irresponsable de prétendre que l'échec du développement appartient à plusieurs acteurs, sauf à ceux des disciplines censées élaborer des solutions. Les disciplines scientifiques ont échoué avec l'échec du développement. La raison en est que celles-ci sont toujours redevables de ce que l'auteur définit comme l'aliénation fondamentale de l'Occident, laquelle les empêche d'élaborer une nouvelle culture scientifique, condition nécessaire pour trouver des solutions réelles au mal-développement.

La troisième partie de ce volume met en lumière la dimension régionale du développement, en particulier en regard des modes de vie des collectivités. André Joyal constate, pour sa part, que le laisser-faire, si précieux aux yeux des économistes, est la pire des décisions dans le contexte d'une planification stratégique du développement local et régional. Il propose un comportement proactif en vue de changer le système, tout en composant avec la logique des mécanismes économiques actuels pour développer l'initiative collective qui découle du mode de vie des populations. Quant à Michel Perron et Suzanne Veillette, ils montrent comment les individus originaires des milieux défavorisés présentent une espérance de vie considérablement réduite, affichent des taux de mortalité significativement plus élevés et ont beaucoup moins de chances de poursuivre des études supérieures. Ils expliquent comment les orientations régionales du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en tant que «région laboratoire» du développement durable, questionnent le modèle de croissance actuelle et proposent des mesures pour initier des changements en profondeur, tandis que Marc-Urbain Proulx met à contribution les plus récents apports théoriques sur le développement régional, où l'éthique est représentée par des intérêts supérieurs définis et redéfinis collectivement. Il propose l'activation d'un réseau communautaire régional susceptible de faire circuler l'information signifiante afin

d'influencer la culture organisationnelle territoriale dans le sens de l'innovation. Juan-Luis Klein, pour sa part, après avoir constaté que le cercle des régions gagnantes est restreint, émet l'hypothèse que le déclin du développement peut être infléchi en combinant deux types de stratégies: un entrepreneurship social s'ajoutant à l'entrepreneurship privé et l'insertion de collectivités en tant que moteurs du développement local dans une stratégie nationale de développement, alors que Clyde Mitchell-Weaver analyse le cas de l'ALENA en tant que stratégie de développement; il se demande quelles sont les dimensions éthiques des choix politiques véhiculés par le Canada, le Mexique et les États-Unis. L'incertitude sur le succès de cette entente est suivie de l'énumération de principes sur un authentique développement, où le rapport aux plus démunis est l'indicateur par excellence.

La quatrième partie de ces actes du colloque sur l'éthique du développement montre le développement local comme lieu charnière en vue d'un développement autre. Dans son article, Bruno Jean constate que les stratégies de développement mises en œuvre depuis 30 ans ont accéléré le processus d'exclusion des territoires comme des individus. Pour éviter le monde intolérable qui se profile déjà à l'horizon, il propose l'appropriation du développement par les collectivités et il indique la manière de le faire. Le texte d'Édith Mukakayumba décrit le milieu de vie et de travail des enfants de la rue de Kigali, lesquels se développent en marge du développement et malgré les planificateurs urbains. Ces enfants, entièrement centrés sur leur survie, s'épanouissent grâce à l'espace économique informel qu'ils se sont donné à l'encontre des mesures d'un développement urbains qui les marginalise. Elle propose de changer la perception du développement avec l'essor possible d'une nouvelle économie. Le cas de ces enfants n'est qu'un exemple parmi d'autres de la manière de répondre à un besoin qui se manifeste à l'échelle planétaire. Quant à Pierre-André Tremblay, il questionne la simplification ethnocentrique inhérente à l'opposition tradition/modernité (ou tradition/développement). En s'inspirant de l'exemple d'un mouvement paysan des contreforts de l'Himalaya, il montre que les revendications les plus «modernes» sont parfois similaires aux exigences «traditionalistes» paysannes, d'où la nécessité d'un sain scepticisme face aux propositions

faites pour développer des espaces (mondiaux, régionaux, locaux) considérés parfois «sous-développés». Enfin Christiane Gagnon, après l'analyse des principaux courants de pensée qu'oriente le développement appelé durable, montre l'écart énorme qui persiste entre les discours et la pratique. Ce développement a des chances de devenir viable si, en passant par le local, il fait appel à un défi éthique exigeant le sens du partage entre les détenteurs de savoirs, entre ces derniers et les communautés; celui de la modestie quant à l'objectif ultime de résolution de problèmes et celui de la créativité dans les approches d'analyse. La recherche d'un nouveau paradigme de développement permettra de redéfinir les valeurs, de jeter plus de lumière sur les choix sociaux individuels et collectifs et de conceptualiser une base éthique commune.

Jules Dufour
Juan-Luis Klein
Marc-Urbain Proulx
Alejandro Rada-Donath

PARTIE I

L'ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

QUELLE ÉTHIQUE? QUEL DÉVELOPPEMENT?

Francine Fournier
UNESCO

Le bilan des trois décennies des Nations unies quant au développement n'est certes pas très encourageant. Non seulement les pays du Tiers-Monde traversent une crise économique, sociale et institutionnelle grave dont on ne voit pas la fin, mais ce même phénomène frappe désormais les pays industrialisés, dont la croissance s'est fortement ralentie. Le concept de développement qui visait, à son origine, une meilleure qualité de vie pour la majorité d'entre nous, est devenu au fil des ans un mythe guidé par une idéologie technico-scientifique et dominé par un mercantilisme planétaire. Le développement du Tiers-Monde s'est vidé de son contenu pour devenir un simple rattrapage économique par rapport aux pays industrialisés. Les valeurs humanistes et l'éthique ont été reléguées au second plan au profit de l'économique.

Déjà des signaux d'alarmes avaient été donnés au début des années 80, mais une économie en plein essor nous avait empêchés de les entendre. Je me permettrai, au départ, de rappeler quelques points de repère situant la réflexion de l'Unesco sur cette question.

En 1980, un effort de réflexion était amorcé à l'Unesco par François Perroux, qui remettait en cause un concept trop économiste du développement. Il écrivait déjà : «La **philosophie** pratiquée par l'économie moderne est le reflet d'une sorte de coutume marchande qui rompt les solidarités humaines et, tendanciellement, les valeurs qui qualifient l'homme en tant que tel dans toutes les philosophies et les religions.»[1]

En 1981, l'Unesco soulignait qu'il fallait faire un effort pour valoriser et actualiser les possibilités réelles et potentielles des pays, le développement exogène s'étant révélé insuffisant. D'où la nécessité d'un développement endogène centré sur l'être humain. En effet, le développement n'est pas le transfert des ressources d'un pays à un autre ni même

d'un secteur géo-économique à un autre; c'est «la mobilisation des ressources nationales qui existent souvent en abondance : 1) **ressources humaines** non-employées, sous-employées ou mal employées et qu'il s'agit de valoriser par l'éducation et la formation pour accroître leur capacité de contribution; 2) **ressources matérielles** sous forme de matières premières encore sous-exploitées par les pays eux-mêmes ou «surexploitées» par les autres pays, car mal payées sur le marché international (...); 3) **ressources techniques** sous la forme du savoir-faire et de la science autochtone qui, malgré leur caractère simple et rudimentaire, ont souvent une utilité fonctionnelle et adaptée à la fois au niveau de développement et au contexte des réalités socioculturelles des pays»[2].

L'importance du phénomène participatif était déjà, en 1982, reconnue et elle est devenue depuis une préoccupation de l'Organisation, comme le reflète la publication *Participer au développement.* «Considérer l'homme et ses besoins comme les raisons d'être du développement exige qu'on respecte son système de valeurs, sa personnalité culturelle, son contexte géo-économique et historique, ses aspirations vers le progrès, qu'il soit économique, social, culturel ou spirituel. Il est donc nécessaire de promouvoir l'homme comme participant intégral et co-auteur d'un processus de développement endogène, c'est-à-dire d'un développement basé sur les potentialités et la créativité propres de sa culture et de sa société (...). La véritable participation des populations au développement est une condition de garantie indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre avec succès d'un développement endogène.»[3]

Parallèlement, Mondiacult[4] affirme, en 1982, que «le développement est un processus complexe global et multidimensionnel, dépassant la seule croissance économique pour intégrer toutes les dimensions de la vie et toutes les énergies d'une communauté, dont tous les membres doivent participer à l'effort de transformation économique et sociale et aux bienfaits qui en résultent. Il est donc posé en principe que le développement doit reposer sur la volonté de chaque société et exprimer son identité profonde».

Plus tard on analysera la relation paix et développement, car au Nord comme au Sud, des risques de scission en profondeur de la société

humaine entre les nantis et les marginalisés sont de plus en plus apparents. En effet, le chômage ne cesse de s'accroître partout en touchant les plus faibles et sans que de véritables solutions ne soient proposées. On commence à s'apercevoir que la paix sociale est compromise à court terme dans la majorité des grandes villes.

En 1989, au Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), un expert souligne : «Le désinvestissement ne touche pas seulement les pays en développement; il est, en fait, général et engendre des situations de tension, dues à l'appauvrissement, au déracinement des populations urbaines, à la montée de la violence et à la peur qui lui est liée. Les pays développés sont devenus sur-consommateurs et ne produisent plus le capital nécessaire pour investir. Ainsi parvient-on à un seuil de rupture où la société s'assassine elle-même et, faute de systèmes nouveaux permettant de répondre aux défis du XXIe siècle, c'est vers une situation belliqueuse et non pacifique que l'on s'achemine.»[5]

En 1986, lors de la réunion organisée à Paris en coopération avec l'Université des Nations unies, on analyse les liens de complémentarité et de contradiction entre le développement et le progrès. Une sélection des communications a fait l'objet d'une publication intitulée *Pauvreté, progrès et développement.* Après une analyse historique, culturelle et spirituelle, on tente de mesurer, dans cet ouvrage, l'impact de la révolution scientifique et technologique ainsi que celui de la crise socio-économique et culturelle sur le devenir de l'humanité. On constate qu'au nom du progrès et du développement, on marginalise des tranches de populations de plus en plus importantes, tant dans le Tiers-Monde que dans les pays industrialisés, sans proposer de solutions valables. La nouvelle pauvreté s'installe désormais aussi dans les pays industrialisés et augmente dans les autres.

Bartoli, un des auteurs de cette publication, se demande si nous serons «capables d'assigner à l'homme une place où il puisse vivre sans être accablé dans un monde désormais sans commune mesure avec lui»[6].

En observant le cas de l'Iran et, maintenant, celui de l'Algérie, on ne peut que constater que cette économie mondiale asymétrique, en favorisant les pays industrialisés, engendre des contre-tendances dont on ne mesure pas encore vraiment toutes les conséquences – l'intégrisme religieux, par exemple. On commence à peine, maintenant, à se rendre compte que les desiderata d'une minorité économiquement puissante ne pourront résister à long terme au désespoir de populations privées de moyens d'existence et vidées de leur culture, de leurs croyances et de leur éthique.

Un bref bilan de nos sociétés met en évidence que le fait d'avoir trop fortement favorisé l'économique a sérieusement fragilisé le tissu social de ces dernières. Les réseaux de solidarité ont souvent été sacrifiés au nom de la productivité et de la mobilité sociale. Le bonheur a été assimilé au bien-être économique, la solidarité et les rapports affectifs ont été relégués au second plan et considérés comme superflus. Les familles biologiques ne remplissent plus leur fonction de cellules protectrices de base, d'où, peut-être, leur éclatement. Les sectes ne seraient-elles pas un nouveau type de famille?

Les personnes âgées et les faibles sont abandonnés au profit de la capitalisation. *Time is money*: Pourquoi perdre alors un temps si précieux en se livrant à des activités non lucratives? En Afrique, une personne riche est une personne qui nourrit une trentaine de personnes et non celle qui possède un solide compte en banque. Il serait peut-être temps de nous demander si nos solutions du futur sont vraiment les meilleures.

En 1987, le rapport Brundtland a incité la communauté internationale à s'intéresser de plus près aux perspectives et aux conditions de la croissance et du développement et, en particulier, à l'aspect technique et à l'impact de ces perspectives et de ces conditions sur l'environnement global. Parallèlement, la conscience grandissante en regard de l'importance des dimensions culturelles du développement, de la participation et de la démocratie dans le processus de changement social a accentué cet intérêt nouveau pour le développement.

Le concept de développement durable suppose une approche globale et une stratégie à long terme qui, tout en privilégiant les problèmes reliés à l'environnement, traitent également les problèmes d'intérêt mondial, comme ceux concernant les populations, les ressources humaines, l'alimentation, l'énergie, l'industrie et le développement urbain. Cependant, le rapport Brundtland préconise surtout «des changements dans les attitudes humaines » lorsqu'il s'agit de décrire les conditions autres que purement économiques et techniques qui permettraient d'identifier les «besoins du présent», de réaliser la participation des populations au développement et la gestion équilibrée des écosystèmes naturels et humains. Il n'aborde donc pas la question de la «durabilité » culturelle du développement, qui implique la prise en compte et la reconnaissance des valeurs et des facteurs culturels qui le favorisent (ACDI, *Le développement durable*, document de réflexion, 1991).

Il ressort de Rio que la sauvegarde de notre planète est profondément liée à un développement plus équitable. Sans le développement du Tiers-Monde, aucune paix ne sera durable. Seuls des États démocratiques respectant les droits humains pourront, en encourageant le phénomène participatif, nous amener à une harmonie planétaire. La pauvreté des masses est donc non seulement inacceptable sur le plan éthique, mais aussi dangereuse pour notre environnement physique et socio-économique.

La préface du dernier rapport du PNUD sur le développement affirme que «si la croissance du produit national brut est indispensable pour atteindre tous les objectifs humains essentiels, l'important est d'analyser comment cette croissance se traduit – ou non – en développement humain dans les différentes sociétés». En effet, les unes ont atteint «un niveau de développement humain élevé malgré un faible revenu par habitant», tandis que d'autres «jouissent de revenus supérieurs et d'une croissance économique rapide», mais ne parviennent pas à «obtenir des niveaux de développement humain plus élevés».

On note, au cours de la dernière décennie, une évolution de la stratégie internationale des Nations unies pour le développement avec

un net changement d'attitude vis-à-vis de l'économique. Le sous-développement est désormais considéré avant tout sur un plan humain. Ainsi une nouvelle éthique du développement centrée sur l'être humain, sur le fonctionnement démocratique des sociétés et sur le respect de l'environnement naturel et bâti s'est façonnée.

En effet, en cette fin de siècle, la démocratie a acquis une nouvelle légitimité partout dans le monde. Cependant, ces transitions, ces transformations ne sont pas sans poser des problèmes et les démocraties, même les plus anciennes, sont souvent fragiles. Le développement rapide de la démocratie à une grande échelle ou, plutôt, la mutation généralisée vers de nouvelles démocraties se déroule sous des formes et à des rythmes différents selon les particularités historiques, culturelles, et politiques de chaque région et de chaque pays. Un trait commun reflète cependant les aspirations profondes des réformateurs : c'est la nécessité de réviser les anciens paradigmes démocratiques en vue de les renouveler en conformité avec les impératifs et les attentes de notre époque. En fait, c'est à une véritable et encourageante réinvention de la démocratie à laquelle nous assistons à l'aube de ce XXIe siècle.

Mais la démocratie ne peut être le «nouveau nom» du fondamentalisme politique. La démocratie ne doit pas être instrumentalisée comme un modèle d'exportation et encore moins de contrainte, puisque chaque nation – ou culture – a ses propres traditions politiques et ses propres voies de modernisation. Ce sont les valeurs fondamentales universelles qui forment la base de la démocratie qu'il faut promouvoir.

Face au péril d'une uniformisation idéologique, comme ce fut le cas dans de nombreux pays au XXe siècle, l'affirmation de la pluralité des idées, des courants de pensée, des mentalités ainsi que des pratiques culturelles et religieuses est devenue une des motivations les plus puissantes des mouvements et des systèmes démocratiques.

Cette affirmation, reconnue comme légitime au niveau national, de la pluralité des idées, des courants de pensée et des mentalités ainsi que des pratiques culturelles et religieuses doit être, à plus forte raison,

reconnue au niveau des relations entre les nations. Le pluralisme démocratique au niveau international est aussi indispensable que le pluralisme des partis politiques, des groupes et des idées au niveau national.

Enfin, pour être durable, le développement doit se faire avec la participation authentique des citoyens, donc dans un contexte démocratique véritable. Mais il importe de reconnaître que sans développement économique, social et culturel, la démocratie sera dépourvue de toute base solide.

Comment parvenir à un plus grand développement humain dans les pays démocratiques où sévit la pauvreté? Comment faire de la démocratie un atout pour la vaincre? Quel rôle peut jouer la participation démocratique des populations dans la lutte contre la pauvreté? La démocratie peut-elle mieux mobiliser et inciter les populations à travailler pour un développement économique et social de leur nation qui soit durable et équitable?

L'État-providence volontariste du passé devra céder le pas à une action concertée où toute vision globalisante, exclusiviste ou marginaliste de la société devra être bannie. Les paradigmes des théoriciens paraissent avoir perdu de leur vigueur; les questions nouvelles et les solutions originales devront partir du réel et des contextes socioculturels et économiques de chaque société.

Il est clair, cependant, que nous n'arriverons pas à ce type de fonctionnement avec une grande facilité, prisonniers que nous sommes de l'histoire et de la crise économique qui frappe chaque jour davantage l'économie mondiale. Les pays industrialisés voient leur chômage s'accroître et l'État-providence n'est plus en mesure de nourrir les exclus du système. Dans le Tiers-Monde, la situation est encore plus critique. La protection des emplois devient pour les gouvernements une grave préoccupation. Le GATT est remis en cause bien que, de plus en plus, les pays s'acheminent vers des solutions basées sur le protectionnisme. La guerre économique que nous nous livrons en silence depuis quelques

années prend tout d'un coup une ampleur insoupçonnée. Fondé sur une concurrence déloyale et sur la recherche d'une productivité maximale au seul profit du marché et au mépris du coût humain que cette dernière entraîne, ce type de développement, qui est le contraire d'un développement éthique, ne fonctionne plus et doit être repensé.

Certaines réformes s'imposent, et cela, à partir d'impératifs éthiques, mais en dernier recours seulement, en fonction de certains intérêts. Les pays industrialisés et les riches des pays pauvres devront repenser leur mode de consommation afin de réduire le fossé entre les nantis et les miséreux et assurer un développement plus équitable. Les mesures nécessaires doivent être prises pour que les coûts humain et environnemental de la productivité soit pris en compte; que le droit des majorités n'écrase plus les voix et les besoins des plus faibles; que la biodiversité et la socio-diversité soient préservées pour la sauvegarde de l'environnement et des sociétés vulnérables; que les phénomènes de marginalisation et d'exclusion soient réduits en travaillant à réparer le tissu social; que le développement soit dirigé vers le bien-être de tous les êtres humains, les pauvres inclus, et en harmonie avec le contexte géographique, socioculturel et économique; que le droit au travail soit une priorité. Cela demandera une harmonie planétaire que – il nous faut le constater –, nous ne sommes pas en mesure d'atteindre à l'heure actuelle.

Pour réconcilier le développement avec l'éthique, il nous faudra trouver les actions nécessaires pour enrayer l'actuelle guerre économique dont on s'attend à ce qu'elle ne fasse que des perdants.

Il faut souhaiter que le Sommet mondial du développement social qui aura lieu en 1995, comme en a décidé l'Assemblée générale des Nations unies, abordera les questions centrales de l'intégration sociale, en particulier celle des groupes désavantagés et marginalisés. Travailler à la réduction de la pauvreté et à l'expansion de l'emploi productif permettra non seulement une prise de conscience de l'urgence d'aborder ces questions dans toute leur complexité, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations réelles entre la croissance ou le développement écono-

mique, les facteurs socioculturels, les mouvements démographiques ou des populations, les gouvernements démocratiques, la sécurité des personnes et des sociétés et, ultimement, la paix, mais aussi d'apporter des réponses ou des supports, y compris de solidarité, pour faire face à ces situations, éthiquement inacceptables, de misère, de déprivation, d'exclusion et, en particulier, de pauvreté extrême côtoyant l'abondance.

Notes

1. F. Perroux, *Pour une philosophie du nouveau développement,* Paris : Aubier, Les Presses de l'Unesco, 1981.

2. C. Tri Huynh, *Le concept de développement endogène et centré sur l'homme,* Unesco, SS-81/WS/35.

3. *Participer au développement,* Paris : Unesco, 1984.

4. Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult), Mexico (26 juillet-6 août 1982), *Rapport final,* Paris : Unesco, 1982.

5. Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, paragr. 10, p. 28.

6. *Pauvreté, progrès et développement,* Paris : l'Harmattan, Les Presses de l'Unesco, 1990.

LE NORD CONTRE LE SUD : LES ANNÉES 80 ET LES POLITIQUES D'APPAUVRISSEMENT DES PAYS DU TIERS-MONDE

Solange Vincent
Montréal

De 1980 à nos jours, on a vu les pays pauvres passer de la pauvreté à la misère absolue, surtout en Afrique. L'écart de revenu entre pays riches et pays pauvres est devenu un gouffre. Les nations les plus riches, soit 20 % de la population mondiale, accaparent 82,7 % du revenu mondial alors que 20 % des plus pauvres se partagent 1,4 % de ce revenu[1].

FIGURE 1
Répartition des revenus entre pays pauvres et pays riches

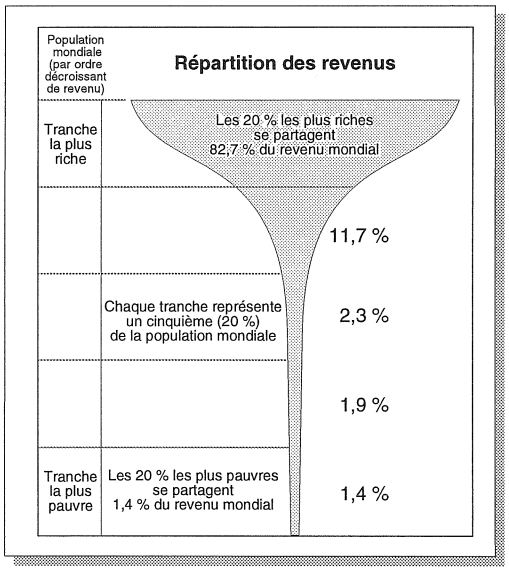

Source : Rapport mondial sur le développement humain, 1992, programme des Nations unies pour le développement.

Les causes principales de la dégradation des pays pauvres sont les politiques d'endettement, d'échange inégal et de militarisation du Tiers-Monde en vue de maintenir la domination et de poursuivre le pillage du Sud par le Nord.

Le piège de l'endettement

La dette des pays pauvres est passée de 500 milliards en 1980[2] à 1 450 milliards en 1990[3]. De 1982 à 1990, les pays du Sud ont versé aux pays du Nord 1 345 milliards en principal et intérêts, alors que le flux du Nord vers le Sud a été de 927 milliards. L'augmentation de l'endettement n'est pas due à de nouveaux prêts, mais surtout à l'accumulation des intérêts. Par exemple, de 1985 à 1989, les banques ont reçu 386 milliards en paiements du Tiers-Monde, alors qu'elles ne fournissaient que 43,5 milliards en nouveaux fonds[4]. La décennie 80, période qui a vu la dette des pays pauvres tripler, a par ailleurs été celle de la chute des prix des matières premières d'environ 50 %, selon le document PC/47 des Nations unies. Financièrement, cela représente un manque à gagner de 61 milliards par année pour les pays pauvres. À ces sommes il faut ajouter les pertes engendrées par le protectionnisme des pays du Nord, qui s'élèvent à 100 milliards de dollars pour les denrées alimentaires et à 50 milliards pour les textiles, selon les données du Programme des Nations unies pour le développement[5].

FIGURE 2
Exportations d'armes vers le Tiers-Monde de 1970 à 1987

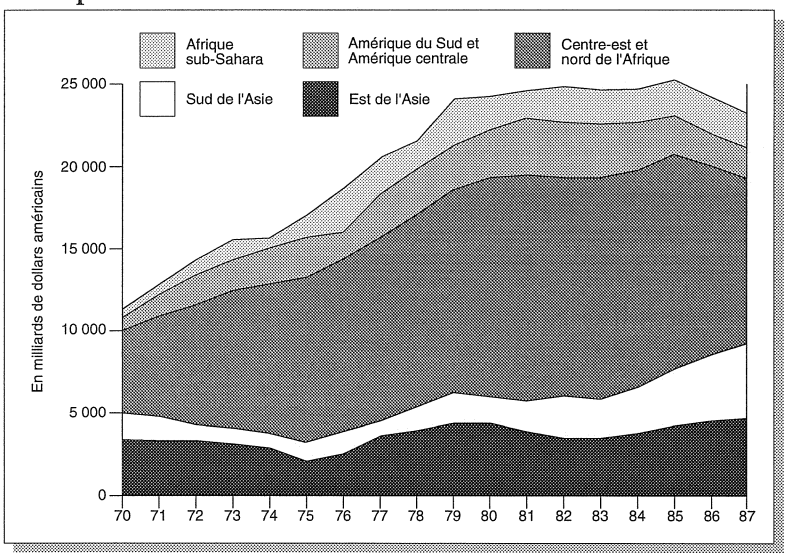

Source : Susan George, The Debt Boomerang, p. 152.

L'appauvrissement des pays du Tiers-Monde s'est accompagné de la militarisation de ce dernier, qui a dû subir des interventions militaires, l'essai de nouvelles armes et les pressions des pays riches pour leur vendre de l'armement. Pour maintenir la très inéquitable répartition des ressources et des revenus, les pays riches ont entouré la planète d'un cercle de fer et de feu qui a fait grimper les dépenses militaires de 600 milliards de dollars en 1980[6] à 1 000 milliards en 1990[7]. Déjà, en 1988, plus de 200 conflits, la plupart dans le Tiers-Monde, avaient fait 20 millions de morts[8]. Depuis ce temps, environ 5 millions de victimes se sont ajoutées en raison des nombreux conflits qui ont dévasté le Tiers-Monde[9].

FIGURE 3
Dette totale du Tiers-Monde, 1970-1987,
Index des prix des produits de base (*Commodity Price Indexes*)

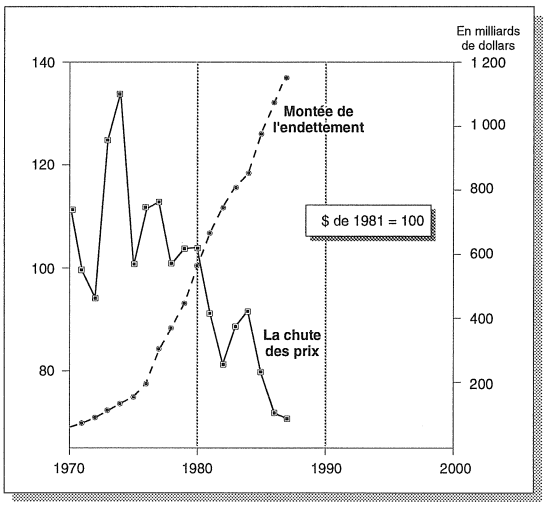

Source : Worl Bank, Worl Resources, 1988-1989.

Des organismes officiellement voués au développement du Tiers-Monde ont contribué de fait à l'accélération du sous-développement des pays pauvres. En particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui, au lieu d'être au service des pays pauvres, ont plutôt choisi de servir les intérêts des institutions financières publiques et privées des pays riches. Ils ont de plus favorisé les sociétés transnationales

dans leur appropriation des ressources du Tiers-Monde et dans leur exploitation des ressources humaines.

Sous la pression des pays industrialisés, les pays en voie de développement commencèrent à s'endetter auprès des institutions financières publiques et privées durant les années 50 et le début des années 60. Les taux d'intérêt étaient relativement bas, de 1 à 2 % en taux réels et fixes. Toutefois, dès le milieu des années 60, les conditions changèrent et les taux devinrent flottants, pouvant passer de 1 ou 2 % à 20 % au cours des années[10].

À l'époque où les pays pauvres s'endettaient pour démarrer leur développement, des discussions sur le nouvel ordre économique international se déroulaient avec les pays riches. Il était question de juste prix pour les matières premières. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement visait à créer un fonds commun de matières premières pour le stockage et le soutien des prix. Cependant ces mesures ne se sont pas concrétisées; au contraire, la spirale déclinante des prix ainsi que l'escalade de l'endettement ont contribué au sous-développement dans les pays pauvres.

Les grandes firmes d'ingénierie, de concert avec la Banque mondiale, sont responsables d'avoir endetté lourdement les pays pauvres en leur imposant des mégaprojets comme les centrales nucléaires, qui se révélèrent des cauchemars écologiques. Parmi les plus ruineux on compte des barrages géants, qui déplacèrent des milliers de personnes, inondèrent de vastes étendues boisées, provoquèrent la stérilisation et la salinisation des sols, la destruction de la faune et la diffusion des maladies dont l'eau est le vecteur. Et tous ces dégâts, sans produire d'électricité, les infrastructures de la plupart des installations s'envasant rapidement. Malgré ces échecs énormes, la Banque mondiale continue à promouvoir la construction de grands barrages en finançant ce type de projets, comme celui de Sardar Sarovar aux Indes, et celui des Trois Gorges en Chine, si toutefois les pressions occidentales viennent à bout des réticences de celle-ci. Il y a beaucoup d'exemples où les grands barrages disséminés dans le Tiers-Monde s'avèrent d'importants désastres éco-

logiques et économiques, entre autres : Kedung Ombo en Indonésie; Pak Mun en Thaïlande; Icha en Inde; Balbina, Tucurui, Itaparica au Brésil; Yaceryta en Argentine; Ruzizi au Rwanda et au Zaïre[11]. Selon le journaliste André Noël, qui a séjourné en Inde pour enquêter sur le complexe Sardar Sarovar, la Banque mondiale soutient un mégaprojet des plus controversés. D'après Donald Gamble, qui en a étudié surtout l'impact environnemental : «C'est un projet horrible. Il ne profitera pas aux populations pauvres de l'Inde. Des milliers de personnes vont être déplacées pour rien, dans des conditions abominables. L'environnement unique du fleuve sera détruit à tout jamais.» Quant à Kapila Ben, villageois matraqué à Bombay lors de la visite du président de la Banque mondiale, il déclare : «Le développement devrait entraîner le développement de tous; mais en Inde, la Banque mondiale aide les riches et détruit les ressources des gens pauvres comme nous.» (André Noël, «Le complexe Sardar Sarovar», *La Presse,* 13 mars 1993.)

Au Sommet de la terre de Rio, les deux facteurs identifiés comme les plus structurants de l'appauvrissement du Tiers-Monde n'ont même pas été inscrits à l'ordre du jour officiel, soit le militarisme et les activités des transnationales au Tiers-Monde. En 1991, le rapport des Nations unies sur le développement humain avait pourtant souligné que les deux principaux obstacles au développement étaient le militarisme et l'endettement du Tiers-Monde, ce dernier étant causé en grande partie par les ruineux mégaprojets réalisés par les sociétés transnationales et financés par la Banque mondiale[12].

Quelques causes et conséquences de l'appauvrissement du Tiers-Monde

Endettement, ajustement structurel du Fonds monétaire international, mégaprojets et Banque mondiale.

Échange inégal, chute des prix des matières premières, hausse des prix des produits importés, emprise des sociétés transnationales.

Militarisation, interventions militaires du Nord contre le Sud, ventes d'armes au Tiers-Monde, essais d'armes dans le Sud et sur les territoires

territoires autochtones du Nord, guerres frontalières du Sud alimentées par le Nord.

Conséquences humaines de la domination et du pillage du Tiers-Monde? Famines et sous-alimentation, trafic d'organes, épidémies et maladies, torture et répression des mouvements de libération, flots de réfugiés, exploitation des enfants, aggravation de la situation des femmes. En somme, les conséquences humaines de l'étranglement économique et de la domination militaire des pays pauvres par les riches des pays riches sont multiples et témoignent d'une cruauté qui n'a d'égale que la rapacité.

Le flux d'argent du Sud vers le Nord

Contrairement à la croyance populaire qui a cours dans les pays du Nord, une étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) montre que les pays endettés remboursent actuellement leurs emprunts au rythme de plus de 3 milliards de dollars par semaine. Ce rythme n'a pas fléchi au cours des dix dernières années. Même l'Afrique subsaharienne réussit à dégager, tant bien que mal, 1 milliard de dollars par mois pour rembourser ses emprunts[13].

Comme les pays riches n'acceptent aucune des monnaies du Tiers-Monde comme moyen de paiement international, y compris pour le service de la dette, les devises étrangères doivent être obtenues en exportant des ressources et en «important» des gens, dont plusieurs de ces touristes qui viennent exploiter femmes et enfants en s'adonnant à ce qu'on appelle le tourisme sexuel. Dès 1981, en raison de l'énormité de la dette, de la chute des prix des matières premières, de la hausse des prix des produits importés, les pays pauvres sont devenus des exportateurs de capitaux nets vers les pays riches[14]; en 1984, le flux s'élevait à 50 milliards[15]. En 1990, le flux d'argent du Sud vers le Nord atteignait 145 milliards de dollars[16].

Le FMI qui, selon la rhétorique officielle du G7, devait venir «à la rescousse des pays pauvres», loin de contribuer à inverser l'exode des capitaux du Sud vers le Nord, se mit à sont tour, tout comme l'Office des

poursuites, à encaisser le service de la dette au nom des créanciers. Et c'est précisément par l'octroi de nouveaux prêts à l'ajustement structurel que les institutions financières sises à Washington ont obligé les pays pauvres d'Afrique et d'Amérique latine à rembourser ce qui n'était en fait qu'argent fictif, car les nouveaux montants octroyés aux pays démunis étaient de loin inférieurs aux remboursements. Ces crédits étaient d'emblée affectés au remboursement des créanciers, clubs de Paris et de Londres inclus. La réduction de la dette commerciale fut ainsi achetée en augmentant la dette multilatérale.

En février 1989, à la suite des émeutes sanglantes de Caracas causées par les exigences de l'ajustement structurel, dont une augmentation des prix des denrées essentielles (200 % pour le pain), le FMI et la Banque mondiale octroyèrent au président Carlos Andres Perez un prêt de 1,4 milliard de dollars qui servit à financer la conversion des mauvaises dettes des banques de New York en bons garantis par les institutions financières de Washington[17].

Dans nombre de pays d'Amérique latine, l'État a pris à sa charge certaines dettes contractées par les riches en les assimilant à la dette publique, de sorte qu'alors que les riches conservaient à l'étranger leurs avoirs en dollars non imposables, la charge de l'ajustement structurel et de l'austérité était transférée dans les banques commerciales des pays d'accueil, qui offraient de placer ces fonds dans des comptes non imposables rapportant des intérêts élevés selon le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 1991. Cette collusion entre riches du Sud et institutions financières du Nord constitue un scandale permanent.

L'ajustement structurel comprend un train de mesures qui sont toutes désastreuses pour les pays pauvres : dévaluation de la monnaie, coupures dans les dépenses sociales de l'État, obligation d'accroître les exportations, etc. Les coupures dans les dépenses de l'État réduisent les fonds accordés à l'éducation, à la santé, aux services sociaux. L'invasion de l'agri-business, axée sur des cultures destinées aux pays riches, entraîne par ailleurs la perte de cultures vivrières essentielles à la survie des populations.

Ces effets destructeurs résultent de politiques destinées à structurer un type particulier de «développement». La dernière partie de la décennie des années 60 et toute celle des années 70 ont vu le financement ruineux d'un «développement» engageant des capitaux très élevés pour la réalisation de projets énergétiques gigantesques. Comme tous peuvent le constater, il s'est agi de la mise sur pied d'un modèle de développement non soutenable, favorable uniquement aux élites du Tiers-Monde, aux banques du Nord et aux sociétés transnationales. Ce modèle a marginalisé la majorité des populations du Tiers-Monde, qui n'ont pu partager les fruits de cette croissance basée sur l'exploitation des ressources humaines et le pillage des ressources naturelles.

L'ÉCHANGE INÉGAL

Les principales causes de l'échange inégal sont la chute des prix d'exportation des matières premières, la hausse des prix des produits importés et l'emprise des sociétés transnationales sur les ressources du Tiers-Monde. Les cours sont de plus en plus manipulés par le Nord qui possède, pour ce faire, des instruments dont la plupart des pays en voie de développement ne disposent pas. Certaines des matières premières du Tiers-Monde tendent même à être remplacées dans les pays industrialisés par d'autres produits. L'étranglement des économies des pays pauvres se fait à plusieurs niveaux. D'un côté, les nations pauvres sont invitées à s'équiper, à s'industrialiser mais, de l'autre, les pays riches paient de moins en moins cher leurs produits bruts (baisse de 50 % de 1980 à 1990); ils bloquent les exportations de produits finis ou semi-finis en provenance des pays pauvres, font supporter à ceux-ci le fardeau des récessions organisées au Nord.

Une économie de rente a aussi vu le jour dans les pays riches. Centrée sur le secteur des services, elle aspire les profits des industries déplacées vers le Sud. S'ajoutant au versement des royalties, les recettes des producteurs du Tiers-Monde sont appropriées par les distributeurs, les grossistes et les détaillants des pays riches. Cette économie de rente s'approprie près de 80% du revenu global. Par exemple, pour une chemise vendue 45$ en Occident, le producteur ne recevra que de 3$ à 4$ dollars et le travailleur, que quelques sous[18].

En même temps que les prix des exportations du Tiers-Monde dégringolent, le coût des importations en provenance des pays riches augmente, compromettant le développement des pays pauvres : c'est la montée en flèche du coût du pétrole, des engrais, des pesticides, des insecticides, des aliments, des médicaments et des biens de luxe pour les élites locales. En plus des produits, les pays du Tiers-Monde défraient le coût d'installations très onéreuses : usines «clé en main», systèmes d'armes, centrales nucléaires, grands barrages sont imposés par les pays riches, dont les firmes et les banques profitent sans risques. Ces grands travaux sont assumés par les populations des pays industrialisés, alors que les populations des pays pauvres en subissent les conséquences humaines, environnementales et économiques.

À l'encontre de la théorie de la liberté du marché mondial, la plupart des marchés internationaux de biens industriels sont dominés par des accords de cartel entre sociétés transnationales. Les pays pauvres en sont les principales victimes à cause de la hausse des prix qui résulte de ces collusions.

Les pays riches, après avoir pillé et appauvri le Tiers-Monde, ont décidé de les polluer en y envoyant leurs déchets toxiques. Ils y exportent des tonnes d'ordures dangereuses[19]. Les trafiquants de déchets toxiques et les exportateurs d'industries polluantes n'ont pas à s'en faire, car ils ont la bénédiction et même l'encouragement de la Banque mondiale par la voix de son vice-président et économiste-chef, Lawrence H. Summers, qui déclarait, en février 1992 : «Balancer les déchets toxiques dans les pays où on trouve les salaires les plus bas est d'une logique économique impeccable (...). Les pays sous-développés sont aussi sous-pollués surtout en Afrique (...). Lorsqu'il s'agit d'implanter quelques installations représentant des risques pour la santé des travailleurs, il faut donc viser les pays où les salaires sont peu élevés.»[20]

Emprise des sociétés transnationales sur les ressources du Tiers-Monde

Déjà, en 1980, de 75 % à 90 % du marché mondial des 19 principales matières premières était dominé par quelques entreprises transnationales.

Quant au commerce des céréales et des denrées de luxe : tabac, alcool, bière et thé, il était réservé à quelques multinationales géantes[21].

En 1992, les 20 fabricants de pesticides les plus importants accaparent 94 % des ventes de produits chimiques pour l'agriculture; plusieurs de ces produits exportés au Tiers-Monde sont interdits dans les pays riches en raison de leur toxicité. Cargill, la transnationale du commerce des céréales, a la mainmise sur 60 % de ces ventes. Six compagnies dominent le marché de presque toutes les matières premières. Cinq cents des plus importantes sociétés transnationales ont la maîtrise sur 70 % du commerce mondial et la coopération de 80 % des investisseurs étrangers. Ces entreprises sont responsables de 50 % des substances qui produisent l'effet de serre[22]. DuPont, pour sa part, produit 25 % des CFC qui détruisent la couche d'ozone. Cette transnationale connaît depuis le milieu des années 70 les effets néfastes des gaz fréons, ce qui ne l'a pas empêchée d'en produire de grandes quantités[23].

Les méthodes des transnationales pour s'approprier les ressources du Tiers-Monde sont aussi violentes que frauduleuses. Aux Philippines, entre autres, des entreprises comme Dole, Del Monte et United Brands ont chassé les fermiers et les indigènes de leurs terres; pour ce faire, ils ont eu recours à l'armée officielle; ils ont créé des armées privées et des corps de mercenaires. Une fois leurs plantations établies, les entreprises ont gardé ces corps armés pour maîtriser les travailleurs (très mal payés) et pour réprimer toute tentative de syndicalisation. Les travailleurs agricoles font des journées de 15 heures; ils sont exposés à une chaleur intense, à l'humidité, à la pluie et à des produits toxiques. Ils n'ont aucune sécurité d'emploi et peuvent être renvoyés sans préavis[24].

La production des transnationales, qui requiert une main-d'œuvre nombreuse, s'effectue dans les pays où celle-ci est bon marché. La répartition du travail se fait ainsi: la recherche, le développement et la gestion dans le Nord et la production dans le Sud. Il est frappant de constater que les pays où se font ces transferts de production sont ceux où la violation des droits humains est monnaie courante, comme on peut

le voir dans les rapports d'Amnistie internationale. Ces pays offrent aux transnationales le climat d'investissement qu'elles recherchent : bas salaires, syndicats interdits ou dociles, protection sociale et environnementale nulle, exploitation du travail des femmes et des enfants. Selon un rapport du Bureau international du travail intitulé L*e travail dans le monde*, des millions de garçons et de filles, dont plusieurs ont moins de dix ans, travaillent sous la contrainte dans des ateliers clandestins ou des maisons closes, dans les secteurs agricole et industriel[25].

La Commission des Nations unies sur les activités des transnationales, dans un rapport préparé pour le Sommet de la terre de Rio, avait élaboré un code de conduite sur les droits et les devoirs des transnationales et sur le droit des états de les réglementer. Ce code stipulait que les pays en développement possédaient le droit de régir l'entrée, l'installation et les activités de ces entreprises, lesquelles avaient le devoir de respecter la souveraineté, la santé, l'environnement et les populations du pays d'accueil.

Sous la pression des États-Unis et d'autres gouvernements du Nord, ce code a été mis sur une tablette et la Commission elle-même a été dissoute peu de temps avant les négociations finales du Sommet. Ce qui montre bien que les intérêts des transnationales sont prioritaires pour le Nord. Cela prouve aussi le pouvoir du lobby des entreprises sur l'ordre du jour du Sommet de la terre. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Tiers-Monde a été envahi à plusieurs reprises par les pays occidentaux qui voulaient accaparer ses ressources. De plus, les pays pauvres ainsi que les territoires des autochtones des pays industrialisés ont été souvent utilisés pour des essais d'armes conventionnelles, chimiques et nucléaires. On ne peut imaginer plus grand obstacle au développement que la militarisation du Tiers-Monde, qui détruit ses ressources vitales et ses populations dans des guerres meurtrières suivies de cruelles et longues séquelles, dont certaines sont irréversibles.

De 1983 à 1990, les ventes d'armes au Tiers-Monde se sont élevées à 301,7 milliards de dollars, dont 41,3 milliards pour l'année 1990[26]. Au début de 1991, année du massacre de l'Irak, on y dénombrait

48 guerres. Elles ont fait environ 5 millions de victimes. Depuis 1945, on estime généralement à plus de 20 millions les victimes des nombreuses guerres qui ont ravagé et qui ravagent encore le Tiers-Monde[27]. Les ventes d'armes aux pays pauvres ont endetté ces derniers au-delà de leur capacité de payer. Elles ont contribué à l'appauvrissement du Tiers-Monde en enrichissant, par ailleurs, les trafiquants d'armes des pays du Nord. Vendre des armes et exporter la technologie militaire au Tiers-Monde permet aux puissants complexes militaro-industriels d'alimenter des guerres tribales et frontalières. Il apparaît plus avantageux aux pays riches de maîtriser la croissance des populations du Sud en vendant des engins de destruction massive qu'en aidant à la planification des naissances[28].

Le conflit Iran-Irak est un exemple frappant de ce choix des pays riches, qui ont vendu pour 65 milliards de dollars d'armes à ces pays; 41 pays ont fourni des armes, dont 21 aux deux belligérants. Ce conflit a duré neuf années et fait 1 250 000 victimes[29]. La guerre du Golfe contre l'Irak, présentée comme une guerre juste, avait en réalité pour objectif premier d'assurer par les armes l'hégémonie américaine sur la région et sur ses ressources pétrolières, tout en faisant payer une bonne partie de la facture à l'Europe et au Japon. Quant aux massacres contre les populations et aux conséquences de la destruction de l'environnement, ce sont les populations les plus pauvres de la région qui ont eu à les subir et qui continuent à souffrir. Cette guerre avait aussi d'autres objectifs, entre autres celui de tester de nouvelles armes et d'intimider les pays pauvres. Au-delà du Moyen-Orient, c'est tout le Tiers-Monde qui recevait la menace de nouvelles interventions s'il ne se conformait pas aux diktats de la seule superpuissance militaire dans le monde depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Les États-Unis se donnent les moyens pour exercer leur domination partout dans le monde. Ils sont engagés dans la conception et la production de nouveaux types d'armes moins nombreux, mais de plus en plus complexes, coûteux et destructeurs[30]. Le bombardier B-2 Stealth coûte maintenant un milliard pièce[31]. En plus des forces de l'air qu'on a vues à l'œuvre en Irak, les bateaux des forces navales américaines, véritables forteresses flottantes, sont une menace permanente pour le Tiers-Monde, qu'ils soient armés de missiles à têtes nucléaires ou conventionnelles.

Les conséquences humaines du mal-développement

L'endettement, l'échange inégal et la militarisation du Tiers-Monde ne sont pas le fruit du hasard. Ils font partie de la planification des firmes géantes de l'industrie, des services et de la finance, qui organisent la mondialisation de l'économie et la globalisation des marchés avec l'apport des fonds publics des états. La concentration des avoirs et des pouvoirs économiques permet à un groupe de plus en plus restreint de décider qui va manger ou qui va mourir de faim; qui va être soigné ou qui va crever; qui va être logé ou qui sera sans feu ni lieu; qui va travailler ou qui va chômer. Des sociologues comme Samuel Huntington désignent cette sélection sous le nom de triage[32]. Dans cet univers, les besoins, les droits des personnes et des collectivités ne comptent pas. Seuls comptent la mainmise sur les ressources de la planète et le rendement des capitaux[33].

Jamais la terre n'a autant produit de quoi nourrir les humains; pourtant jamais le monde n'a compté autant d'affamés. Les famines et la sous-alimentation tuent de plus en plus de gens. Alors que, dans les pays riches, il y a surproduction et surconsommation, dans les pays pauvres il y a pénurie de vivres et manque d'argent pour acheter de la nourriture, quand il y en a. Les enfants y sont particulièrement touchés, comme nous le rappelle chaque année le rapport de l'Unicef sur la situation des enfants dans le monde : pauvreté, famine et maladie font des millions de victimes bon an mal an.

Les populations affamées et appauvries sont très vulnérables aux infections de toutes sortes. Le sida, entre autres, se propage beaucoup plus rapidement dans les pays pauvres. Ceux-ci comptaient 80 % des cas en 1990; l'Organisation mondiale de la santé en prévoit 90 % en l'an 2000. La pandémie a rejoint l'Asie méridionale et l'Asie du Sud-Est en raison du tourisme sexuel qui a envahi les sociétés les plus défavorisées de ces régions du monde[34].

La répression et la torture sont enseignées aux juntes militaires du Tiers-Monde par les armées et les corps de police des pays du Nord. Pour leur part, les État-Unis sont engagés depuis fort longtemps dans la formation de tortionnaires dans plusieurs pays du Tiers-Monde, comme

le montre le tableau «The Sun and its Planets» dans l'ouvrage de Noam Chomsky et S. Herman *The Washington Connection and Third world fascism*[35]. Selon le rapporteur général auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations unies : «la torture continue à se répandre»[36]. Dans les territoires de Gaza et de Cisjordanie occupés par Israël, des enfants et des adolescents palestiniens sont systématiquement soumis à la torture s'ils sont incarcérés dans des prisons israéliennes[37]. Amnistie internationale et l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture sont intervenues pour dénoncer la torture au Koweït, en Israël et dans les territoires occupés, en Égypte, en Chine et au Tibet occupé.

Le flot des réfugiés par suite des guerres et des famines

Cette année marque le quatrième anniversaire de la création du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Le bilan s'est considérablement alourdi depuis sa mise sur pied en 1951. Le nombre de réfugiés était alors de 1 million. En 1991, il s'élevait à 19 400 000. Les déplacements massifs de populations ont augmenté en raison des nombreux conflits, des famines, de la disparition des ressources causée par la désertification, la déforestation et le pillage auxquels s'adonnent les pays riches. La destruction des infrastructures s'ajoute aux autres facteurs responsables de la croissance du nombre de réfugiés cherchant une terre d'asile.

Contrairement aux préjugés entretenus dans les pays riches, seulement 3 % des réfugiés du monde entier ont cherché asile en Occident. Les autres ont été accueillis par certains pays les plus pauvres du monde, alors que les responsables de ces exodes s'en lavent les mains[38].

La décennie 80 a vu se développer un nouveau type de pillage et un trafic d'une horreur indicible, car l'implacable loi du marché ne connaît pas de limites et de frontières : puisqu'il existe, dans les cliniques et les hôpitaux des pays riches, une importante et croissante demande d'organes humains pour des greffes et des transplantations, l'offre a été organisée. On achète un rein à un miséreux; on organise le rapt ou la fausse adoption d'enfants qui sont revendus pour leurs organes sains. Ce trafic est rendu possible grâce à des complicités à des niveaux élevés de

gouvernements qui rendent inefficace la lutte contre ces atrocités. Ceux qui les dénoncent dans les pays pauvres sont réduits au silence ou disparaissent. Après l'or, l'argent, les pierres précieuses, les esclaves; après le pétrole, le café, le coton, la recherche d'organes humains est devenue une autre phase du pillage du Sud par le Nord[39].

Le développement du sous-développement a une autre conséquence tragique : la situation de millions d'enfants sans-abri qui tentent de survivre dans les rues. Au Brésil, en particulier, ils sont à la merci des escadrons de la mort. Ces milices sont composées de policiers actifs œuvrant hors de leurs heures de service officiel, et de policiers à la retraite. Ces assassins torturent et tuent des enfants qui ont le tort d'être pauvres. Chaque jour un nombre record de meurtres est enregistré à Recife, à Sao Paulo et à Rio de Janeiro, selon Amnistie internationale[40]. Dans les mines d'or du Pérou, des milliers d'enfants sont tenus en esclavage et la règle est de les tuer s'ils tentent de s'échapper. À l'été 1991, 71 tombes clandestines ont été découvertes dans la région aurifère de Madre de Dios. Tous les corps des enfants portaient des traces de torture[41].

Après la guerre du Vietnam, les structures de la prostitution disparurent de ce pays, mais elles furent maintenues en Thaïlande pour satisfaire une nouvelle catégorie de clients : les touristes, qui remplacèrent les troupes américaines. Des millions de visiteurs viennent chaque année à Bangkok pour son industrie du sexe. Celle-ci est la troisième source de devises étrangères. En 1987, on comptait 700 000 prostituées en Thaïlande, 300 000 autres avaient été «exportées» vers d'autres pays d'Asie et 70 % souffraient de maladies transmises sexuellement[42].

Cette industrie du tourisme sexuel est gérée par des étrangers qui choisissent les destinations et stimulent la compétition entre les pays du Tiers-Monde[43]. En raison de la demande des riches touristes étrangers à la recherche d'expériences de plus en plus violentes et perverses, l'industrie du tourisme sexuel offre des enfants de plus en plus jeunes. Un prix plus élevé est exigé pour des enfants vierges. Ces enfants sont enlevés de leur village et amenés directement dans des bordels spécialisés dans cette forme d'exploitation des enfants[44].

L'endettement, l'échange inégal et la militarisation ont des conséquences désastreuses pour le Tiers-Monde, mais elles sont particulièrement dévastatrices pour les femmes. Déjà, en 1985, au Forum des Nations unies à Naïrobi, les femmes africaines prévoyaient que leur situation s'aggraverait : «Les femmes auront encore moins de ressources pour effectuer leur travail et la production alimentaire continuera à diminuer avec des conséquences désastreuses pour elles-mêmes, leur famille et leur région. Porter de l'eau ou aller chercher du bois deviendra plus difficile. La dureté des tâches excédera le niveau d'endurance humaine. Si les femmes émigrent à la ville pour échapper à ces conditions dans les zones rurales, elles entreront dans le secteur informel : petit commerce, service domestique et autres activités de survivance, dont la prostitution.» Leurs prévisions se sont malheureusement réalisées.

De leur côté les femmes latino-américaines et les femmes asiatiques présentes à Naïrobi plaidèrent pour que les actions en vue de l'émancipation des femmes soient liées à la nécessité de changer un modèle de développement basé sur la militarisation de la société, l'autoritarisme, les inégalités sociales, la dépendance de l'étranger. Les femmes du Tiers-Monde demandèrent avec insistance que le mode de développement soit conçu de manière à accorder la priorité aux besoins fondamentaux des femmes, car sans alphabétisation, sans information ni accès aux méthodes contraceptives, sans moyens de transports adéquats pour vendre à la ville ou au village leurs petites productions vivrières ou artisanales, sans formation professionnelle, sans eau potable, les grands maux qui affectent les femmes du Tiers-Monde ne pourront être enrayés[45].

En 1993, les femmes des pays pauvres sont de plus en plus conscientes des causes du mal développement, des mécanismes par lesquels les plus forts imposent leur loi aux plus faibles et du fait que ce sont les femmes des pays appauvris par les politiques des pays riches qui sont le plus affectées. Dans les solutions proposées par les femmes des organisations non gouvernementales, une priorité s'impose : mettre fin à la dépendance économique des pays du Sud, qualifiée de néo-colonialiste, vis-à-vis du Nord. Cette dépendance empêche la mise sur pied de

solutions de rechange appropriées pour les populations appauvries, en particulier pour les femmes rurales ou citadines.

Conclusion

La tenue du Sommet de la terre à Rio avait fait naître beaucoup d'espoirs. Pourrait-on enfin sortir du mal développement pour aller vers un développement viable et équitable, cette dernière dimension étant régulièrement oubliée? La rencontre a cependant illustré la différence profonde existant entre les analyses des causes et des effets du mal développement et les solutions, selon qu'elles étaient proposées par les dirigeants des états ou par les organisations non gouvernementales. Une dissension s'est aussi manifestée entre les dirigeants des pays riches et ceux des pays appauvris. Ceux-ci craignaient que les principes et les politiques contenus dans *L'Agenda 21* et la Déclaration de Rio pourraient servir à imposer de nouvelles formes de maîtrise sur les politiques économiques et sociales des pays du Sud. À la fin de la conférence, le groupe des 77 et la Chine ont réussi à faire inclure des clauses au chapitre finance de *L'Agenda 21* pour que la structure de la «Global Environment Facility» sous la tutelle de la Banque mondiale soit démocratisée et aussi pour qu'elle puisse fournir des fonds sans imposer de nouvelles conditions.

Quant au Forum des organisations non gouvernementales, ses recommandations en vue de solutionner l'endettement, l'échange inégal et le militarisme reflétaient la volonté des groupes engagés à réparer les dégâts et les désastres infligés au Tiers-Monde, afin que de nouvelles politiques soient adoptées pour sortir du mal développement.

Il est à craindre que les déclarations pieuses sur le développement viable, la défense de l'environnement et la lutte contre la pauvreté contenues dans les 800 pages de L'*Agenda 21* présenté à la conférence officielle ne masquent encore longtemps des politiques et des pratiques d'appauvrissement comme l'ajustement structurel ainsi que l'octroi de nouveaux prêts pour rembourser les anciens, le pillage des ressources, la destruction de l'environnement, les ventes d'armes, les invasions militaires et autres atrocités pour maintenir l'hégémonie du Nord sur le Sud.

Face au mal développement, des gens et des groupes conscientisés tentent depuis de nombreuses années de travailler à l'avènement d'un développement viable et équitable. Au Sommet de Rio de 1992 comme à la conférence de Stockholm, en 1972, les responsables des dégâts et des massacres n'ont pas voulu discuter de leur rôle dans l'appauvrissement des populations et dans la dégradation de la planète. Ils ont, toutefois, produit des montagnes de documents démontrant qu'ils passaient à côté des problèmes et dans lesquels, comme d'habitude, les victimes des politiques d'austérité pour les pauvres et d'abondance et de gaspillage pour les riches étaient blâmées.

TABLEAU 1
Guerres dans le Tiers-Monde de 1947 à 1991

	War Began	Comment	Death
SAUDI ARABIA	1991	Against IRAQ after annexation of KUWAIT	N.A.
QATAR	1991	Against IRAQ after annexation of KUWAIT	N.A.
EGYPT	1991	Against IRAQ after annexation of KUWAIT	N.A.
RWANDA	1990	Civil war	N.A.
IRAQ	1990	Invasion and annexation of KUWAIT. 1991: general war vs. US, UK, France Saudi Arabia, Kuwait, Italy, Qatar, Syria, Egypt. Then civil war : Kurdish & Shiite uprisings	N.A.
KUWAIT	1990	Invasion & annexation by IRAQ	N.A.
LIBERIA	1989	Civil war	>10 000
PAPUA NEW	1989	Gov't against Bougainville landowners	<1 000
GUINEA CHINA	1987	Armed conflict in TIBET; XINJIANG since 1989	<5 000
SURINAME	1986	Civil war, Coup December 1990	<5 000
COLOMBIA	1986	Civil war against guerrillas (largest group-M-19 – stopped 1990) and Drug Barons. US intervention 1990	6-20 000
BOLIVIA	1985	Civil war, Intervention by USA against Drug Barons 1986	<5 000
ZIMBABWE	1984	Intervention in MOZAMBIQUE against MNR (Renamo)	(see below)
SRI LANKA	1983	Civil war: Tamil Tigers secessionists; Intervention by India 1987-90; earlier communist JVP war on gov't, 1977-90	<20 000 >5 000
PERU	1980	Civil war	10-15 000
EL SALVADOR	1979	Civil war	>50 000
IRAN	1978	Uprising against Shah, followed by armed conflict of varying intensity with opposition groups including Kurds	17-88 000
AFGHANISTAN	1978	Civil war, Soviet intervention 1978-89	<750 000
SOMALIA	1977	Civil war, Barre government overthrown by guerrilla coalition, January 1991	>60 000
TURKEY	1977	Against KURDS	<5 000
SYRIA	1976	Intervention in LEBANON (+ fighting against IRAQ, 1991)	(see below)
MOZAMBIQUE	1976	Civil war against MNR (Renamo) following war of independence. Intervention by ZIMBABWE since 1984	400-700 000

TABLEAU 1 (suite)
Guerres dans le Tiers-Monde de 1947 à 1991

	War Began	Comment	Death
MOROCCO	1976	Annexation of WESTERN SAHARA	10-16 000
WESTERN	1976	Polisario Front resistance to annexation by MOROCCO	(see above)
LEBANON	1975	Civil war: interventions by Syria (since 1976), Israël (1980, 1982), France & USA (1982-4) (+ Italy & UK)	130-165 000
ANGOLA	1975	Civil war following anti-colonial war. Intervention by Cuba & South Africa on opposite sides 1975-88. Ceasefire talks 1990-1	<350 000
BANGLADESH	1975	Civil war in Chittagong region	<5 000
CAMBODIA	1975	Civil war against Khmer Rouge & others after 1970-5 war against USA 1977 Invasion by Vietnam. Withdrew 1989. Ceasefire talks 1990-1	750 000-2 million (high estim. includes famine)
INDONESIA	1975	Multiple civil wars. In EAST TIMOR after annexation and massacres. In 1980s & into 1990s, wars also in IRIAN JAYA and north-west SUMATRA	100-200 000
UGANDA	1971	Civil wars, beginning with Amin terror, continuing through devastation to banditry	35-600 000
NICARAGUA	1970	Sandinistas against Somoza (to 1979) and Somocista Contras (from 1980). War ended 1990	>30 000
PHILIPPINES	1969	Civil wars against: Communist New People's Army; (now sporadically) Moro forces. Army coup attempted Dec. 1989	35-100 000 40-50 000
GUATEMALA	1968	Civil war	45-140 000
CHAD	1965	Civil war with sporadic French & Libyan Intervention	>25 000
SOUTH AFRICA	1964	ANC war against apartheid state (ceasefire declared 1990); ANC/INKA-THA conflict since 1987	<5 000 >3 000
ETHIOPIA	1962	Multiple civil wars: Eritrea 1962; Tigray from 1974; Oromo from 1977 General civil war began 1989	95 000-2 million (high est. inc. famine)
SUDAN	1955	Civil war: sporadic; currently intense	400 000-1 million
ISRAËL	1948	More or less continuous war, conflict, terrorism by and against Palestinians	c.20 000
MYANMAR	1948	Multiple civil wars against communists in SHAN (north) (now mostly disbanded), KACHIN (northeast) and KAREN (southeast) nationalists and opium-trading ex-Kuomintang armies	<25 000
PAKISTAN	1947	Serial civil wars since independence. Latest in SIND since 1984	N.A.
INDIA	1947	Multiple civil wars since independence. Wars identifiable in 1990/91 (with start dates): JAMMU & KASHMIR (1947, upsurge 1990); UTTAR PRADESH (1962); Naxalites in ANDHRA PRADESH and BIHAR (1969); PUNJAB (1981); TAMIL NADU (1987); TRIPURA (1988); ASSAM (1990 – latest resurgence)	c.20 000$

Sources: C. Ahlström, Casualties of Conflict (Uppsala University, Department of Peace & Conflict Research, 1991); P. Brogan, World Conflicts (London, Bloomsbury, 1989); J.F. Dunnigan & A. Bay, A Quick & Dirty Guide to War (New York, Wm Morrow, 1985); G.C. Kohn, Dictionary of Wars (New York, Doubleday, 1987); J. Laffin, The World In Conflict 1990: War Annual 4 (London, Brassey's, 1990); R.L. Sivard, World Military & Social Expenditures, successive years (Washington DC, World Priorities Inc. annual); Strategic Survey, successive years (London, International Institue for Strategic Studies.)

Notes

1. Claude Julien, «Un marché et des hommes», *Le Monde diplomatique,* juin 1922, pp. 8-9.
2. Frédéric Clairmonte, John Cavanagh, «Comment le Tiers-Monde finance les pays riches», *Le Monde diplomatique,* sept. 1986, p. 14.
3. Catherine O'Brien, «Poverty and the Environment», *Upstream Journal,* mars 1992, p. 12.
4. Susan George, «The Debt Boomerang», *Westview Press,* 1992, Introduction, XV et p. 87.
5. Igance Sachs, «Comment concilier écologie et prospérité», *Le Monde diplomatique,* déc. 1991, p. 19.
6. Jacques Fontanel et Jean-François Guilhaudis, «Peut-on réduire les budgets militaires pour intensifier le développement économique?» *Le Monde diplomatique,* février 1983, pp. 14-15.
7. Lester R. Brown, Christopher Flavin, Sandra Postel (edit.), *State of the World Report 1990,* Norton & Co., 1990, p. 189.
8. Dr Frank Barnaby, «Survival into the Third Millennium», dans *The Gaïa Peace Atlas,* Doubleday, 1988, p. 56.
9. Susan George, «The Debt Boomerang», *Westview Press,* 1992, p. 138.
10. Ernie Schibli, «Third World Debt: its Origins and Effects», *Upstream Journal,* déc. 1990, p. 6.
11. Christian Ferrié, «Grands barrages, grands désastres», *Le Monde diplomatique,* février 1993, p. 24.
12. Catherine O'Brien, «Changing Mindsets after UNCED and NGO Global Forum», *Upstream Journal,* nov.- déc. 1992, pp. 6-9.
13. Susan George, «La dette se paie en nature», *Le Monde diplomatique,* juin 1992, p. 11. Supplément: *Une terre à redécouvrir.*
14. F. Clairmonte et J. Cavanagh, «Comment le Tiers-Monde finance les pays riches», *Le Monde diplomatique,* sept. 1986, pp. 14-15.
15. *State of the World Report,* 1990, p. 144.
16. Patricia Adams, «Odious Debts», *Upstream Journal,* mars 1992, p. 13.
17. Michel Chossudovsky, «Les ruineux entêtements du Fonds monétaire international», *Le Monde diplomatique,* sept. 1992, p. 28.
18. Michel Chossudovsky, «Comment éviter la mondialisation de la pauvreté», *Le Monde diplomatique,* sept. 1991, pp. 4-5.
19. Craig McInnes, «Dumping on the Third World», *Globe & Mail,* 18 juillet 1988. «L'Afrique ne veut pas être le dépotoir de l'Occident», *La Presse,* 25 juin 1988.
20. «Les sales stratégies de la Banque mondiale», *La Presse,* 10 mars 1992.

21. F. Clairmonte et J. Cavanagh, «UN, Transnational Corporation and Global Markets», *Unctad Review,* 4 nov. 1982.

22. «Unequal Negociations in an Unequal World», *Third World Resurgence,* n°s 24 et 25, août-sept. 1992, pp. 9-10.

23. «Unced Ignores Regulating TNCs», *Third World Resurgence,* n° 20, avril 1992, p. 26.

24. «US Corporations Make their Own Law», *The Progressive,* nov. 1989, p. 30.

25. «L'esclavage frappe des millions d'enfants», *Le Devoir,* 10 mars 1993.

26. Robert Pear, «U.S. Ranked N° 1 in Weapons Sale», *New York Times,* 11 août 1991.

27. Susan George, «The Debt Boomerang», *Westview Press,* 1992, Introduction, XIX et pp. 138-139.

28. Andrée Michel, «Le complexe militaro-industriel et les violences à l'égard des femmes», *Questions féministes,* n°s 11 et12, 1985.

29. Michael Klare, «L'accroissement des ventes au Tiers-Monde», *Le Monde diplomatique,* sept. 1990, pp. 10-11.

30. Laurent Carroué, «Crise des industries militaires, nouvelle course aux armements», *Le Monde diplomatique,* nov. 1992, pp. 16-17.

31. «When the Defence Rests», *New York Times,* 15 août 1992.

32. Richard Barnett, «No Room in the Lifeboats», *New York Times,* 16 avril 1978.

33. Ricardo Petrella, «Un nouveau partage du monde entre les entreprises géantes», *Le Monde diplomatique,* août 1989, pp. 6-7.

34. Jean-Paul Jean, «Ce que le sida peut apprendre aux sociétés d'abondance», *Le Monde diplomatique,* février 1993, pp. 26-27.

35. *The Washington Connection and Third World Fascism,* South End Press, Boston, 1979, pp. 1-2.

36. André Jacques, «Torture et nouvel ordre mondial», *Le Monde diplomatique,* juin 1991, p. 32.

37. «Des enfants palestiniens sont torturés dans les prisons israéliennes», *Le Devoir,* 10 sept. 1987.

38. R. Pierre Paringaux, «Le flot montant des réfugiés défie les efforts de solidarité», *Le Monde diplomatique,* juin 1991, pp. 8-9.

39. Maïté Pinero, «Enlèvements d'enfants et trafic d'organes», *Le Monde diplomatique,* août 1992, pp. 16-17.

40. «Amnistie internationale rapporte un nombre croissant de meurtres d'enfants abandonnés au Brésil», *Le Devoir,* 21 juillet 1990.

41. «Les corps de 50 enfants ayant travaillé comme esclaves sont retrouvés au Pérou», *La Presse,* 14 mars 1987.

42. «Une industrie bien triste», *La Presse,* 14 mars 1987.

43. Andrée Michel, «Le complexe militaro-industriel et les violences à l'égard des femmes», *Questions féministes,* n°s 11 et 12, 1985, p. 54.

44. Lanie Melamed, «Tourism and the Sex Trade : More Lucrative than Arms», *Upstream Journal,* sept. 1990, p. 11.

45. Naïrobi. Forum international des organisations non gouvernementales tenu du 8 au 17 juillet 1985. Andrée Michel, *Questions féministes,* n°s 11 et 12, pp. 142-145.

LE PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

Jules Dufour
Université du Québec à Chicoutimi

Au cours de l'histoire, les guerres, les révolutions et la colonisation ont endommagé ou détruit le milieu naturel et le patrimoine bâti sur l'ensemble de la Planète terre. Peu d'espaces ont été épargnés. Au cours du dernier siècle, les écosystèmes ont été un partout surexploités, voire complètement détruits par des activités industrielles où l'on a négligé la fragilité des équilibres naturels.

Au cours des vingt dernières années la communauté internationale, alertée par la menace de la disparition de la vie sur terre, a réagi et est entrée définitivement dans une ère nouvelle : celle de la révolution écologique et humanitaire, celle d'une véritable révolution mondiale. Cette révolution aura pour conséquence une adaptation davantage accrue des activités humaines aux mécanismes intrinsèques de la biosphère. Les peuples devront désormais s'unir pour empêcher la destruction du patrimoine de Gaïa, notre terre, qui apparaît de plus en plus petite.

Devant la menace d'un holocauste nucléaire, des efforts sans précédent ont été consentis pour promouvoir le désarmement, particulièrement le désarmement nucléaire. Ces efforts ont permis une plus grande compréhension de la valeur du patrimoine que constitue la biosphère et de la nécessité de le sauvegarder.

Les grandes synthèses sur l'état de l'environnement mondial, les diverses stratégies formulées en vue de restaurer la biosphère et de réorienter l'économie mondiale pour assurer à tous une plus grande sécurité s'avèrent contenir en elles-mêmes les fondements d'un concept tout à fait essentiel pour l'avenir de l'humanité, soit celui d'une planète qui a désormais besoin de la collaboration, de la solidarité de tous pour continuer à assurer le renouvellement de la vie.

Cet exposé présente, outre la définition du concept de patrimoine de l'humanité – ce qu'il englobe –, quelques réflexions sur son état actuel et les stratégies mondiales mises en œuvre pour le restaurer, le préserver, le conserver; des observations sur le cadre à l'intérieur duquel on cherche à le placer, soit la zone ou l'aire de sécurité et quelques orientations qui nous feront passer de l'éphémère au durable ou de l'insécurité à la viabilité.

Le patrimoine de l'humanité

Le patrimoine de l'humanité comprend la biosphère, qui se compose des écosystèmes ou biomes terrestres et marins; les êtres humains, regroupés à l'intérieur de différents peuples ou à l'intérieur de différentes communautés culturelles; les connaissances, qui correspondent aux sciences, aux arts, aux lettres et aux techniques, c'est-à-dire à tout le bagage génétique de savoir-être et de savoir-faire des peuples; les organisations et les institutions qui assurent le fonctionnement des activités humaines; les moyens ou les infrastructures nécessaires à la production des biens et des services essentiels au développement; l'histoire universelle et son inscription dans le patrimoine bâti, y compris les grandes révolutions qui ont eu une portée universelle. Bref le patrimoine de l'humanité, c'est la biosphère en tant que support à l'entretien de la vie et toutes les grandes créations qui jalonnent l'histoire universelle.

L'état actuel du patrimoine de l'humanité

Le patrimoine de l'humanité est en péril. La situation de l'environnement mondial, considéré globalement, est inquiétante. Les multiples menaces qui pèsent sur l'avenir du patrimoine de la planète ont été identifiées, définies et circonscrites au cours des vingt dernières années. Les grandes synthèses mondiales sur la santé de l'environnement publiées au cours des dix dernières années révèlent que l'ensemble des composantes de la Biosphère sont dégradées ou affectées par la pollution industrielle et que ses capacités naturelles de renouveler la vie ont considérablement diminué. L'espèce humaine est même menacée (Polunin, N, 1988; Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987; Dumont, R., 1988).

Les principaux constats sont les suivants : l'atmosphère est affectée par l'amincissement de la couche protectrice d'ozone, par les mécanismes de l'effet de serre et par les pluies acides; les forêts tropicales auront disparu d'ici 2057 si leur destruction se poursuit au rythme actuel (Stratégie mondiale de la conservation, 1980); l'érosion chimique et physique des sols est généralisée. On évaluait à 35 millions de km^2 la surface totale affectée par la désertification dans le monde en 1980. Tous les ans, six millions d'hectares sont irrémédiablement abandonnés au désert (PNUE, 1986); toutes les aires côtières et estuariennes sont endommagés à des degrés divers par la pollution industrielle et la pollution domestique (Golberg, 1976; PNUE, 1988). D'autres rapports montrent que l'humanité est inquiète en raison de la course aux armements (surtout nucléaires), de la violence et des conflits armés. Ils révèlent également que les droits et les libertés sont de plus en plus menacés (*Gaïa Peace Atlas*, 1988; *Atlas mondial des libertés*, 1989).

Cette situation préoccupe au plus haut point la communauté internationale de telle sorte que des appels répétés sont lancés pour que l'on prenne conscience de cette situation intolérable et que l'on mette en œuvre des moyens efficaces pour sauver le patrimoine de l'humanité en vue de survivre au moins jusqu'au troisième millénaire. Ce sont ces appels que nous avons entendus à Rio en juin 1992 lors du Sommet planète terre.

Les stratégies de restauration, de protection et de conservation

C'est dans le but de neutraliser ces menaces que se sont mobilisés les organismes de l'ONU, les ONG du monde entier et d'autres organisations internationales. On s'est efforcé de faire connaître la situation de l'environnement mondial tant dans ses composantes physiques que dans ses dimensions humaines et sociales afin de freiner le développement ainsi que la progression des processus de destruction des zones de vie, processus activés de surcroît par des forces néo-libérales de plus en plus puissantes et envahissantes.

Les organismes ou organisations internationales ont aussi exigé que tous les gouvernements du monde s'engagent formellement à

adopter un nouveau modèle de développement, un modèle conçu pour répondre en priorité aux besoins essentiels de tous, un modèle à l'intérieur duquel la sécurité collective ne serait plus assurée par la violence armée, mais plutôt par la recherche d'une plus grande justice sociale et humaine (Programme Ya Wananchi, 1991).

Les différentes stratégies de la communauté internationale pour restaurer son patrimoine et pour survivre sont les suivantes : la restauration de l'environnement (atmosphère, forêts, sols, littoraux, estuaires, etc.); la préservation de la diversité génétique par la création de régions ou de zones naturelles protégées; le désarmement général et complet, lequel constitue la priorité absolue des Nations unies; l'allocation des ressources et de l'énergie exigées par la course aux armements à d'autres secteurs de l'économie; l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, de zones de paix et de coopération; l'éducation et la formation relatives à l'environnement; l'éducation en ce qui concerne le désarmement, les droits humains et les libertés fondamentales; l'introduction du concept de développement viable à l'intérieur des règles de l'économie (Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987); l'établissement d'un nouvel ordre économique international basé sur un partage juste et équitable des ressources.

En somme, la sauvegarde et la protection du patrimoine de l'humanité reposent sur la prise de conscience générale des peuples en regard des problèmes graves qui compromettent leur propre avenir et sur une action énergique permettant d'appliquer localement les stratégies mondiales conçues en vue de résoudre ces problèmes. Le patrimoine de l'humanité doit être mieux connu, valorisé et considéré progressivement comme un élément des plus essentiels à l'intérieur des règles de l'économie, des plans et des programmes de développement de toutes les nations du monde. En fait, ces différentes stratégies ont pour objectif premier de remettre à l'humanité tout entière son patrimoine; de le soustraire aux mécanismes de la destruction; de le restaurer et de le rendre davantage générateur de vie et de paix.

Le réseau mondial des zones de sécurité

Les zones de sécurité forment maintenant un réseau mondial de près de

14 000 unités et sont réparties sur tous les continents (voir tableau 1). Elles correspondent à des espaces bien délimités, des sites, des aires, des régions, des zones, des territoires établis soit par les gouvernements nationaux sous l'égide des Nations unies ou d'autres organismes de portée mondiale ou par des gouvernements régionaux représentant des provinces, des États, des districts ou des municipalités ou, enfin, par des groupes ou des communautés culturelles. Ces zones ont pour but d'assurer la sauvegarde, la protection ou la conservation des écosystèmes naturels contre l'exploitation abusive des ressources, contre l'utilisation de moyens de destruction massive tels que les armes nucléaires, biologiques ou chimiques, contre le développement d'activités pouvant s'avérer une menace au mode de vie des communautés régionales.

Selon Purbo S. Suwondo, *«the dominant factor in the development of interest in the concepts of zone of peace and nuclear-weapon-free zone has been the desire to reduce and minimize the sources of military competition and of nuclear war in all areas of the world»*. Pour J. Wanadi, l'établissement de zones de paix, de liberté et de neutralité poursuit quatre objectifs principaux : 1) la création de régions stables et pacifiques; 2) le développement de relations pacifiques entre les pays membres; 3) la solution pacifique à tout conflit éventuel; 4) l'établissement de bonnes relations avec les grandes puissances (J. Wanadi, 1987: 87).

Les zones dites de sécurité établies jusqu'à maintenant à la surface de la terre sont les suivantes : les aires naturelles protégées par une législation, les zones dénucléarisées de même que les zones de paix et de coopération.

TABLEAU 1

Le réseau mondial des zones de sécurité

ZONE	DÉFINITION	TOTAL	SUPERFICIE
Naturelles protégées	Zones soustraitres à l'exploitation de ressources et protégées par législation: réserves, parcs, sanctuaires, monuments, paysages, etc.	8 500[1]	millions de km^2
Aires marines protégées	Aires dans lesquelles les ressources de la mer font l'objet d'une protection spéciale	500[1]	———
Sites du patrimoine mondial	Sites et aires protégés en vertu de la Convention de l'Unesco	411[3]	———
Zones humides d'importance internationale	Aires protégées en vertu de la Convention de Ramsar	445[2]	30 millions d'ha. (début de 1990)
Réserves de la biosphère	Zones désignées comme telles et régies par le programme MAB de l'Unesco	300[3]	1 500 000
Traités établissant des zones libres d'armes nucléaires	Antarctique, espace extra-atmosphérique, fonds marins, Amérique latine et Pacifique Sud	5[4]	———
Pays ou territoires qui ont éliminé implicitement et explicitement, par une loi ou dans la constitution, les armes nucléaires	Autriche, Belau, Danemark, Iles Feroe, Finlande, Groenland, Islande, Japon, Malte, États fédérés de Micronésie (Ponape, Kosrae, Truk et Yap), Nouvelle-Zélande, Les Mariannes du Nord, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Les Philippines, Les Seychelles, Les Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Suède, Suisse et le Vanuatu	21[5]	———
Zones libres d'armes nucléaires	Zones établies dans 24 pays	4 279[5]	———
Zones de paix	Atlantique Sud et océan Indien	2[4]	———
Pays sans armée Sans accord de défense	Costa Rica, La Dominique, Kiribati, Liechtenstein, Les Maldives, l'Ile Maurice, Monaco, Nauru, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent et Grenadines, Iles Salomon, Samoa occidental	15[6]	

Sources : (1) UICN, 1992; (2) Lean, G. et al., 1990; (3) Unesco, 1994; (4) Nations unies, 1992; (5) Nuclear Free America, 1989; (6) Barbey, C., 1989.

Les aires naturelles protégées
Elles correspondent aux parcs ou espaces naturels, aux zones humides d'importance internationale, aux aires marines protégées et aux sites du patrimoine mondial.

Les parcs ou espaces naturels
Il s'agit des régions naturelles protégées telles que définies par l'Alliance mondiale de la nature (UICN) dans les cadres du IIIe Congrès mondial des parcs nationaux tenu à Bali (Indonésie) en 1982. On comptait, en 1992, 8 500 aires naturelles protégées classées en dix catégories :

1. réserves scientifiques (réserves naturelles intégrales);
2. parcs nationaux;
3. monuments naturels (éléments naturels marquants);
4. réserves de conservation de la nature (réserves naturelles; sanctuaires de faune);
5. paysages terrestres ou marins protégés;
6. réserves de ressources naturelles;
7. régions biologiques naturelles (réserves anthropologiques);
8. régions naturelles aménagées à des fins d'utilisation multiple (zone de gestion des ressources naturelles);
9. réserves de la biosphère;
10. biens (naturels) du patrimoine mondial

Les zones humides d'importance internationale
La Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement en tant qu'habitats de la sauvagine, est entrée en vigueur en 1971. Présentement, 445 sites forment ce réseau dans le monde.

Les aires marines protégées
À la fin des années 90, on comptait 430 aires marines protégées, réparties dans plus de 70 pays, et faisant partie de plus de 300 projets.

Les sites du patrimoine mondial
La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel entrée en vigueur en 1972 a permis la protection de 288 biens naturels et culturels. (En 1991, le dernier bilan faisait état de

337 biens, répartis dans plus de 100 pays.) En 1994, le dernier bilan faisait état de 411 biens inscrits répartis dans 95 pays.

Les zones dénucléarisées et les zones de paix

Le concept à la base de l'élimination des armes dans un territoire donné repose sur le fait suivant : disposer d'un arsenal de guerre constitue en soi une menace réelle à la sécurité en cas de conflits internes ou au moment où peut se présenter une menace externe.

On a fréquemment eu recours à ce concept au cours des trente dernières années pour créer des zones dénucléarisées (ZEAN ou ZLAN). On envisage également de créer des zones libres d'armes chimiques ou bien des zones libres d'armes biologiques. On parle également de zones démilitarisées.

Les zones libres d'armes nucléaires (ZLAN)

Selon E. Regehr, B. Robinson et S. Rosenblum, une zone dite ZLAN se définit comme suit : *«(...) a geographic area within which the possession, deployment, storage, transit, manufacture, testing or other support of nuclear-weapons systems is prohibited».* (REGEHR, E. et S. Rosemblum (edit.), 1988 : 170)

L'idée a commencé à faire son chemin au cours des années 50. En 1959, le Traité sur l'antarctique instaure un régime dénucléarisé dans une zone inhabitée ne relevant d'aucune juridiction nationale. En 1967, le traité sur l'espace extra-atmosphérique interdit d'y faire des essais d'armes nucléaires ou de transporter des déchets du même type dans les corps célestes. Cette initiative continue en 1971 avec le Traité des fonds marins et le Traité de Tlatelolco, qui vise l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. En 1985, le Pacifique Sud est consacré ZEAN avec l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga qui est ouvert aux membres du Forum du Pacifique Sud.

L'Afrique est proposée pour devenir une ZLAN par la Conférence au sommet de l'OUA en 1964. Les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de cette organisation ont publié une Déclaration

sur la dénucléarisation de l'Afrique dans laquelle ils ont solennellement déclaré qu'ils étaient disposés à s'engager à conclure, dans le cadre d'un instrument international sous les auspices des Nations unies, à ne pas fabriquer ou manipuler d'armes atomiques. En 1974, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution dans laquelle elle demandait à tous les États de considérer le continent africain comme une ZLAN et de respecter ce statut.

Les Balkans (Albanie, Bulgarie, Yougoslavie et Roumanie) sont proposés par l'URSS en 1964. À l'initiative de la Grèce, deux réunions d'experts sont tenues à ce sujet en 1984. L'Europe centrale est proposée par la Commission Palme en 1982. Celle-ci recommandait la création d'une zone exempte d'armes nucléaires tactiques, zone qui serait limitée dans un premier temps à l'Europe centrale et qui finirait par s'étendre du Nord au Sud des flancs de l'OTAN et de l'organisation du Pacte de Varsovie. Aucune munition nucléaire ne devrait être autorisée dans cette zone.

Le Moyen-Orient est proposé par l'Iran et l'Égypte en 1974, et ce, à partir du moment où Israël est en possession de la technologie nucléaire. Par la suite, deux rapports des Nations unies ont démontré qu'Israël avait maîtrisé les techniques nécessaires et avait les moyens de fabriquer des armes nucléaires. Pour sa part, la Méditerranée a été proposée par l'URSS en 1963. L'Europe de l'Ouest considérait plutôt qu'il était préférable de transformer la Méditerranée en une région de paix, de sécurité et de coopération, à l'abri des affrontements et des conflits. Plusieurs résolutions ont été adoptées sans vote à ce sujet entre 1983 et 1987. Quant à L'Europe septentrionale, elle a été proposée par l'URSS en 1958. Celle-ci s'est montrée disposée à prendre les mesures nécessaires pour dénucléariser les régions limitrophes de la Baltique et l'Asie du Sud a été proposée par le Pakistan en 1974. Depuis ce temps un débat est engagé entre l'Inde et le Pakistan à ce sujet.

Les zones de paix et de coopération

Selon H. Bull, une zone de paix se définit ainsi : *«(...) a geographical area from which the danger of war has been eliminated. The term implies that,*

at one hand, measures have been taken to insultate the area concerned from dangers of war arising from powers external to the zone; and on the other hand that measures have been taken to establish peaceful relations among the powers within the area». (H. Bull, 1978 : 77)

La création de zones de paix est une idée relativement nouvelle qui a vu le jour à la suite de l'aggravation des tensions et des conflits régionaux. L'extension de la présence militaire des grandes puissances à différents océans du monde fut aussi à l'origine de la création de zones de paix.

Il existe deux autres projets de création de zones de paix dans le monde: celui de l'Atlantique Sud et celui de l'océan indien.

L'Atlantique Sud et l'océan Indien

L'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 41e session, a déclaré solennellement l'océan Atlantique, dans la région située entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, «zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud» (résolution 41;11 du 27 octobre 1986). En 1987, lors de la 42e session, les résultats du vote sur la même résolution ont été les suivants: 122 voix pour, une voix contre et huit abstentions.

Plusieurs États ont ensuite émis, à la demande de l'Assemblée générale, leurs commentaires tout en donnant leur appui. Selon la Bulgarie, notamment, la création d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud pouvait constituer un pas important vers la création d'un système de sécurité générale et égale pour tous les États. Ce système engloberait toutes les régions de la planète et mettrait à profit tous les aspects des relations internationales contemporaines. Selon l'ex-République socialiste soviétique de Biélorussie, un océan déclaré zone de paix permettrait la mise au point de garanties de sécurité pour la navigation maritime, l'application de mesures propres à accroître la confiance ainsi que l'incitation à s'engager à ne pas recourir à la force en mer, l'élimination des bases militaires étrangères et la réduction de la présence militaire étrangère dans cette région. En outre, elle recommande que des armes nucléaires et autres types d'armes de destruction

massive ne soient pas déployés dans l'Atlantique Sud. Selon l'ex-URSS, les conditions nécessaires à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans cette région étaient les suivantes : cessation de tous les actes d'agression et de subversion dirigés contre les États de la zone; élimination totale de l'apartheid et accession du peuple namibien à l'autodétermination ainsi qu'à l'indépendance; élimination des bases militaires étrangères dans l'Atlantique Sud; adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; contrôle, par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de toutes les activités nucléaires (réponses des gouvernements reçues par les Nations unies en septembre 1988).

En 1971, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution dans laquelle elle a solennellement déclaré que l'Océan indien était désigné à jamais comme une zone de paix à l'intérieur de limites à déterminer. La résolution a été adoptée comme suit : 61 voix pour, zéro contre, 55 abstentions. Dès le départ, les grandes puissances n'étaient pas d'accord avec le fait de considérer leurs activités comme une menace systématique à la sécurité des états de cette région et avec les dispositions visant à les obliger à renoncer à leurs alliances au profit du concept, pour le moins imprécis, de «sécurité universelle collective». C'était, notamment, la position des États-Unis, qui demeura la même en 1989, dix-sept ans après le début des travaux du comité spécial créé pour désigner cette zone de paix et de coopération. Pour le représentant de l'archipel des Maldives, cependant, il était essentiel d'éliminer de l'océan Indien toute ingérence extérieure ou activités militaires et, pour celui de la RDA, la création de zones de paix dans le monde était une étape essentielle vers un climat de détente internationale.

En ce qui concerne les limites de la zone, plusieurs propositions ont été apportées par les États. Selon le Canada, il était essentiel d'adopter une définition large des limites géographiques qui engloberaient les territoires des états du littoral et de l'arrière-pays. Le comité spécial devait faire porter son attention sur l'océan Indien proprement dit, ses prolongements naturels et les îles baignées par ses eaux, les fonds océaniques, les états du littoral et de l'arrière-pays ainsi que l'espace

aérien sus-jacent. Selon le représentant des Maldives, cette zone devait englober les états du littoral situés en bordure de l'océan Indien ou des mers qui en sont le prolongement naturel, tel que le golfe Persique ou la mer Rouge; les états enclavés qui sont économiquement dépendants de l'océan Indien et de ses ressources pour leur survie et leur prospérité; les fonds marins sous-jacents et l'espace aérien sus-jacent.

Selon La Maurice, la zone serait celle baignée par l'océan Indien et par les mers qui en sont le prolongement naturel (golfe Persique, mer Rouge). Les états concernés par cette zone sont les suivants (par ordre décroissant d'intérêt ou de participation) : les états du littoral situés en bordure de l'océan Indien ou des mers qui sont le prolongement de cet océan; les états de l'arrière-pays limitrophes des états du littoral qui ne disposent pas d'une façade maritime sur une autre mer que l'océan Indien; les états dont les navires utilisent l'océan Indien et dont les avions et les satellites le survolent ou qui s'intéressent directement ou indirectement aux investissements au large des côtes en vue de l'exploitation des ressources des fonds marins; les états qui, tout en étant extérieurs à la zone sur les plans géographique, commercial et économique, sont toutefois conscients du fait que la situation de l'océan Indien ne saurait être considérée isolément, mais tenue pour incrite dans le cadre d'un effort plus général visant à diminuer les tensions dans le monde (Nations unies, A/AC.159/L.86/Add. 3, 18 avril 1989).

Conclusion

Les peuples du monde cherchent, dans leur ensemble, à assurer leur sécurité. Leurs efforts incessants sont encore trop souvent basés sur les principes de la compétitivité, voire sur le recours à la force et à la violence. Dans un monde aux frontières connues et finies, dans un monde de plus en plus interdépendant, il n'y a plus de place pour cette violence, il n'y a de la place que pour la coopération et la paix. Toutes les actions qui vont en ce sens permettront de maintenir et d'enrichir le patrimoine de l'humanité et mériteront d'être soulignées et glorifiées, c'est-à-dire toutes les actions qui visent la protection de l'environnement naturel et des écosystèmes, l'éducation en matière d'environnement, le désarmement, la coopération, le respect des droits humains et la recherche de

la paix, l'acquisition d'une conscience authentique de la biosphère ainsi que la création de zones de sécurité et de coopération.

Il conviendra d'édifier des monuments et d'établir des sites qui célébreront et rappelleront tous les efforts consentis par l'humanité pour survivre. Ces sites et monuments deviendront le reflet d'une conscience dont la portée aura, enfin, dépassé les frontières des nations.

Si l'État-nation constitue encore la base sur laquelle on cherche à construire la sécurité mondiale, il est, par contre, de plus en plus questionné au niveau de l'espace à l'intérieur duquel il exerce sa juridiction. Lorsqu'un espace national est plutôt source de conflit, des efforts considérables sont déployés pour le redéfinir afin de répondre aux besoins nouveaux de sécurité chez les peuples. Des empires sont démantelés et de nouvelles alliances voient le jour. La création de nouveaux États-nations semble une tendance lourde de conséquences : elle conduira à un découpage plus fin de l'espace politique mondial et plus près des préoccupations des communautés régionales.

Il appert que les solidarités se construisent plus facilement au niveau des régions ou au niveau de l'espace de vie. On observe que les forces porteuses de développement se déploient plus facilement, plus naturellement à l'échelle régionale. Les milliers de régions, résultantes de l'histoire, des traits biophysiques et des paramètres économiques, semblent l'assise par excellence où peut s'épanouir la coopération et, partant, la sécurité commune.

Avec les difficultés de survie du plus grand nombre à l'échelle planétaire est né le concept de la zone de sécurité ou de l'aire de sécurité qui vient s'ajouter de plus en plus ou se surimposer à la logique de l'État-nation. Est-ce que les enseignements de Rio, les déclarations, les grandes conventions, l'*Agenda 21* et les traités mondiaux de «alternatifs»[1] permettront d'enclencher une véritable mobilisation en faveur de la biosphère? Seront-ils suffisamment diffusés? Parviendront-ils à modifier la trajectoire actuelle du développement mondial? Arriveront-ils à persuader les grandes puissances de la nécessité de renoncer définitivement à la

violence armée pour régler les conflits qui menacent leurs propres intérêts et de s'engager plutôt dans la voie de la coopération et de la solidarité avec tous les peuples du monde?

Note

1 C'est ainsi qu'on les désigne.

Bibliographie

BARNABY, F. (edit.) (1988). *The Gaïa Peace Atlas: Survival into the Third Millenium.* New York, Doubleday, 271 p.

BULL, H. (1978). «The Indian Ocean as a "Zone of Peace". A View from Outside», *Regional Colloquium on Disarmament and Arms Control,* International Peace Academy. New Delhi.

CAMPAGNOLO, I., DUFOUR, J., DEN HERTOG, J., ROCHE, D. et K. SIOUI (1992). *À l'heure des grands changements dans le monde: pour une nouvelle conception de la sécurité.* Le rapport de l'enquête populaire sur la paix et la sécurité. Toronto, Alliance canadienne pour la paix et Project Ploughshares, avril, 107 p.

COMMISSION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT (1988). *Notre avenir à tous.* Montréal, Les Éditions du fleuve, 454 p.

DUFOUR, J. (1989). *Compréhension du monde contemporain et coopération internationale. Les éléments d'un système global de concepts et d'actions pour la survie de l'humanité.* Contribution au Plan de l'Unesco pour le développement de la compréhension internationale, de la coopération et de la paix, octobre, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 46 p. avec annexes.

DUFOUR, J. (1989). «L'intelligence humaine qui est à la recherche d'un développement mondial harmonieux est-elle une tendance lourde d'avenir?», *Inform-éthique,* n° 5, octobre, pp. 3-7.

DUFOUR, J. (1989). «Le patrimoine de l'humanité. Genèse d'un concept révolutionnaire». Exposé présenté dans le cadre d'un colloque international organisé par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) à l'occasion du bicentenaire de la révolution française sous le thème: «Révolution et biens culturels» et tenu à Naples, Italie, les 20 et 21 novembre, 6 p.

DUFOUR, J. (1990). «Le réseau mondial des zones de sécurité», *Option Paix,* été, vol. 8, n° 1, pp. 14-15.

DUFOUR, J. (1992). *Les écosystèmes planétaires en péril. État de la situation et perspectives. Rapport préliminaire.* Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi. Pour le Musée de la civilisation de Québec, avril, 85 p.

DUFOUR, J. (1993). «Amérique du Nord. Panorama général», dans BEAUD, Michel et Calliope et M. Larbi Bouguera (dir.). *L'état de l'environnement dans le monde.* Paris, Éditions la découverte, pp. 167-171.

GOLBERG, E.D. (1976). *The Health of the Oceans,* Paris, Unesco, 172 p.

LEAN, G., D. Hinrichsen et A. MARKHAM (1990). *Atlas of the Environment.* New York, Prentice Hall, 192 p.

NATIONS UNIES (1988). *Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Bangladesh et Pakistan: projet de résolution.* New York, Assemblée générale, 43e session, première commission, point 55 de l'ordre du jour, 28 octobre, 2 p.

NATIONS UNIES (1988). *Application de la Déclaration faisant de l'océan indien une zone de paix: rapport du comité spécial de l'océan Indien.* New York, Assemblée générale, 43e session, première commission, point 68 de l'ordre du jour, 7 novembre, 4 p.

NATIONS UNIES (1988). *Application de la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. République de Tanzanie: projet de résolution.* New York, Assemblée générale, 43e session, première commission, point 60 de l'ordre du jour, 31 octobre , 6 p.

NATIONS UNIES (1988). *Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.* New York, Assemblée générale, 43e session, première commission, point 31 de l'ordre du jour, 10 novembre, 2 p.

POLUNIN, N. (1988). *Twenty Threats to the Biosphere and their Geographical Dimensions.* Symposium on Geography and Global Science: The Role of Geography in International Science Programs, août, 7 p.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (1986). *Dossiers sur l'environnement,* Nairobi.

REGEHR, E. et S. ROSEMBLUM (edit.) (1988). *The Road to Peace,* Toronto, James Lorimer & company Pub., 206 p.

UICN (1980). *Stratégie mondiale de la conservation.*, PNUE, WWF, FAO et UNESCO.

UNESCO (1994). *La Convention du patrimoine mondial. Carte de situation et liste des biens inscrits.*

UNESCO (1992). *Les réserves de la biosphère. Carte de situation et liste des réserves.* Paris, Unesco.

UNESCO (1988). «Nature et culture. Un patrimoine pour tous». *Le Courrier,* août, 38 p.

WANADI, J. (1987). «L'ASEAN et la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est». *Politique étrangère,* n° 1, printemps, pp. 87-97.

CONFLIT NORD-SUD, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INSÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE : LES IMPACTS DE RIO

Jean-Guy Vaillancourt
Université de Montréal

Le sommet de la Terre de Rio, ce fut en réalité non pas une, mais deux grandes rencontres qui ont eu lieu simultanément durant la première quinzaine de juin 1992. D'une part, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio Centro, enceinte bien gardée de la banlieue sud de Rio, qui a accueilli plus de 100 chefs d'État et de gouvernement, une multitude d'hommes politiques, de fonctionnaires et de scientifiques, et même 1400 représentants d'ONG de toutes sortes. D'autre part, le Forum global 92, grand palabre festif, a eu lieu au Parc Flamengo et à l'hôtel Gloria, à l'autre extrémité de la ville; y figuraient des milliers de militants et d'experts en matière d'environnement et de développement. Presque 40 000 personnes en tout, dont 9 000 journalistes, ont participé durant deux semaines à ces deux événements. Rio, ce fut, de surcroît, une confrontation Nord-Sud où les représentants des pays industrialisés du Nord, préoccupés enfin par l'environnement, ont dû s'astreindre à écouter les revendications des représentants des pays du Sud aux prises avec des problèmes de pauvreté d'une telle acuité que l'environnement semble encore parfois n'être, pour certains d'entre eux, qu'un «truc» pour les maintenir dans la misère, un loisir de riches. Rio, ce fut donc non pas le président Bush contre le reste de la planète, comme les médias l'ont laissé croire, mais le Sud face au Nord, le Groupe 77 des pays pauvres face au G7 des pays riches et industrialisés, le Tiers-Monde face à la Pax Triadica (USA-Japon-Europe), les mouvements des pays soi-disant non alignés face aux puissantes institutions des nantis. Et cela va le devenir de plus en plus avec le remplacement de Bush et de Quayle par Clinton et par Gore : les pays industrialisés ne pourront plus trop se fier aux États-Unis pour livrer les batailles à leur place depuis l'arrivée des démocrates au pouvoir à la Maison-Blanche.

Environ neuf mois après Rio, il est encore trop tôt pour faire un bilan général et définitif de ces deux rencontres; mais rien ne nous empêche d'en faire une évaluation provisoire. Dans l'ensemble, je pense que ces deux sommets ont eu un impact intéressant, certes, mais pas très positif. Ils constituent tout au plus un petit pas dans la bonne direction. Les résultats, surtout ceux de la CNUED, sont plutôt décevants, car on aurait pu s'attendre à beaucoup mieux d'une telle rencontre. La conscientisation mondiale en regard des problèmes environnementaux a sûrement progressé grâce à Rio. Cependant, les réalisations concrètes, sur le plan des déclarations et des conventions, et surtout sur celui des engagements institutionnels et financiers, sont plutôt maigres, étant donné le sérieux et l'urgence de la crise de l'environnement qui menace la planète, y compris les êtres vivants (végétaux, animaux et humains) qui l'habitent.

Les activités de Rio : les principaux textes

Rio a permis de commencer à établir des liens entre l'environnement et le développement, de montrer que sans l'instauration du développement durable à tous les niveaux, l'humanité s'achemine vers le désastre écologique et économique, vers une crise inouïe tant pour ce qui est de la nature que de la culture, vers une insécurité aussi pire que celle qui vient de la menace d'une guerre thermonucléaire. Rio a permis aux pays du Nord, déjà un peu sensibilisés depuis les années 1970 aux problèmes de l'environnement, de s'ouvrir davantage à la nécessité d'un développement durable dans les pays du Sud, et à ces derniers, préoccupés depuis longtemps par leurs problèmes de sous-développement, de commencer à se rendre compte que le véritable développement doit passer par le respect de l'environnement[1].

Jetons tout d'abord un coup d'œil sur ce que la CNUED a accompli pour amorcer ce genre de développement durable et cette équité entre le Nord et le Sud et, en terminant, regardons brièvement ce que le Forum global 92 et le suivi de Rio ont permis de faire, depuis huit mois, pour amener un peu plus de sécurité économique, environnementale et socio-politique.

La CNUED a vu se dérouler trois types d'activités : des négociations sur trois textes importants, lesquels ont finalement été acceptés; la signature de deux conventions, qui étaient prêtes à signer dès le début de la rencontre et des discours de quelques minutes chacun, prononcés par plus de 100 chefs d'État ou de gouvernement dont la rencontre au sommet proprement dite n'a duré qu'une heure, c'est-à-dire moins longtemps que le banquet ou la prise de photo de groupe.

Le premier texte important qui a découlé de la CNUED est la D*éclaration de Rio*, qui énumère les 27 principes selon lesquels la planète devrait être gérée. Il s'agit d'un document assez bref où sont décrits les droits et les responsabilités des États et des êtres humains dans le domaine de l'environnement et du développement. Originellement, ce document devait être une Charte de la terre; on devait y insister davantage sur la protection de l'environnement en ne mentionnant que quelques principes de base comme le principe précautionnaire, le principe de l'évaluation antérieure, le principe pollueur-payeur et celui de la nécessaire participation du public dans les décisions environnementales. Certains pays préféraient toutefois des principes plus nombreux et plus généraux, une proclamation plus longue et moins contraignante, où l'accent serait mis autant sur l'environnement que sur le développement. Le compromis s'est donc fait sur la rédaction d'une déclaration plutôt que sur celle d'une charte, mais certains espèrent encore pouvoir en arriver, d'ici quelques années, à une véritable M*agna Carta* de l'environnement, moins décevante que la vague litanie d'énoncés grandiloquents de la présente déclaration.

Le second document intitulé *Principes sur la forêt* est le résultat d'un autre compromis – consensus qui, là aussi, a conduit à des banalités et à des généralités. Il vise un développement durable des forêts tropicales tempérées et boréales qui respecte le droit de chacun des divers pays d'exploiter ses propres forêts comme il l'entend sur le plan économique, dans le respect de sa souveraineté nationale, mais selon les principes du rendement soutenu.

Malgré les pressions des États-Unis, qui auraient de beaucoup préféré une convention sur les forêts mais étaient mal placés pour faire

la leçon à quiconque, certains pays du Tiers-Monde se sont opposés à ce qu'une véritable convention soient signée en s'appuyant sur ces principes. Par ailleurs, la CNUED a recommandé l'élaboration d'une autre convention internationale pour juin 1994, sur la désertification cette fois. À mon avis, il faudrait en arriver aussi à une véritable convention sur les forêts qui tiendrait compte des dommages de la déforestation massive et d'autres utilisations abusives des forêts, tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud et, surtout, de l'exploitation exagérée pratiquée par les pays du Nord dans les pays du Sud. Enfin, il ne faut plus considérer les forêts du Sud uniquement comme des réserves servant à absorber le CO_2 produit massivement au Nord.

L'Agenda 21, plan d'action pour le XXe siècle, est le troisième texte achevé par la CNUED. Il s'agit du plus imposant et du plus controversé des trois documents déclaratoires. Ce document massif de presque 800 pages est, selon Maurice Strong, un cadre d'action et de coopération pour opérer la transition vers le développement durable, dans 115 secteurs ou domaines importants. C'est un programme global qui vise à donner naissance à des plans nationaux et locaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Sa faiblesse réside dans le fait que les gouvernements ont refusé de s'y engager de façon concrète avec des buts, des budgets et des échéanciers précis. Cet ouvrage énorme, qui fourmille de bonnes idées et de voeux pieux exprimés en termes bureaucratiques et généraux, risque de rester lettre morte. Une aide officielle pour le développement de 0,7 % du PNB en l'an 2000 y est suggérée comme étant un engagement désirable qui n'affecterait cependant que certains des pays industrialisés. En effet, l'Angleterre, l'Allemagne, et surtout les États-Unis refusent de se rallier à ce que presque tous les autres pays considèrent comme un strict minimum.

Le quatrième document de la CNUED, *la Convention sur les changements climatiques*, a été signé par 153 pays. Cette convention doit maintenant être ratifiée par 50 assemblées nationales pour pouvoir prendre effet. On dit qu'elle a été affaiblie après Prep Com IV pour obtenir que Bush accepte de venir à Rio. Les États-Unis et quelques autres pays ont réussi à empêcher que cette convention ne fixe le niveau

de 1990 comme cible en matière de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) dans les pays industrialisés d'ici la fin de la décennie. L'objectif n'est donc pas d'imposer quoi que ce soit, mais de suggérer. Cette convention tente de faire diminuer le niveau des émissions de CO_2 futures, mais sans obliger les pays riches à payer pour leur part exagérée dans les émissions actuelles. Tout en représentant quand même un point de départ, elle ne va pas très loin. Même si elle était adoptée universellement, elle ne réglerait pas la question du réchauffement global qui ne cesse de s'accroître depuis plus de dix ans.

Le cinquième et dernier document officiel de la CNUED, la *Convention sur la biodiversité,* vise à préserver la diversité biologique dans une perspective de développement durable et à assurer plus d'équité entre pays riches du Nord et pays pauvres du Sud. Certains estiment que c'est la pièce maîtresse de la CNUED; il faut dire aussi, cependant, qu'elle a été le pont des ânes de cette conférence. On sait qu'un tiers des espèces végétales et animales pourraient disparaître d'ici 30 à 40 ans et que la diversité des plantes et des animaux est une richesse inouïe pour l'humanité, un trésor inestimable faisant partie du patrimoine mondial. Cette convention exige que chaque pays préserve sa propre biodiversité, et elle tente aussi, bien faiblement, de réglementer les manipulations génétiques et les transferts technologiques. À long terme, il y a d'immenses intérêts en jeu ici. Même si plusieurs pays avaient des réticences sur certains points, 160 d'entre eux l'ont quand même signée, mais les États-Unis ont été un des seuls pays à ne pas vouloir le faire. Bush a refusé de payer le prix de la protection de la diversité biologique parce qu'il ne voulait pas avoir à compenser les pays pauvres pour l'utilisation de leurs ressources biologiques, sous prétexte que cela pourrait nuire à l'industrie biotechnologique (c'est-à-dire pharmaceutique, cosmétique, agricole, etc.). Cette convention doit maintenant être ratifiée par 30 parlements nationaux pour entrer en vigueur, et certains espèrent que la nouvelle administration Clinton-Gore réparera la gaffe de Bush, les États-Unis n'ayant pas grand-chose à perdre en signant. En effet, le texte tel qu'adopté à Rio est déjà plutôt modéré, et aucunement menaçant pour les intérêts économiques des pays riches.

Les propositions de Rio

La convention propose d'accorder un droit de compensation aux pays d'où proviennent les ressources biologiques utilisées dans certaines industries, et cela ne pourra qu'aider à leur préservation. En lisant le texte de cette convention, on se demande pourquoi plusieurs entreprises refusent de payer ces redevances, alors que les pauvres du Sud doivent payer au prix fort les produits des biotechnologies développées au Nord parfois à partir de ressources acquises gratuitement chez eux. Bush a prétendu qu'il refusait de signer pour sauvegarder des emplois, mais il semble que le seul emploi qu'il visait à préserver était le sien; cela ne lui a pas réussi : il s'est attiré la réprobation universelle pour son arrogance et son conservatisme à Rio, et il s'est fait battre aux élections présidentielles à l'automne de 1992.

Sur le plan institutionnel, la CNUED a suggéré la création d'une commission pour le développement durable, ce qui a été fait à l'Assemblée générale des Nations unies qui a siégé à New York à partir du 14 septembre 1992. Cette commission fut établie selon l'article 68 de la charte des Nations unies, sous l'autorité du Conseil économique et social (ECOSOC) qui, lui-même, fait rapport à l'Assemblée générale. Sa tâche principale sera de veiller à la mise en application de l'*Agenda 21*. Toutefois, cette commission, pour être efficace, devra nécessairement œuvrer à un haut niveau politique et avoir une représentation au niveau ministériel. Elle doit aussi être en possession de pouvoirs et de moyens pour agir efficacement, elle doit être nettement orientée vers l'avenir plutôt qu'être un simple mécanisme pour évaluer les progrès accomplis, et enfin elle doit avoir un mandat clair et des employés de haut calibre. Cette commission pour le développement durable, si elle n'est composée que d'hommes politiques férus de protocole ou d'une quinzaine de sages qui ne pourront faire que des remontrances, risque de conduire à un imbroglio diplomatique et à des luttes bureaucratiques entre les divers organismes de l'ONU et de Bretton Woods. En fait, pour que Rio soit un succès, il faut renforcer les Nations unies et ses diverses composantes, surtout celles qui sont les plus démocratiques, comme l'Assemblée générale. Plus radicalement encore, il faut démocratiser et restructurer les Nations unies, ce qui ne sera pas une tâche facile dans le contexte

actuel de recrudescence des nationalismes. Une des propositions de restructuration qui est discutée actuellement consisterait en un renforcement du Conseil économique et social de l'ONU (dont dépend la Commission pour le développement durable) et l'abolition concomitante du deuxième et du troisième comité de l'Assemblée générale, dont les responsabilités seraient alors déléguées à l'ECOSOC. Sans une réforme de l'ONU, en ce sens ou dans un direction semblable, les acquis de Rio risquent d'être assez minces.

De l'avis de tous les commentateurs, la CNUED a été un fiasco complet sur le plan financier, même si on y a beaucoup parlé d'argent. La fin de la compétition Est-Ouest et la crise économique mondiale qui sévit depuis plusieurs années ont tari bien des sources de financement et d'aide aux projets dans les pays du Sud. Le développement durable, la survie elle-même de la planète et de l'humanité, spécialement celle des pays pauvres du Sud, exigent un allégement de la dette et une aide internationale véritable. On a parlé de déboursés nécessaires de 125 milliards de dollars U.S. par an d'aide venant des pays riches (70 milliards de plus que les 55 milliards actuels), et ce, uniquement pour réaliser le programme de l'Age*nda 21*, alors que la CNUED n'a même pas réussi à libérer 2 milliards de plus en engagements neufs de la part de ces pays. En refusant de s'attaquer à la question du gaspillage des budgets militaires (un billion, c'est-à-dire mille milliards de dollars U.S. par an dans le monde), la CNUED a négligé de s'attaquer à ce qui pourrait être la meilleure source de financement pour le développement et pour la sécurité économique, environnementale et socio-politique. Faute de mieux, il faudra recourir à toute une panoplie d'autres moyens innovateurs, mais difficiles à mettre en œuvre, pour trouver des fonds, par exemple une taxe internationale sur le pétrole et le charbon, une taxe minimale sur les transactions financières, des permis d'émission et des transferts d'argent à partir d'activités nuisibles pour l'environnement, etc. Il faudra augmenter l'aide bilatérale et multilatérale, et faire en sorte que ce soit une aide véritable, qui ne nuise pas à l'environnement. Je demeure cependant convaincu que la meilleure source de financement pour le développement durable, comme le laisse entendre d'ailleurs le chapitre 11 du rapport Brundtland et un nombre de plus en plus grand de leaders

religieux, sociaux et scientifiques, serait la réallocation des dépenses militaires à la solution des besoins humains fondamentaux, à la véritable sécurité, qui est de plus en plus économique, environnementale et socio-politique, et pas seulement militaire ou stratégique. Le traité des ONG, au Forum global sur le militarisme, l'environnement et le développement, souligne que le militarisme, en période de guerre comme en temps de paix, a un impact très négatif sur l'environnement : il gaspille les ressources naturelles et humaines nécessaires au développement économique et social. Il apparaît donc urgent de procéder à la démilitarisation, d'abolir la guerre et d'établir une paix durable. Pour le bien des générations actuelles et futures, une véritable sécurité économique et sociale équitable est essentielle.

La sécurité ne doit plus être définie en termes strictement militaires, mais plutôt de façon globale, de manière à inclure à la fois la sécurité personnelle, libre de violence et d'abus sexuels; la sécurité locale, permettant que tous les besoins fondamentaux soient satisfaits, et la sécurité commune, assurant que les droits des humains et des autres espèces vivantes à vivre dans un environnement sain soient respectés.

L'Age*nda 21* a suggéré que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – ou Global Environmental Facility (GEF) – soit rendu plus accessible aux intérêts des pays en voie de développement, tout en tenant compte du poids relatif des efforts financiers des pays donateurs. Voilà le cœur du problème. Les riches prétendent vouloir aider, mais ils veulent garder une maîtrise absolue sur les cordons de la bourse. En fait, le FEM devrait être renfloué et renforcé, restructuré et démocratisé de façon beaucoup plus radicale que ne le suggère l'A*genda 21*. Il doit être rendu plus autonome vis-à-vis de la Banque mondiale. Celle-ci, de même que le FMI et le GATT, organismes financiers internationaux nés de Bretton Woods, doivent être réformés. Le FEM doit donner plus de pouvoir au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et surtout aux ONG du Sud, qui savent mieux que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ce qui est bon et nécessaire pour le développement durable dans le Sud.

L'*Agenda 21* tente de ménager à la fois les pays riches, qui sont des bailleurs de fonds importants, et les pays bénéficiaires de cette soi-disant aide. Mais les pauvres du Sud ne veulent pas payer la note pour nettoyer l'environnement qui a été pollué et spolié surtout par les riches du Nord et ils veulent aussi qu'on cesse de les faire paraître comme des assistés sociaux, alors que le flux net entre le Nord et le Sud est de 50 milliards de dollars U.S. au détriment du Sud, détriment qui est largement dû au service de la dette. Si on ajoute à ces pertes celles dues au protectionnisme, aux bas prix payés pour les matières premières et à la main-d'œuvre bon marché du Sud, on atteint facilement entre 200 et 250 milliards de manque à gagner[2].

Les deux sommets de Rio sont le fruit de 20 ans de préparation, de Stockholm en 1972 au Rapport Brundtland de 1987, et aux nombreuses conférences préparatoires tenues entre 1989 et 1992. De nombreux espoirs ont été entretenus par la CNUED, le plus grand sommet jamais organisé par l'ONU, qui devait considérer ensemble les problèmes de développement et d'environnement du Nord et du Sud, mais qui a, malheureusement, négligé de tenir compte du troisième terme de l'équation, à savoir le désarmement.

Le militarisme est, en effet, une des deux questions tabous que la CNUED n'a pas voulu aborder, et encore moins résoudre. L'autre est celle de la surpopulation, sur laquelle les esprits sont très divisés. Les pays riches et surconsommateurs veulent que les pauvres cessent de proliférer, alors que ces derniers refusent les formes de contrôle des naissances imposées par le Nord; ils perçoivent ces dernières comme un effort des riches pour ralentir leur propre déclin mondial. Le problème à la base, ici, est bien plus celui de la surconsommation chez les riches que celui de la surpopulation chez les pauvres, bien que ces deux questions soient reliées. Quant à l'autre question, celle du militarisme, qui fut évitée comme la peste, et qui est finalement celle du gaspillage qu'entraînent les budgets militaires et le commerce des armes, on constate qu'il y a trop d'intérêts financiers, au Nord comme au Sud, qui profitent des contrats de défense pour qu'une seule conférence des Nations unies puisse aborder ce sujet et y apporter des solutions adéquates. Le Forum global

a tenté de le faire au moyen d'un traité remarquable des ONG sur le militarisme, l'environnement et le développement, mais il aurait fallu que la CNUED elle-même attaque de front cette question cruciale.

Les consensus de Rio : le plus petit dénominateur commun

En somme, à la CNUED, ce fut le triomphe du plus petit dénominateur commun, d'un consensus minimal entre des États jaloux de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs. Au début de décembre 1992, Mustafa Tolba, alors directeur du PNUE, affirmait, dans l'avant-propos d'un rapport pessimiste sur l'état de l'environnement de la planète, que la volonté des gouvernements de procéder à des réformes pour protéger l'environnement s'était effondrée, que l'impulsion donnée à Rio s'était perdue, que le rythme des actions gouvernementales diminuait. Ce rapport montre que les conflits actuels ont des origines environnementales et il prédit qu'il y aura de plus en plus de conflits basés sur les ressources clés comme l'eau potable, les terres arables, l'énergie, etc.

Le rapport de 1992 du PNUE constate aussi que la pauvreté s'étend et nuit à l'environnement, que le développement agricole et urbain détruit chaque année une superficie de la forêt tropicale égale à celle de l'Autriche, que 3 000 espèces animales sont en danger et qu'une centaine d'espèces végétales et animales disparaissent chaque jour, qu'un milliard de citadins respirent de l'air pollué, que l'érosion gruge 25 millions de tonnes de terre arable chaque année, que l'usage accru des engrais chimiques contamine les eaux, que la couche d'ozone se dégrade plus vite que prévu, etc. La CNUED n'a pas encore fait grand-chose de concret pour enrayer tout cela. Au mieux, elle nous a conscientisés, mais elle nous a aussi donné bonne conscience.

Par opposition à la CNUED, le Forum global, malgré certains petits côtés folkloriques agaçants, a mieux perçu les problèmes et les solutions. Toutefois, les ONG n'ont malheureusement pas les moyens qu'ont les États pour agir. Le Forum global 92, ce fut l'alliance des forces vives et des mouvements sociaux de la société civile internationale face au pouvoir économique et politique des industriels et des gouvernements des pays riches. Il est déplorable que les ONG n'aient pas eu la force suffisante pour affronter ces adversaires.

Le Forum Global, à mon avis, a été beaucoup plus vivant et plus intéressant que la CNUED. Même si la CNUED est allée moins loin, avec ses documents frelatés et ses décisions diluées, que le processus des traités du Forum global, des ONG et des mouvements sociaux, il faut bien reconnaître que le pouvoir économique et politique se trouvait au Rio Centro et non au Parc Flamengo. Le Forum global, et plus particulièrement le Forum international des ONG et des mouvements sociaux, sa principale composante, ont produit une quarantaine de traités de remplacement portant sur des sujets économiques, environnementaux et sociaux. De plus, ils ont contribué à établir des liens entre gens du Nord et gens du Sud, à élargir les perspectives des uns et des autres sur les sujets abordés, à les stimuler à agir pour le développement durable et la réforme de l'ONU et à former des réseaux d'échange d'informations.

Dans les traités des ONG, il est question du climat, de la biodiversité des forêts, des thèmes de l'*Agenda 21*, mais aussi des sujets négligés par la CNUED comme le militarisme, le racisme, la dette, les firmes multinationales, l'énergie, la corruption politique. La qualité des textes des ONG est inégale, mais la plupart de ces derniers sont très intéressants : ils ont été préparés de longue main et discutés âprement par des militants compétents et convaincus. Le but des traités était de montrer que les ONG peuvent agir de façon autonome, surtout quand il n'y a pas beaucoup à espérer des pressions faites auprès des dirigeants qui, souvent, récusent même la simple consultation. Les ONG veulent aussi renforcer leur position institutionnelle et leur légitimité à l'intérieur des instances des Nations unies, tout en faisant attention de ne pas être cooptées.

Depuis juin 1992, il y a eu plus d'une centaine de rencontres portant sur Rio, en Amérique du Nord seulement, et des centaines de conférences, de numéros spéciaux de revues, d'émissions de radio et de télé y ont été consacrés. La constitution de réseaux nationaux et internationaux préoccupés par le développement durable et les suites de Rio continue d'aller son train. C'est donc dire que l'on continuera longtemps à parler de ces sommets de Rio, à se demander si ce furent des échecs ou des réussites.

Conclusion

Si on considère les deux sommets de Rio comme des événements ponctuels, comme des mégarencontres médiatiques sans lendemain, alors on peut dire que ce furent des échecs. Mais si on les considère comme des étapes dans un long processus qui va de Stockholm 72 à Nairobi 82, du rapport Brundtland de 1987 aux quatre Prep Com et à Rio 92, processus qui est loin d'être arrivé à son terme, on peut dire que la partie n'est pas encore terminée et qu'il y a encore lieu d'espérer. Il existe, bien sûr, des faits encourageants dans l'après Rio, comme la nouvelle solidarité entre ONG et pays du Sud, la création d'un *Conseil de la Terre* qui œuvrera à partir du Costa-Rica et surveillera, grâce à l'appui financier du gouvernement de ce pays, entre autres, et à la participation de personnalités bien connues du monde non gouvernemental, la mise en marche des conclusions de la CNUED. Il y a aussi la Croix verte internationale, que l'on est en train de mettre sur pied, et dont la présidence sera vraisemblablement confiée à Mikhaïl Gorbachev.

Le processus qui va de Rio au XXIe siècle exige la participation active des ONG et des autres acteurs politiques et économiques. La contribution des ONG commence à être intégrée, comme elle le fut à RIO, dans un processus qui vise à établir une société terrestre basée sur le développement durable. Lors de la Prep Com 4 à New York, un membre d'une ONG de l'Europe de l'Est a même suggéré qu'on crée une chambre basse des ONG à l'Assemblée générale des Nations unies, pour contrebalancer la Chambre haute des sénateurs représentant les gouvernements, mais je doute que de telles réformes soient mises de l'avant : elles heurtent de front trop d'intérêts politiques et économiques puissants.

Il faudrait peut-être un autre sommet ou un autre rapport en 1997 pour faire le point, un peu comme le rapport Brundtland a permis de le faire entre Nairobi en 1982 et Rio en 1992. Il ne faut pas attendre à l'an 2002, encore moins à l'an 2012 pour faire le point, car il sera alors trop tard.

Les deux rencontres de Rio ont constitué une étape décisive dans l'histoire des Nations unies, et resteront une date mémorable de cette fin

du deuxième millénaire. Il ne faudrait toutefois pas que dans 10 ou 20 ans, voire dans 100 ou 200 ans, ceux qui viendront après nous en parlent comme d'une occasion ratée, comme du sommet qui a accouché d'une souris, mais plutôt comme d'une rencontre qui, en nous ouvrant les yeux, nous a tracé la voie vers la sécurité commune, vers un avenir soutenable et viable, vers un développement authentiquement humain et véritablement durable. Garantir le bien-être de tous sans détruire les bases même de l'équilibre planétaire sur lesquelles reposent la survie de l'humanité n'est pas une tâche qui pouvait être remplie en deux semaines. Cependant, certains jalons ont au moins été posés.

La convention sur les changements climatiques requiert maintenant non seulement d'être ratifiée, mais d'être aussi transformée en un protocole qui fixe des buts et des échéanciers précis; celle sur la biodiversité exige en plus la signature et la ratification des États-Unis pour être vraiment efficace. Et une fois les protocoles signés et ratifiés, il faut que tous les pays signataires fassent ce qu'ils se seront engagés à faire, en ne lésinant pas sur leurs engagements juridiques et financiers comme c'est le cas actuellement dans le cas du Protocole de Montréal sur l'ozone, qui passe pourtant pour être un modèle du genre. Le chemin qui nous a conduits à Rio fut semé d'embûches; celui qui nous conduira de Rio à la solution des grands problèmes qui nous assaillent : disputes entre riches et pauvres, famines, guerres fratricides, surconsommation et surpopulation, changements climatiques et pollution endémique, reste encore bien plus difficile. Dans 20 ans, que dis-je, dans 10 ans, il sera trop tard pour se mettre à la tâche. Il faut s'y appliquer dès maintenant pour éliminer le plus rapidement possible la pauvreté des uns et la surconsommation des autres, car c'est là que réside sans doute le grand problème environnemental actuel. Le développement durable non seulement pour des décennies, mais pour des siècles à venir : voilà le véritable, le seul défi. Les sommets de Rio n'ont pas accompli de prouesses en ce sens, mais ils nous interpellent et nous tracent la voie à suivre.

Notes

1. Quand je parle ici de développement durable (ou viable ou soutenable, car en français il y a un flottement et il aurait été de beaucoup préférable que le rapport Brundtland utilise le concept d'écodéveloppement si bien illustré, entre autres, par Ignacy Sachs), j'entends non seulement une réconciliation entre économie et écologie, ou entre développement au sens large du terme et protection de l'environnement, mais j'insiste, comme plusieurs, pour qu'on tienne compte d'un troisième pôle, la dimension socio-politique, qui comprend les droits humains et la démocratie, le désarmement et la paix, et aussi l'équité intergénérationnelle, internationale, interethnique, entre les classes sociales et entre les hommes et les femmes, équité sans laquelle tous les autres efforts risquent d'être futiles.

2. I. Sachs, «Comment concilier écologie et prospérité», *Le Monde diplomatique*, déc. 1991, p. 19.

DÉVELOPPEMENT MONDIAL : STRATÉGIES ÉTHIQUES

Denis Goulet
Université Notre-Dame

Le développement est un terme ambigu tout autant que l'est sa pratique. Ce terme est utilisé tant sur le plan descriptif que sur le plan normatif: il décrit des conditions présentes ou il projette une solution de rechange souhaitable. L'usage descriptif prévaut dans les témoignages écrits de plus en plus nombreux sur le développement[1], qu'il s'agisse de rapports sur les performances et la politique publiés par de grandes agences de financement internationales ou de la volumineuse littérature académique qui apparaît maintenant dans une myriade de disciplines.

L'usage normatif du terme se retrouve dans les travaux de critique et de revendication[2] dont les auteurs utilisent un langage à charge «valorielle» pour critiquer le développement comme il est pratiqué maintenant ou pour cautionner certaines visions de remplacement jugées éthiquement et politiquement supérieures. De plus, le même mot «développement» réfère tout autant aux fins qu'aux moyens en vue du changement social. La première signification du développement renvoie à la vision d'une vie meilleure matériellement parlant, plus moderne dans ses institutions et technologiquement plus efficace. La deuxième signification réfère à un déploiement de moyens pour réaliser cette vision, qui s'étend de la planification économique jusqu'aux campagnes de propagande, de l'ingénierie sociale globale aux interventions techniques de toutes sortes.

Ce n'est pas seulement la signification du développement qui est ambivalente, mais tout aussi bien sa pratique. Un déroutant assortiment de principes d'élaboration de politiques parade sous la bannière du développement, par exemple :

- la grande poussée de la croissance économique autosoutenue;
- l'occidentalisation des pratiques et des institutions sociales;
- le rejet de l'occidentalisation dans la poursuite des modèles de changement «endogènes»;
- la mobilisation des ressources nationales et de l'énergie autour des «mégaprojets» ou vice versa;
- la stratégie «*small is beautiful*», basée sur les petits projets dirigés localement.

En 1990, le programme de développement des Nations unies a publié son premier rapport annuel sur le développement humain dans le monde[3]. Son but est de dépasser l'étroite vision économique du développement que l'on retrouve dans le rapport annuel de la Banque mondiale, laquelle classe les pays selon l'indice de la croissance économique calculé à partir du PNB (produit national brut). Le mouvement croissant qui tend à développer de nouveaux indicateurs de développement témoigne du mécontentement qui existe en regard des conceptions et des mesures de développement qui ont cours[4].

Le développement : un problème d'éthique

Le développement est fondamentalement un problème qui relève de l'éthique et met en relief trois questions d'ordre moral :

- Quelle est la relation entre l'abondance des biens et la plénitude de biens?
- Quelles sont les fondements de la justice à l'intérieur même des sociétés et entre les sociétés?
- Quels critères déterminent la position des sociétés face aux forces de la nature?

Donner des réponses satisfaisantes à ces questions normativement et institutionellement : voilà ce qui fait d'un pays un pays développé. En appliquant ce standard, il devient évident que les nations ayant un revenu

per capita élevé ne sont pas nécessairement des pays développés authentiquement[5].

Ce qui rend ces anciennes questions portant spécifiquement sur le développement obsolètes, de même que les réponses qu'on leur a apportées, est l'agrégat de conditions modernes uniques.

La première condition moderne est la grande échelle des activités humaines. Compte tenu de la taille de nos villes, des bureaucraties, des usines, et en raison du volume même des images qui assaillent nos sens, nous avons atteint un point où la différence quantitative produit un changement qualitatif.

La deuxième caractéristique du monde moderne est la complexité technique et la division du travail spécialisé qui s'ensuit. Nous désirons de nouvelles informations, mais nous sommes écrasés par la masse de ces mêmes informations et nous ne pouvons trouver la sagesse nécessaire pour contrebalancer la science[6]; nous n'avons pas les fils de chaînes pour tisser les nombreux brins que constitue la multiplication des connaissances. Dans un univers cognitif si complexe et fragmenté, il devient impossible de répondre à des questions aussi désarmantes que celles-ci : Qu'est-ce qu'avoir une belle vie? Quelle est la relation entre les biens et le bien? Quelle est la base de la justice et de l'équité? Quelle est la position à adopter à l'égard de l'opposition entre nature et technologie?

La troisième caractéristique de la vie moderne est le tissu d'interdépendance qui transforme un événement local en un événement global et fait que des conflits internationaux affectent les destinées locales. L'interdépendance croissante des nations, des communautés et des individus est, en fait, un couteau à double tranchant. Elle est à la fois bonne et mauvaise[7]. Les populations qui souffrent de famine en Somalie sont sauvées par de la nourriture transportée du Nebraska grâce à des ponts aériens et par suite de reportages télévisés. Pourtant, les armes américaines tuent de pauvres paysans innocents au Guatemala pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les décisions locales.

La quatrième et la plus dramatique des conditions modernes est le décalage de plus en plus court entre le changement proposé ou imposé aux communautés humaines et les limites de temps auxquelles ces communautés ont à faire face pour réagir au changement de façon à protéger leur intégrité. Les médias de masse, la médecine moderne et la technologie affectent constamment la conscience, les valeurs et les destinées des peuples, leur laissant peu de temps pour fournir une réponse sage aux changements proposés qui soit basée sur leur propre réflexion, leurs traditions et l'image qu'ils se font du futur[8].

À cause de ces quatre conditions nouvelles, les questions éthiques de base auxquelles devaient faire face toutes les sociétés dans le passé sont devenues des questions de développement contemporaines. Généralement parlant, les questions normatives sur la qualité de la vie, une société juste, et une bonne attitude en regard de la nature ont été négligées ou ont eu de mauvaises réponses autant de la part des experts en matière de développement que de la part des éthiciens. Est-ce que la capacité productive d'une nation devrait être utilisée pour produire une quantité décente de biens essentiels afin de pourvoir aux besoins de base de tous ou pour fabriquer tous les biens que convoitent ceux qui possèdent le pouvoir d'achat? Les économistes du développement fuient ces questions rattachées aux valeurs, les étiquetant comme non scientifiques ou subjectives. Les éthiciens, quant à eux, prennent rarement les processus de développement comme base de leur réflexion morale. Toutefois, en laissant de côté la dynamique du changement social, ils s'emprisonnent dans une forme stérile de moralisme, laquelle est inutile et, de surcroît, tout à fait dommageable.

Les niveaux du discours éthique

Le discours éthique se retrouve à quatre niveaux distincts : finalités générales; critères spécifiques, qui déterminent quand ces finalités existent dans des situations concrètes; systèmes de moyens interreliés, qui constituent des stratégies en vue d'atteindre les finalités, et moyens individuels pris séparément[9].

Les plus profonds désaccords surgissent aux deux niveaux du milieu, c'est-à-dire à celui du critère qui spécifie que le but visé est

effectivement atteint et à celui du système des stratégies ou des moyens déployés pour atteindre les objectifs visés. Par ailleurs, les discussions sur les finalités générales engendrent rarement des débats d'ordre éthique pour la simple raison qu'elles sont universelles et facilement noyées dans un océan de belles paroles (même les tyrans prêchent la liberté et font de la propagande pour promouvoir la paix). Le quatrième niveau, celui des moyens individuels, entraîne peu de controverses parce que chacun peut être bien ou mal utilisé et ne peut être caractérisé éthiquement comme bon ou mauvais, excepté si l'on fait référence aux circonstances qui l'entourent. La position éthique de quelqu'un sur les finalités est entièrement révélée par les moyens qu'il adopte pour les poursuivre. Par conséquent l'éthique du développement, pratiqué comme «moyen des moyens», n'exige pas que les moralistes posent des buts idéaux et émettent un jugement sur les moyens utilisés par les autres pour poursuivre leurs buts ou les buts des autres. Elle exige plutôt des éthiciens qui s'intéressent aux contraintes entourant les choix faits par les preneurs de décision qu'ils concentrent leurs efforts sur la promotion des valeurs pour lesquelles luttent les groupes opprimés : une plus grande justice, une quantité décente de biens pour tous, un accès équitable à la technologie.

L'ÉTHIQUE COMME «MOYEN DES MOYENS»

La discipline du développement est un art, pas une science : on doit faire face non pas à la logique ou à un design ordonné, mais plutôt à des décisions et à des mesures prises dans des domaines de haute incertitude. Par conséquent, l'éthique du développement doit accorder une attention spéciale aux contraintes politiques et économiques qui fonctionnent dans des cadres antagonistes marqués par des antécédents culturels et des dotations de ressources qui varient.

L'éthique doit faire partie, d'une certaine façon, des instruments utilisés par les agents de développement à l'intérieur des dynamiques de valeur implicites et devenir le «moyen des moyens».

Les éthiciens ne font pas leur devoir seulement en proposant, en vue de l'action économique, des buts moralement acceptables. Il n'est pas suffisant non plus qu'ils évaluent, à la lumière de quelque règle

morale extrinsèque, les moyens employés pour atteindre ces buts. Au contraire, ils doivent analyser et mettre à nu la valeur véhiculée par l'appareil politique et économique à partir de son propre dynamisme interne. Plus spécifiquement, ils doivent démontrer si une politique donnée consolide des cultures locales fragiles ou si elle les détruit. On doit procéder à un épluchage phénoménologique de la valeur du contenu, tant positif que négatif, qui se trouve latent dans les moyens choisis par les techniciens de la prise de décision. C'est en ce sens que l'éthique doit servir comme «moyen des moyens», c'est à dire comme un phare moral qui illumine les questions de valeur cachées à l'intérieur des moyens instrumentaux utilisés par les preneurs de décisions et les agents de développement.

La vraie éthique est une sorte de praxis[10] qui engendre une réflexion critique sur la valeur et la signification de l'action sociale de quelqu'un. La *praxis* éthique éclaire les choix en assignant aux besoins essentiels et aux relations de pouvoir une allégeance relative aux valeurs et en fixant des critères pour déterminer des niveaux tolérables de souffrance humaine dans la promotion du changement social. Les diverses stratégies de développement, les programmes et les projets ont des impacts variés sur les populations devenues des victimes en raison de la pauvreté, des privilèges de classes, de l'exploitation économique ou de la domination politique[11]. Une éthique de la justice sociale doit mettre en œuvre des instruments concrets pour supporter la lutte menée par les classes sociales exploitées. Entretenir la rhétorique de la dignité est un exercice illusoire si l'on ne met sur pied des structures sociales qui font la promotion de la dignité et éliminent les obstacles: les maladies endémiques, la pauvreté chronique, le système injuste de propriété foncière. Une façon d'aller «au-delà du moralisme[12]» est d'adopter un nouveau modèle «développemental» de prise de décision qui pousse le raisonnement éthique vers un dialogue de négociation s'accompagnant d'une rationalité politique et technique.

Un nouveau modèle de prise de décision[13]

Dans l'arène des prises de décision en matière de développement, on retrouve trois rationalités et elles interagissent de différentes façons.

La rationalité technologique

La rationalité technologique repose sur les fondements épistémologiques de la science moderne : elle applique la connaissance scientifique à la solution des problèmes ou à la maîtrise de la nature, des institutions sociales, de la technologie elle-même ou des gens. Son but est d'accomplir une tâche concrète : construire un barrage, nettoyer une forêt, accroître le rendement d'une récolte. Le *modus operandi* de la rationalité technologique, c'est-à-dire la façon de procéder qu'elle privilégie, consiste à traiter de manière instrumentale tout ce qui n'est pas le but; tout ce qui lui importe est de savoir si quelque chose est d'une aide ou un obstacle à l'atteinte d'un but fixé. La rationalité technologique obéit à une logique dure, guidée par le calcul de l'efficacité. Les ingénieurs qui construisent un barrage et qui trouvent une montagne sur leur passage la dynamitent, tout simplement.

La rationalité politique

La logique qui guide les hommes politiques diffère à la fois des buts et des procédures qui inspirent les techniciens. Leur véritable but est de préserver certaines institutions et certaines règles de jeu ou encore leur position de pouvoir à l'intérieur de ces mêmes institutions. En voici une illustration : un homme politique peut être élu parce qu'il a promis de construire 20 000 habitations à loyer modique. Toutefois, si, en essayant de tenir sa promesse, il rencontre une résistance sérieuse de la part de certains adversaires, il laissera tomber le projet. Ce qui importe vraiment pour lui n'est pas de construire de nouvelles maisons, mais de préserver son influence et son pouvoir ou ceux de son parti. Les acteurs politiques font des compromis, ils négocient, ils s'adaptent. Ils naviguent entre deux rives – alors que les techniciens doivent atteindre la rive opposée, et ce, à n'importe quel prix! La logique de l'homme politique est molle, elle n'a pas la fermeté de celle des gestionnaires et des experts en technologie.

La rationalité éthique

Le troisième type de logique est la rationalité éthique, une façon de penser dont le but est de créer, de nourrir ou de défendre des valeurs appréciées pour elles-même : liberté, justice, dignité personnelle, vérité,

paix, intégrité culturelle. On l'appelle rationalité éthique parce qu'elle repose sur des jugements moraux : ce qui est bon ou mauvais, bien ou mal, juste ou injuste. La rationalité éthique relativise et traite de façon instrumentale les buts poursuivis par d'autres rationalités. Construire une route ou garder le pouvoir est jugé par la rationalité éthique comme bon ou mauvais selon que cela aide les citoyens ordinaires à obtenir la liberté, le respect ou un juste traitement.

Tous les preneurs de décision peuvent être motivés par des valeurs éthiques, mais la forme dominante de leur contribution à la rationalité reflète leur rôle spécial dans l'arène des prises de décision. De ce fait, les experts techniques siégeront aux tables de prise de décision non pas pour promouvoir des visions utopiques, mais pour justifier leurs choix sur des motifs technologiques. De la même façon, «quand les jeux sont faits», les hommes politiques mettent leurs préceptes éthiques «sur la glace», subordonnent leur bon sens technologique aux exigences de l'efficacité politique. Ce n'est donc seulement que par défaut, si tant est que cela se produise, que les dépossédés deviennent les bénéficiaires de la rationalité éthique. Leur intérêt vital ne peut trouver que la justification éthique pour s'exprimer quand ils se rencontrent dans les arènes de prise de décision, parce qu'ils ne peuvent fonder leurs demandes de programmes ni sur l'efficacité ni sur le maintien du pouvoir, comme les autres preneurs de décision le font.

Car la rationalité éthique, politique et technique n'interagissent pas selon un mode de relations mutuelles horizontal, mais selon un mode vertical et à des fins contradictoires. Chaque école de pensée tend à aborder les autres avec une attitude triomphaliste et réductionniste. La logique technique cherche à imposer la vision quant à ses buts et à ses procédures dans le processus décisionnel complet. La rationalité politique et éthique fait de même (voir tableau 1).

Ainsi créés, ces conflits ne peuvent qu'engendrer de mauvaises décisions. Si la rationalité technique domine, les décisions seront jugées politiquement irréalisables et éthiquement non valables. Inversement, le triomphe de la logique politique peut mener à des décisions

techniquement catastrophiques ou moralement répugnantes. Les bonnes décisions doivent démontrer plusieurs qualités, toutes ne pouvant émerger de l'application unilatérale d'une seule rationalité dans l'arène décisionnelle.

TABLEAU 1
Interaction des trois rationalités : le modèle actuel

LES TROIS RATIONALITÉS

Modèle vertical : le réductionnisme

Technique		Éthique		Politique
Politique	ou	Technique	ou	Éthique
Éthique		Politique		Technique

Hypothèse : Chaque rationalité cherche à s'affirmer et à imposer aux autres la primauté de ses buts et de son approche.

Il faut adopter un nouveau modèle de dialogue entre les trois rationalités, où les échanges seront circulaires et réciproques et non pas verticaux et réductionnistes. La figure 1 illustre bien comment devrait fonctionner ce nouveau modèle.

FIGURE 1
Le modèle tel qu'il devrait être

INTERACTION DES TROIS RATIONALITÉS

Modèle circulaire : les relations mutuelles

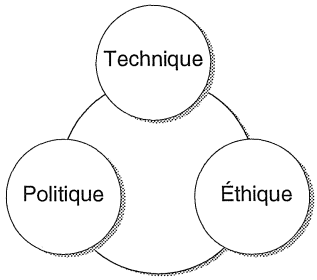

Hypothèse : Toute forme de reconnaissance est partielle et risque d'être erronée au détriment de l'ensemble ou de dominer le discours avec les autres formes.

CONCLUSION : LA MISSION DE L'ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT

La tâche essentielle de l'éthique du développement est de s'assurer que les changements difficiles qui sont lancés sous la bannière du développement ne résultent pas en un anti-développement qui détruit les cultures et exige des sacrifices non nécessaires en souffrance et en bien-être social, tout cela au nom du profit, d'une idéologie absolutiste ou d'un supposé impératif d'efficacité.

Point encore plus fondamental : la mission première de l'éthique du développement est de garder l'espoir vivant. Si l'on se base sur des calculs purement rationnels ou sur des probabilités futures, les efforts de développement sont voués à l'échec. Les pauvres ne pourront rivaliser avec les riches tant et aussi longtemps que ces derniers continueront à gaspiller et à inventer des justifications idéologiques pour ne pas pratiquer la solidarité avec les moins développés. Le fossé technologique continuera probablement à se creuser et les grandes ressources continueront à se gaspiller, alors que les besoins de base resteront non satisfaits. Les catastrophes que subit, par exemple, l'environnement en raison du développement de la puissance nucléaire (empoisonnement par les radiations) ou engendrées par la croissance démographique sont aussi des scénarios de désespoir. Des sentiments exacerbés de souveraineté nationale continueront, selon toute probabilité, à coexister avec un besoin de plus en plus urgent d'instituer de nouvelles formes de gouvernement et de trouver des solutions globales aux problèmes. Selon un scénario des plus conservateurs, le développement restera, d'ici cinquante ans, l'apanage d'une minorité alors que le sous-développement sera le lot d'une vaste majorité. Seulement quelques calculs «trans-rationnels» d'espoir, au-delà des apparences de possibilités, pourront faire naître les énergies et la vision créatrice qu'un développement authentique requiert pour tous. Ces calculs d'espoir doivent être ratifiés par l'éthique.

Les trois malédictions du sous-développement consistent en la pauvreté dégradante, l'impuissance et le désespoir. Seule la révolution libératrice de l'espoir constitue un antidote à ces malédictions. L'espoir libéré n'est pas un froid calcul rationnel de probabilités, mais une

certaine perspective d'un scénario futur. Il s'agit plutôt d'un calcul volontariste des possibilités qui renverse le passé, bouleverse le présent et crée un nouveau futur.

L'éthique du développement incite les personnes humaines et les sociétés à donner le meilleur d'elles-mêmes pour créer des structures de justice et ainsi remettre à leur place l'exploitation et la compétition agressives. Le sombre scénario que nous vivons maintenant n'est pas inéluctable. Un espoir nous est fourni par le sociologue René Dubos qui nous rappelle que seulement une infime partie du cerveau humain est utilisée maintenant[14]. Oui, les Africains, les Asiatiques, les Latinos-américains sont capables d'inventer de nouveaux et de plus authentiques modèles de développement. Robert Vacca[15], dans son livre *The Coming Dark Age,* nous prédit tristement un monde sans futur. L'éthique du développement nous offre un aspect différent, nous rappelant que le futur, comme le passé, ne sont pas prédéterminés. En effet, la bannière la plus importante que l'éthique du développement peut porter bien haut est celle de l'espoir, de l'espoir dans les possibilités de créer de nouvelles possibilités.

L'éthique du développement plaide normativement pour une certaine interprétation de l'histoire. Une interprétation selon laquelle les agents humains sont des constructeurs d'histoire, même s'ils donnent témoignage de valeurs transcendantes[16]. Une vérité profonde se retrouve dans cette notion de Marx selon laquelle nous n'avons été jusqu'à présent que des témoins de la préhistoire. Le commencement de l'histoire du développement humain authentique viendra avec l'abolition de l'aliénation. La véritable tâche du développement est dont d'abolir toutes les formes d'aliénation : économique, sociale, politique et technologique.

Cette vision à long terme de l'histoire du développement en tant qu'aventure historique est la seule garantie que le processus de ce dernier assurera le bien-être futur. La solidarité avec la planète dont nous, les humains, sommes les serviteurs responsables de concert avec les futures générations est la clé éthique qui permettra de réussir un développement à la fois humain et supportable. Le regretté L.J. Lebret définit le

développement comme une révolution conduisant à la solidarité universelle[17]. Avec lui, nous pensons que le mandat de l'éthique du développement est d'instituer une révolution universelle de solidarité.

Notes

1. Carolina Maria de Jesus, *Child of the Dark,* New York: E.P. Dutton & Co., 1962; Barrios de Chungara, Viezzer, Moema, *Let Me Speak!,* New York: Monthly Review Press, 1978; Hazel Jonhson et Henry Bernstein; Paul Hernan Ampuero et Ben Crow, *Third World Lives of Struggle,* Ibadan: Henneman Educational Books, 1982; James D. Sexton, Campe*sino, the Diary of a Guatemalan Indian,* Arizona: The University of Arizona Press, 1985.

2. L.J. Lebret, *Developpement. Révolution solidaire,* Paris : Les Éditions ouvrières, 1962; Erich Fromm, *To Have or to Be?,* New York: Harper & Row, 1976; Nigel Dower, *World Poverty, Challenge and Response,* York, Angleterre: William Sessions, The Ebor Press, 1983; David Pollock et A.R.M. Ritter, What *Kinds of Development?,* 3 vol., Ottawa, Canada : Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, 1980.

3. UNDP, *Human Development Report,* New York: Oxford University Press, 1990.

4. Carlos Andres Perez et al., *Redifining Wealth and Progress, New Ways to Measure Economic, Social an Environmental Change,* New York: The Bootstrap Press, 1990. Cf. Denis Goulet, «Development Indicators: A Research Problem, a Policy Problem», *The Journal of Socio-Economics,* vol. 21, n° 3, pp. 245-260.

5. À ce sujet, voir Denis Goulet, «The United States: A Case of Anti-Development?», dans *Motive,* janv. 1970, pp. 6-13. Pour «Authentic Development», voir Denis Goulet, «On Authentic Social Development», *The Making of an Economic Vision,* par Oliver F. Williams (edit.), C.S.C., et John W.Houck, Maryland: University Press of America, 1991, pp. 3-23.

6. Denis Goulet, «The Quest for Wisdom in a Technologocal Age», *Philosophical Studies in Education, Proceedings-Annual (1985). Meeting of the Ohio Valley Philosophy of Education Society,* Robert J. Skovira (edit.), Corapolis, P.A.: Versatile Printing, 1987, pp. 123-137; Denis Goulet, «Le savoir interdisciplinaire et la quête de la sagesse», dans Foi *et développement,* mars-avril 1992, n°s 200-202, pp. 11-12.

7. Denis Goulet, «World Interdependence: Verbal Smokescreen or New Ethic?», dans *Development Paper n° 21,* Washington, D.C.: Overseas Development Council, mars 1976, pp. 1-36.

8. Denis Goulet, «Development and Cultural Resistance in Latin America: Prospects», *The Future of Culture,* Paris: Unesco, 1994, pp. 100-111.

9. Denis Goulet, *Development Ethics: A Guide to Theory and Practice,* New York: The Apex Press, 1995, pp. 77-80.

10. Voir Richard J. Berstein, *Praxis and Action,* Philadelphia: University of Pensylvania Press, 1971. Cf. David Crocker, P*raxis and Democratic Socialisim,* New Jersey: Humanities Press, 1983.

11. ith Griffin, *Alternative Strategies for Economic Development,* Londres: Macmillan Academic and Professional, 1989.

12. nis Goulet, «Beyond Moralism: Ethical Strategies in Global Development», *Theology Confronts a Changing World,* Thomas McFadden (edit.), West Mystic, CT: Twenty-third Publications, 1977, pp. 12-39.

13. Denis Goulet, «Three Rationalities Development Decision-Making», *World Development,* 14 : 2, 1986, pp. 301-317.

14. René Dubos, *Man Adapting,* New Haven: Yale University Press, 1978.

15. Robert Vacca, *The Coming Dark Age,* Garden City, New York: Doubleday & Co., s.d.

16. Denis Goulet, «Makers of History and Witnesses to Trancendence», dans *A new Moral Order,* Maryknoll, New York : Orbis Books, 1974, pp. 109-142.

17. L.J. Lebret, *Développement = Révolution solidaire,* Paris : les Éditions ouvrières, 1967.

PARTIE II

QUESTIONS FONDAMENTALES SUR LE DÉVELOPPEMENT

TROIS PRISMES DU DÉVELOPPEMENT ET LEURS ORIENTATIONS NORMATIVES : POUR UNE ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Danielle Lafontaine
GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski

«Où va le développement?» se demandent à l'instar de beaucoup d'autres personnes et groupes de la planète, plusieurs chercheures et chercheurs.

Ce qu'on appelle le développement va-t-il plutôt «mal» et conséquemment «nulle part»? Les orientations ou valeurs sur lesquelles il repose sont-elles en cause et, surtout, l'adoption de manières de voir ou de faire nouvelles pourrait-elle permettre de trouver la voie d'un autre développement? Bref, le futur du développement tiendrait-il de quelque manière à l'avenir de cette éthique dont on parle de plus en plus et sur laquelle plusieurs fondent tant d'espoir?

Plusieurs le pensent. Pour bon nombre, l'élaboration d'une éthique rassemblant un groupe de valeurs «suprêmes» biens établies et mises de l'avant, préférablement, par des organismes internationaux et incorporées à des pratiques nationales, régionales ou locales serait en mesure de nous permettre de changer la nature ou d'infléchir la trajectoire d'un développement estimé sans issue ou en crise et nécessitant des correctifs majeurs.

Cependant, pareil projet – moraliser le développement – pour le rendre partout plus authentique ou viable doit lui-même être questionné de près, tâche qui est loin d'être facile. En effet, pour cerner les rapports possibles entre le développement et l'éthique, encore faut-il délimiter quelque peu le contenu de chacun de ces deux termes. Or, comme je compte d'abord le montrer, l'idée du développement est loin d'être simple ou univoque, et la réalité du développement très complexe. Quant à l'éthique, interpellée de toute part et sommée de «répondre» aux

interrogations les plus pressantes des individus et des groupes, son irruption non seulement n'est pas étrangère à la diffusion d'une nouvelle conception du développement, mais elle témoigne aussi du fait que, désormais, les États nationaux et leurs agences ont de moins en moins le monopole de la production des normes.

Comme nous le verrons plus précisément dans la première partie de l'analyse proposée ici, l'angle d'approche du développement peut varier beaucoup suivant la perspective générale ou, dit autrement, suivant le «prisme» adopté et dont il sera longuement question plus loin. Coexistent en fait plusieurs manières d'entrevoir le développement, celles-ci véhiculant par ailleurs leurs propres considérations normatives, morales ou éthiques. De fait les dimensions et les processus auxquels on s'intéresse ne sont pas les mêmes selon l'une ou l'autre des trois grandes approches analysées dans ce texte, ce qui rend celles-ci complémentaires et non uniquement contradictoires, comme on l'indique parfois.

C'est dire que nous ne manquons aujourd'hui ni d'idées ni de valeurs reçues des générations qui nous ont précédés. Des problèmes cruciaux pourtant persistent sur lesquels je m'attarderai dans la deuxième partie de cette communication et auxquels je rattache pour ma part tant l'avenir de l'éthique que celui du développement. Comme je l'indiquerai, ces problèmes concernent la difficulté à tirer parti des idées déjà existantes concernant le développement pour en réexaminer de manière critique la teneur et la portée, et non simplement le fait de se contenter de les répéter en croyant choisir son camp. En réponse aux contradictions repérées entre les discours et aux conflits et tensions de plus en plus marqués entre les groupes, l'appel généralisé à des valeurs «suprêmes», sur lesquelles asseoir les principes fondateurs et régulateurs d'une vie économique et politique «autre», peut sembler séduisant. Je défendrai ici l'idée qu'une telle voie n'est pas appropriée, l'éthique trouvant ailleurs son objet, voire une véritable mission.

Trois prismes du développement : problèmes centraux et orientations normatives

Si l'on parle et si l'on écrit encore aujourd'hui beaucoup à propos du

«développement» – international, national, régional ou local – que l'on voudrait tantôt provoquer ou soutenir, ici ou là, ou parfois, au contraire, réformer ou même bannir, le contenu spécifique de la notion est à vrai dire difficile à cerner. Difficile à cerner parce que très, presque trop, chargée de toutes ces significations multiples que des générations d'hommes et de femmes, intellectuels, décideurs publics, populations, lui ont un peu partout dans le monde conférées, cela, à partir de cadres d'analyses plus ou moins explicites et de situations nationales en partie spécifiques.

Qu'est-ce que le développement? Une préoccupation, une thématique, un problème, un objectif, un moyen? L'idée de développement a-t-elle quelque chose à voir avec une réalité du développement? Doit-on assimiler développement et croissance (*growth*) ou même développement et richesse (*wealth*); associer développement et capitalisme? S'agit-il ici de réalités d'abord et avant tout de nature économique? Peut-on volontairement infléchir le développement, reconnaître le vrai développement, remédier au mal-développement, instaurer un autre développement? L'État national peut-il et doit-il toujours porter de manière centrale les stratégies nationales et infrarégionales de modernisation ou de développement, deux termes longtemps considérés interchangeables? Sur quoi faire reposer un authentique développement: les êtres humains, la démocratie? Sur une doctrine morale «suprême», l'appel à la conciliation des intérêts énoncés dans des chartes? Et qui donc pourra transformer ces orientations ou ces projets en autant de réalités opératoires et accessibles à tous? La communauté internationale, les dirigeants politiques nationaux, les forces du marché?

Ces questions complexes auxquelles l'on reconnaît de plus en plus volontiers des dimensions à la fois économique et politique, sociale et culturelle, mais aussi de plus en plus éthique et juridique, sont partout dans le monde à l'ordre du jour. En Europe, aux États-Unis, au Canada ou en Asie du Sud-Est aussi bien que dans une grande partie d'un Tiers-Monde où l'on admet que le développement n'a pas pu prendre racine. Un monde où sévissent chômage, misère, exode rural ou surpopulation urbaine, violences et conflits armés, montée d'une économie rentière ou

spéculative – quand ce n'est pas associée – à la corruption et aux activités clandestines. Un monde fragmenté et désuni dont l'architecture, l'ordre, sinon l'ordonnancement, apparaissent aussi de plus en plus problématiques. D'où les appels de plus en plus généralisés à l'instauration d'un «nouvel ordre mondial». Un ordre dont les règles du jeu, désormais plus transparentes, seraient rendues à la fois plus favorables à la création de richesse et plus équitables pour l'ensemble des coéchangistes, comme le revendiquent plusieurs.

Cependant, la poursuite simultanée de l'efficacité et de l'équité ou de l'égalité[1] et plus encore l'atteinte de résultats durables en ces matières par tous les groupes de la planète sont loin d'être acquises. Ainsi l'écrivait déjà, il y a une trentaine d'années, François Perroux[2] : «La lourde inégalité des nations et des ressources économiques entre nations est un fait» Puis ceci : «Le fait, grossier mais solide, est celui-ci: la croissance n'apparaît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie.» (p. 179) Ces observations incitaient Perroux à déduire «deux conséquences fondamentales pour l'analyse de la croissance économique» (p. 189), laquelle devait dans l'avenir prendre en considération ce qu'il appelait le «(...) conflit entre les espaces économiques (...) et les espaces organisés des États nationaux. Les premiers ne coïncidant pas avec les seconds». D'où, selon lui, la nécessité d'une «politique de la croissance harmonisée à l'échelle mondiale» (p. 190). Plus encore, c'est justement du côté de l'effort conscient, «rationnel», pour «aménager» et répartir territorialement les effets d'une croissance ayant tendance à se concentrer que Perroux proposait sa définition explicite du développement. Il écrivait à ce propos : «Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global.» (p. 190) Puis plus loin ceci : «Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné.» (p. 205)

La conception du développement proposée par Perroux renvoie à un contenu très complexe où apparaissent plusieurs autres notions : la croissance, de laquelle il distingue le développement; le changement «mental» et «social» d'une population, auquel est par contre clairement rattaché le développement. Sans oublier les organes d'intérêt général en mesure de transformer la croissance d'une industrie en développement dit «ordonné». Mais Perroux parle aussi sans l'identifier d'une combinaison de changements qui rendraient les humains aptes à faire croître durablement leur produit. C'est tout à la fois d'acteurs et de structures «d'intérêt général» dont il est ici question, et bien sûr d'économie et de culture. Comme si, face à ce qu'il appelle le conflit des espaces économiques (le marché) et politiques (l'État-nation) qui ne coïncident pas, et aussi face à la lourde inégalité des ressources dont disposent les populations, Perroux persistait à miser sur les capacités, non pas des systèmes économiques comme tels, mais des groupes, non seulement à s'émanciper rationnellement de la pénurie par leur travail, mais plus encore à agir consciemment sur eux-mêmes en vue de cette libération.

Perroux, dont nous réexaminerons plus loin les propos, n'est pas le seul à s'être intéressé au développement puisque depuis les années 50 de très nombreux auteurs se sont penchés sur ces questions. En dépit de l'abondance des écrits sur le développement, les observations et les analyses de plusieurs chercheurs[3] convergent sur la reconnaissance de l'existence d'un petit nombre de «grandes façons» d'aborder le développement tant local que régional, national et international. Plusieurs utiliseront le terme de «paradigme» pour designer et traiter ces «grandes façons». Le terme «paradigme» fut popularisé par T.S.Kuhn (1962) dans son livre *La Structure des révolutions scientifiques* [4]. Il désigne un ensemble, partagé par un groupe de chercheurs, de notions et de concepts, d'interprétations et d'orientations méthodologiques. Cet ensemble sert en quelque sorte de «filtre» à l'étude de certaines réalités qu'il rend justement perceptibles ou «légitimes» alors que d'autres en sont exclues. Selon Kuhn, la genèse des sciences est marquée par de longues périodes où se constitue un «paradigme» peu à peu dominant, une «science normale». Puis, pour des raisons tant internes qu'externes, alors que se multiplient les «anomalies» et les questions sans réponses, le paradigme

dominant entre en «crise». En parallèle, un «paradigme» rival se constitue, lequel, s'il s'impose à son tour, laissera apparaître une toute nouvelle manière d'entrevoir un problème.

Si la théorie et l'étude opératoire des «paradigmes», et donc des discours scientifiques, pose encore de très nombreux problèmes[5], le repérage même grossier des formes distinctes de raisonnements à propos de divers problèmes apparaît de plus en plus nécessaire. Aussi, dans de nombreuses disciplines ou champs d'études, notamment en sciences sociales et humaines, tente-t-on d'identifier des «paradigmes».

En référence à l'existence de manières distinctes d'entrevoir le développement, Aydalot (1985) parle, lui, tantôt de «choix majeurs» ou encore de «grandes réponses» quant à la nature du développement, soit «la réponse classique du développement fonctionnel» d'une part, et ce qu'il appelle «la réponse critique du développement territorial» de l'autre. On retrouve cette idée des deux approches chez de nombreux auteurs. Aidan Foster-Carter (1976), par exemple, distingue, lui, deux grandes manières d'aborder les questions de développement et de sous-développement : une première, assimilée au «paradigme de la modernisation», et une seconde, qui se rapporte au «paradigme de la dépendance ou marxiste». Mais Elguea (1985), lui, outre de traiter des deux «paradigmes» dits «de la modernisation» et «néo-marxiste», considère également la question de l'émergence d'un nouveau paradigme et, plus fondamentalement, de la «synthèse» possible d'approches distinctes, une question également traitée par le fondateur des «*regional sciences*» américaines, Walter Isard (1987) (voir note 38).

À partir de ces idées, une certaine reconstruction des grandes manières d'entrevoir le développement est ici tentée. Pour démarquer les résultats de l'analyse proposée de ceux auxquels ont abouti d'autres analystes, je désigne par le terme «prisme»[6] – et non paradigme – le petit nombre de cadres dont je me préoccupe. Si cette entreprise m'apparaît nécessaire, cela pour des raisons que j'évoquerai succinctement plus loin, elle demeure exploratoire et pleine d'embûches.

Sur quelles bases s'appuyer, en effet, pour effectuer la «reconstruction» de «prismes» ou de«paradigmes» dont la genèse peut remonter à la nuit des temps? Comment distinguer les prismes les uns des autres alors que l'idée du développement est aujourd'hui sur toute les lèvres et prend des formes infiniment variables? De toutes ces formes et reformulations, peut-on penser qu'il s'agit de «la même idée» qui s'impose progressivement jusqu'à nos jours depuis l'apparition en Europe, au XVIIe siècle, du terme «développement» (ou «développer»)? L'idée peut-elle, après tout, être l'objet d'une analyse génétique?

En fait, un terme ne vient jamais seul, mais participe d'un ensemble beaucoup plus vaste de questions et de réponses reconnues à une époque donnée. Depuis les années 50, l'idée du développement a pris des formes multiples comme il en sera longuement question plus loin. Ces formes plongent elles-mêmes leurs racines dans d'autres, dont l'existence est plus ancienne et où les références explicites au «développement» sont inexistantes. Les générations d'humains se succèdent en prenant pour base quantité de matériaux inventés par ceux et celles qui les ont précédées. Cela dit, les lois de transformation de la pensée que certains[7] ont cherché à saisir sont encore bien énigmatiques.

Tout en reconnaissant ces difficultés, il ne s'agit pas ici de présenter un exposé détaillé et exhaustif d'analyses dont les éléments peuvent être très nombreux et présenter d'un auteur à l'autre des variations importantes. Je me propose plus simplement de tenter de dégager les problèmes centraux qui retiennent l'attention des analystes du développement, cela de façon à faire apparaître non seulement de possibles convergences et oppositions, mais également des orientations normatives ou morales particulières.

Le prisme classique et le problème central de la production : le développement, comment?

Du début des années 50 à nos jours, l'analyse du développement a principalement été effectuée à l'aide d'outils tirés de l'économie et plus spécifiquement de la théorie du commerce international. Suivant cette perspective[8] largement diffusée après la Seconde Guerre mondiale dans

les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, la «prospérité» devait venir d'une urbanisation et d'une industrialisation réussies grâce à l'investissement étranger direct, celles-ci rendant possible la création d'emplois, la consommation de masse et l'apparition d'entrepreneurs et de dirigeants politiques autochtones aptent à stimuler une croissance qui serait un jour «auto-entretenue». L'ensemble de ces changements est associé à un processus dit de «modernisation» économique et sociale impliquant des mesures centralisées de «planification» de la part des gouvernements.

Aux yeux de plusieurs analystes, dont Foster-Carter (1976), ces vues constituent le «paradigme de la modernisation». Les réflexions sur la modernisation plongent cependant leurs racines dans l'économie dite «classique», aussi la référence d'Aydalot à la «réponse classique du développement fonctionnel» me semble-t-elle plus adéquate. Toutefois, sa référence au développement «fonctionnel» me semble insuffisamment rendre compte de la spécificité de ce que j'appelle pour ma part le **prisme classique**, soit la référence centrale au problème de la production et de l'échange.

L'émergence lointaine du **prisme classique** doit être rapportée à la naissance même de l'économie politique avec Adam Smith (1723-1790) et son célèbre ouvrage *Enquête sur la nature et les causes de la richesses des nations* (1776)[9]. Non qu'il fût le premier à s'intéresser à la question de la richesse et de sa production, nombreux ayant été les penseurs qui depuis l'Antiquité avaient traité ces thèmes. Le mérite de Smith fut d'en proposer, d'une manière déterminée, un traitement cohérent et consistant en faisant une première doctrine dont l'influence se fera sentir jusqu'à nos jours.

Déjà dans son premier ouvrage, La *Théorie des sentiments moraux,* paru en 1759, Smith se préoccupe des mécanismes complexes qui rendent l'humain capable de vivre en société. Selon lui, si l'ordre social reste possible, c'est parce que l'homme a été doté d'une conscience morale par la bienveillante Providence, celle-ci étant elle même inscrite dans l'ordre naturel. En cherchant par ailleurs naturellement et libre-

ment son bonheur et son intérêt personnel, en ne blessant ni ne volant le bien d'autrui, en acceptant avec bienveillance et sympathie ces règles, les membres individuels d'une communauté en assurent automatiquement la viabilité et la prospérité. Bref, cette «concertation» spontanée, cet ordre miraculeux n'ont nul besoin de faire l'objet d'une régulation volontaire.

Dans *La Richesse des nations,* ces idées débouchent sur une nouvelle doctrine du «développement économique» que Smith désignait en son temps par des termes ou expressions comme «progrès», «amélioration», «progrès de l'amélioration» et «progrès de l'opulence». Pour Smith, le «progrès de l'opulence» repose essentiellement sur le désir permanent – et comme tel, en fait, a-social –, purement personnel des individus d'améliorer leur condition matérielle. Mais ce «progrès» exige, par ailleurs, à la fois des ressources naturelles abondantes, des outils, une division du travail entre les groupes sociaux et l'absence d'entraves freinant les initiatives commerciales[10]. La spécialisation, qui encourage la dextérité et facilite l'invention en plus de concentrer les capacités productives, est vue comme une source de productivité et d'accumulation de la richesse[11]. Sensible au fait que la spécialisation peut être difficile à supporter par le travailleur, Smith encourage l'éducation et une action, non pas inexistante mais légère, du gouvernement en ce sens. Dans l'ensemble, toutefois, celui-ci doit «laisser-faire», se contenter de voir à ce que puisse se manifester la sagesse (ou la Main invisible) de la Providence incarnée en chacun, et se limiter à assurer le respect de la justice élémentaire (ne pas tuer, ne pas voler) par les individus et, surtout, le respect des **contrats**. Si Smith valorise la libre entreprise privée et l'entrepreneur, le commerce libre, des décisions économiques libres en réponse aux fluctuations des prix sur des marchés compétitifs, il fustige par ailleurs les groupes tentant d'exercer un «monopole» sur les prix ou les ventes. Aspect fondamental de sa doctrine : c'est, selon lui, le travail humain général inscrit dans le processus de production qui est la seule «source» de la «valeur en échange» des marchandises, cette valeur étant non seulement distinguée de la «valeur en usage» que peuvent avoir celles-ci en regard des besoins humains, mais estimée proportionnelle au coût du travail (en salaires). Sur ce plan, Smith propose l'idée d'un

énigmatique «salaire naturel» variable selon les efforts consentis et que des législations ne doivent pas chercher à fixer sous peine de détruire le dynamisme de l'industrie. Le problème de la répartition, tout comme celui de la régulation abordé plus haut, n'en est pas un, celui de la lutte permanente contre la rareté et la quête sans contrainte de la prospérité occupant toute la place.

Outre leur riche contenu analytique ou descriptif, ces concepts fondateurs constamment revus et discutés depuis, y compris par Marx, contiennent une charge normative ou éthique importante[12]. «Progrès», «productif», «valeur», «utilité», «équilibre» : autant de termes traduisant un jugement quant au caractère «positif» des réalités dont on parle. La poursuite du gain est encouragée, la richesse et sa possession en propre[13] font l'objet d'une valorisation constante. C'est que, pour Smith, les libertés économiques individuelles sont autant de droits naturels constitutifs de la nature humaine en même temps qu'elles garantissent, laissées à elles-mêmes, l'efficacité de l'industrie et l'accroissement des richesses. Selon cette perspective, c'est la sagesse de l'industrie ou du marché, guidée par la Main invisible et trouvant automatiquement son équilibre (ce processus devant s'accomplir en dehors de la volonté particulière de tout sujet personnel), qui prend peu à peu la relève de la sagesse divine elle-même inscrite dans la sagesse de la nature.

Une pareille valorisation éthique du commerce se démarque vigoureusement des vues de plusieurs philosophes grecs et romains hostiles aux marchands. Plus tard, les Pères de l'Église devaient manifester une semblable attitude, l'accumulation de richesses par le commerçant étant assimilée tantôt à l'avarice ou à la luxure, tantôt au vol pur et simple, et considérée comme une faute, un «péché». Ce n'est qu'à la Renaissance (dans les villes marchandes italiennes telles Florence et Venise) qu'une nouvelle attitude envers les marchands et leur «utilité» sociale devait commencer à se manifester. Smith marque ainsi à plusieurs égards un tournant.

Après Smith, d'autres penseurs viendront compléter ou rectifier ces vues dites classiques et libérales sur la croissance. David Ricardo

(1772-1823), en particulier, proposera une élaboration encore plus consistante des thèses classiques, notamment en ce qui concerne la valeur (toujours ici fondée sur le travail) des marchandises échangées, celle de la terre («rente») et les avantages (comparatifs) des échanges de produits entre pays. Pour Ricardo, l'expansion du commerce mondial et la spécialisation de la production dans chaque pays en fonction du coût relatif du travail qu'on y trouve sont avantageuses pour tous les coéchangistes. Au cours du dernier quart du XIXe siècle, en partie en réaction contre l'analyse marxiste, une autre conception de la valeur opposée à celle de la valeur-travail allait apparaître, que l'on associe aujourd'hui à l'analyse dite «néo-classique» (ou «marginaliste»[14]) de la croissance. L'approche défendue principalement par Gossen (1810-1858), Jevons (1835-1882), Menger, Walras, Marshall (1842-1924), plutôt que de rapporter au travail la création de la valeur, se concentre sur la formation des prix des marchandises en fonction de leur «utilité» pour des individus, des individus dont les «appétits» pour tel ou tel biens décroissent avec la satiété, cela jusqu'à l'indifférence complète. Ce sont ces «appétits» des différents agents qui, agrégés, forment la «demande», l'équilibre entre la demande et l'offre devant en situation de concurrence («parfaite») être assuré par le libre jeu ou l'ajustement des prix sur le marché. Ici, donc, la valeur n'est plus reliée au travail, mais elle est la forme des prix fixés par les mécanismes du marché. On retrouve ici la même «confiance» dans le caractère automatique des ajustements qui, même s'ils impliquent une multitude d'intervenants, mèneront à cet «équilibre général» (du Suisse Léon Walras) dont la valorisation éthique est indéniable. On retrouve ici, par ailleurs, la même idée selon laquelle la concurrence libre et parfaite, non entravée, débouche sur l'«emploi optimal» des facteurs de production, l'ajustement du système et la prospérité générale.

Dans le contexte de la grande dépression des années 30 qui, en Amérique et ailleurs, laisse dans la misère des milliers de chômeurs et chômeuses, cette idée d'emploi optimal des facteurs de production, contredite par les faits, est contestée par John Maynard Keynes (1883-1946)[15].

Tout en se situant dans un cadre assez semblable à celui des pensées classique et néo-classique qu'elle conteste, la «révolution keynésienne» consiste à montrer qu'épargne et investissement ne s'ajustent pas nécessairement et «automatiquement» l'une à l'autre, mais doivent et peuvent faire l'objet d'une politique économique en mesure de stimuler la «demande effective» et, partant, la production et l'emploi. Pour Keynes, les comportements des individus poursuivant leurs propres fins ne débouchent pas nécessairement sur la prospérité collective. L'État national[15] peut et doit intervenir pour soutenir et stimuler l'activité économique générale, concentrer les ressources. Cela peut se faire par des politiques concernant les impôts, le système bancaire et les dépenses publiques.

En Angleterre, durant les années 40, les «ordonnances» de Keynes trouvent leur contre-partie politique explicite dans les célèbres rapports de Lord Beveridge (dont celui intitulé *Du travail pour tous dans une société libre*[16]). Aux États-Unis, le président Truman fait en 1946 adopter le *Employment Act* et créé le Council of Economic Advisers. Appuyées sur les travaux d'économistes keynésiens de Harvard, ces visées interventionnistes sont reprises par l'ONU (cf. art. 55 de la Charte des Nations unies faisant explicitement mention de la «recherche du plein-emploi»). Ce sont les Nations unies qui proposent aux pays membres l'adoption généralisée d'un même modèle normalisé de «comptabilité nationale». Les nouveaux indicateurs quantitatifs serviront par la suite, et ce, jusqu'à nos jours, à apprécier en fonction de ce modèle la croissance, le développement et même le «sous-développement» des nations de la planète les unes par rapport aux autres.

Des années 30 jusqu'aux années 60 – et aux États-Unis de Franklin Delano Roosevelt, mais surtout de H. Truman, à John F. Kennedy – ce point de vue keynésien encore classique, mais très interventionniste, a exercé une grande influence sur nos façons d'envisager la croissance économique, la modernisation et le développement.

C'est en fait une synthèse particulière des visions classiques et néo-classiques en même temps que keynésiennes de la croissance[17] que

l'on propose, en tant que «recette» de la «modernisation», aux pays dits «en voie de développement» au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'entrepreneur privé autochtone ou étranger et l'État national doivent ensemble maintenir les économies nationales ouvertes à un commerce mondial, estimé plus efficace que quoi que ce soit d'autre, pour enrichir progressivement tous les coéchangistes qui s'y «ajusteront» et, par leurs efforts, y trouveront une place en franchissant une séries «d'étapes» (idée de Walt Rostow, 1961[18]). L'État national doit aussi, sur son territoire, favoriser la concentration des ressources en quelques centres ou «pôles»[19] où seront réalisées des «économies d'échelles» et à partir desquels pourra progressivement se «diffuser» la croissance. C'est dire qu'à l'échelle infra nationale, l'État doit favoriser la division territoriale du travail de même que le commerce interrégional et diminuer les effets de distance, cela en vue d'aider l'entrepreneur à effectuer des choix optimaux de localisation d'activités, c'est-à-dire ceux qui, en minimisant les coûts de transport ou de main-d'œuvre, favoriseront la maximisation des profits.

Le **prisme classique**, tel que j'ai tenté ici d'en dégager les contours, fait fort peu explicitement référence à l'éthique ou à des préoccupations éthiques.

Présentes chez Smith, ces préoccupations ont été peu à peu remplacées par celles concernant l'efficacité productive définie du point de vue de l'entrepreneur confronté à des choix d'utilisation des facteurs de production (et non de celui du consommateur). De fait, la pensée classique se présente comme un empirisme scientifiquement fondé et purement rationnel, dégagé de toute considération morale, souvent assimilée à du «sentimentalisme». Une position normative est cependant partout présente. Fondamentalement, le point de vue classique suppose une «confiance», voire une véritable «foi», aux vertus du commerce et du marché libres pour parvenir graduellement à réduire les inégalités entre les nations qui ne sont pas toutes dotées des mêmes facteurs de production et des mêmes ressources. L'intégration au marché mondial de toutes les nations est censée s'accompagner d'une égalisation progressive des conditions et des prix entre tous les pays, appelés ainsi à partager la

totalité des facteurs de production, y compris les ressources naturelles et la technologie. Suivant ce point de vue vigoureusement défendu par deux des plus influents penseurs modernes de la théorie pure du commerce international, Ohlin et Samuelson[20], c'est donc de l'expansion du capital, du système productif mondial et du commerce, bref de la préservation de la liberté en matière économique que dépend la poursuite de tout autre but à caractère social. Plus sensibles que les classiques et les néo-classiques à la question de la répartition des revenus entre les groupes sociaux, les keynésiens (en particulier l'école de Cambridge) l'ont abordée sous l'angle des rapports entre la hausse des revenus et, partant, celle du pouvoir d'achat et de la demande pour une production de masse, celle-ci permettant, en retour, des économies d'échelle et des profits plus élevés à la source de nouveaux investissements et du progrès technique. Mais on a aussi insisté sur l'influence de facteurs sociaux – dont la syndicalisation – intervenant dans la fixation des salaires, exerçant des pressions inflationnistes et en cela «faussant» les règles d'une concurrence de moins en moins pure et parfaite et, donc, nécessitant une certaine régulation pourtant estimée longtemps néfaste.

Dominantes depuis la Seconde Guerre mondiale, ces vues allaient, à partir des années 60 et 70, être de plus en plus contestées. Contestation qui devait non seulement être menée par les tenants du **prisme critique**, comme nous le verrons plus loin, mais par d'anciens adeptes rejetant les bases même des théories économiques classique et néo-classique[21]. C'est pourquoi sans doute dans leur version plutôt néo-classique que keynésienne (tombée en disgrâce depuis les années 70), elles ont dû, au cours des années 80, sous l'égide de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher, être vigoureusement proposées de nouveau à tous les gouvernements nationaux de la planète. Sous la direction de grands organismes financiers, bancaires ou politiques internationaux, les États ont été invités à souscrire sans partage à la thèse dite de «l'ajustement structurel au marché mondial» et à adopter des politiques budgétaires restrictives axées sur le gel des salaires et des dépenses publiques, l'instauration de politiques de soutien aux entreprises et aux exportations. Ces faits nous indiquent que le **prisme classique** incarné dans des institutions et des pratiques n'est pas disparu.

Le prisme critique et le problème de la répartition des richesses : *le développement, pour qui?*

Si, depuis les années 50, tel qu'il a été indiqué ci-dessus, c'est la théorie du commerce international qui a fourni principalement aux analystes du développement leurs outils, dès le milieu des années 60, c'est une critique fort percutante du développement ainsi conçu et estimé «inégal» qui a commencé à se diffuser.

C'est en référence au cas précis de l'Amérique latine aux prises avec l'endettement extérieur, la misère, le chômage et la violence que sont publiés dès 1949, notamment sous l'égide de la CEPAL[22] (*Commission économique pour l'Amérique latine*) et des Nations unies, divers travaux revendiquant, en faveur des pays dits de la «périphérie», une restructuration du commerce mondial.

Rattaché à la CEPAL, Raoul Prebish est parmi les premiers à soutenir que les rapports d'échange entre le centre et la périphérie, plutôt que de contribuer à réduire les inégalités entre les pays, les accentuent au contraire, les pays centraux ayant la maîtrise de la technologie et de la production de biens manufacturés et s'appropriant la plus grande part des bénéfices. Son point de vue est le suivant : alors que, comme le prévoyaient certains penseurs de la théorie du commerce international, les prix des biens manufacturés, étant donné la diminution de leur coût réel de fabrication, loin de chuter augmentent, ceux des matières premières, eux, tendent relativement à baisser. D'où la détérioration constante des termes de l'échange (*terms of trade*), une capacité d'accumulation des pays périphériques amoindrie et la stagnation de ces derniers. Cette perspective cépalienne sous-tend les nombreuses analyses ultérieures du «développement du sous-développement», de «l'échange inégal» et de l'exploitation effectuées au cours des années 60 et 70 par des économistes latino-américains puis africains et européens influencés par le marxisme, dont principalement André Gunder Frank[23], Arghiri Emmanuel[24] et Samir Amin[25]. Ces auteurs critiquent, notamment, le rôle des investisseurs étrangers et des firmes multinationales maîtrisant la mise en valeur des ressources naturelles et l'industrialisation dans les pays pauvres, y maintenant la dépendance économique, la désintégration

sociale et la répression politique. Suivant ces vues, les économies centrales et périphériques ne forment pas des mondes à part, l'un développé et l'autre non. Elles sont, au contraire, interdépendantes et liées par des rapports asymétriques ou de subordination.

Fait capital : selon le sociologue latino-américain Fernando Cardoso, ce fut à l'époque où l'influence cépalienne se faisait sentir sur «les milieux de la critique latino-américaine» que «(...) la distinction – en fait d'ordre moral – entre «croissance» et «développement» se répandit dans l'opinion publique»[26], le développement n'étant appelé à se réaliser véritablement que moyennant «une plus juste répartition des revenus et de la propriété(...)». Cardoso partageait en cela les vues critiques.

Ce problème de la répartition des parts (capital, revenus, ressources) entre les différents groupes sociaux du centre ou de la périphérie est donc tout à fait central dans les travaux des «dépendantistes» tant non marxistes que marxistes, l'influence marxienne se faisant cependant graduellement de plus en plus importante au cours des années 70. À cause précisément de cette influence, certains analystes associent toutes les vues critiques au «paradigme de la dépendance» ou au «paradigme marxiste» ou «néo-marxiste». Mais tous les dépendantistes ne sont pas marxistes non plus que toutes les critiques, marxistes. Aussi la référence d'Aydalot à «la réponse critique du développement territorial» me semble-t-elle plus juste, étant donné qu'elle est, par ailleurs, dirigée vers la réponse classique dont on nie (ou «critique») les allégations ou le bien-fondé. Toutefois la référence au territoire, du moins perçue comme une question centrale, est récente et peut indiquer l'apparition d'un autre prisme. En tout état de cause, c'est, selon moi, le problème considéré central de la répartition qui semble au cœur des analyses critiques tant marxistes que non marxistes, et des vues chrétiennes abordées plus loin.

Ce problème de la répartition ne fut qu'effleuré par le «père des cassiques», Adam Smith. Pour ce dernier, la fixation du «salaire naturel» de l'ouvrier ne soulève pas de questions difficiles, les revenus du commerce se partageant par ailleurs entre les détenteurs des capitaux et les propriétaires de terres. De manière générale, c'est à l'existence d'un

marché libre que les théoriciens de la croissance et du développement ainsi conçu attribuent une valeur normative et éthique. Ceux-ci s'intéressent principalement au problème de la création et de l'augmentation de la richesse, la question de la rémunération des «contributions» des uns et des autres étant tout entière intégrée et subordonnée à celle de la faisabilité et surtout à celle de la rentabilité des opérations productives et d'échange. «On ne peut partager que ce qui a été produit», disent certains.

Le problème de la répartition occupe au contraire, chez Marx[27], une place décisive. Nourries par celles des «classiques» (ici au sens de Smith, Say, Malthus et Ricardo), mais aussi fortement influencées par les mouvements syndicaux et réformistes européens revendiquant des droits sociaux, ses œuvres ont profondément marqué la pensée sociale et économique non seulement de son temps, mais encore de toutes les époques qui ont suivi.

Au-delà de l'analyse marxienne de la production économique toujours considérée chez Marx sous l'angle social et politique, on retrouve dans toute son œuvre une véritable condamnation morale sans équivoque de l'«exploitation de l'homme par l'homme», celle-ci reposant sur des mécanismes complexes «d'extorsion de plus-value» aux dépens des travailleurs salariés. Une «exploitation» est en conséquence, selon lui, inscrite au cœur du processus de production de la «richesse» qui, dans une société dite capitaliste, prend la forme de plus en plus généralisée de la marchandise.

S'intéressant de près à la genèse et aux caractéristiques du capitalisme, Marx indique comment l'instauration de ce nouveau mode de production et d'échange, amalgame de nouvelles institutions (entreprises, États-nations de droit, bourses des valeurs, établissements de crédit) et de relations impersonnelles déployées aux quatre coins du globe, a changé la face du monde. Un monde appelé à rassembler, dans une «communauté de l'agent» de plus en plus unifiée, tous les prolétaires et les capitalistes de la terre. En régime capitaliste, les travailleurs, effectuant des tâches de plus en plus parcellisées, ne sont plus maîtres de

leurs outils. Ils ne disposent plus que de leur «force de travail», achetée par le capitaliste détenteur, lui, des moyens de production. C'est, selon Marx, sur «cette force de travail» achetée certes comme une simple marchandise, mais qui, toujours selon lui, ne s'y réduit pas, que repose essentiellement (comme chez Smith) la création de la valeur d'échange et, partant, de la «plus-value». Cette différence entre le salaire versé à l'ouvrier pour son travail et les bénéfices tirés de la vente des marchandises, cette différence retenue par le capitaliste est au fondement même de la genèse du capital.

Suivant cette conception, c'est à l'humain, aux humains, qu'est sans équivoque rapportée «la mesure de toute chose». La valeur d'échange si fondamentale (distinguée de la valeur d'usage), le capital ne sont pas des entités physiques, mais des créations humaines et sociales issues de rapports interhumains. C'est fondamentalement pour cette raison que le capitalisme, qui repose sur des mécanismes niant cette «vérité», soit la primauté radicale du travail humain, contient en lui-même une «exploitation» dont il a tenté d'élucider le mécanisme précis, une «exploitation» qui rend le profit toujours «injuste». Le capitaliste ne «vole» pas tant l'ouvrier qu'il nie son apport décisif à la création de la richesse. S'appuyant sur le droit à la propriété privée, le capitaliste s'autorise à jouir et à disposer librement d'une fortune qui selon Marx est toujours d'origine fondamentalement collective.

Marx ne fut pas le seul à condamner le traitement estimé servile et en conséquence inhumain réservé à une «multitude de prolétaires» par un petit nombre d'hommes «riches et opulents» mais «avides de gain». En 1891, en partie en réaction aux thèses marxiennes qui commençaient à être diffusées un peu partout dans le monde, le pape Léon XIII publiait l'encyclique *Rerum Novarum* où l'on peut lire :

> *Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue ajouter encore*

> *au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenue le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.*[28]

Plusieurs sociologues catholiques participèrent à la conception de cette encyclique condamnant sans équivoque le socialisme, mais évoquant par ailleurs le besoin de trouver des solutions au «problème ouvrier», une de ces solutions étant précisément le syndicalisme et le coopératisme que l'Église désormais encouragera. Plusieurs décennies plus tard, le pape Jean XXIII avec la nouvelle encyclique *Mater et Magistra* (1961), tout en s'inscrivant dans le prolongement doctrinal de *Rerum Novarum* considère non plus le «problème ouvrier», mais le problème de la justice économique et sociale dans son ensemble. Tout en accordant beaucoup d'attention au cas des «pays sous-développés», l'encyclique traite du «droit du pauvre» et des «disparités» divisant socialement et géographiquement l'humanité: écarts entre riches et pauvres, économies développées et sous-développées, mondes urbain et rural. En dépit des différences considérables entre les doctrines marxiste et chrétienne sur de nombreux point fondamentaux, c'est ici, comme chez Marx, et au nom d'une conception de l'humain que s'organise tout entier le traitement du problème crucial de la répartition. L'humain ne peut être asservi, il doit pouvoir demeurer un sujet responsable. Plus encore il doit pouvoir s'épanouir par son travail. Sur ce point Jean XXIII écrit :

> *Ce n'est pas seulement dans la répartition des richesses produites par le travail que la justice doit être observée, mais aussi dans les conditions où se déroule la production. Car la nature de l'homme exige que dans l'exercice même de ses activités productrices, il puisse contribuer à les organiser et s'épanouir par son travail. C'est pourquoi, si les structures et le fonctionnement d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, à émousser en eux le sens des responsabilités, à leur enlever toute initiative personnelle, nous jugeons ce système injuste, même si les richesses produites atteignent un niveau élevé et sont réparties selon les loi de la justice et de l'équité.*[29]

Comme ce sera de plus en plus le cas à partir des années 60, de véritables exigences normatives sont ici clairement posées, «L'homme doit pouvoir...», «La nature de l'homme exige...», des exigences qui, comme l'entrevoit fort bien Jean XXIII, non seulement englobent, mais bien dépassent de beaucoup le «problème de la répartition» ou des inégalités pour devenir celui de l'être humain même. Celui de sa nature, des besoins et des droits qu'elle commande, celui de ses modes de participation à la vie sociale dans son ensemble.

Le **prisme critique**, s'il contient souvent une dénonciation normativement fondée de ce qui est, aboutit ainsi, quelles que soient ses variantes, à des considérations ontologiques sur la nature des êtres et des choses, l'origine des processus ou des entités considérées. Il porte en cela presque par nécessité son propre dépassement.

Est-ce pour de semblables raisons de nécessité interne ou à cause de facteurs externes que les appels à une «nouvelle doctrine du développement» ont été peu à peu de plus en plus fréquemment entendus?

La multiplication, tout au long des années 60 et 70, d'analyses classiques ou critiques estimées souvent à bon droit «anti-thétiques» par rapport aux mêmes faits a certainement provoqué la recherche de «consensus», et d'approches se voulant «scientifiques» et distinctes des travaux déjà existants. Le besoin de «dépassement» a ainsi pu devenir un objectif partagé par plusieurs mais pour des raisons variées. Cependant, que faut-il au juste dépasser et comment? Les voies de ce possible dépassement nous concernent il va s'en dire aujourd'hui plus que jamais, d'où l'absolue nécessité de creuser la question. Par ailleurs, pour que ce «dépassement» ne soit pas qu'un simple «déplacement», voire un recul ou un repli, pire un évitement, encore faut-il en préciser la teneur.

Les analyses de tendance **classique et critique** présentent, il est vrai, des thèses opposées et contradictoires concernant le caractère bénéfique ou non de l'échange capitaliste pour tous les coéchangistes. Mais, comme on l'a vu, le problème central qui retient l'attention suivant

l'une ou l'autre des perspectives n'est pas le même et, en ce sens, les deux **prismes** sont bien, comme le postulait Kuhn au sujet des «paradigmes», jusqu'à un certain point «incommensurables»[30], impossibles à évaluer normativement l'un par rapport à l'autre. Non qu'on ne puisse comparer les affirmations de l'un avec celles de l'autre sur certains points précis et même juger certaines plus conformes aux faits empiriques. Même si cela peut conduire certains à «changer de prisme», on ne peut, du moins en ce qui concerne les deux prismes classique et critique, les présenter sous l'angle d'un «progrès» essentiel de l'un par rapport à celui l'autre. Il ne s'agit pas de deux prismes «rivaux», même si leurs défenseurs peuvent être en rivalité ou en conflit les uns avec les autres et, surtout, même si les thèses classiques sont souvent niées par les thèses critiques, cela notamment à partir de l'existence de faits que les thèses classiques ne peuvent expliquer ou prédire correctement. Si l'on veut, les thèses critiques sont à l'opposé des thèses classiques sur certains points seulement, alors que les deux **prismes** restent fondamentalement distincts et complémentaires parce que reliés à un problème central distinct.

Mais si on ne peut rejeter l'un au profit de l'autre en croyant «avancer», prismes classique et critique, thèses classiques et «anti-thèses» critiques peuvent-il donner lieu à une «synthèse» interprismatique et donc à un «dépassement»?

N'est-ce pas ce que cherchent plus ou moins explicitement à réaliser ces intellectuels et intervenants qui, à partir du début des années 80, évoquent la nécessité d'un «nouveau paradigme du développement»? (Stöhr, 1983)[31]

Ces derniers se disent généralement en quête d'une pensée en mesure d'expliquer en profondeur une crise économique persistante tout en proposant des solutions inédites aux problèmes de chômage intensifiés par l'arrivée massive des nouvelles technologies. «Avec la crise économique, écrit en 1984 Aydalot, bien des vérités acquises se trouvent remises en cause (....). Les chercheurs doivent accepter de mettre en question leurs modèles passés.»[32]

De semblables mises en question des «modèles passés» peuvent-elles déboucher sur l'élaboration d'un nouveau **prisme** relatif au développement? Celui-ci est-il déjà constitué ou en voie de l'être? En quoi peut-il possiblement se démarquer des **prismes classique et critique**?

Le prisme humaniste et le problème de la régulation : le développement comment, pour qui, pourquoi?

C'est vers le début des années 80, donc, que la nécessité et l'émergence d'un nouveau «paradigme du développement» commence à être de plus en plus discutées, notamment par Walter B. Stöhr dont les travaux (influencés par ceux de John Friedmann[33]) posent explicitement la question des choix et des solutions de rechange paradigmatiques. Avec son *Development from Below : the Bottom-up and Periphery-Inward Development Paradigm*[34], la question du «développement par la base» conçue comme une solution de rechange à la fois théorique et pratique au «développement par le haut» impulsé par les grandes entreprises ou l'État est lancée pour de bon. À la même époque, au terme d'une analyse serrée des théories du développement régional diffusées depuis les années 60 et estimées «contradictoires», Clyde Weaver écrivait : «Il est clair cependant qu'au cours de ces vingt dernières années, les théories de la planification et du développement régional ont tourné en rond. Les arguments pour l'intégration fonctionnelle de l'espace économiques ont fait place à des appels pour la décentralisation et l'autonomie régionale[35]».

Dans la foulée des travaux de Stöhr, de nombreux chercheurs allaient contribuer à conférer une popularité grandissante au thème du développement dit «par la base» (Weaver, 1981[36]) ou «par le bas» (Weaver, 1983[37]; Isard, 1987[38]), «décentralisé» (Planque, 1983[39]) mais aussi «endogène» (Stöhr, 1983[40], Aydalot, 1985[41]) ou «ascendant» (Bassand, 1981[42]).

Commentant ces idées, qu'il associe au «développement endogène», Aydalot (1985) les présente comme une «nébuleuse rassemblant des apports venant d'horizons très divers» (p. 144), un foisonnement qui selon lui «peut marquer aussi bien les prémices d'un renouvellement fondamental que peut-être la confusion dans laquelle nous place la crise

mondiale». Comme exemple de ce foisonnement, il mentionne les propositions de Törnqvist (1985[43]) et celles de Friedmann en faveur «(...) d'un développement culturel complétant sinon remplaçant le développement économique».

Aydalot vise juste en notant l'importance prise par la culture dans les approches endogénistes du développement.

De fait beaucoup d'auteurs écrivant sur le développement «par le bas» mettent de l'avant la nécessité de parvenir à un développement «autre» ou même «authentique» garantissant la préservation des cultures et des identités. Ces idées sont souvent complétées d'une critique du modèle de développement dit «fonctionnel» ou «productiviste». Trop «matérialiste» ou «quantitatif», indifférent aux territoires auxquels sont attachés les humains vivants, celui-ci non seulement n'aurait pas été rendu accessible à tous, mais encore ne pourrait-il jamais l'être dans l'avenir sans entraîner un coût et des risques environnementaux[44] impossibles à assumer. D'où le jugement sévère porté sur sa valeur et son «éthique», l'appel fréquent à un «changement de cap» estimé nécessaire tant d'un point de vue strictement rationnel que moral. L'endettement massif des pays du Sud, la montée du chômage dans les pays du Nord et l'accroissement des disparités de revenus entre les groupes sociaux, la pollution et la congestion urbaine, l'augmentation de la violence et des conflits armés constituent autant de phénomènes souvent associés à «l'échec» d'un modèle de développement «productiviste» que l'on dira de plus en plus volontiers destructeur, irréfléchi et inégalitaire. Le **vrai** développement, non seulement «viable» mais aussi «à visage humain», permettrait, lui, à tout être humain d'être nourri, logé, vêtu et éduqué, de participer à la vie économique, sociale et politique et même le droit de «s'épanouir». À ce sujet, Javier Perez de Cuellar, président de la Commission mondiale de la culture et du développement[45], réalisant une synthèse des idées actuellement exprimées, déclarait[46] récemment :

> *Désormais, chacun commence à comprendre que le développement, s'il suppose la croissance, n'est pas réductible au seul développement économique et que la clef de la préservation de la nature, c'est la culture. Un autre développement, humain, durable et solidaire est*

> *nécessaire. Mais il ne peut s'édifier que sur la base d'approches, de politiques et de pratiques nouvelles, dont l'épanouissement requiert un approfondissement des liens entre culture et développement (...). Si le développement commence en effet dans la culture des hommes, dans leur culture matérielle comme dans leur culture symbolique, il doit aussi déboucher sur l'épanouissement culturel pour tous et pour chacun. C'est en effet la culture qui constitue la source et la finalité du développement, qui lui donne élan, qualité, sens et durée, et donne un visage aux promesses de demain.*

Outre l'importance de la culture, les endogénistes, sensibles d'ailleurs également dès le départ aux questions environnementales, recommandent aussi la mise sur pied de nouveaux mécanismes de participation politique plus directe et «décentralisée». Sur ce plan, on valorise la «communauté» et la petite échelle, les petites organisations ou entreprises, les initiatives et les dynamismes locaux. Suivant ces vues, c'est à la «communauté» de petite taille fonctionnant comme un ensemble que devrait revenir la tâche de satisfaire les besoins fondamentaux (*basic needs*) des populations en tirant le plus possible parti de leurs ressources locales à mettre «optimalement en valeur».

Par rapport aux deux autres courants, les préoccupations, souvent orientées normativement de façon explicite, des tenants du développement endogène ou «à visage humain» englobent à la fois des questions relatives à la production, à la répartition et même aux modes de consommation de la «richesse». On est donc concerné ici par tout un **circuit** par lequel des besoins humains peuvent ou non être satisfaits. Concerné également par la régulation de telles pratiques dans l'espace, la référence aux structures participatives et au territoire où se déploie la «communauté» étant fondamentale.

Javier Perez de Cuellar se montre lui aussi concerné par le problème de la régulation, déclarant dans le texte déjà mentionné :

> *À l'heure où le monde est partagé et bien souvent déchiré entre l'intégration et la désintégration, il est manifeste que c'est au croisement de la culture et du développement que se situe non seulement le problème, mais aussi la possibilité de solution, qu'il s'agisse d'apaiser les conflits ethniques et interculturels, de lutter contre les inégalités ou*

de résoudre les tensions entre la globalisation des phénomènes et la fragmentation des subjectivités culturelles et politiques. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la nature des liens – en voie de métamorphose – entre le mondial, le national et le local (...).

Ces idées des endogénistes sur la culture et le problème de la régulation politique des liens entre les humains ne sont pas sans rappeler la définition du développement proposée par Perroux au début des années 60 et citée dans l'introduction de ce texte. Celui-ci mettait, comme nous l'avons vu, en rapport le développement et une combinaison de changement «mentaux» et sociaux conférant à une population la capacité de faire croître «son produit réel global», cela moyennant des «organes d'intérêt général».

Mais alors que se constituent, à l'échelle de la planète, des réseaux de plus en plus intégrés d'échange d'informations, de biens et de services[47], l'évocation d'un possible «développement par la base» dont la communauté serait, tel que le souhaitent de nombreux endogénistes, l'organe d'intérêt général ou de régulation central, soulève de nombreuses difficultés. Le développement ainsi conçu ne doit-il essentiellement reposer que sur des unités autonomes auto-suffisantes et auto-gouvernées, mais de petite taille? Dans ce cas, quel sort attend celles qui ont du mal à atteindre l'autosuffisance ou à s'autogouverner? Mais beaucoup d'autres questions apparaissent. Comment penser que la créativité aussi enracinée soit-elle dans l'expérience et la tradition locales puisse se passer des fruits de grandes découvertes scientifiques ou techniques qu'il faudra bien partager et donc échanger? On peut aussi minimiser l'autosuffisance pour mettre plutôt l'accent sur l'intégration, localement planifiée, aux grands circuits d'échange. Qui garantira cependant que cette intégration débouche sur la concrétisation des principes du développement endogène, sur un développement «authentique» et non sur un accroissement de la domination exercée par quelques «unités» sur la multitude des autres? Par ailleurs, les États-nations ne sont pas disparus, certains gouvernements nationaux disposent de ressources considérables tandis que d'autres, quantité d'autres, sont beaucoup moins en mesure d'influencer les décisions ou les événements affectant les communautés locales ou régionales sises sur leur territoire, notamment en ce qui concerne les

normes sociales ou environnementales. Cette question souligne les relations à concevoir comme à traiter entre plusieurs «échelons» appelés de toute manière à jouer un rôle dans la canalisation des énergies «locales» ou plus simplement humaines : échelons mondial, supranational, national, régional et local.

C'est du reste non à la théorie du développement endogène, mais bien à une «nouvelle synthèse des approches «par le haut» et «par le bas»» que Walter Isard en appelle quant à lui pour notamment «parvenir à traiter les contradictions entre objectifs nationaux et régionaux». Mais son propos va encore plus loin, il précise :

> *En somme, il existe toute une hiérarchie de zones diversement articulées entre elles, irrégulièrement structurées dans différentes partie du monde, et chacune des unités à chaque niveau de la hiérarchie a des besoins et des objectifs différents. Ces objectifs et ces besoins sont à l'origine de graves conflits de toutes sortes et d'innombrables contradictions. Cette image d'une réalité à plusieurs étages met en question la validité d'une bonne partie de la recherche menée par les spécialistes des sciences sociales, notamment la recherche qui est au cœur de la science économique, laquelle manie des concepts comme ceux d'équilibre, de stabilité et de convergence (...)*[48].

On notera ici, tout comme chez les théoriciens du développement «par la base», la préoccupation non certes exclusivement pour le territoire «local», mais de multiples territoires d'échelle distincte où se déploie l'action (et donc la production, la répartition et la consommation de la «richesse»). Mais Isard se montre lui aussi très préoccupé par le problème de la régulation de cet assemblage où se manifestent des tensions et de «graves conflits de toutes sortes».

Les réflexions d'Isard, et plus encore celles de Javier Perez de Cuéllar, illustrent bien l'importance actuelle du «problème» à la fois de la culture et de la régulation des «liens» entre les humains partout sur la planète. Les thèmes de l'identité, de la culture ou de la subjectivité et surtout le nouveau rapport à l'histoire humaine, humainement faite, auquel ils sont rattachés, témoignent de l'effritement de certaines croyances à l'existence de principes non humains sur lesquels on a pu faire reposer l'histoire (Dieu, la Providence, le marché, etc.). Désormais,

c'est à la culture et à la subjectivité humaine que l'on tendra à rattacher les fondements de la connaissance et de l'action et donc le monde social objectif et tous les phénomènes s'y rapportant. Plus encore, rattachée à la capacité symbolique, la capacité de faire des normes est de plus en plus revendiquée comme le bien propre de tous les sujets humains. Le référent «humain» ici s'impose à la manière d'un au-delà de l'identité spécifique, comme le ressort aussi d'objectifs politiques de types universalistes ou encore exigeant la réalisation effective des principes longtemps abstraits d'égalité formelle et d'autonomie de tous et chacun.

Or si une telle formulation humaniste émergente nous éloigne des prismes classique et critique, elle ne peut également que déboucher sur des interrogations concernant le sens et la finalité des conduites, la nature des processus et des réalités, y compris l'humain et les institutions. Autant de questions dont le traitement aura tendance à être confié à une nouvelle discipline institutionnalisée, l'éthique.

C'est en effet à elle et non à l'économie qu'on s'en remet aujourd'hui de plus en plus volontiers pour effectuer un «dépassement» attendu. Que s'agit-il au juste de «dépasser» et en quoi l'éthique peut elle y contribuer? Bref, peut-elle détenir la «réponse» aux problèmes de production, de répartition et de régulation auxquels nous demeurons confrontés?

Adoption de valeurs «suprêmes» ou traitement éthique des problèmes ? Pour une éthique de l'accompagnement

Si, depuis le début des années 90, les **deux prismes classique** et **critique** ne sont pas disparus mais existent toujours, incarnés dans des institutions et des pratiques, le **prisme du développement humain** et son diagnostic sévère concernant l'échec du développement dit «productiviste», acquiert chaque jour audience et crédibilité nouvelles. L'idée qu'à la manière d'un navire sans pilote ou, pire, sans gouvernail, l'humanité a mis de côté le sens de l'homme ou de l'humain et s'est embourbée dans des valeurs matérialistes et superficielles, gagne elle aussi du terrain. Il est alors possible de conclure qu'un retour à des valeurs religieuses ou encore l'adoption généralisée de valeurs «suprêmes» serait de nature à nous

libérer des échecs ou des dangers qui ont aujourd'hui pour noms le chômage, la misère, la violence, le risque écologique, technologique ou nucléaire. Une telle voie est-elle indiquée?

L'appel à l'éthique et la recherche généralisée d'un cadre normatif intégrateur

Interpellée de toute part et sommée de «répondre» aux interrogations les plus pressantes des individus et des groupes, l'éthique vient souligner que désormais les États nationaux et leurs agences ont de moins en moins le monopole de la production des normes, le pouvoir d'interdire et de légitimer étant peu à peu également pris en charge par d'autres systèmes tantôt plus globaux (mondiaux), tantôt plus proches des organisations et des pratiques sociales. Là où se multiplient du reste les «comités d'éthique» appelés à sanctionner, au nom d'une soi-disant science «éthique», des choix d'orientations normatives. Dans les sociétés industrielles avancées marquées par la constitution d'un nouvel environnement mondial technicoculturel intégré, l'idée même de «société» circonscrite (ou «distincte») tend à perdre progressivement de sa signification et les cultures «nationales» ordinaires leur spécificité et leur capacité de cohésion sociale. Mais en même temps, des acteurs et des mouvements sociaux font justement de la «société» ou de la «culture», et surtout de la production culturelle ou de la production de la socialité, un objectif central. La détermination des finalités et des normes devient un enjeu. Ce contexte renforce la recherche d'une doctrine (religieuse ou philosophique mais surout morale) étendue, capable de soutenir à la fois des convergences et un consensus sur lesquels asseoir tant une conception de l'humain qu'une stabilité économique et politique. L'impératif moral oriente, par ailleurs, de plus en plus directement la construction d'un droit international nouveau, y compris posé comme devoir d'ingérence dans les affaires de pays souverains dans des buts humanitaires. Un droit internationnal en expansion est ainsi peu à peu substitué aux pratiques nationales de régulation, ce qui illustre ou appuie ce que plusieurs considèrent être l'«incapacité morale» grandissante de l'État de droit à tracer des lignes de conduite.

Toutefois, si la quête d'une doctrine morale ou éthique «suprême» témoigne de besoins d'intégration et, par conséquent, de régulation

très importants, la nature de cette éthique du développement ou pour un autre développement soulève bien des interrogations.

Quelle éthique ou ensemble de valeurs et de lois préserveront dans les faits la vie des enfants affamés, garantiront le bien-être ou la sécurité des citoyens et des citoyennes d'Europe de l'Est, la dignité des personnes atteintes du sida ou celle des personnes âgées, préserveront la réputation de tous et chacun contre les attaques injustifiées? Quelles valeurs, lois, règles ou conventions empêcheront, partout dans le monde, la torture ou la détention sans procès, obligeront les gouvernements à autoriser l'immigration volontaire de leurs ressortissants, rendront possibles des actions destinées à nourrir des populations affamées, assureront la satisfaction des besoins vitaux des personnes, permettront la survivances des cultures, bref l'épanouissement de chaque être humain de la planète?

Peut-on et doit-on, dans le contexte pluraliste qui est aujourd'hui le nôtre, déterminer un ensemble précis d'orientations normatives sur lequel tabler pour traiter les problèmes de production et d'échange, de répartition et de régulation?

Outre le fait qu'une telle volonté se heurte au problème de la possibilité qu'une doctrine unitaire puisse être acceptée, elle laisse supposer que le monde et l'ensemble des pratiques sociales qu'il recèle pourrait former un «ensemble» ou un système d'action intégré. Or, les systèmes humains et sociaux d'action, ou disons plus simplement les scènes mondiale, nationale ou infra-nationale sont les résultats hétérogènes de relations sociales et de décisions elles-mêmes fruits de transactions et d'intérêts divers, expressions de contraintes bio-physiques, techniques et sociales et de rapports de pouvoir. Plus on s'intéresse à l'expérience des groupes humains à travers le temps et l'espace, plus l'apparente unité des valeurs disparaît pour laisser voir l'importance des échanges d'outils multiples, d'idées, de manières de faire; mais apparaît aussi l'ampleur de tensions et de conflits qui ne cessent de se manifester à l'occasion de ces échanges. Or, ce n'est pas tant l'existence de ces conflits, sans doute inhérents à la condition humaine, qui pose problème que leur expression souvent destructrice. Quoi qu'il en soit, parce que le réel est beaucoup

plus que le résultat de l'application de principes ou de valeurs, la quête d'une éthique en mesure de le changer nous apparaît illusoire. Plus encore, une telle recherche risque de faire bon marché de ce que des générations de penseurs du développement nous ont appris au sujet des difficiles, et incontournables, problèmes de production et d'échange, de répartition et de régulation. Ces problèmes, qu'il faudrait désormais envisager dans une perspective unitaire, ne disparaîtront pas magiquement du seul fait d'invoquer le sentiment d'appartenance de tous et chacun à la «communauté humaine». C'est la conception et le traitement unitaires de ces questions qui doivent être envisagés et non l'adoption d'un groupe de valeurs ou d'une éthique d'emblée constituée.

Jamais un seul groupe de valeurs n'a mené le monde ou même soutenu sa construction, et pas davantage qu'hier, on ne peut aujourd'hui envisager que cela puisse ou doive être le cas.

Quelle «véritable éthique» rechercher? Des réponses centrées sur le problème de la régulation

Le sociologue québécois Guy Rocher[49] confie, pour sa part, à une «véritable éthique» la reconnaissance des tensions et des modes d'une complémentarité, «jamais totalement acquise», entre ces «deux ordres de droits» que seraient les droits individuels et les collectifs. Rocher suggère que la quête d'une complémentarité idéale de ces deux droits pourrait déboucher sur des aménagements viables de la vie sociale, assurer la coexistence des personnes et des groupes. Mais, comment une telle éthique cherchant à aménager deux ordres de droits («collectifs et individuels») fera-t-elle face au problème de plus en plus délicat de l'arbitrage des droits d'action issus des droits formels reconnus aux uns et aux autres? Ces uns et ces autres étant parfois des individus, parfois des «personnes morales» aux ressources économiques inégales, devant souvent, aussi, partager des territoires indivisibles[50], confronter des points de vue divergents sur le monde, concilier l'exercice effectif de droits contradictoires.

Contre la montée des «experts en bonnes valeurs», sinon en «bonne conscience», d'autres chercheurs envisagent quant à eux

l'instauration de mécanismes de régulation politiques garantissant la participation créative et consciente des citoyens et des citoyennes aux débats politiques, c'est-à-dire à la formulation publique des problèmes autant qu'à l'élaboration publique des solutions. Dans cette voie, John Rawls[51] a proposé «l'idée d'une libre raison publique appliquée à la justice en tant qu'équité», d'une justice soutenue par une raison publique («intelligence publique», «accord réfléchi», «œuvre de réconciliation fondée sur la libre raison publique»). Celui-ci entrevoit également la possibilité d'un consensus élaboré à partir de doctrines morales, sur certains plans conflictuelles et d'autres plans incommensurables, impossibles donc à hiérarchiser définitivement les unes par rapport aux autres, mais qui pourraient présenter certains **recoupements** quant à certains éléments essentiels d'une conception partagée de la vie et de la justice politique. Applicable aux rapports sociaux comme aux rapports intersociaux, une telle conception de la justice cherche à s'appuyer sur une approche politique de la socialité ou des systèmes d'action, ceux-ci considérés comme susceptibles de rendre possible une juste coopération sociale entre humains, groupes, nations. Le problème de la justice devient alors celui de la définition, par les citoyens, des termes équitables de cette coopération, cela impliquant que les principes de justice et leurs rationnels (justifications) soient à leur portée, qu'ils puissent donner lieu à des confrontations intersubjectives et que les injustices qu'ils induisent puissent être repérées et débattues. Si une telle approche diffère d'une conception appuyée sur une doctrine morale «suprême», sa mise en application soulève d'autres questions : quelles instances politiques prendront en charge cette fonction, comment et surtout à quelle «autorité» les soumettra ou soumettra les produits de leurs délibérations? L'instauration d'un «nouveau mode de régulation» pose à vrai dire de formidables problèmes. De telles questions concernent en effet toute la structuration des communautés.

Nous retrouvons ici ces imparables problèmes de production, de répartition et de régulation mentionnés plus haut, des problèmes traités de manière distincte suivants les grands **prismes classique**, **critique** ou **humaniste** adoptés. C'est en regard précisément de ces problèmes qu'une perspective éthique peut, selon moi, trouver son objet, sinon sa «mission».

Pour une éthique de l'accompagnement

Comme j'ai tenté d'en rendre compte dans la première partie de ce texte, chacun des grands **prismes** ou manières d'entrevoir le développement privilégie un domaine de préoccupation en soulignant certaines contraintes qui lui sont inhérentes et en préconisant, en conséquence, certaines voies d'action. En donnant la préséance au problème de la répartition, on tient cependant pour secondaires, par exemple, ceux de la production ou de la régulation. En donnant la préséance au problème de la régulation, on tient pour secondaires ceux de la répartition et de la production. Pire encore : les «remèdes» ou voies d'action envisagées ne tiennent le plus souvent pas compte des effets possibles de leur adoption sur l'aggravation possible de nos problèmes à d'autres niveaux. On peut, par exemple, recommander l'adoption de nouvelles lois restreignant la transmission héréditaire de la richesse, de la terre ou de la propriété privée. Dans une telle éventualité, quels effets aurait leur adoption sur les pratiques de production et de régulation dans un pays donné? On peut privilégier la régulation locale ou régionale des pratiques économiques, mais quels effets économiques potentiellement négatifs une telle orientation «positive» peut-elle provoquer? Ne peut-elle pas, par ailleurs, intensifier les inégalités entre les groupes sociaux plutôt que de les faire diminuer?

Pris isolément, les prismes de la production, de la répartion et de la régulation aboutissent chacun à un productivisme, à un distributivisme et à un démocratisme tout aussi naïfs – et en conséquence dangeureux – les uns que les autres. L'augmentation de la production ou de la productivité, celle de l'aide internationale ou des paiements de transferts aux plus démunis, la création de nouvelles instances politiques locales ne peuvent constituer, non plus que la liberté, la justice et la coopération, autant de buts poursuivis chacun isolément. En matière de production, de répartition et de régulation, nous avons besoin de raisonnements et de mécanismes de décision bien plus solides et bien plus solidement ancrés à des contextes de vie et de travail précis.

L'élaboration de ces raisonnements et l'adoption de ces décisions, tant à l'échelle internationale que nationale, régionale ou locale, ne

peuvent constituer le domaine propre ou réservé des éthiciens et des éthiciennes. En ce qui a trait d'abord aux raisonnements, la perspective synthétique qu'ils impliquent concerne toutes les disciplines du savoir, et particulièrement les sciences sociales et humaines. Quant aux décisions, elles relèvent en définitive des citoyens et des citoyennes, où qu'ils se trouvent. Bref, l'éthique du développement ne peut, à mon avis, ni définir ni prescrire. Elle ne détient aucune «réponse» ni aucun privilège d'assigner des buts ou de les déclarer désirables ou obligatoires.

Subsiste par contre le problème, selon moi capital, de l'analyse de la teneur et surtout de la portée de ces raisonnements ou de ces décisions concernant tant la production, la répartition que la régulation. Ici une éthique du développement peut trouver son objet, sinon sa «mission». Non que cette analyse doive uniquement lui revenir; mais le **souci de sa réalisation** peut définir une perspective éthique dont les études et les interventions visant le développement ont grand besoin. Plutôt que de prescrire des obligations en matière de production, de répartition ou de régulation, une éthique du développement inciterait et aiderait au contraire les chercheurs et les intervenants à prendre conscience de leur manière d'envisager ces questions ainsi que des orientations normatives qui caractérisent leurs options ou leurs choix[52]. Elle les inciterait également à envisager avec lucidité les effets potentiels de telles ou telles orientations ou décisions, disons en matière économique, sur la vie politique ou culturelle des communautés ou encore de certaines orientations politiques concernant les capacités productives de l'humanité.

En matière de production, de répartition et de régulation, et donc de développement, tant de questions nécessitent aujourd'hui des «réponses». Par exemple, faut-il encourager ou au contraire freiner l'érosion du pouvoir de régulation des États nationaux? Confier ou non l'application de mesures redistributives à des instances internationales? Privilégier ou non des structures de production moins efficaces, mais créatrices d'emplois? Quoi faire, concrètement, en matière de production, de répartition et de régulation? Et, surtout, pourquoi le faire? Quoi faire des structures économiques et politiques existantes et comment soutenir leur délicate transformation dans un sens favorable aux hommes

et aux femmes de la terre? Comment créer de nouveaux aménagements – viables – de vie et de travail, comment garantir la paix?

Ni les théoriciens et les théoriciennes du développement ni les éthiciens et les éthiciennes du développement ne sont en mesure de fournir des réponses définitives à ces questions pressantes. Tout au plus peuvent-ils **accompagner** [53]ceux et celles qui, **de bonne foi**, ne ménagent pas leurs efforts pour transformer les incertitudes du temps présent en un tournant vers un développement plus réfléchi.

Notes

1. En 1974, dans son discours de réception du prix Nobel d'économie, Gunnar Myrdal soulignait combien, en dépit des difficultés, les «économistes du développement» devaient se préoccuper du problème de l'égalité. L'article fut publié en 1989 par la revue *The American Economic Review* sous le titre «The Equality Issue in World Development». Dans *The Poverty of «Development Economics»*, (Cambridge, Harvard Institute of Economic Affairs, 1983). Deepak Lal critique lui aussi le «Development Economics» mais sur des bases très différentes de celles de Myrdal.

2. Dans le chapitre II («La notion de pôle de croissance») de *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF, 1969 (3e édition).

3. Dont celles d'Aidan Foster-Carter («From Rostow to Gunder Frank: Conflicting Paradigms in Analyses of Underdevelopment», *World Development,* 4:3, 1976, pp. 167-180), Javier Elguea («Paradigms and Scientific Revolutions in Development Theories», *Development and Change,* 16:2, 1985, pp. 213-233) et Philippe Aydalot, *Économie régionale et urbaine*, Paris, Economica, 1985. L'analyse des paradigmes ou prismes proposée lors du colloque a depuis été en partie reprise dans D. Lafontaine, «Études féministes et paradigmes du développement: de l'interpellation à l'articulation», dans *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional,* sous la direction de Denyse Côté, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1995, pp. 41-77.

4. *The Structure of Scientific Revolution,* Chicago, University of Chicago Press, 1962.

. C'est M. Masterman qui la première, en 1970, soulève ces problèmes dans «The Nature of a Paradigm», dans I. Lakatos et A. Musgrave (edit.), *Criticism and the Growth of Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, pp. 59-89. Ces questions sont au centre des préoccupations de Dudley Shapere (voir *Reason and The Search for Knowledge*, Dordrecht, D.Reidel, 1984. J'ai traité plus à fond cette question dans «Représenter nos connaissances pour mieux connaître le réel? Quatre entreprises métascientifiques contemporaines et les nouveaux enjeux d'un langage de représentation des connaissances en sciences sociales et humaines», *Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS,* 53, Montréal, 1987, pp. 251-269.

6. **Prisme** du grec *prisma,* de *prizeîn,* scier (ou découper). En physique,«solide en forme de prisme triangulaire, en verre blanc ou en cristal, qui sert à dévier et à décomposer les rayons

lumineux», *Lexis, Dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse, 1975, p. 1425. Ces références à la solidité et à la forme triangulaire ou aux capacités du prisme à faire dévier et décomposer des réalités me font le juger préférable à «paradigme», du grec *deiknumi*, montrer. De plus, ce terme est utilisé en grammaire pour désigner les formes diverses d'un même mot (ou classe morphosyntaxique ou sémantique). Or, il est loin d'être acquis que les assemblages que nous cherchons soient précisément d'ordre **paradigmatique**. Selon les travaux de Shapere (1985), il s'agirait plutôt d'assemblages **syntagmatiques** distincts. Bref, on ne cherche pas un mot qui a subi des changements de forme, mais des assemblages distincts d'idées.

7. Dont G.W F. Hegel (1770-1831) et son idée d'une évolution **dialectique de la raison** à travers une évolution historique universelle. Je ne peux discuter ici, comme il serait pertinent de le faire, cette approche hégélienne de l'histoire estimée «idéaliste» par Marx (1818-1883), qui en a conservé l'idée de changement «dialectique» tout en tentant de lui fournir des assises «matérialistes». On notera toutefois que pour Hegel, «l'Histoire du monde n'est rien d'autre que le progrès de la conscience de la Liberté» (*The Philosophy of History*, New York, Dover, 1956, p. 19, notre traduction). Pour Marx le changement n'est pas d'ordre intellectuel, mais résulte des luttes entre des groupes que commandent des situations pratiques de vie et de travail très inégalitaires et génératrices de tensions.

8. Perspective assimilée souvent au «*development économics*» et notamment présente dans les travaux de J.Tinbergen (*Statistical Testing of Business-Cycle Theories* 1, Genève, Ligue des nations, 1939); R. Nurkse (*Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries*, Oxford, Blackwell, 1953); W.W. Lewis (*The Theory of Economic Growth*, Homewood, Ill., Irwin, 1954); A.O Hirschmann (*The Strategy of Economic Development*, Yale, 1958).

9. *The Wealth of Nations. An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Harmondsworth, Penguin Pelican Classics, 1977. Sur Smith et son temps, les analyses, parfois discutables, de Jacob Viner (décédé en 1970) demeurent fort éclairantes et intéressantes. Voir *Essays on the Intellectual History of Economics*, Princeton University Press, 1991.

10. Smith écrit on ne peut plus clairement: «Ainsi donc, ce n'est que par le moyen d'une armée debout que la civilisation de n'importe quel pays peut être perpétuée et même préservée durant un certain temps (...). L'invention des armes à feu, une invention qui à première vue apparaît si pernicieuse, est certainement favorable à la permanence comme à l'extension de la civilisation.» (notre traduction), cité dans É. Benveniste, «Civilisation. Contribution à l'histoire du mot», *Problème de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, pp. 336-345. Mirabeau, que Smith a lu, écrivait pour sa part: «La religion est sans contredit le premier et le plus utile frein de l'humanité: c'est le premier ressort de la civilisation (...). Elle nous prêche et nous rappelle sans cesse la confraternité, adoucit notre coeur (...)» (dans *L'Ami des hommes*, 1754, également cité par Benveniste). Reprenant Smith, son compatriote Ferguson (*Mémoires* de 1792) écrivait: «Le succès des arts commerciaux divisé en parties requiert un certain ordre à être préservé par ceux qui les pratiquent et implique une certaine sécurité des personnes et des propriétés à laquelle nous donnons le nom de civilisation...» (notre traduction), dans Benveniste, *op. cit.*

11. Ces représentations marquèrent la formation des États-nations européens. Une forme «moderne» peu à peu proposée au reste du monde alors même que l'industrialisation connaissait quant à elle un essor non limité au cadre purement national. La croissance est ainsi d'emblée pensée comme une réalité devant connaître une «extension» à mesure que se mettent en place des circuits maritimes et terrestres d'échanges de ressources et de biens. Par essence sans frontière, le projet classique exigeait d'autre part «partout» la protection des transactions, et donc l'adoption généralisée de l'État-nation garant des contrats. Un double système se mit donc en place: une «communauté d'échanges commerciaux» d'une part, et un ensemble de nations politiquement souveraines de l'autre.

12. Un ensemble de valeurs ou d'orientations associées à ce que Gaétan Nadeau appelle pour sa part l'éthique de Narcisse, soit selon lui la valorisation du profit, du pouvoir, de la force, de la contrainte et de l'individualisme. Voir G. Nadeau, «L'éthique du monde des affaires», dans «Vers de nouveaux rapports entre l'éthique et le droit», *Cahiers de Recherche éthique*, 16, 1991, pp. 117 à 127.

13. Comme l'illustrera la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, la possession inégale des biens par les égaux en droits n'est ni envisagée comme source de conflit ni comme un problème que la justice aurait à régler. Au fil des siècles néanmoins, pour garder la paix, garantir la propriété et en un sens faire «régner la justice», les magistrats allaient être peu à peu conduits à arbitrer différents conflits entre gouvernés.

14. La «révolution» néo-classique et la naissance de «l'homme économique» est fort bien présentée par Mark A. Lutz et Kenneth Lux, dans *Humanistic Economics, the New Challenge*, New-York, Bootstrap Press, 1988, ch. 3. Paul Samuelson du M.I.T a également présentée sa propre lecture classique de l'économie néo-classique dans *Economics, an Introductory Analysis* /4e éd., New York, McGraw-Hill, 1958 (1948).

15. Tout en mettant l'accent sur l'État national et en croyant aux vertus d'un système de libre échange mondial, Keynes réfléchit aussi durant les années 30 à la nécessité de fonder une institution de crédit international, sorte de «dispositif de sécurité» en mesure de réguler centralement et de stimuler le commerce, tout en empêchant les pays de recourir à certaines mesures pour régler leurs problèmes économiques nationaux. Ces idées combattues puis reprises, mais modifiées par les Américains et défendues à Bretton Woods en 1944, ont débouché sur la création du Fonds monétaire international (F.M.I).

16. Traduction française, Paris, Domat-Montchrestien, 1945.

17. Cette synthèse à la fois néo-classique et keynésienne prend principalement la forme de la théorie de la base exportatrice («*export base*») mettant l'accent sur les débouchés extérieurs et donc la demande internationale.

18. Dans W.W. Rostow, *The Stages of Economic Growth: a Non-Communist Manisfesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961. Suivant cette optique, les écarts sont transitoires, l'égalisation et la «convergence» des conditions inéluctables. On parle à ce propos parfois de la théorie de la convergence.

19. François Perroux élabore en 1955 sa théorie des pôles de développement. Celle-ci fait par la suite l'objet d'adaptations plus ou moins fidèles en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Italie, au Maghreb, etc. Voir *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF, 1961. Au Canada, B. Higgins, F. Martin et A. Raynauld ont recommandé au gouvernement fédéral l'adoption de politiques de développement régional inspirées par leurs propres formulations de la théorie des pôles. Voir *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ottawa, ministère de l'Expansion économique régionale, 1970.

20. Voir B, Ohlin, *International and Interregional Trade*, Cambridge, Harvard University Press, 1933, et Paul A. Samuelson, *L'économique, techniques modernes de l'analyse économique*,Paris, Armand Colin, 1964, ch.XXVII, «Commerce international et théorie des avantages comparés», pp. 819-844.

21. Une des critiques les plus fondamentales et percutantes des théories économiques classiques et néo-classiques est venue d'Herbert A. Simon. Son discours de réception du prix Nobel d'économie est reproduit dans «Rational Decision Making», *The American Economic Review*, vol. 69, n° 4, sept. 1979.

22. Les travaux de la CEPAL sont longuement discutés par Fernando H. Cardoso dans *Les idées à leur place, le concept de développement en Amérique latine*, Paris, A.M. Métailié, 1984.

23. A.G. Gunder Frank, *The Development of Underdevelopment*, New York, Monthly Review Press, 1966 et *Capitalism and Underderdevelopment in Latin America: Historical Studies of Chile and Brazil*, New York, Monthly Review Press, 1969.

24. Arghiri Emmanuel, *L'échange inégal*, Paris, Maspéro, 1972.

25. Samir Amin, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos, 1970.

26. Dans *Les idées à leur place*, *op. cit.*, p. 52.

27. L'essentiel de la théorie économico-politique marxienne est exposée dans *Contribution à la critique de l'économie politique* (1859) et surtout dans *Le Capital* (1867). Voir K. Marx, *Le Capital* (livre 1), Paris, Garnier-Flammarion, 1972 et K. Marx, *Grundrisse 1. Chapitre de l'argent*, Paris, Anthropos, 1968. Dans *Grundrisse* (p. 266), après avoir montré comment le capitalisme serait parvenu à «universaliser la richesse et [d']étendre les dimensions de l'échange à toute la terre», Marx poursuit: «(...) l'argent est directement la communauté réelle de tous les individus puisqu'il est leur substance même, ainsi que leur produit commun».

28. Citation extraite de l'ouvrage de Pierre Bigo, *La doctrine sociale de l'Église*, Paris, PUF, 1965, p. 47. (Coll. Recherche et dialogue.)

29. *Mater et Magistra*, n° 83-83, 1961, dans Bigo, *op. cit.*, p. 231.

30. Terme emprunté par Kuhn (1962) à la géométrie et signifiant «sans commune mesure».

31. Walter B. Stöhr, «La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional? Vers un nouveau paradigme du développement régional», texte d'un colloque de 1983 reproduit dans Philippe Aydalot (dir.), *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, pp. 183-206.

32. Philippe Aydalot, dans «À la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux», dans Philippe Aydalot, *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, pp. 38-59.

33. Les travaux de Friedmann traitent d'abord de sa conception du développement «polarisé» puis du développement «autocentré» ou «agropolitain». Voir J. Friedmann, «A General Theory of Polarized Development», dans N. Hansen (edit.), *Growth Centers and Regional Economic Developement*, New York, Free Press, 1972, pp. 82-107 et J.Friedmann et Clyde Weaver, *Territory and Function, The Evolution of Regional Planning*, Berkeley, University of California Press, 1979.

34. W.B. Stöhr et D.R. Fraser Taylor, *Development from «Above» and from «Below»*, New York, J.Wiley and Sons, 1981.

35. Clyde Weaver, «La théorie du développement et la question régionale: une critique de la planification spatiale et de ses détracteurs», Aix en Provence, Centre d'économie régionale, 1981. (Coll. Notes de recherche, n° 16.)

36. *Ibid.*

37. C. Weaver, «Le développement par le bas, vers une doctrine du développement territorial», dans B. Planque, dir. , *Le développement décentralisé: dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*, Paris, LITEC, 1983.

38. Entrevue de G.B. Benko avec Walter Isard dans «La science régionale. La théorie et les politiques», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 112, Paris, Unesco, mai 1987.

39. B. Planque (1983), *op.cit.* On trouve dans ce livre le texte de B. Chevalier «Développement micro-régional et planification locale en pays d'Apt» et celui de J.C. Perrin «Contribution à une théorie de la planification décentralisée», pp. 157-177.

40. W.B. Stöhr, «La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional? Vers un nouveau paradigme du développement régional», dans P. Aydalot, dir. , *Crise et espace,* Paris, Economica, 1984, pp. 183-206.

41 .Aydalot, *op. cit.* (note 3).

42. Michel Bassand et al., *Innovation et changement social,* Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1981. (Coll. Villes, régions et sociétés.)

43. G. Törnqvist, «Creativity and Regional Development», dans *Redéploiement industriel et planification régionale,* Montréal, faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal, 1985.

44. Bien avant les travaux sur le «développement durable» de la Commission mondiale de l'environnement et du développement publiés en 1987 (*Rapport Brundtland. Notre avenir à tous,* Oxford University Press), Ignacy Sachs et un groupe de chercheurs du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED, École des Hautes Études en sciences sociales de Paris, Projet Dag Hammarskjöld) s'intéressaient à l'«écodéveloppement». Voir Ignacy Sachs, *Initiation à l'écodéveloppement,* Toulouse, Privat, 1981. Le Projet avait été lancé à l'initative de la Fondation Dag Hammarskjöld, responsable de la publication en 1975 du célèbre rapport «*Que faire?*», dans lequel est évoquée la question d'un **nouveau développement** et d'un nouvel ordre économique international. En lieu et place de «développpement durable» ou «soutenable» (sustainable), Sachs suggérait récemment de parler de «développement viable». Voir I. Sachs, «Stratégies de transition pour le XXIe siècle» dans *Nature et Ressources, l'écodéveloppement pour tous,* vol. 28, n° 1, 1992, pp. 4-17. Témoignant de cette nouvelle sensibilité, les Nations unies proposaient en 1990 pour la première fois un nouvel indicateur dit du «développement humain». Voir *Human Development Report,* United Nations Development programme (UNDP), New York, Oxford University Press, 1990.

45. Cette commission indépendante, formée en décembre 1992, est chargée de préparer un rapport mondial sur la culture et le développement qui sera étudié fin 1995 à la Conférence générale de l'UNESCO et à l'Assemblée générale des Nations unies.

46. Le texte dont je cite des extraits est reproduit à la Tribune libre du *Devoir* du 7 janvier 1993. Frederico Major énonce des propos similaires dans «La culture et les nouvelles libertés», *Le Courrier de l'UNESCO,* janv. 1993, p. 45. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le sociologue Pitirim Sorokin, fondateur d'un centre de recherche sur l'altruisme créateur (Harvard), faisait également d'une culture, selon lui décadente et à transformer, le facteur clef de la survie de l'humanité et du maintien de la paix. Voir *The Reconstruction of Humanity,* Boston, The Beacon Press, 1948. Examinant diverses «solutions» politiques ou légales, économiques, éducatives, scientifiques ou normatives, y compris la création d'un gouvernement mondial, il les estimait toutes inadéquates pour sauvegarder la paix, sans une **altruisation** de l'humain («altruization of Man»), altruisation le rendant **capable d'aimer** ses semblables. On retrouve des idées semblables chez L.Mumford, dans *The Condition of Man,* New York, Harcourt, Brace and Company, 1944. Ces thèses sur la **nature de l'humain** sont sans doutes fort anciennes, mais demeurées «oubliées».

47. Ces «espaces économiques» dont l'organisation, comme l'affirmait aussi Perroux, ne coïncide pas avec ceux des États nationaux.

48. Entrevue de G.B. Benko avec Walter Isard (1987), *op. cit.* (note 38.).

49. Guy Rocher, «Tension et complémentarité entre droits individuels et collectifs» dans «Vers de nouveaux rapports entre l'éthique et le droit», *Cahiers de Recherche éthique*, 16, 1991, pp. 209 à 221

50. J'ai traité brièvement cette question dans «Droits territoriaux: Danger!», *Le Soleil,* 9 janvier 1991, p. A-15 et plus longuement dans les articles suivants: D. Lafontaine, «L'enracinement culturel à l'heure de la déterritorialisation des systèmes d'échanges», dans Christiane Gagnon, Juan-Luis Klein, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay, dir., *Le social en mouvements,* GRIR, Université de Chicoutimi, 1988, pp. 39-75. (Coll. Développement régional); D. Lafontaine et Jean-Pierre Boyer, «Nouvelles technologies communicationnelles et quête d'un nouveau contrat social», *Loisirs et Société*, vol. 11, n° 2, 1988, pp. 217-239, republié dans *Changement planifié et développement des organisations,* Yves Tellier et Roger Tessier (dir.), tome 2, Presses de l'Université du Québec, 1990, pp. 203-226 et dans D. Lafontaine, «L'arbitrage raisonné des droits d'action en vue d'ententes sur des décisions partagées : le contractualisme du siècle à venir», Synthèse du numéro «Vers de nouveaux rapports entre l'éthique et le droit», *Cahiers de Recherche éthique,* 16, Montréal, Fidès, 1991, pp. 225-251.

51. Cette conception de la justice en tant qu'équité fut présentée par John Rawls, dans *A theory of Justice*, (1971). Voir également John Rawls, «L'idée d'un consensus par recoupement», *Revue de Métaphysique et de morale,* Paris, 1987, pp. 3-32.

52. Mon propos rejoint il me semble la perspective de Denis Goulet sur l'éthique pouvant servir de «moyen des moyens». Voir «Tâches et méthodes pour une éthique du développement», dans *Foi et développement,* n° 178-179, janv.-fév. 1990, pp. 345-352.

53. N'est-ce pas précisément une telle *éthique de l'accompagnement* que met de l'avant un chercheur du GRIR (Chicoutimi), Alejandro Rada Donath? Voir «L'information et la communication dans l'éthique du comportement collectif et prospectif», texte de sa communication au colloque Les nouvelles technologies de l'information et de la communication: portée et enjeux épistémologiques et éthiques, Rimouski, 14 et 15 mars 1991, 26 p.

IMPASSE DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE NÉO-LIBÉRAL : CRISE D'UNE ÉTHIQUE DE L'ANTI-SOLIDARITÉ SACRIFICIELLE

Michel Beaudin
Faculté de théologie
Université de Montréal

Je voudrais situer mon propos par rapport à ce qui me semble être les quatre tâches ou étapes constitutives d'un parcours d'éthique du développement; ma réflexion se concentrera cependant sur la deuxième.

Voici dès l'abord un bref aperçu de ces quatre étapes :

La première étape consiste en un examen des données et des pratiques concrètes ainsi qu'en une analyse au ras des aménagements précis, des mécanismes, des règles, etc. Cette étape est un premier préalable à une éthique du développement. Il s'agit d'une des conditions de crédibilité de l'éthique entendue comme «moyen des moyens»[1].

La deuxième étape met en œuvre une analyse d'un autre type, qui vise à expliciter les paradigmes auxquels ces «moyens» ou processus de développement obéissent, qu'ils soient d'ordre éthique, anthropologique ou même métaphysique. Les propositions éthiques n'interviennent pas dans un vacuum, mais sur un terrain toujours déjà occupé qu'il s'agit d'abord de «reconnaître». Ce second préalable contribuera à dévoiler la vision de l'homme et de la société, les valeurs et même les sacralisations qui sont enchâssées («*embedded*», dirait Karl Polanyi), dans la texture même d'un modèle donné de développement ou d'un ordre sociétal. Cette approche présuppose que sous toute modalité d'organisation socio-économique et politique, sous toute politique gouvernementale, sous toute pratique de développement, il y a une culture (vision du monde), des valeurs (éthique), etc. qui sont à l'œuvre et qui la façonnent. Pour reprendre l'affirmation bien connue de l'économiste Joan Robinson : «(...) toutes les questions économiques, à l'exception des plus banales, sont fondamentalement des questions politiques et toutes les questions politiques sont fondamentalement des questions morales[2]». Ne peut-on pas voir

là la quête d'une nécessaire approche non économique de l'économie pour en débusquer les ressorts cachés que le cloisonnement scientifique reçu rend encore plus difficiles à saisir?

Ces deux conditions d'enracinement réalisées, il devient possible de faire intervenir, en troisième lieu, le moment plus formel de l'éthique du développement, celui d'une proposition éthique comme telle, qui donne lieu à une véritable confrontation ou mise en question éthique des présupposés du processus de développement explicités dans la seconde étape, et ce, à partir d'un horizon de sens ou d'un choix de valeurs précis. C'est le moment de la «bataille des éthiques».

La quatrième et dernière étape consiste en une contribution à la recherche de processus ou de moyens de développement «autres», plus cohérents cette fois, avec les nouveaux présupposés ou paradigmes anthropologiques, éthiques, etc. mis de l'avant.

Cette démarche ne va pas de soi. Elle rencontre plusieurs obstacles parmi lesquels :

- La difficulté de prendre en compte simultanément des données multiples, de penser des processus complexes. Comment «voir» la figure générale de la dynamique économique, par exemple, quand les relations qui la tissent sont si «longues» et enchevêtrées, depuis le niveau local[3] jusqu'aux médiations internationales?

- La croyance, depuis longtemps établie en Occident, d'un «en soi» des lois économiques, lequel a fait se dissoudre la conscience d'une possible maîtrise humaine et sociale de l'économie.

- La difficulté de percevoir la relativité ou la singularité éthique, anthropologique et historique d'un capitalisme qui en est venu à orchestrer et à pénétrer de sa logique propre l'ordre social moderne, lequel tend donc à fonctionner à l'évidence et à inhiber le réflexe de questionner ses présupposés, si tant est qu'on en soupçonne l'existence! Corollairement, la culture ambiante rend donc presque impossible l'accès à des références et à des visions du monde qui permettraient une mise en perspective à la fois des processus de développement et de leurs présupposés.

Le parcours en quatre étapes évoqué plus haut dépasse évidemment le cadre de cette présentation. De plus, il nécessiterait d'aborder un ou plusieurs problèmes concrets ou spécifiques pour respecter la première condition ou tâche d'une éthique du développement. Je ne m'attacherai pas non plus à élaborer une éthique du développement comme telle (3e étape), qui supposerait l'effectuation des deux premières étapes dont il faudrait évaluer les résultats à partir de références explicites particulières. Un regard proprement théologique, par exemple, sur les problèmes abordés interviendrait ici[4].

Mon propos se limitera essentiellement à donner un aperçu très allusif de la seule deuxième étape du parcours, en supposant les participants de ce colloque déjà familiarisés avec le type de résultats auxquels conduisent les analyses courantes propres à la première étape. Il s'agira donc de l'explicitation des présupposés du libéralisme économique, qu'on retrouve tant dans les textes fondateurs («mythes» et «légendes» modernes de l'ordre marchand) que dans le discours actuel des gens d'affaires et, bien sûr, dans la dynamique elle-même du développement capitaliste. Je me référerai à ce qu'une conférencière appelait, hier, le premier «prisme».

J'essaierai d'abord de montrer qu'une **anti-solidarité constitutive** sous-tend ces présupposés anthropologiques, éthiques et même métaphysiques (absolutisations, dogmes ou credo du marché). Cette anti-solidarité serait le «fil» ou la trame dominante même du tissu sociétal fabriqué par le libéralisme économique. J'attire cependant l'attention sur le fait que cette logique inhérente au développement capitaliste, que j'isole ici pour mieux en cerner le profil, cohabite toujours, dans la réalité vécue, avec une résistance à celle-ci et avec des tentatives d'un développement obéissant à des fondements différents sinon opposés.

Je voudrais ensuite reprendre ces présupposés dans un schéma sotériologique, c'est-à-dire comme processus et discours de «salut» à teneur sacrificielle. Je suis, en effet, toujours davantage persuadé que, sous des dehors sécularisés et modernes, le développement capitaliste

fonctionne comme une **religion sacrificielle** qui a tout intérêt à bien cacher son jeu. C'est dans cette foulée que j'évoquerai, à ce sujet, la thèse d'un économiste et théologien latino-américain, Franz J. Hinkelammert.

Je conclurai, enfin, en suggérant une **piste éthique** en vue d'un développement autre, pour en arriver à un continuum sociétal différent comprenant évidemment plusieurs autres dimensions.

Mais avant d'entamer ce parcours, faisons encore deux considérations. L'une touche le fait même que surgisse avec tant de force, et précisément aujourd'hui, un questionnement éthique à propos d'une **réalité** qui a depuis longtemps la prétention, justement, de n'avoir rien à voir avec la morale, laquelle, comme on le sait, s'est vue depuis quelques siècles confinée à la seule vie privée. L'autre considération consistera à tirer de la dynamique néo-libérale actuelle quelques exemples qui illustrent comment la logique du marché est en train d'achever de se clore sur elle-même en expulsant du cercle de l'économie l'être humain et la communauté.

Considérations préliminaires

L'actualité du questionnement éthique

Il est étonnant qu'éclate à ce point aujourd'hui la question éthique, comme si elle avait été trop longtemps comprimée. Il est tout aussi digne d'attention qu'elle se pose non seulement sur les plans déontologique ou de l'éthique des affaires, mais aussi sur celui de la remise en question de la dynamique structurelle du développement libéral et de ses présupposés, et donc dans une perspective macro-éthique.

On me permettra d'y voir l'indice d'une résurgence lente, mais assurée, de la société ou du sujet social réagissant à une trop longue marginalisation – et même à une destruction – par l'État et le marché.

N'y a-t-il pas là, également, l'indice d'une conscience de plus en plus convaincue que nous sommes arrivés dans une sorte de cul-de-sac ; que les contradictions du modèle à propos des finalités humaines et sociales ne sont pas accidentelles et inattendues, mais qu'elles obéissent à sa logique propre, qu'elles en sont le fruit dûment attendu et mainte-

nant mûr, et que ses contrepoids politiques et sociaux traditionnels actuellement en voie de démantèlement ne font justement plus le poids! Le marché est devenu si coextensif à tous les domaines de l'ordre sociétal, qu'il ordonne et investit depuis des siècles, qu'il semble les avoir avalés et dissous. Il nous accule ainsi à un choix décisif : ou bien la paralysie totale dans une histoire figée ou bien un sursaut et une volte-face. Il ne s'agit plus seulement de résister **dans** le marché (en tirant son épingle du jeu), mais de résister **au** marché!

Et cela se produit au moment même où le capitalisme prétend et paraît triompher. En fait, il a gagné provisoirement contre les autres systèmes ou modèles qui se sont écroulés sous le poids de leurs propres déficiences et des pressions extérieures du capitalisme. Celui-ci a vidé la place et affirme qu'il n'existe plus de solution de rechange. Cette prétention appartient à l'essence même du totalitarisme, car elle abolit principalement tout écart entre ce qui est et ce qui pourrait être. En fait, cependant, le capitalisme a perdu économiquement[5] (en ce qui concerne la finalité de l'économie en regard de la satisfaction des besoins de base des populations), socialement, culturellement (menaçant et désintégrant ainsi les cultures tout en affaiblissant sa propre crédibilité) et éthiquement.

La perspective qu'il n'y ait pas de solution de remplacement au néo-libéralisme donne deux résultats : tout d'abord une culture du désespoir qui, dans le Tiers-Monde (et ici également, dans une mesure moindre mais croissante) se retourne en violence, en destruction des rapports sociaux et en désintégration de la dignité des personnes; il en résulte toutefois simultanément, ici comme chez les peuples appauvris du Sud, des analyses nouvelles touchant les fondements du libéralisme économique, comme des pratiques chercheuses d'un autre type de développement. Nous vivons à un moment où la sagesse commande de faire nôtre la remarque d'un Albert Jacquart rappelant avec lucidité que, dans les situations extrêmes, les solutions radicales sont les plus réalistes.

Logique close et désespérante du «tout marché»

Même si l'accent de cette communication n'est pas mis sur l'analyse proprement économique de la dynamique actuelle (première étape d'un

parcours d'éthique), mais plutôt sur ses présupposés d'un autre ordre, il m'apparaît utile de faire au moins allusion à l'analyse, à partir de quelques situations ou d'exemples qui mettent tous en évidence un trait commun: l'auto-enfermement de la logique du marché évacuant ou perdant tout point de repère qui lui soit transcendant ou extérieur, et entraînant des conséquences humaines désastreuses : l'équivalent social d'un séisme. Ces exemples témoignent d'une économie «sortie de ses gonds», déraillant comme un train devenu fou, mais parfaitement accordée au modèle même du développement.

Je pense, en premier lieu, au néo-libéralisme opérant de plus en plus librement dans le grand «pâturage» mondial et opposant maintenant la croissance et l'emploi qui s'en trouvent découplés, contrairement à ce qui se passait à l'époque où, dans le cadre d'économies avant tout nationales, le profit tenait à la consistance d'une demande locale, cette dernière dépendant elle-même de revenus d'emplois devenus ainsi nécessaires au «roulement» de l'économie. Aujourd'hui, vous savez ce qui arrive aux actions d'une compagnie lorsque celle-ci annonce des licenciements massifs? Leur cours monte[6]! Comme s'il fallait que les gens aillent mal pour que l'économie aille bien! Le modèle néo-libéral produit croissance et chômage (et pauvreté, conséquemment). Malgré la rareté et la dégradation croissantes de l'emploi, principale source de revenus monétaires, le capitalisme n'en desserre pas pour autant l'étau de l'exigence d'un certain revenu pour avoir accès aux biens indispensables et vitaux. Et cela combiné au fait que l'autre voie possible de revenu, la sécurité sociale, dernière chance de ceux et celles qui sont devenus «inutiles» dans le processus productif, est elle aussi en train de se rétrécir ou de se fermer. Les populations sont donc structurellement prises au piège du marché, dans une économie qui a trahi la vocation indiquée par l'étymologie du terme lui-même, *oikos-nomos,* ou gestion de la société comme une maisonnée fraternelle, et qui vide plutôt la «maison» de ses occupants après l'avoir transformée en jungle.

Un autre exemple, le cycle infernal de la sacro-sainte compétitivité, illustre d'une autre manière la logique close de l'économie néo-libérale. La compétitivité ne sert ici qu'à se nourrir elle-même sans fin dans un

processus qui se double de celui d'une vaste exclusion sociale. Ainsi, les gains de productivité obtenus, qui devraient normalement servir aux populations pour qu'elles puissent se donner des services sociaux et culturels, par exemple, doivent plutôt être réinvestis pour garder leur économie compétitive et ainsi obtenir de nouveaux gains de productivité qui, à leur tour, devront donner lieu à... etc., etc. La logique de la concurrence sans frein condamne à ne jamais toucher les fruits ou les résultats visés par les efforts et les sacrifices collectifs! Et, dans ce processus, toujours plus de gens auront perdu leur emploi ou l'auront vu se détériorer. Les autres, ceux qui auront eu la chance d'avoir échappé momentanément à la tourmente, cette fameuse «ressource humaine» tant vantée dans le milieu des affaires, n'auront pourtant jamais d'autre statut que celui d'instruments (potentiellement «jetables») dans la reproduction sans fin du cercle.

Un dernier exemple de taille, enfin : l'endettement du Tiers-Monde, qui ne sert plus au développement, mais uniquement à promouvoir des exportations toujours déficitaires et à payer une dette inextinguible. L'économie néo-libérale a mis fin à un développement digne de ce nom en l'asservissant à sa propre logique autoréférentielle.

Ces exemples, qui touchent le cœur même de la présente dynamique économique, me paraissent illustrer la dimension désespérément inhumaine de la logique marchande que l'économiste français Michel Beaud définissait ainsi : «Le capitalisme n'est ni une personne, ni une institution. Il ne veut ni ne choisit. Il est une logique à l'œuvre à travers un mode de production : logique aveugle, obstinée, d'accumulation[7].»

Un développement animé par une telle logique est un développement «insoutenable». Mais comment expliquer notre «patience» à son égard? Comment expliquer que, malgré des effets dévastateurs évidents, nous laissions se poursuivre et s'accélérer la remise de la société à la seule conduite d'un marché supposément autorégulateur, processus agressif qui s'accompagne souvent d'un discours où l'on se targue de rendre ainsi service à l'humanité? Comment expliquer une légitimité aussi tenace? Je

crois que nous pouvons trouver un début de réponse à cette question dans l'examen des présupposés du libéralisme économique, qui ont justement pétri et modelé nos mentalités et comportements dans l'ordre actuel, examen auquel je consacrerai le reste de mon propos.

Les présupposés anthropologiques, éthiques et métaphysiques du développement libéral ou l'évangile de l'anti-solidarité

Retraçons brièvement quelques éléments fondamentaux de la **grande utopie** qui meut le capitalisme : son anthropologie, incluant sa conception de la société, son éthique et l'«au-dessus des humains» – ou la métaphysique à laquelle obéit l'économie de marché.

Anthropologie : *homo oeconomicus* et société conçue comme marché

Homo oeconomicus

Il est significatif que ce soit à un problème théologico-politique[8], et non d'abord économique, qu'ait voulu dès le début répondre le libéralisme. Après le rejet successivement du féodalisme et de l'absolutisme royal avec leur fondement «divin», propre au contexte de chrétienté, et leur cortège de guerres de religions, il fallait trouver un nouveau fondement laïc et humain à l'institution et à la régulation du social. Comment gouverner la société et maîtriser les passions humaines en l'absence de référence transcendante?

Si, au début, la réponse politique (contrat social) semble prévaloir, c'est finalement la réponse économique qui s'imposera. Si l'homme était maintenant son propre fondement, il fallait penser la société à partir de ce qu'**était** l'homme lui-même et non à partir d'un ordre moral normatif extérieur ou de ce que l'homme **devait** être[9]. Réduite à une «science des passions», la pensée anthropologique des XVIIe et XVIIIe siècles débouchera rapidement sur une conception de l'homme comme *homo oeconomicus* «donné dans l'état pré-social **comme un individu**»[10] en concurrence avec tous les autres, et dominé par la recherche de son intérêt propre (*self-interest*) mesuré d'abord par l'enrichissement.

La conception de l'homme comme *homo oeconomicus* abolit la distance entre l'état de nature de celui-ci et son état civil. Il ne s'agit plus d'abord de l'individu émancipé de diverses tutelles, mais de celui qui a

perdu tous ses caractères sociaux, tel que l'activité économique le révèle. Du même coup, la société n'a plus à être comprise comme instituée par la politique ni à être assimilée à une dégradation par rapport à un état originel idéal. D'où le passage, chez Locke, de la subordination politique à la propriété comme principe de la société[11], une conception qu'approfondiront Mandeville et Smith.

La société comme marché

Réduites à un système de besoins, les relations entre les humains, non seulement marquent le pas sur le rapport aux choses, mais en viennent elles-mêmes à être conçues comme des relations entre des valeurs marchandes ou des marchandises[12]. Adam Smith peut alors penser «l'économie comme fondement de la société et le marché comme opérateur de l'ordre social»[13].

Cristallisant l'esprit de toute l'époque, Smith établit d'abord le progrès de la société et donc le bien public comme un processus de croissance ou de développement économique continu. Ce processus fonctionnerait comme un système ou un mécanisme autorégulateur assurant **automatiquement** l'harmonie des intérêts individuels divergents, et justifiant donc des conduites asociales de la part de chacun[14]. Selon les termes de Smith : «(...) chaque individu travaille **nécessairement** à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public (...) il ne pense qu'à son propre gain (...) il est conduit par une **main invisible** à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions»[15].

Pour la première fois dans l'histoire, le progrès et le lien social se trouvent fondés non pas sur la coopération et la bienveillance mutuelle entre les sociétaires, mais bien sur leur opposition ou leur concurrence.

Ces nouvelles convictions demeureront presque inentamées jusqu'à nos jours. Ne faut-il pas voir dans ce phénomène la source de ces autres «croyances» économiques voulant que toute croissance donne lieu automatiquement à des retombées positives ou à une redistribution pour tous[16], que la prospérité générale passe toujours par l'accumulation par une minorité[17], ou encore que les sacrifices à court terme assurent la prospérité à long terme.

Il faut bien réaliser la révolution qui se met en marche ici. La perspective d'Adam Smith, devenu économiste à l'intérieur même de sa quête d'une philosophie politique et morale[18], subordonne décisivement le politique à l'économique, ou plutôt, il l'y dissout. Ce que le marché peut faire en économie, pourquoi ne le pourrait-il pas dans tous les autres domaines de la société? «Le marché constitue ainsi une loi régulatrice de l'ordre social sans législateur»[19], sans intervention extérieure, sans contrat. La solution de l'artificialisme politique est rendue caduque par l'économique, lequel revendique d'être conforme à des faits, à la nature, et donc de prévaloir sur des normes construites[20].

En ce sens, on prendra bonne note, avec Pierre Rosanvallon, de cette nuance importante que le marché «ne réduit pas le social à l'économique, mais qu'il fait plutôt accéder la société tout entière à l'économique comme **seul espace** possible de réalisation de l'harmonie sociale»[21]. Substitut efficace à la politique dont il assume mieux qu'elle l'objectif d'assurer la paix sociale, l'économie (marchande) peut alors s'autonomiser et imposer en retour sa logique à toute la société.

Le marché comme éthique

Poussant plus loin encore, l'économique, compris de façon marchande, peut même non seulement s'émanciper de la morale traditionnelle des relations sociales, mais carrément s'y substituer. En effet, celle-ci devient superflue et même non pertinente du moment que le marché a fait disparaître le problème auquel répondait cette éthique. Celle-ci ne dénonçait-elle pas l'envie, la convoitise et la poursuite de l'intérêt propre au lieu d'y voir les moteurs de la croissance? Puisque, selon l'expression de Bernard Mandeville, le marché transforme les «vices privés» en «bénéfices publics»[22], ou fait concourir les intérêts égoïstes de chacun au bien commun (mesuré économiquement), il peut lui-même se réclamer d'un «caractère normatif propre»[23]. Un principe s'impose ici : celui de la dissociation et même de l'opposition entre les conséquences individuelles des actes et leurs conséquences sociales[24]. Si la froide poursuite du seul intérêt personnel sert l'intérêt général, de quoi se plaint-on?

L'éthique du marché, c'est-à-dire celle de la recherche effrénée de son profit propre dans le cadre d'un respect absolu de la propriété privée

et des contrats, suffit, car le marché, en s'avérant efficace pour atteindre la prospérité (entendue au sens d'un P.N.B. avant la lettre), nouvelle norme ou finalité qu'il fixe lui-même, abolit la différence entre l'amour-propre et l'amour du prochain, entre l'égoïsme et l'altruisme. C'est l'amour même du prochain, cette fois enfin sous sa forme rationnelle, qui commande de substituer les règles du marché à la compassion, car celles-ci assureraient mieux à la fois l'intérêt général et celui des pauvres[25].

Comme le suggère bien le sous-titre d'un ouvrage de Kenneth Lux sur l'«erreur» d'Adam Smith, il s'agit bien ici du cas d'un philosophe moraliste qui, en inventant la science économique, mit fin à la moralité (au sens traditionnel)[26].

Fortes de l'idée de l'automaticité de leur bienveillance, les règles du marché absorbent l'éthique de façon totalitaire, car elles disqualifient à l'avance toute norme extérieure à elles-mêmes, comme elles abolissent tout écart (constitutif de l'éthique) entre ce qui est, spontanément ou comme résultat construit, et ce qui pourrait être. Seule la loi économique du plus fort apparaît comme véritablement éthique, l'immoralité consistant justement à intervenir dans la mécanique «naturelle» du marché.

Cette utopie bourgeoise du marché autorégulateur et de son éthique à l'avenant obtint un succès instantané. La société occidentale venait de trouver le grand **mythe**, la grande loi métaphysique de l'histoire dont elle avait besoin pour se lancer dans la transformation du monde en l'imposant partout et par tous les moyens, et qui justifiait à l'avance les «sacrifices» inhérents à l'entreprise[27].

Après avoir connu – nous en avons perdu la mémoire – des effets dévastateurs du XIXe siècle jusqu'au milieu du présent siècle, cette utopie revient en force aujourd'hui avec le néo-libéralisme. L'éthique marchande a été si bien «naturalisée» que des penseurs comme Milton Friedman, prix Nobel d'économie, peuvent s'en prendre explicitement à la notion de «responsabilité sociale» de l'entreprise, qu'ils opposent au seul devoir moral de celle-ci : réaliser des profits pour les actionnaires[28]. D'ailleurs, pour Madame Thatcher, par exemple, il ne peut y avoir de

responsabilité sociale ni de l'État ni de l'entreprise, puisque la **société n'existe pas**. Tout au plus y a-t-il des individus passant des contrats entre eux[29].

Métaphysique du capitalisme

De ces composantes constitutives du libéralisme économique dès ses origines se dégagent quelques éléments au statut proprement «surnaturalisé».

Personnalisation et surnaturalisation des choses du marché

Parmi les absolutisations du capitalisme, on peut d'abord signaler ce qui se présente à première vue comme un objectif légitime : la **croissance économique**. Mais à y regarder de plus près, on constate vite que celle-ci n'est jamais vraiment mise en relation avec une finalité humaine ni mesurée par elle. La croissance est devenue une réalité poursuivie pour elle-même, sans limite, «in-finie». La définition du capitalisme donnée plus haut par Michel Beaud correspond tout à fait à ce trait.

Un processus aussi insensé présuppose et va de pair avec un glissement trop peu remarqué et aux conséquences incommensurables : les relations sociales étant devenues marchandes, les relations entre les choses du marché (argent, entreprises, marchandises) ont, à l'inverse, pris peu à peu le statut de relations «personnelles» ou sociales[30].

Autre glissement déjà évoqué et allant dans le même sens: celui qui fait primer le rapport aux choses sur le rapport aux personnes en substituant justement des choses aux personnes[31]. Comme l'exprimait candidement Michel Gaucher, homme d'affaires québécois, dans une allocution récente à propos d'un ressort essentiel de la stratégie néo-libérale actuelle : «Le concept de compétitivité n'a d'importance que si nous avons fait, collectivement, le choix des **valeurs concrètes** plutôt qu'idéologiques»[32].

La sacralisation ne touche pas seulement les acteurs et les objets du marché considérés de façon statique; elle concerne aussi la dynamique et la règle fondamentale du marché et de la concurrence, qui semblent revêtir une inexorabilité qui les fait échapper à toute remise en question.

L'anti-solidarité économique comme nouveau *fatum*

Le mouvement de la croissance économique ne paraît connaître d'autre voie que celle de la loi du marché ou de la **concurrence généralisée** qui est, à vrai dire, «hypostasiée». La règle de l'anti-solidatité est proposée par Adam Smith comme le chemin le plus sûr pour atteindre l'intérêt général. Ce qui n'aurait pu être qu'une **modalité** de l'économie, à côté de la coopération, en devient **la seule forme «naturelle»**. Compte tenu de la place et du rôle de l'économie aujourd'hui, c'est dire que la guerre économique est vue comme l'état de nature des sociétés et de leurs rapports, et cela, à l'échelle planétaire.

Partout le discours est uniforme : il n'est question que de «conquête des marchés extérieurs» aux dépens de «concurrents» contre lesquels il s'agit d'être mieux «armés». Le mouvement de mondialisation de l'économie, comme sa modalité concurrentielle arbitraire, qui sont le fruit des décisions des grandes entreprises, se présentent à la fois comme des expressions du progrès et comme une fatalité devant laquelle toute personne raisonnable doit s'incliner. «Car c'est bien d'un credo qu'il s'agit, de la foi en un nouveau dieu de la modernité qui, échappant totalement à la volonté des hommes, dicterait l'unique conduite possible des affaires du monde, rendant caducs et velléitaires les choix de société»[33]. Bien sûr, les gens d'affaires déplorent certains effets de la concurrence internationale en raison des contraintes et des drames humains qu'elle engendre, mais ils n'émettent pas le moindre doute sur le bien-fondé de sa loi! De toute façon, «on n'a pas le choix, disent-ils». Le monde est ainsi défini comme une foire d'empoigne, comme un champ de bataille dont on ne sort que comme gagnant ou perdant; l'anti-solidarité y est érigée en **Nécessité** *(Anankè)* et sacralisée. «Le *deus ex machina* de la mondialisation des marchés a décrété dans ses commandements que les peuples seraient dorénavant en concurrence les uns avec les autres plus qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. Et que les meilleurs gagnent»[34]! Cette sacralisation se trahit cependant elle-même, comme le remarque subtilement Riccardo Petrella: «(...) malgré les discours de plus en plus fréquents sur la mondialisation de l'économie et de la société, la compréhension et la vision du monde sont de moins en moins universalistes»[35].

Voilà la nouvelle rigidité «religieuse» qui, avec le capitalisme, enferme le monde depuis deux siècles au nom de la liberté. Le règne du marché transforme l'humanité en «serviteurs contraints», soumettant leur liberté à sa loi, alors que toutes les utopies ont toujours fait attendre la liberté de l'activité créatrice des humains[36]. Et cette «métaphysique» du XVIIIe siècle se présente aujourd'hui comme la seule apte à affronter les défis du XXIe siècle! Pour comble, sa clé de voûte tient en deux mots magiques jamais vraiment expliqués, mais seulement mystifiants : la «main invisible», laquelle, comme le remarquait Louis Dumont, semble «divinement» excuser le libéralisme économique d'enfreindre toute autre loi morale que la sienne très particulière[37]. Sans cette «main», tout s'écroule. Mais elle tient bon, car en économie, nous nageons en pleine croyance.

Voyons donc maintenant quelle sotériologie se meut au sein de ces présupposés fondateurs ou de cet «évangile».

Sotériologie se mouvant au sein des présupposés fondateurs du Capitalisme

L'horizon qui vient d'être esquissé peut nous aider à mieux cerner le «salut» proposé par le modèle capitaliste. Distinguons, en principe, le salut en tant qu'objectif ultime du processus économique, le salut comme moyen de l'atteinte de cet objectif, les deux aspects se confondant ou s'inversant souvent et, élément clé, le «prix» du salut.

Le salut comme «ciel» ou objectif

D'hier à aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'exprimer, sur un plan général, une finalité à l'économie, le discours du libéralisme n'a qu'un leitmotiv : la croissance, l'enrichissement, la prospérité. Et avec la promesse, à terme, d'une accessibilité générale et automatique pour tous. «Ce qui importe... (c'est) qu'on devienne tous plus riches», assure l'ancien président de la Banque nationale, Michel Bélanger[38].

Sur le plan opérationnel, cependant, et donc au niveau de chaque entreprise et de chaque économie nationale prises individuellement, le son de cloche est différent. Dans un contexte de concurrence économi-

que féroce et mondialisée, le salut a plutôt nom: «survie». Il s'agit de «tuer» pour ne pas être «tué» ou «avalé». En somme, le «ciel» de la prospérité et du bien-être n'est réservé qu'aux gagnants, aux meilleurs. Le langage est celui de la guerre et de la violence. «La vraie **bataille** à livrer», dira l'ex-président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Jacques Ménard, «est celle qui nous oppose à nos **concurrents** de l'extérieur, tant ailleurs au Canada que partout dans le monde»[39].

La voie du salut: la compétitivité

La survie en contexte de guerre économique ne tient qu'à la **compétitivité**. «Hors d'elle, pas de salut à court et à long terme, pas de croissance, pas de bien-être économique et social, pas d'autonomie, d'indépendance politique», ironise Riccardo Petrella»[40]. Le sort économique des entreprises comme celui des collectivités se décide donc sur la capacité de produire et de vendre mieux et à plus bas coût que les concurrents afin de mettre ceux-ci en échec.

Les maîtres-d'œuvre de la compétitivité économique sont évidemment les grandes entreprises, nouveaux seigneurs féodaux de notre temps. Ce sont elles qui en orchestrent les instruments essentiels, les présentant comme des «impératifs» incontournables. Petrella compare la compétitivité à la grâce : «(...) ceux qui l'ont seront sauvés. Ceux qui commettront le péché de ne pas être compétitifs sont condamnés à disparaître[41]». Au total, comme l'emploi et le sort des gens de chaque pays dépend de la capacité des entreprises œuvrant sur leur territoire de sortir gagnantes de la guerre économique, on se résigne peu à peu à une mobilisation générale de toutes les composantes de la société pour soutenir la compétitivité des firmes géantes dans leur conquête des marchés mondiaux, comme si l'intérêt général se résumait au profit du petit nombre. L'État lui-même se réduit à «un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise[42]».

Et voici le projet de société correspondant à cette logique que Michel Gaucher propose : «(...) pour être gagnants, selon des critères objectifs dans l'ordre international nouveau, (il nous faut d'abord) un

contrat de société axé sur la concurrence, l'excellence et la compétition». De façon audacieuse et habile, il propose même de définir le nationalisme québécois de façon neuve, c'est-à-dire par la compétitivité, de faire de celle-ci la marque «distinctive» de notre société, une réduction qui vise manifestement à canaliser les énergies patriotiques dans la direction des objectifs des entreprises[43].

Michel Gaucher propose aussi un choix de valeurs «fondées sur un nouveau pacte social, où le bien-être collectif passe d'abord par l'encouragement de nos meilleures ressources humaines»[44]. «Tous pour un» : ainsi pourrions-nous résumer le projet néo-libéral qui met la majorité au service d'une élite.

Et qu'on ne s'y trompe pas lorsqu'on entend parler de concertation, d'alliances stratégiques, de fusions, etc. : ces solidarités restent de l'ordre des moyens stratégiques. «La logique de guerre s'empare même de la logique de partenariat: la coopération, un atout pour la compétitivité»[45]. Elle pervertit la solidarité en la transformant en levier de l'anti-solidarité.

Le culte de la compétitivité consacre *a priori* le principe de l'exclusion, puisqu'il ne réserve son salut qu'aux gagnants. Aussi, ne sera-t-on pas surpris qu'il s'accompagne d'une éthique de l'apologie des meilleurs, des «excellents» qui «méritent» toutes les récompenses. Prisonnière de la compétitivité, cette éthique se réduit, en fait, à l'égoïsme et à la capacité d'agressivité et de domination.

Le moyen de salut, la compétitivité, ne médiatise plus rien, car il est devenu sa propre fin, le salut lui-même. Il en résulte une instrumentalisation absolue de l'humanité. Comme le soulignait avec ironie l'économiste Gilles Paquette lors du premier Forum pour l'emploi, à Montréal, en novembre 1990 : au lieu de tendre à adapter l'économie à l'homme comme on le fait de la chaussure au pied, la logique néo-libérale de la compétitivité commande d'«ajuster» ou de couper le pied au lieu de changer la chaussure. C'est ce coût qu'il nous faut maintenant évaluer comme envers de la médaille obligé du salut capitaliste : les «sacrifices».

Les «sacrifices» et les «sacrifiés»

Au sein du libéralisme, le salut économique comporte pour tous un prix inévitable, des «sacrifices», dont la forme et les conséquences varient considérablement cependant, selon qu'il s'agit des investisseurs ou de la majorité des citoyens, dans lequel cas il faudrait plutôt parler de «sacrifiés».

Pour les investisseurs : le «sacrifice» de l'épargne

Le processus d'accumulation capitaliste a été traditionnellement associé à l'esprit d'austérité. Déjà Adam Smith indiquait le prix initial de l'enrichissement rêvé : «(...) la voie la plus simple et la plus sûre d'augmenter sa fortune, c'est d'épargner et d'accumuler une partie de ce qu'on gagne»[46]. Le sacrifice, sous forme d'épargne, d'efforts et de risque donne sûrement bonne conscience aux investisseurs et les prédispose à exiger des sacrifices de la part de ceux qu'ils mettront à contribution contre salaire ou qu'ils abandonneront à leur sort comme «inutiles». Mais une fois les premiers profits atteints et réinvestis, peut-on encore parler de «sacrifices» au même titre? Par ailleurs, ceux-ci ne sont-ils pas largement compensés par les subventions et les exemptions de tous ordres dont bénéficient maintenant les entreprises de la part des gouvernements, et donc du bien public? Enfin, grâce à l'incorporation juridique des entreprises, la fortune personnelle des propriétaires ne reste-t-elle pas à l'abri des aléas économiques et même de la faillite? Au demeurant, les investisseurs ne «sacrifient» que des choses, alors que les salariés misent leur personne même dans le processus économique tant par leur travail que par leurs conditions de vie.

Les «sacrifiés» de la compétition capitaliste

Le sacrifice des perdants de la compétition capitaliste n'est jamais apparu comme accidentel. Si Adam Smith avertit que la concurrence peut ruiner de petits entrepreneurs, mais que c'est «l'affaire des parties intéressées d'y prendre garde[47]», il est surtout frappant de le voir anticiper l'hécatombe sociale inhérente à la réussite d'une minorité : «Pour un homme très riche, il faut qu'il y ait au moins cinq cents pauvres ; et l'abondance où nagent quelques-uns suppose l'indigence d'un grand nombre[48]». F.A. Hayek lui fait écho, en ce siècle-ci, en admettant que le

progrès, à côté des possibilités nouvelles qu'il permet, dépossède toujours aussi un grand nombre de ce qui leur est cher et certains à un degré absolument tragique[49].

Les premières décennies du capitalisme industriel anglais furent si socialement désastreuses que ses tenants eux-mêmes, pour préserver le système, acceptèrent la loi de Speenhamland (1795-1834), ancêtre des programmes sociaux modernes, qui intervenait dans l'autorégulation du mécanisme économique tout en empêchant la formation d'un véritable marché du travail[50]. Au XXe siècle, après la crise des années 30, le capitalisme fordiste et keynésien évite la trajectoire fasciste et découvre les avantages d'un marché intérieur fort pour favoriser la croissance des entreprises. Dans le contexte d'économies surtout nationales, où le développement de l'offre dépend d'abord de la demande locale, salaires décents et programmes sociaux profitent directement aux investisseurs. Même chômeurs, les citoyens demeurent économiquement utiles : comme consommateurs cette fois. Il en va tout autrement dans la dynamique actuelle; le néo-libéralisme obéit à une autre stratégie.

Les grandes entreprises ayant fait le choix d'étendre le cadre régulier de leurs activités au monde entier dans le tumulte d'une concurrence sans limite, choix sanctionné par les gouvernements qui abolissent les frontières économiques, c'est désormais la conquête des marchés extérieurs qui est décisive, la demande locale s'en trouvant d'autant marginalisée. Il en résulte une exigence de compétitivité à l'échelle planétaire qui commande des coûts de production et de mise en marché plus bas que ceux des concurrents, et donc les plus grandes austérités pour les populations dont l'emploi dépend de la performance de leurs employeurs. Celles-ci assistent, impuissantes, à une lutte de titans pour le contrôle des marchés, les vainqueurs se décidant souvent à partir de la capacité financière d'essuyer des pertes jusqu'à l'élimination des concurrents moins aptes à soutenir la cadence.

Présentée comme la fine pointe du progrès, la mondialisation compétitive de l'économie impose sa tyrannie de diverses façons au monde du travail : substitution de la technologie aux emplois, dégradation

des conditions de travail, précarisation de l'emploi, réduction des salaires, mises à pied à la suite de restructurations d'entreprises et de fermetures, etc. Le travail salarié retourne à sa norme séculaire : la précarité! Les personnes soumises à un stress intense y deviennent au mieux de simples «ressources» et, plus couramment, des «bras inutiles». «**Ce qui importe ce n'est pas que tel emploi soit protégé**, mais plutôt qu'on devienne tous plus riches, en produisant plus et mieux», dira encore Michel Bélanger[51].

La compétition oblige même les syndicats à des concertations «contre nature» avec les employeurs dans le but de maintenir le plus d'emplois possible chez nous, la nouvelle donne nous plaçant structurellement en concurrence avec les salariés d'ailleurs.

Le même contexte amène à son tour l'État, désormais satellisé par l'économie, à mettre tout son poids derrière les entreprises pour soutenir leur compétitivité. Cet objectif modèle la législation et les priorités gouvernementales aux dépens des populations. Commentant un *best-seller* récent de Michel Porter[52], une dépêche résume ainsi la prescription de l'économiste de Harvard aux pouvoirs publics : «(...) les gouvernements doivent fournir aux entreprises nationales des conditions propices à leur croissance sans les protéger des innovations technologiques et de la concurrence des marchés qui s'orientent vers la mondialisation»[53].

En termes plus directs, l'État doit aider les entreprises compétitives et laisser tomber les «canards boiteux» avec leurs employés et l'ensemble de la population. Cet appui aux «meilleurs» prend la forme de subventions, d'investissements publics dans la recherche, de formation sélective d'une main-d'œuvre qualifiée, de services divers, d'exemptions fiscales, etc. Pour dégager les ressources nécessaires, les coupures dans les budgets sociaux deviennent inévitables. Qu'importe! Avec l'importance décroissante du marché local, les «bras inutiles» ne sont-ils pas devenus maintenant des «bouches inutiles»? Les programmes qui survivent, tel celui de l'assistance sociale, sont profondément remodelés pour en faire des programmes de «c*heap labour*» via l'incitation accrue au travail qui les structure et malgré l'absence d'emplois en nombre suffisant. Ne sont préservés que les services liés directement à la productivité.

Le poids fiscal se déplace aussi en direction des bas et moyens salariés[54]. Ne faut-il pas que la population «se serre la ceinture pour réduire le déficit» clame-t-on à satiété? Emboîtant le pas à la révolution conservatrice reaganienne, le gouvernement Mulroney a continué à creuser, au Canada, l'écart entre les riches et les pauvres[55].

On devinera sans mal vers quoi tend l'effet combiné des dynamiques économique et politique sous l'impératif d'une compétitivité qui nivelle par le bas en ne promettant le salut qu'aux personnes et aux organisations plus productives : une «tiersmondisation» accélérée des populations, celles du Nord comprises. En panne de perspectives, le modèle néo-libéral oppose maintenant de façon principielle la croissance et le bien-être collectif[56]. Le salut, prétend-on, serait proportionnel à l'ampleur des «sacrifices» (humains) consentis.

Il en résulte un énorme processus d'exclusion sociale qui touche une multitude de personnes, mais aussi des entreprises moins compétitives, des groupes sociaux, des régions, des pays et même des continents entiers. De plus en plus d'humains sont expulsés du cercle enchanté de la production-consommation. Ils sont jetés comme de vieux vêtements ou des boîtes de conserve vides, encore que ces rebuts eux, au moins, soient recyclables! Après s'être fait demander de «faire des sacrifices», ils sont proprement «sacrifiés». Ce rejet signifie la «mort» sociale au Nord et souvent la misère, alors qu'il prend les proportions d'un holocauste dans le Tiers-Monde.

Riccardo Petrella souligne avec raison que «la compétitivité socialise ainsi le fait que la vérité est du côté du plus fort sur les plans technologique, industriel et commercial (...), elle légitime le maintien d'inégalités structurelles»[57]. La dépendance des citoyens ordinaires vis-à-vis du jeu des forces mondiales du marché, même pour leurs besoins essentiels, est consacrée comme faisant partie de l'ordre des choses. Dynamique et idéologie de la compétitivité se renforcent mutuellement pour «naturaliser» l'éjection de tant d'humains du processus de développement. Le précurseur contemporain du néo-libéralisme, F.A. Hayek, allait jusqu'à dire, en 1960, que «même les plus pauvres aujourd'hui

(doivent) leur bien-être matériel relatif aux résultats de l'inégalité du passé»[58]. La dépersonnalisation du jeu de la compétition soustrait bien ses effets désastreux à toute responsabilité humaine identifiable.

Cette combinaison de la dynamique et de l'idéologie de la compétitivité produit aussi un autre effet : elle entraîne une bonne partie de la population à se tourner contre les principales victimes du jeu du marché, comme le diagnostiquait un correspondant du journal *La Presse* aux États-Unis. Devant la montée de la pauvreté, source d'angoisse, on refuse de voir le problème : «Au Congrès ou dans le secteur privé, le problème de la pauvreté n'est tout simplement pas à l'agenda», assure le représentant démocrate John Lewis[59]. De l'ignorance, on passe à l'indifférence puis à la déshumanisation des pauvres, puisqu'on ne peut s'identifier avec eux et avec leur misère. Le dérapage donne lieu à une catégorisation entre ceux qui méritent de l'aide et ceux qui n'en méritent pas, et à une hostilité ouverte vis-à-vis de ce dernier groupe. Le sens de la responsabilité collective s'émousse et «on accepte de vivre dans une société qui hiérarchise les gens», écrit le journaliste Juan Williams[60].

La sotériologie capitaliste atteint ici son terme logique. La sacralisation de la loi du marché comme seule règle sociale et seule voie de salut conduit directement à la sacralisation des inégalités et donc à celle du sacrifice des perdants, à leur condamnation. Les victimes sont déclarées coupables.

Une question se pose alors à tous ceux – pas seulement aux théologiens et aux éthiciens – qui s'intéressent à la nature et aux racines du modèle de développement capitaliste: une telle sotériologie, à coup sûr issue de l'Occident, a-t-elle quelque chose à voir avec le judéo-christianisme?

C'est sur cet horizon que peut apparaître toute la fécondité de la piste ouverte par Franz J. Hinkelammert dans une thèse audacieuse – que je ne ferai qu'énoncer ici – qui prétend comprendre le libéralisme économique comme la version sécularisée et moderne d'une interprétation sacrificielle du judéo-christianisme où la Loi se trouverait absolutisée,

interprétation qui a toujours cohabité avec une interprétation anti-sacrificielle du rapport à Dieu et aux autres et dont l'Église et la théologie de la libération s'avèrent aujourd'hui une expression privilégiée, précisément en raison de leur option préférentielle pour les pauvres, c'est-à-dire en faveur des sacrifiés du développement[61].

CONCLUSION

Proposition pour une éthique en vue d'un développement autre

Comme déjà annoncé plus haut, la proposition d'une éthique du développement se limitera ici à suggérer une piste éthique en vue d'atteindre un développement qualitativement différent de celui dont j'ai tenté d'expliciter les assises. Cette piste, qui servira de conclusion à mon propos, comporte deux points. Contrairement au paradigme éthique du libéralisme économique, qui présuppose que le bien-être des gens sera mieux atteint en n'étant visé qu'indirectement, c'est-à-dire comme effet secondaire et automatique de la seule visée directe du profit, je crois que le développement et la satisfaction des besoins de tous ne peuvent faire l'économie d'un **choix éthique direct et explicite**, option mieux accordée à la responsabilité humaine. Cette approche n'est évidemment pas décrétable par une loi ; elle ne se commande pas de l'extérieur, mais doit faire l'objet d'un choix collectif délibéré qui pourra ensuite se traduire sur le plan organisationnel et être balisé par des normes. J'estime qu'il s'agit là de l'âme d'un ordre social viable.

Le second point dépasse cet aspect formel pour toucher la substance même de ce choix éthique. Une inversion de la logique intime du développement capitaliste, c'est-à-dire de l'anti-solidarité sacrificielle inscrite dans le libéralisme économique, nous renvoie au défi de réaliser enfin le programme de la modernité exprimé par le slogan «liberté, égalité, fraternité», en redonnant la première place au **choix éthique de la solidarité** comme âme ou fibre des deux autres pôles et donc comme possibilité d'un développement véritable du tissu social.

Au lieu de choisir intégralement ce triple et indivisible idéal, on en a fait historiquement une répartition internationale. L'Occident a privilégié la liberté, celle d'entreprendre surtout, mais en la coupant de

la visée égalitaire et de l'esprit de solidarité. Il l'a ainsi réduite à sa caricature: l'absolutisation ou la sacralisation de l'initiative individualiste. À l'Est, on a misé sur l'égalité d'abord. Mais sans projet de solidarité, cette égalité qu'il fallait, bien sûr, imposer aux puissants qui dominaient une société aux injustices criantes, a fini par déraper vers la répression de toute liberté. Imposée artificiellement, l'égalité s'est déboussolée. Quant au Sud, les relations avec le Nord n'ont jamais permis aux peuples qui y vivaient de voir la couleur de la liberté et de l'égalité. Ces peuples ne doivent d'ailleurs leur survie qu'à ce troisième élément jugé superflu par le Nord : une solidarité d'ailleurs aujourd'hui rudement mise à l'épreuve par la pénétration omniprésente du marché dans sa version la plus brutale. Le romancier uruguayen Eduardo Galeano a bien su percevoir le «péché mortel» que constitue la solidarité traditionnelle pour un développement structuré sur l'anti-solidarité. Il recueille ces propos chez les Indiens mayas poursuivis par l'armée guatémaltèque : «Ils nous tuent parce que nous travaillons ensemble, nous mangeons ensemble, nous vivons ensemble, nous rêvons ensemble!»[62] Dans un monde où l'obscurité s'allonge, n'est-ce pas du côté de ces «perdants» que l'on peut espérer récupérer la flamme qui puisse éclairer l'avenir?

Sur un autre plan, tout cela indique que l'axe d'une solution de rechange passe par la reconstitution du sujet social ou la reconstruction de la société civile depuis longtemps expropriée et marginalisée par les marchands, reconstitution et reconstruction d'ailleurs possibles – et c'est là une précision essentielle – qu'à partir des exclus et d'une priorité à leur accorder. Une telle resolidarisation m'apparaît comme le chemin le plus fécond pour sortir de l'oscillation illusoire entre les seuls État (égalité) et marché (liberté), deux acteurs qui doivent être socialement maîtrisés, c'est-à-dire qui doivent, sans être abolis, voir un troisième acteur, la société, décider de leur agenda.

Je termine par un mot de Soljenitsyne à propos de la solidarité: «Sans elle, il n'y a rien qui tienne, ni village, ni ville, ni la terre entière»[63].

Notes

1. D. GOULET, «Tâches et méthodes pour une éthique du développement», *Foi et développement*, 178-179, janv.-fév. 1990, p. 7.

2. Citée dans F. LAZAR, *Government and the Economy: the Need for State Intervention* , document préparé pour la conférence «Partageons notre futur» tenue à Ottawa du 27 février au 1er mars 1986.

3. Pour ne citer qu'un seul exemple: le lait produit à Saint-Clément (Bas-Saint-Laurent) est traité à Longueuil (Rive-Sud de Montréal) pour être ensuite revendu dans les épiceries de... Saint-Clément!

4. Je dois préciser que c'est en tant que théologien même que j'estime incontournables toutes les étapes de l'élaboration d'une éthique du développement, l'éthique théologique ne pouvant se limiter aux seules deux dernières étapes. En ce sens, mon travail de théologien m'oblige à mettre pleinement à contribution l'expérience de pratique et d'analyse acquise grâce à ma collaboration, pendant plus d'une décennie, à l'organisme de solidarité internationale Développement et Paix ainsi que ma formation en sociologie économique.

5. Il faut dire, à notre charge, que cet échec est depuis longtemps consommé pour la plupart des populations du Tiers-Monde. Mais c'est seulement maintenant que nous réagissons parce que, cette fois, c'est notre propre société qui est atteinte par l'effet «normal» de tiersmondisation des conditions de travail et de vie du libéralisme économique! Après la parenthèse keynésienne, le capitalisme retourne à sa norme séculaire de précarisation des populations, cette fois sans exception.

6. Un exemple parmi tant d'autres : «L'annonce de nouvelles suppressions d'emplois a entraîné une hausse du titre ATT...», pouvait-on lire dans une brève et laconique nouvelle il y a quelque temps («ATT supprime 8 500 emplois»), *Le Devoir* (12 déc. 1989).

7. M. BEAUD, *Histoire du capitalisme, 1500-1800,* Paris, Seuil, 1981, p. 161.

8. P. MANENT, *Histoire intellectuelle du libéralisme: dix leçons*, Paris, Calmann-Levy, 1987 , p. 20. (Coll. Pluriel; H 8513.)

9. P. ROSANVALLON, *Le libéralisme économique: histoire de l'idée de marché,* Paris, Seuil, 1989, p. 12. (Coll. Points - Politique; Po34.)

10. L. DUMONT, *Homo aequalis: genèse et épanouissement de l'idéologie économique,* Paris, Gallimard, 1977, p. 87. (Coll. Bibliothèque des sciences humaines.)

11. L. DUMONT, *op. cit.*, p. 104.

12. P. ROSANVALLON, *op. cit.*, pp. 42 et 70.

13. *Ibid*, p. 70.

14. L. DUMONT, *op. cit.* , p. 98.

15. A. SMITH, *op. cit.* , p. 256 (je souligne).

16. Pour ne citer qu'un seul exemple, le journaliste G. Brunet, dans un article intitulé «Des sous, des emplois, des impôts», résumait ainsi la philosophie du premier ministre Robert Bourassa: «Pour en donner plus aux différents programmes sociaux, il faut que l'économie en génère davantage. Ensuite vient le tour de la famille, de l'habitation, des services de garde, des centres d'accueil, des assistés sociaux «inaptes», des universités (...)», *La Presse* (12 mars 1988).

17. F. A. VON HAYEK, l'un des principaux penseurs du libéralisme économique du XXe siècle, affirme ainsi que les bienfaits du progrès «can spread only gradually, and the ambitions of the many will always be determined by what is as yet accessible only to the few.» (*The Constitution of Liberty* , Chicago, The Chicago University Press, 1960, p. 42).

18. P. ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 41.

19. *Ibid.,* p. 46.

20. L. DUMONT, *op. cit.*, p. 84.

21. P. ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 60.

22. B. MANDEVILLE, *La fable des abeilles ou les vices privés font le bien public,* trad. de l'édition de 1714 par L. et P. Carrive, Paris, Vrin, 1974.

23. L. DUMONT, *op. cit.,* p. 83.

24. P. DUMOUCHEL, «L'ambivalence de la rareté», dans P. DUMOUCHEL, J.-P. DUPUY, *L'enfer des choses. René Girard et la logique de l'économie,* Paris, Seuil, 1979, p. 141.

25. F. J. HINKELAMMERT, «Economia y teologia: las leyes del mercado y la fe», *Pasos* II, 23, (mai-juin 1989), pp. 5-6. On trouve une expression très explicite et militante de cette éthique chez la romancière Ayn Rand dont la philosophie dite de l'«objectivisme» a eu une influence profonde sur le père du néo-libéralisme actuel F.A. Hayek. Voir, par exemple, *The Virtue of Selfishness* , New York, Nal Penguin (Signet Book), 1961.

26. K. LUX, *Adam Smith's Mistake. How a Moral Philosopher Invented Economics and Ended Morality*, Boston et Londres, Shambhala, 1990, 232 p.

27. F. J. HINKELAMMERT, *loc. cit.* , p. 6.

28. M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, Paris, Laffont, 1971. Des propos semblables sont tenus par Pierre Lemieux dans «L'éthique des affaires», *La Presse* (5 avril 1989), B-3.

29. L.L., «L'Évangile selon... Margaret Thatcher», *L'actualité religieuse*, juil.-août 1988, p. 13 (je souligne).

30. Un rapide coup d'oeil sur les titres de la section économique des journaux nous convaincra du haut degré de cette inversion. Ainsi, ces sociétés «anonymes» (S.A.) que sont les entreprises se voient prêter des attitudes bien humaines et personnelles: elles «construisent», «rivalisent» entre elles, se font la guerre, «reluquent» l'actif d'un concurrent, «lorgnent» vers l'étranger, «conquièrent» des marchés, «rationalisent» leurs opérations, etc. Subtilement, quand des entreprises sont ainsi «personnalisées», les personnes qui les dirigent se voient déchargées de toute responsabilité quant aux conséquences des activités économiques.

31. La publicité fourmille d'exemples à cet égard, depuis le billet de loto «bon à parier» devant lequel s'extasie une mariée, jusqu'au véhicule Nissan «génial et humain». L'argent, une fois divinisé, donne inexorablement lieu à la marginalisation des personnes. Un symbole: la ville d'Acapulco annonçant fièrement le «nettoyage» des plages et des rues de la ville, c'est-à-dire l'élimination de 7000 vendeurs ambulants luttant pour leur survie et qui comptaient sur le tourisme pour augmenter leurs revenus. Voir «Les vendeurs chassés des plages d'Acapulco», *La Presse* (24 novembre 1990).

32. M. GAUCHER, «Nationalisme et compétitivité», *Le Devoir* (16 février 1990), p. 7 (je souligne).

33. R. Martin, «L'éducation, une marchandise?», *Cité éducative*, avril 1990, p. 6.

34. C. GARON, «Excellence et concurrence: des mythes des temps présents», *Cité éducative,* avril 1990, p. 5.

35. R. PETRELLA, «L'homme et l'outil: les valeurs qui basculent», *Le Monde diplomatique*, sept. 1987, p. 20.

36. F. MIDY, «Economie de marché, société de marché, religion du marché», dans *Bulletin de L'Entraide missionnaire,* «Projets de société, projets d'Église: conflits et légitimation», Montréal, congrès de 1990, p. 126.

37. L. DUMONT, *op. cit.*, p. 84.

38. Cité dans J.-L. RENAUD, «Monopoles syndicaux: nuisances à l'État et aux entreprises», *Les Affaires,* publication hors-série, 24 décembre 1988, p. 9.

39. J. MÉNARD, «L'humanisation du développement économique», *La Presse* (13 juin 1990) (je souligne).

40. R. PETRELLA, «L'évangile de la compétitivité», *Le Monde diplomatique* (sept. 1991), p. 32.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*

43. M. GAUCHER, *loc. cit.,*. p. 7.

44. *Ibid.*

45. R. PETRELLA, *loc. cit.*

46. A. SMITH, *op. cit.*, p. 173.

47. *Ibid.*, p. 197.

48. *Ibid,* p. 363.

49. F.A. VON HAYEK, *op. cit.*, p. 50.

50. K. POLANYI, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.* Paris, Gallimard, 1983, pp. 113-114. (Coll. Bibliothèque des sciences humaines.)

51. Cité dans J.-L. Renard, *loc. cit.,* p. 9 (je souligne).

52. *The Competitive Advantage of Nations,* New York, The Free Press, 1990, 885 p.

53. Presse canadienne, «Une étude d'un «gourou» américain influencerait le débat sur l'économie», *La Presse* (17 mars 1991).

54. Lors d'une table ronde tenue récemment à Montréal, le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, dénonçait que «tout le monde ne se sacrifie pas de la même manière». («Comment nous en sommes arrivés là?», *Le Devoir* (3 janvier 1991). (Je souligne.)

55 . De 1984 à 1989, l'impôt des sociétés est passé de 3,4% à 2,6 % du PIB (Presse canadienne, «Une famille canadienne paie à Ottawa 1 530 $ de plus qu'en 1984», *La Presse* (4 juin 1991).

Durant la même période, l'impôt fédéral sur les revenus de moins de 24 000 $ s'est accrû de 60,2 %, de 17,4 % dans le cas des revenus de moins de 49 000 $, tandis qu'il baissait de 6,4% dans le cas de la tranche suivante de revenus, et ce, jusqu'à un revenu de 122 000 $!

56. Voir l'exemple donné ci-dessus à la note 6. Le premier groupe mondial de télécommunications, ATT, avait vu son titre bondir à l'annonce de licenciements massifs. Les motifs invoqués pour les mises à pied restent invariablement «la mise en place d'une technologie plus avancée» et une «vive concurrence».

57. R. PETRELLA, *loc. cit.*

58. F. A. von HAYEK, *op. cit.*, p. 44.

59. Cité dans S. BUREAU, «Le confort et l'indifférence», *La Presse* (25 mars 1991), A-2.

60. *Ibid.*

61. J'ai présenté ailleurs cette thèse : «Sotériologie capitaliste et salut chrétien», dans J.-C. PETIT, J.-C. BRETON (dir.), *Seul ou avec les autres? Le salut chrétien à l'épreuve de la solidarité*, Actes du 28e congrès de la Société canadienne de théologie tenu à Montréal du 25 au 27 octobre 1991. Montréal, Fides, 1992, pp. 237-281. (Coll. Héritage et projet, 48.) Cette présentation se réfère principalement à deux ouvrages de F. J. Hinkelammert: *La fe de Abraham y el Edipo Occidental* / 2e éd., San José (Costa Rica), DEI, 1991, pp.13-61 et 105-115; *Sacrificios humanos y sociedad occidental. Lucifer y la Bestia*, San José (Costa Rica), DEI, 1991.

62. Cité dans *Culture et foi* (été 1989), p. 130.

63. A. SOLJENITSYNE, *La maison de Matriona*, Paris, Julliard, 1974, pp. 78-79. (Coll. Livre de poche; 3411.)

L'ALIÉNATION FONDAMENTALE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE : ÉTHIQUE ET ÉPISTÉMOLOGIE DES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT

Alejandro Rada-Donath
Département des sciences religieuses
Université du Québec à Chicoutimi

La question de l'éthique du développement est exemplaire pour ce qui est d'un questionnement sur la valeur réelle de la civilisation et de la culture scientifique de l'Occident. Il ne s'agit plus, d'ailleurs, d'une question délimitée à un champ particulier, parce que le développement se rapporte à un grand éventail de questions qui dépasse la croissance économique nécessaire pour atteindre le domaine de la vie humaine des collectivités. Y-a-t-il un critère sûr, capable de nous donner la clé d'une interprétation objective, scientifiquement valable de notre civilisation et de notre culture occidentale quant au développement? À une époque pluraliste, est-il encore possible d'établir un horizon épistémologique universel en vue d'une éthique du développement? À l'heure du bilan du XXe siècle, on se demande spontanément si, en tant qu'humanité, nous avons été meilleure ou pire au cours des siècles précédents. La réponse donnée par la réalité de l'histoire de notre époque constitue un contraste frappant : ce siècle nous a donné une planète devenue village, où le bien est aussi incroyable que le mal. Pollution, violence, chômage, famine, surpopulation, États endettés et désengagement social, d'une part; croissance de la connaissance, de la techno-science, de la technologie, de la médecine, de la santé, de la solidarité entre les peuples, de la mondialisation, de l'information et de la communication d'autre part. Les Néron, les Attila, les Hitler, les inquisiteurs, les fanatiques religieux ont toujours existé, dit-on, et cela semble renforcer l'opinion de ceux qui disent que, malgré tout, nous vivons dans le meilleur des mondes. Mais le Tiers-Monde a glissé vers le quatrième monde et maintenant vers le «cinquième monde», celui où l'intervention des humains provoque la mort massive. Les flots de sang versés lors des deux guerres mondiales et dans les camps de concentration, les guerres de libération coloniale

contre les pays riches, celle du Vietnam, celle de l'Afghanistan, et j'en passe, sans compter d'autres massacres à venir, sont une honte affreuse pour toutes les nations dites civilisées, mais en particulier pour les nations devenues les leaders politiques de notre siècle. Et les disciplines du développement dans tout cela? Peuvent-elles être satisfaites de leur performance? Notre hypothèse est qu'à la racine de la science de l'Occident se trouve une aliénation fondamentale, qui produit une déviation des disciplines scientifiques sur la question du développement, ce qui entraîne un manque d'intelligence collective dans la résolution des problèmes de l'humanité. C'est une question qui se situe au fondement même de la construction des sciences occidentales et qui détermine leur enracinement et leur orientation profonde. La transformation de la science en une science avec conscience[1] ne semble plus une utopie : il s'agit du besoin pressant d'une architecture du savoir capable d'assurer la survie et le développement de l'humanité.

Nous allons essayer d'abord d'établir les faits afin de définir de façon sommaire et simple ce que nous appelons «aliénation fondamentale de l'Occident». Après un très bref commentaire sur les disciplines qui traitent de développement, nous allons considérer l'horizon moderne de leur paradigme. Étant donné l'immense étendue d'une question si controversée, nous allons utiliser une métaphore pour montrer où se situe le lieu charnière du dépassement de l'inconscience scientifique et exposerons ensuite la proposition d'une nouvelle approche des études du développement. Enfin, à partir d'une identification plus précise du problème, nous nous limiterons à énoncer une nouvelle façon d'accéder au réel comme condition et fondement d'un nouveau discours sur le développement.

Il n'y a pas d'argument qui tienne contre les faits[2]

L'échec du développement international, la détérioration des grandes métropoles, la désintégration des régions, les cultures locales agonisantes tout autour de la planète, la crise persistante de l'économie, la croissance grandissante de la pauvreté et de la misère font l'objet de discours désormais largement connus. Mais ces derniers ne sont, semble-t-il, que des symptômes. On pourrait discuter sur les causes et essayer de

s'entendre sur les interprétations mais, hélas! le développement, tel que souhaité et tant désiré pendant des décennies, nous échappe. Le mot même de «développement» est devenu suspect. L'économie a produit, autant dans les pays riches que dans les pauvres – bien qu'à des niveaux différents –, une tendance des plus dramatiques vers le sous-développement humain et économique. Ce discours n'est plus un simple appel à l'éveil des consciences : c'est un constat. Il n'est pas nécessaire de démontrer le lien qui existe entre ce problème et ce qui est considéré aujourd'hui, sans contestation aucune, comme l'échec définitif de la lutte contre le tiers-mondisme, objectif que caressaient autant les nations riches que les pays pauvres au cours du XXe siècle. Le Club de Rome lançait cet appel en 1972 : «Halte à la croissance!». Ce même Club, après 20 ans, nous dit maintenant avec effroi : Une révolution mondiale est commencée et notre survie est en cause[3].

Nous sommes à un point tournant de notre civilisation occidentale, laquelle semble coïncider avec la fin du XXe siècle : l'humanité sait quoi faire et elle le sait très bien. Mais elle ne sait pas où elle va et elle va très mal. Où se dirige-t-elle, actuellement, l'humanité, et quelles sont les forces ou les tendances lourdes de conséquences qui jalonnent son parcours? À première vue, nous pouvons constater que nous sommes dans une situation d'inconscience ou, si l'on veut, d'aliénation, que l'on peut qualifier de «fondamentale» dans la mesure où elle nous empêche de dévoiler l'orientation réelle de l'évolution humaine. Mais avant de décrire cette aliénation, ou de se risquer à faire des interprétations arbitraires, une remarque semble nécessaire : il est indispensable de pouvoir reconnaître ce qui est de l'ordre des événements et ce qui appartient aux interprétations et d'accepter l'idée que les faits sont plus forts que la ruse des arguments rhétoriques des discours. Il faut d'abord être sereinement lucide devant les constats et les événements qui régulent notre civilisation, que cela nous plaise ou pas. On a besoin de beaucoup de courage intellectuel pour se plier sans détours aux exigences découlant de certains faits qui apparaissent de prime abord comme inacceptables et révoltants.

Des tendances lourdes, indésirables pour la vie humaine et incontrôlables à plusieurs égards, mènent vraisemblablement la civilisa-

tion là où elle ne voudrait pas se rendre. Il existe bel et bien un processus qui oriente une partie significative des humains vers la mort plutôt que vers la vie, et ce phénomène croît de manière soutenue. On n'a pas besoin d'être expert en statistiques pour comprendre que les majorités humaines semblent glisser actuellement sur une pente qui les entraîne plutôt vers la mort que vers la vie. C'est une affirmation empreinte d'une fatalité tragique et à laquelle on veut plus ou moins croire, même si les faits et les statistiques sont là pour le prouver. Le bilan actuel est inquiétant: victoire de la mort sur la vie. Voilà le résultat ultime auquel sont confrontés les attitudes et les comportements propres à notre civilisation occidentale dans sa dynamique d'ensemble. En raison de l'allure pessimiste et de l'horreur apocalyptique que cette affirmation laisse entrevoir, on est tenté de la nier, de la ranger comme faisant partie des interprétations arbitraires et de la laisser en marge de la pensée occidentale où, d'ailleurs, elle se trouve actuellement. Pourtant, la tendance la plus profonde de toute époque, qui est celle de cheminer vers la croissance de la vie, ou du dépérissement à la mort, nous montre que l'histoire contemporaine n'est pas du tout favorable à la vie des majorités humaines et conséquemment de l'espèce humaine. Cette affirmation ne nie pas les immenses espoirs de changer le cours de l'histoire actuelle. Mais c'est un fait que le poids de la vie et de la mort est inégal dans la balance. En effet, ce qui, auparavant, était une hypothèse plausible est devenu, aujourd'hui, un constat : la situation de l'humanité est telle que les majorités humaines de la terre sont entraînées plutôt vers la mort que vers la vie. La présence des facteurs qui entraînent la mort est l'expression la plus manifeste d'un avenir déjà par trop tracé et que l'on se refuse souvent d'accepter instinctivement parce qu'il apparaît comme le désagréable trouble-fête que personne ne peut accueillir facilement dans son discours.

C'était déjà clair au début des années 80. Selon la Banque mondiale, 500 millions d'êtres humains vivaient sous le seuil de la pauvreté (revenu inférieur à 370 dollars par an). Au cours de la décennie 80, on constate avec impuissance, mais certitude, que depuis la Seconde Guerre mondiale, les habitants des pays riches ont accru de 36 à 344 g. leur ration quotidienne de protéines[4]. Par contre, dans la majeure partie

du globe, à mesure que les programmes de «développement» avançaient, cette ration passait de 11 à 8 g. Après dix ans seulement, le nombre d'êtres humains dans la misère a doublé et, en 1990, on en comptait déjà 1 milliard. Malheureusement, cette tendance s'accentue et il faut s'attendre à ce que le déséquilibre augmente encore davantage vers la fin du présent millénaire. Le fossé n'a pas cessé de croître avec constance jusqu'à nos jours et en 1992 le PNUD, dans son *Rapport mondial sur le développement humain,* par exemple, révélait que 20 % des plus riches se partageaient 82,7 % du revenu mondial. Selon des prévisions relativement conservatrices, cet abîme grandissant engendrera, vers l'an 2000, une expansion colossale du tiers et du quatrième monde, dont 92 % de la population mondiale fera partie. Seulement 8 % des habitants de la terre se trouveront dans les régions dites développées. Il est à noter que le Tiers-Monde a déjà commencé à envahir les pays riches, où des millions d'êtres humains vivent sous le seuil de la pauvreté (35 millions seulement dans le pays «leader» en matière de richesse mondiale, soit les États-Unis).

Que la culture et la civilisation occidentales soient des agents à tout le moins responsables de la situation du dépérissement de la planète, y inclus celui de la race humaine dans son ensemble, est un fait qui a été suffisamment prouvé, au Nord, par les résultats de plus en plus convergents de différentes disciplines; cette situation est confirmée constamment par les médias sous nos propres yeux[5]. Dans le cas des habitants de l'hémisphère sud, les preuves sont plus que directes: ils côtoient, en effet, quotidiennement la mort dont est responsable la main de l'homme en franchissant chaque jour le seuil de la porte de leur propre maison. Cette violence structurée et parfois socialement institutionnalisée, exercée sans miséricorde lors des conquêtes faites par la croix et l'épée et des colonisations basées sur l'oppression culturelle et l'esclavage économique, reviennent actuellement au galop dans les mères patries de l'hémisphère nord. On peut repérer les symptômes qui l'annoncent. Les dernières lignes d'une volumineuse analyse sur l'utilisation technologique sauvage à laquelle se livre notre intelligence moderne sans conscience amène un auteur à conclure, à la dernière page de son œuvre, que «nous devons nous attendre, même sans guerre atomique ou sans crise excep-

tionnelle, à un énorme désordre mondial qui se traduira par toutes les contradictions et tous les désarrois»[6].

Quelques raisons de ce déséquilibre croissant, sinon toutes, sont bien connues : les règles injustes imposées au commerce international; le contrôle arbitraire des échanges commerciaux; une économie rentable parce qu'elle est axée sur le gaspillage des ressources naturelles; la spéculation monétariste engendrée par les dettes du Tiers-Monde, le colonialisme économique qui remplace le colonialisme politique; les activités sociales réduites de plus en plus à des marchandises; une production alimentaire orientée sur la satisfaction des plus riches; une poignée de pays et de petits groupes épars qui consomment les ressources de toute la terre aux dépens du bien-être des grandes majorités. Les religions, quand elles fonctionnent selon un système qui favorise les privilèges, devient, elle aussi, parfois complice d'oppression et de mort. Par contre, la conscience religieuse centrée sur la lutte à la disparition des agents de mort collective alimente encore l'espoir de vie parmi les opprimés, sans que l'on sache parfois s'il y a possibilité d'envisager une issue satisfaisante. L'exploitation inconsciente de l'humain par l'humain qui continue à se produire dans les systèmes économique et culturel dominants, bien que différemment au Nord et qu'au Sud, semble responsable également, du moins en partie, d'une violence sociale, familiale et institutionnelle qui ne cesse de croître. La dépendance économico-politique provoque une domination globale sur les grandes masses sous-développées; ces dernières sont ainsi forcées de vivre entre l'ambiguïté des idéologies progressistes et la recherche d'une libération parfois violente. Par ailleurs, l'anonymat du pouvoir structuré favorise les puissants et une prise de conscience réelle est souvent empêchée par un manque d'imputabilité, lequel masque des crimes qui sont le fruit de compromis politiques.

C'est un fait : les données indiquent qu'avec la croissance de la mort massive, les facteurs qui favorisent l'éclosion normale de la vie humaine et son épanouissement sur terre ont commencé à décliner globalement. On peut se demander ceci : les minorités «développées» pourront-elles continuer à endiguer le mécontentement de l'immense

marée démographique, sans cesse grandissante, qui est à la recherche de justice et de réparation? Si cette forte tendance continue de progresser, ces minorités pourront-elles continuer à gérer les biens communs de la planète au dépens de la majorité des peuples de la terre? Les conséquences néfastes de la gestion médiocre de la société – qu'elle soit locale, régionale, nationale ou internationale – ne pourront pas continuer à ne pénaliser indéfiniment que des innocents. L'imputabilité de ceux qui sont responsables de cette gestion ne pourra pas toujours se cacher derrière un anonymat qui dissimule les conflits d'intérêt, favorisant injustement les uns au détriment de la vie des autres.

L'aliénation fondamentale de notre civilisation peut être définie comme la méconnaissance de l'orientation réelle de l'humanité vers la vie et la mort, sans que cela ne soit perçu consciemment en tant que question primordiale pour une civilisation. On ne voit pas comment il pourrait exister une aliénation plus fondamentale, dans le cas de l'humanité, que celle qui consiste à connaître scientifiquement beaucoup de choses en profondeur, sauf l'essentiel, c'est-à-dire ce qui mène collectivement à la vie et ce qui mène à la mort des majorités humaines. Trop de science pour si peu de conscience. Il va sans dire qu'une culture est aliénée dans la mesure où elle a une conscience fausse de la réalité[7]. Structurer l'architecture du savoir dans l'ignorance des facteurs qui conduisent à la vie ou à la mort d'une collectivité, c'est promouvoir l'aliénation fondamentale. Ne pas tenir compte des victoires de la mort sur la vie est une aliénation qui prend racine dans les fondements même de l'orientation réelle du mouvement de la vie, dans le courant qui soutient l'existence de l'espèce humaine dans la biosphère[8].

Devant le poids écrasant des faits, inutile de se cacher dans les coulisses d'un optimisme béat insupportable, dont se fait complice l'indifférence disciplinaire en regard d'une telle aliénation. En effet, on peut se demander : les philosophes, les scientifiques, les écrivains et les théologiens, quand ils parlent dans leurs discours de «l'humanité» ou de «l'être humain», à quoi et à qui pensent-ils? Quelle est la représentation qui s'imprime dans l'imaginaire de ceux qui prononcent aujourd'hui le mot «humanité»? Quel est le référent réel de leur discours? Cette

représentation de l'humanité dépasse-t-elle une image émotive, parfois très charitable, remplie de bonnes intentions, mais dans les faits plutôt évasive qu'opérationnelle? Comment se fait-il qu'un fait si global ne soit pas encore l'objet prioritaire de recherche dans les plus grands laboratoires de la pensée humaine en vue de trouver des solutions? Nous croyons que la réponse à cette question est à chercher dans le dépassement de l'aliénation fondamentale, laquelle conditionne défavorablement le discours scientifique occidental quant aux questions les plus profondes de l'humanité. S'il en est ainsi, il ne suffit plus d'identifier l'aliénation. Il faudra trouver la manière de renouveler les discours à tous les niveaux, en particulier le discours scientifique. Celui-ci pèse d'un poids énorme sur la rationalité qui détermine actuellement le destin des humains et celui de la seule planète capable de nous maintenir en vie. Regardons tout cela de plus près.

Des disciplines à questionner

Il faut se rendre à l'évidence : si le développement international et régional a échoué, les disciplines régionales et internationales du développement ont échoué aussi. Il serait irresponsable de prétendre que l'échec du développement occidental est imputable à tout le monde, sauf à ceux qui auraient dû apporter des solutions scientifiques au développement local, régional et international. Notre hypothèse est que les disciplines qui étudient le développement ont manqué d'une conscience éthique méthodologiquement intégrée en raison des conditions d'aliénation fondamentale de la science occidentale dont nous avons parlé. Il faut bien se comprendre. Cette hypothèse n'affirme pas que les scientifiques ont manqué de conscience morale envers l'humanité. Au contraire, les disciplines scientifiques n'ont jamais manqué de morale et l'éthique commence à devenir présente dans plusieurs disciplines scientifiques qui étudient le développement[9]. Cependant, le sens éthique universel de la recherche reste un facteur externe et étranger au processus méthodologique qui caractérise la légitimité scientifique[10].

Qu'on le veuille ou non, les scientifiques sont les héritiers d'une science moderne : invoquant une distance nécessaire et une universalité parfois douteuse, parce que plutôt occidentale, ils observent de la hauteur

de leur balcon disciplinaire la masse humaine qui se promène sur le trottoir de la vie. L'autosuffisance des cercles scientifiques – le nom «cercle» parle par lui-même – est devenu juge et partie de la pertinence de ses propres recherches. Le prix à payer aujourd'hui est une société techno-scientifique ambiguë – c'est le moins que l'on puisse dire – où parfois le sort de l'humanité est victime de négociations douteuses quand il s'agit, par exemple, d'obtenir des fonds de recherches de plus en plus liés aux conditions de l'État et d'une société marchande «technoscientifiée». Non à tort, des critiques se sont levés contre les politiques scientifiques, et en particulier contre la technoscience de la civilisation occidentale en conflit d'intérêt avec le bien-être de l'humanité en raison de l'inconscience de ces derniers quant à l'orientation réelle de l'histoire des collectivités humaines, des peuples, des cultures et des civilisations. Les «flottement, incertitudes, désarroi, vide, piétinements» des chercheurs en sciences sociales en sont un exemple parmi d'autres[11]. Les ressources et les connaissances scientifiques et technologiques sont plus grandes que jamais dans l'histoire des hommes et des femmes. Mais à quoi sert autant de savoir si, à part le fait d'avoir fait fausse route en matière de développement, ce savoir n'est même pas capable de nous dire avec une certitude suffisante où nous allons, et encore moins où nous voulons aller?

Pourtant, dès ses origines, la modernité à la base de la dominance de notre civilisation occidentale s'est développée dans le but de faire avancer l'humanité; cette motivation a suscité de gigantesques progrès. C'est l'amélioration du sort de l'homme (et aujourd'hui de la femme) et non sa destruction qui, historiquement, a été le plus puissant moteur de la révolution moderne de la pensée scientifique. Les ravages de l'état moderne nationaliste par rapport à la science sont apparus lors de la Première Guerre mondiale. Au commencement du siècle, la situation change. L'Allemagne industrialisée, la France et l'Angleterre mobilisent leurs intellectuels et des manifestes qui justifient des atrocités sont signés par certains scientifiques. L'intégrité de la science est trahie pour la première fois par les scientifiques[12]. Après la Seconde Guerre mondiale, les mêmes États-nations proclameront l'universalité de la science tout en gardant parfois des pratiques qui la contredisent[13]. Un regard en

profondeur nous permet de constater, en guise d'explication culturelle, qu'en faisant disparaître la métaphysique et la religion, tant bien que mal pourvoyeurs de sens et de finalité, du contexte du savoir, on a fini par jeter le bébé avec l'eau du bain. La science moderne, en éliminant ce qui n'est pas conforme à sa méthodologie scientifique, a coupé les racines qui nourrissaient ses liens avec l'humanité réelle, la vie de l'espèce, la biosphère, l'environnement, les population, sans trouver d'autres assises de sens valables. Cette question du sens des activités scientifiques a été écartée au nom de la raison scientifique. Dans le paradigme de la science moderne, la vie et la mort comme valeurs universelles sont ainsi disparues du concept même de discipline scientifique et de la rationalité disciplinaire. Elles ont été évacuées de la conscience scientifique moderne et de son horizon rationnel. La raison occidentale, au moment de justifier sa légitimité, opère comme si les morts ne comptaient pas. La réalité effrayante quant au processus global de la vie et de la mort des humains est négligée dans le laboratoire circulaire de la modernité discursive et de la science normale. Dès lors, la mort des multitudes est devenue une simple statistique, tout à fait accidentelle par rapport aux valeurs dont dépendent les priorités quotidiennes des administrateurs-planificateurs et des savants professionnels qui œuvrent dans les disciplines scientifiques et religieuses. La pratique de la science s'est effectuée dans le contexte d'une rationalité sans conscience, d'une morale sans sagesse. Pour l'ensemble des disciplines savantes, l'humanité devient ainsi une entité abstraite, souvent reléguée au domaine du religieux, fortement idéalisée, alors que la vraie vie est gaspillée et l'avenir de l'espèce humaine, compromis. L'amour pour l'humanité ressemble à la projection spiritualiste d'un esprit serein, alors que la conscience morale se libère de la mort de l'autre. Il s'agit d'une réduction théorique de la réalité des vivants «qui contient assez de mort pour effacer l'idée de vie»[14].

Nous croyons qu'on ne peut plus, sous aucun prétexte, si scientifique et valable soit-il, négliger la présence croissante de la mort massive sur notre planète et ne pas tenir compte de l'avenir commun de la vie. Le paradigme de la science normale actuelle, dans la mesure où celle-ci reste moderne et postmoderne, est méthodologiquement incapable de dépasser l'aliénation fondamentale de l'Occident. Le passage

d'une morale scientifique sans conscience à l'éthique d'une science avec conscience est à faire[15].

Rupture culturelle avec la science sans conscience

Quand il y a aliénation, c'est que, quelque part, on a perdu le sens de la réalité. La distance nécessaire aux opérations rationnelles de la science moderne a créé les conditions du progrès, mais au prix de la perte du sens de la vie et de la conscience collective du réel ainsi qu'à celui d'un déséquilibre planétaire colossal. L'inattendue impuissance actuelle de la science face à la mort croissante des masses humaines en est une des conséquences. Sans la considération du processus de vie et de mort comme critère de discernement de la réalité, il devient impossible de juger avec sagesse : la vie est dévalorisée et l'avenir des majorités humaines, négligé. C'est la raison pour laquelle la rupture épistémologique est inévitable si on veut surmonter le paradigme scientifique producteur d'aliénation. Cela signifie que les discours actuels sur la civilisation et la culture ne nous intéressent qu'en fonction de leur dépassement. Un langage scientifique de la sorte risque de déplaire à une proportion assez élevée d'écoles scientifiques, qui préfèrent être fidèles à leur serment déontologique corporatiste plutôt que de relever le défi que représente une éthique universelle à bâtir. Sortir de l'emprise de la science sans conscience signifie alors répondre principalement à la question suivante : Est-il possible de se situer hors du discours moderne et postmoderne sans tomber dans le piège de la modernité? Notre hypothèse est claire: construire une nouvelle rationalité, condition indispensable aux opérations qui permettent de saisir la réalité selon une nouvelle approche. Contrairement à ce que fait la postmodernité, nous ne voulons pas dévaloriser les opérations rationnelles, loin de là. Ce que nous refusons, c'est la conception circulaire de la rationalité scientifique moderne présente dans sa rationalité et surtout dans les conditions matérielles des possibilités de la pensée scientifique qui constitue son horizon souvent inconscient. C'est une position réductrice et, par le fait même, une prétention sournoisement totalisante manifeste en raison de son autolégitimation comme discours disciplinaire éliminant le sens. Alors, on a le droit de se demander, scientifiquement d'ailleurs, comment on pourrait, en toute conscience, approuver des discours scienti-

fiques qui, en excluant les externalités de la vie et de la mort comme axes épistémologiques et éthiques, risquent d'être complices de l'inconscience humaine et d'une aliénation fondamentale.

Nous croyons que la première condition *sine qua non* qui permette de traiter éthiquement de science d'avenir et d'études du développement est l'incorporation des externalités[16] dans la démarche scientifique, c'est à dire de ce qui, n'étant pas rationnel au sens moderne, justifie épistémologiquement et donne à la démarche scientifique un sens et une valeur capables de la légitimer socialement. Tout en reconnaissant la présence inévitable de la modernité dans notre civilisation et notre culture, nous croyons, du point de vue méthodologique, que s'attaquer à la modernité comme point de départ d'une analyse signifie se soumettre consciemment ou inconsciemment aux critères épistémologiques implicites d'une rationalité philosophique et scientifique aujourd'hui aliénante intellectuellement. Comme l'a très bien dit quelqu'un : «Pour lutter contre l'abstraction, il faut un peu lui ressembler»[17]. Et nous ne le voulons pas. Cette prise de position, bien sûr, ne nous permet pas de passer à côté de la modernité ou de négliger les bienfaits scientifiques et historiques d'une culture et d'une civilisation que personne ne peut s'abstenir de reconnaître. Autant la modernité a été objet d'exaltation en raison de ses incroyables conquêtes, autant elle est critiquée à cause du prix élevé de ses effets pervers sur l'humanité. Situer adéquatement le formalisme de la modernité scientifique et technologique, sa culture, ses valeurs, ses limites et sa portée historique actuelle est fondamental pour comprendre le contexte matériel dans lequel l'aliénation se produit. La modernité a été l'objet d'une énorme quantité d'analyses et de théories interprétatives et nous ne prétendons pas ici récapituler tout ce qui a été dit. C'est un sujet qui englobe l'ensemble de la culture de la civilisation occidentale. Pourtant, nous croyons qu'entreprendre un dialogue sur le terrain même de la modernité scientifique en la considérant comme une égale est tout à fait différent du fait de s'en servir comme simple point de repère pour faire ressortir les lignes de forces d'une nouvelle époque. La postmodernité n'échappe pas à cette critique et, dans la mesure où elle se réduit à une simple critique de la modernité sans référence à l'aliénation fondamentale de l'Occident, elle reste bel et bien une postmodernité

moderne. Modernité et postmodernité, sans nier la valeur inestimable de leur apport à la culture et à la civilisation occidentales, ont déjà rempli leur rôle historique. Ils vaut mieux situer la réflexion éthique et la recherche scientifique là où un dépassement devient possible et réaliste.

C'est dans la perspective éthique et épistémologique où la présence des majorités humaines constitue un des fondements premiers que le dépassement doit être recherché. Il s'agit de délimiter scientifiquement le phénomène de la vie et de la mort des masses humaines et l'influence des croyances et des habitudes culturelles dans le cheminement de l'espèce humaine. Mais cette approche disciplinaire qui pointe à l'horizon ne pourra pas émerger, semble-t-il, sinon à l'intérieur d'une culture globale, dans le contexte de l'espérance d'une solidarité fondamentale, du sens de la justice universelle et de l'espoir d'une nouvelle civilisation planétaire. Or, le processus qui mène à la vie ou fait glisser l'espèce humaine vers la mort ne constitue pas encore l'objet d'intérêt spécifique d'aucune discipline. La modernité a réservé une place spéciale aux questions de la vie et de la mort en les situant complètement en dehors de la science. La vie et la mort sont circonscrites ainsi au domaine du religieux et civilement réduites au juridique, au privé et à l'individuel. Si on veut dépasser la mentalité d'aliénation de la pratique scientifique moderne, il faudra concevoir une nouvelle architecture de la science, un autre projet de société culturelle, une nouvelle orientation de l'agir collectif. Il faut un changement de paradigme, d'*épistémê,* de vision systémique, de perspective globale qui vise les processus menant à la vie et à la mort d'une civilisation tout entière, d'une culture comme patrimoine commun. Le processus de vie et de mort des collectivités humaines mérite l'attention des sciences et, peut-être, la création d'une discipline spécifique, où la conscience présente dans la science serait de mise.

C'est en nous situant sur le plan de la métaphore que nous essaierons de montrer une telle prise de position méthodologique. Pour mieux décrire le cercle rationnel de la mentalité occidentale et se rendre compte de l'impuissance de la science moderne à se libérer d'elle-même, nous avons fusionné deux personnages mythologiques grecs : l'Hydre et

Méduse. L'Hydre est un dragon horrible à plusieurs têtes et il est muni de tentacules meurtriers. Il faut quitter la terre ferme pour arriver à l'île où il séjourne. Quand on lui coupe une tête, celle-ci se reproduit davantage, si bien qu'il peut avoir neuf, cinquante ou même cent têtes. Un marécage entoure le lieu de son habitat et entrer dans son île signifie périr : rien que son haleine empoisonnée est suffisante pour tuer. Héraclès réussira à le mettre à mort. Méduse, par contre, est une déesse d'une beauté inimaginable et d'une attirance irrésistible. Mais elle tue avec ses yeux : tous ceux qui la regardent sont pétrifiés sur le coup. Elle a voulu se comparer à Athéna, déesse de l'intelligence, de la science et des arts; celle-ci a immobilisé ses yeux et transformé ses cheveux en serpents. On ne peut donc pas la regarder et, si on veut la vaincre, il faut suivre l'exemple de Persée : il a utilisé son écu comme miroir, évitant ainsi d'être pétrifié. La modernité, telle que décrite ici, est comme l'Hydre avec la tête de Méduse, c'est-à-dire qu'elle possède l'attrait de la beauté pâle de la méduse et la force fiévreuse des tentacules de l'Hydre.

Sortir du cercle de l'Hydre à tête de Méduse est pratiquement impossible. Ceux qui veulent la vaincre sur son propre terrain sont à l'avance ses victimes. Le «cercle de la rationalité moderne» et le «cercle interprétatif individuel du vécu», les deux anneaux les plus forts de ce serpent, se prélassent à leur aise dans l'île de la pensée, détachée du continent des majorités humaines. Avec la musique de leur raison et la couleur de leurs paroles, les têtes de Méduse captivent la science moderne, sa philosophie des sciences et sa théologie conventionnelle. Les écoles héritières de la pensée moderne sans conscience, pétrifiées par le regard intellectuellement vitreux et envoûté de Méduse, tournent en rond dans l'abîme des cercles vicieux du néant, où elles souffrent des déconstructions rhétoriques des discours, du vide du sens, de l'absence de finalités. Les construits du kaléidoscope de l'imaginaire moderne font et refont sans cesse leurs figures littéraires. L'initié a la sensation d'une nouveauté sans fin, mais il ne s'aperçoit pas qu'il se renferme de plus en plus dans l'impasse d'une spirale qui le fera incessamment revenir sur lui-même. L'esprit moderne de la pensée n'apprécie guère les aspects qui échappent à la raison, comme la vie et la mort quotidienne des femmes, des hommes, des enfants du tiers et du quatrième monde. Cela ne semble

pas faire partie intégrante du processus de la connaissance, pourtant si rigoureux, des cercles de pensée modernes. Les externalités nommées n'ont pas de statut significatif, disent-ils, parce qu'elles ne sont pas à la hauteur, méthodologiquement et épistémologiquement, d'un discours scientifique bien établi. D'ailleurs, le langage de ces cercles est structuré de telle manière que dès que l'on se situe dans leur domaine pour les combattre, on s'aperçoit - trop tard - que l'on se retrouve face à face avec la corruption individualiste d'un visage de mort et qu'on est la proie angoissée de tentacules rationnels hautement sophistiqués. Pourquoi donc entrer dans les méandres de discussions sur la modernité pour essayer de couper les têtes d'Hydres médusiennes? Elles n'arrêteront pas de se reproduire incessamment en têtes postmodernes de plus en plus étonnantes et nombreuses.

Les sables mouvants des marais sombres, où l'Hydre au regard de Méduse règne, disparaîtront, croyons-nous, seulement à la lumière du soleil d'une époque nouvelle qui prendra ses distances par rapport à la rationalité scientifique moderne, plutôt que par l'intervention de héros de la pensée qui meurent au jour le jour, étouffés par les anneaux voluptueux du serpent chercheur. Plus ces présumés héros intellectuels se sentent forts en raison de la soi-disant puissance de leurs raisonnement et de leur positivisme langagier, plus ils deviennent les proies faciles de l'Hydre. Plus ils sentent la déviation du plaisir produit par le vertige de la valeur de la recherche par elle même, de la philosophie de l'être classique, de la différence existentielle postmoderne, plus ils sont la proie du nihilisme médusien, de «la mort de l'homme»[18], du non-sens qui les guette à chaque tournant des anneaux meurtriers du serpent. Afin de ne pas tomber dans les culs-de-sacs symboliques et métaphoriques de ces têtes de sorcières toujours plus surprenantes les unes que les autres, il faut s'asseoir tout simplement de l'autre côté de la rive culturelle, à la hauteur du mirador éthique et épistémologique, séparé par le fleuve majestueux des majorités humaines. Les mouvements de l'Hydre y sont faciles à repérer et les regards meurtriers de ses têtes de Méduse perdent leur puissance. Dommage pour ces intellectuels qui n'ont jamais pris place dans la barque qui traverse le grand fleuve pour atteindre l'humanité réelle comme point de repère épistémologique. Ils ne pourront que

difficilement faire la distinction entre l'intelligence créatrice d'Athéna et le savoir drogué de Méduse; entre le paradigme des sciences avec conscience et la raison aliénante de l'intellectualisme de l'Hydre; entre la liberté émanant de la lumière transparente du réel et la prison éblouissante de l'île des illuminés. Il ne faut pas oublier qu'Athéna, déesse de la science et de la pensée, et qui a maîtrisé Méduse, utilise encore la tête de cette dernière qu'elle porte sur son bouclier, selon l'antique mythologie, pour pétrifier ses ennemis. Ceux qui ne connaissent pas la vraie déesse de l'intelligence, Athéna, chercheront en vain à s'approprier la beauté de sa sagesse.

Que l'on s'entende bien. Nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas de nier la valeur de la science, mais de l'autojustification de sa pratique qui exclut les externalités, entre autres la conscience humaine individuelle et collective, comme partie intégrante de la légitimité épistémologique des disciplines. Le paradigme de la science normale actuelle est basée sur des postulats qui, pris isolément à l'intérieur de la cohérence propre de chaque cercle scientifique, se justifient sur le plan interne, mais qui, considérés dans une perspective globale et systémique, ne sont pas valables – c'est le moins que l'on puisse dire – en ce qui concerne la dynamique réelle des événements qui déterminent, au jour le jour, l'histoire contemporaine de notre civilisation à évaluer par la vie et la mort des femmes et des hommes, des vieillards, des enfants, voire de peuples entiers. Il s'agit d'abord de se mettre à l'abri de l'autojustification illégitime de discours, qu'ils soient philosophiques, théologiques ou scientifiques, qui n'ont pas comme port d'attache direct ou indirect l'humanité en tant que majorités humaines, en tant qu'hommes et femmes en chair et en os. Il s'agit ensuite de développer de nouvelles disciplines scientifiquement et culturellement conscientes de l'histoire réelle des humain dans notre monde contemporain. Sans doute, personne ne peut se passer des mots du langage, de l'imaginaire de la pensée ou de la subjectivité de la conscience, des théories et des interprétations philosophiques de toutes sortes. Mais on remarquera que l'orientation ici prônée est un choix fidèle à la voie tracée par Persée : aborder indirectement la question de la modernité et de la postmodernité, avec l'«écu» de l'humanité réelle comme miroir. C'est la façon d'échap-

per à la rationalité de l'Hydre médusienne, sans faire du sur-place dans les discours séparés de son l'île.

Les études sur le développement : Nouvelle approche

Développer un discours scientifique non conventionnel, c'est-à-dire capable de vaincre l'Hydre médusienne de la modernité, exige un virage radical. Il ne porte pas seulement sur la gravité du diagnostic, mais aussi sur la façon d'approcher la question. En effet, dans une nouvelle approche épistémologique et éthique du développement, il faut passer de la critique émergeant d'un diagnostic devenu désormais banal à «la nécessité d'adopter une attitude éthique, fondée sur les valeurs collectives qui sont vaguement en train d'émerger en tant que code moral d'action et de conduite»[19]. Un changement d'attitude des scientifiques par rapport à leur méthodologie disciplinaire est inévitable. Si, jadis, les disciplines scientifiques pouvaient se justifier par elles-mêmes à l'intérieur de la tour d'ivoire de leurs cercles intellectuels sans conscience sociale et globale, aujourd'hui cela n'est désormais plus possible. Cette exigence a son origine dans la recherche d'un dépassement des diagnostics et des critiques dépourvus d'hypothèses proactives. Le position du Club de Rome, que nous avons déjà cité, est un exemple où l'objectif et le moyen pour y parvenir sont clairement énoncés. C'est une nouvelle approche proposée à la démarche scientifique. «Ce que le Club de Rome, par conséquent, entend adopter, c'est précisément une nouvelle méthodologie, ou mieux, une nouvelle analyse opérationnelle visant à donner réponse à la problématique mondiale. C'est ce que nous avons appelé la résolutique mondiale (...)[20]».

Si la question la plus sérieuse qui se pose à la pratique de la science actuelle est le sous-développement humain croissant, si la mesure de la valeur sociale de la science ne peut pas être faite sans tenir compte des exclus, si le bilan final de l'histoire est fait par les statistiques des vivants et des morts, les méthodologies scientifiques qui étudient le développement, qu'il soit local, régional et international, ne pourront plus échapper à un contexte méthodologique et à une épistémologie différents de ceux qui ont cours actuellement. Dès lors, ces études ne pourront plus être les mêmes ni du point de vue de leur approche ni du point de vue

de leur méthode. De nouvelles composantes, comme la détermination claire des valeurs collectives, les projets locaux et régionaux de société, qui jadis ne semblaient pas essentiels à la recherche sur le développement, en sont aujourd'hui une composante nécessaire. Sans la composante prospective et proactive d'une utopie éthique viable et des valeurs démocratiques et collectives que cela implique, on ne peut pas bâtir une humanité locale, régionale et globale différente de celle offerte par le type de développement en vigueur dans la civilisation occidentale. L'éthique ne sera plus la même non plus. Elle ne peut plus être identifiée à la bonne intention du chercheur individuel prêt à l'abandonner et à la reléguer au rang des voeux pieux au moment de tirer des conclusions. L'éthique doit être une condition épistémologique sine qua non dans l'exercice de la science[21]. C'est de la science avec conscience dont il s'agit ici.

Objectif et approche méthodologique vont ensemble. Il est prioritaire, en général, de s'attaquer d'abord à la question de l'aliénation fondamentale, c'est-à-dire à l'inconscience non coupable, mais responsable des effets pervers sur l'environnement, la qualité de vie et la vie elle-même des collectivités. Et cela à tous les niveaux de la réalité : économique, social, éducationnel, habitationnel, politique, environnemental. Le phénomène d'interdiscipline qui se produit avec force à l'intérieur des universités et des institutions de recherche ne devrait pas être déconnecté des savoirs et de la conscience collective. On ne peut plus aborder les problématiques mondiales et régionales du développement sans se concerter scientifiquement en tant que chercheurs, intellectuels, citoyens. L'éthique du développement est une éthique de société et elle ne pourra jamais être le résultat d'une recherche sans la participation de ceux qui sont concernés, autant du côté des puissants que du côté des majorités humaines.

Cette exigence disciplinaire d'incorporation des externalités fait appel à un développement théorique paradoxal : élaborer une science de la sagesse, c'est-à-dire une pratique scientifique consciente, liée en même temps aux scientifiques et à la collectivité; un enseignement magistral universitaire concomitant au pouvoir informationnel; une recherche scientifique de pointe en connexion étroite avec l'humanité locale,

régionale ou globale. En somme, l'éthique du développement, en tant qu'éthique de société, est une éthique qui ne peut pas se faire sans la société. Sans une incorporation de la société dans un contexte de recherche et d'élaboration disciplinaire, elle est vouée à l'échec. Cette éthique de société, donc, qui est l'éthique du développement, ne peut pas se passer des trois règles d'or classiques de tout développement véritable : elle doit être une éthique non seulement faite pour la société, mais aussi par la société et avec la société. L'éthique de société n'est donc pas le champ d'intérêt particulier d'un éthicien spécialisé, mais celui de tous les scientifiques qui œuvrent dans le domaine du développement et ceux-ci ne doivent pas oublier, en tant que scientifiques, qu'ils sont aussi des citoyens et qu'ils doivent remplir leurs responsabilités en tant que citoyens conscients. Sans cette identification avec l'humanité locale, régionale, globale, les scientifiques risqueraient de finir par faire des études du développement seulement «pour» la société et «sans» la société, ce qui serait un contresens en matière de développement.

Il y a ici rupture épistémologique, éthique, et scientifique. Inutile, donc, de chercher la continuité entre une époque moderne foncièrement aliénée en ce qui concerne la vie et la mort dans la biosphère. Cette rupture n'est ni un recours rhétorique, ni un choix arbitraire, ni une métaphore artificielle. C'est une option cherchée consciemment. C'est un changement de paradigme, d'*épistémê,* de vision systémique, de perspective globale. Qu'on le veuille ou non, une nouvelle page de l'épistémologie scientifique de l'Occident est en train d'être tournée à l'avant-scène de l'histoire réelle des grandes masses humaines. Le lien historique et culturel avec tout ce qui a précédé la science contemporaine et la théologie scientifique n'est pas perdu ni oublié, mais il est redéfini et assumé selon une nouvelle perspective. L'utilisation d'un vocabulaire postmoderne par certains nouveaux auteurs semble confirmer que l'habit ne fait pas le moine, c'est-à-dire qu'ils ne semblent pas pour autant sortis de la modernité. Quelqu'un qui n'a jamais fait ses premiers pas de ce côté-ci de la rive du grand fleuve de l'humanité pourra difficilement percevoir l'angle indirect sous lequel se place ce nouveau discours. Il s'agit, en l'occurrence, de la tactique utilisée par Persée pour réussir à couper la tête de la Méduse-modernité sans en

devenir la victime. Sur le grand continent de l'humanité, on est loin de l'île du serpent située sur la rive opposée du fleuve de la vie.

En somme, on ne parle plus ni de la notion, ni du concept, ni du langage, ni du discours, ni des problèmes de la modernité et de la postmodernité scientifique, philosophique ou théologique. Sur le théâtre de l'actualité, celles-ci sont encore à l'avant-scène, mais juste au moment où le rideau du passé commence à tomber sur notre siècle. Virtuellement dépassées, modernité et postmodernité sont aujourd'hui trompeuses sur le plan intellectuel. Elles incitent à établir un discours destiné à justifier à l'avance la dominance de l'interprétation de la modernité et de la postmodernité comme condition préalable à toute rationalité scientifique. Cela revient à regarder encore naïvement la tête de Méduse la plus sournoise de l'Hydre sans se servir de l'astuce de Persée.

Vers une nouvelle culture scientifique

Nous allons maintenant décrire trois caractéristiques principales de la modernité, que nous considérons essentielles pour préciser son identité, ce qui nous permettra, par la suite, de présenter des hypothèses de solution en vue de l'élaboration d'une science avec conscience.

- Première caractéristique de la modernité : une rationalité centrée sur la pensée. Dans la modernité, la rationalité est située au sommet de la connaissance scientifique et philosophique. Cet aspect est axé sur la valeur suprême de la raison, mais elle est fortement remise en cause, aujourd'hui, en raison de la réduction de la valeur de la connaissance au cercle intellectualiste de la pensée humaine devenue aveugle aux externalités.

- Deuxième caractéristique : la suprématie de l'individu, centrée sur le sujet du point de vue de la connaissance. Le sujet individuel est au centre de la réalité. L'autonomie de l'individu trouve dans la modernité sa justification grâce à l'émergence du respect dû à l'autonomie de l'être humain (liberté, droits de l'homme, etc.[22]). Cette caractéristique est également critiquée en raison de son individualisme excessif: la pensée n'échappe pas à la centralité du sujet.

- Troisième caractéristique : recherche de la maîtrise de la nature toujours par le biais de la raison, ici devenue raison instrumentale. Le

> développement technologique qui caractérise la société moderne contemporaine en est le principal résultat. C'est la mise en application technoscientifique de la rationalité. La domination de la nature constitue un des succès les plus étonnants de la modernité. Elle est aussi l'objet de critiques. Malgré son pouvoir d'objectivité et sa magie, créatrice de bien-être, la modernité est mise en cause actuellement en raison du peu de cas qu'elle fait de l'humain et de l'anarchie destructrice de l'environnement dont elle est imputable[23].

La rationalité moderne (première caractéristique), par le biais de la science normale, a pénétré profondément la culture scientifique occidentale; la rationalité instrumentale (troisième caractéristique) domine la civilisation occidentale par le biais de la technoscience et de la technologie; l'individu (deuxième caractéristique), porteur de la conscience qui fait de lui un être humain, n'a pas eu de place dans la structure méthodologique de la science[24]. Voici donc comment on peut définir la modernité en tant que culture de la pensée et en tant que civilisation occidentale du point de vue des caractéristiques essentielles que nous venons de nommer :

1. Du point de vue de la culture moderne, c'est surtout de la culture de la pensée et de l'intelligence dont il s'agit. La culture moderne est la fille de la raison pure de Kant et de son idéalisme philosophique, qui justifie la science par sa rationalité. La modernité fonde la culture sur le plan de la connaissance en non sur celui de la conscience. La culture moderne peut être définie comme une culture de la pensée où la rationalité devient la seule justification légitime de la science.

2. Du point de vue de la civilisation, c'est-à-dire de la modernité agissant sur la nature et sa transformation, la modernité est toujours en orbite autour de la raison en tant que raison appliquée, petite-fille du scientifique rationaliste Descartes. La civilisation moderne peut être définie comme une époque où la rationalité instrumentale se matérialise en excluant toute externalité non rationnelle dans ses procédures.

3. Coincée entre ces deux rationalités – qui répondent à la première et à la troisième des caractéristiques de la modernité mentionnées ci-dessus – se trouve la deuxième : l'être humain, celui-ci étant réduit à l'individu, à l'existence du sujet, à la conscience subjective ou phénoménologique. Du strict point de vue du développement

scientifique moderne, l'être humain n'est l'axe ni de sa culture ni de sa civilisation. L'individu, la personne ne sait pas comment se faire une place scientifiquement reconnue dans le contexte dominant de la raison pure et de la raison pratique. Pour le processus culturel moderne et sa civilisation technologique en tant que discours scientifique, «l'individu, le sujet, ne sont pas seulement inconcevables : ils sont à éliminer»[25]. Étant donné que les deux rationalités dominantes ici décrites n'admettent pas d'externalités autres que rationnelles, le sujet humain n'est pas admissible dans l'universalité anonyme de la pensée. C'est l'ancien héritage de la rationalité aristotélicienne, pour laquelle il n'y a pas de science sur le singulier. L'humain, donc, est tout simplement exclu dans le développement de la méthodologie scientifique comme un élément étranger. La modernité et ses dérivés (science, technoscience, technique et technologie) deviennent ainsi une connaissance et une science qui finissent par exclure individuellement et collectivement l'être humain et, avec lui, sa conscience et la sagesse de la vie. Le sujet, seul représentant de l'«externalité» capable de rapprocher la raison du contexte de la vie humaine, est vide de sens. Pour la pensée rationnelle, l'individu ou la personne ne devient qu'un résidu insignifiant, caché quelque part au fond de l'intention pieuse du chercheur, mais à exclure parce que sans valeur pour la méthodologie et les normes scientifiques. L'homme et la femme modernes n'ont plus d'espace scientifique pour être compris, parce qu'ils n'appartiennent à aucune catégorie rationnelle de la modernité. Pourtant, il n'en était pas ainsi aux origines de la modernité. Cette deuxième caractéristique de la modernité, en particulier l'être humain thématisé comme sujet pensant, sujet de droit, sujet existentiel a occupé beaucoup d'espace dans la pensée moderne pour le perdre au fur et à mesure que le scientisme a gagné du terrain aux dépens de la science. Scientifiquement insignifiant pour la culture de la modernité, banni par les philosophes, l'être humain, après un fulgurant succès comme sujet existentiel dans la première moitié de notre siècle en Europe centrale, sera finalement proclamé mort. Un postmoderne reconnu pour la profondeur de sa pensée l'a très bien dit : «On ne peut penser que dans le vide de l'homme disparu»[26].

Quoi faire?

La question qui se pose actuellement du point de vue d'une démarche scientifique avec conscience est la suivante : Est-il possible d'incorporer l'être humain et l'humanité concrète dans la démarche des cercles scientifiques? Comment faire de valeurs comme la vie, la personne et la

collectivité humaines des composantes internes à la démarche disciplinaire, afin que la vie quotidienne de tous ceux qui vivent et qui meurent soient rattachée d'une certaine manière au processus de légitimation de la recherche scientifique? Disons-le en termes plus classiques : Est-il possible d'incorporer la sagesse dans la science non seulement au niveau des intentions et des objectifs à atteindre mais en tant que partie intégrante de la rationalité scientifique[27]? Cette question, qui peut sembler surprenante de prime abord, ne l'est pas tellement en réalité[28]. Elle se situe dans la lignée d'une série de tentatives de dépassement de la tour d'ivoire du savoir pour atteindre les externalités extrascientifiques et extradiscursives. En effet, la recherche de l'insertion de cette dimension dans un encadrement scientifique comme partie d'une méthodologie n'est pas nouvelle. C'est ce que les sciences sociales ont fait, par exemple, avec la recherche-action; l'anthropologie avec l'observation participante; l'éthique de société avec la méthode interactive; l'approche «résolutique» dans l'analyse globale.

Nous allons conclure maintenant avec quelques considérations orientées de manière à favoriser l'élaboration d'un discours qui aurait comme axe central l'incorporation à la démarche scientifique les valeurs de la vie et de l'histoire humaine. Il s'agit d'inverser la polarité de la science, basée sur la rationalité de la pensée et des actions qui s'ensuivent, pour essayer de la fonder épistémologiquement sur la vie, ce qui implique nécessairement une nouvelle théorie scientifique qui permette de penser, de percevoir et de saisir différemment la réalité. Cette tâche gigantesque exige une solution de remplacement aux aspects réductifs des trois caractéristiques principales de la modernité déjà décrites, ce qui devrait nous amener à :

1. élaborer une nouvelle rationalité ouverte à d'autres types de connaissances plus larges que celles considérées épistémologiquement légitimes par la modernité et qui dévoile la réalité dans une perspective inconnue par la modernité méthodologique;

2. bâtir une méthodologie scientifique apte à incorporer l'existence humaine individuelle et collective au processus disciplinaire comme condition de possibilité d'une science avec conscience;

3. établir les fondements de la pratique de la science dans son ensemble en deçà et au delà d'elle-même, par le biais d'une vision fondationnelle de la nature humaine perçue dans la dynamique du contexte de la biosphère et de l'univers.

Voici des hypothèses qui concernent chacun de ces points:

1. Élargir le concept de rationalité en prenant comme point d'ancrage une connaissance de la connaissance respectueuse de la complexité du réel, mais surtout de son hétérogénéité[29]. Telle la connaissance, tel le savoir. Et la connaissance humaine est beaucoup plus riche que celle présentée par l'épistémologie moderne, qui ne valorise que la connaissance intellectuelle et rationnelle. Les précédents historiques de cette complexité ne manquent pas. Déjà, au temps du philosophe Emmanuel Kant, qui a marqué l'épistémologie moderne de la connaissance, la raison est divisée en trois types différents: raison pure, raison esthétique et raison pratique. Mis à part l'idéalisme kantien qui élimine les différences, cette triple distinction est encore repérable aujourd'hui à l'analyse des langages scientifiques. Un parcours des sciences humaines nous indique qu'il y a trois jeux de langage de base de la connaissance humaine qui répondent à l'anthropologie cognitive la plus élémentaire repérable dans la pratique des sciences comme un acquis incontesté[30]. La nature de l'acte de connaître n'est pas qu'intellectuelle. Celui-ci est «anthroponoétique». En effet, l'ensemble de la connaissance scientifique renvoie à trois modes fondamentaux de connaissances complémentaires, mais irréductibles et hétérogènes. Des phénomènes de précompréhension intelligente et de perception opérationnelle de la réalité débordent trop du cadre d'une représentation rationnelle et statique de la connaissance pour qu'on puisse la classifier aussi comme phénoménologique et dynamique[31].

2. C'est en élargissant le concept de connaissance qu'il est possible de reconnaître un deuxième type de connaissance qui, tout en participant de la raison humaine, se situe entre la perception du réel et la connaissance intellectuelle. Dans le domaine de l'existence du sujet, par exemple, l'approche cognitive exige la présence du réel comme condition de son exercice et comme garantie de ses affirmations. L'attitude du chercheur vise à saisir les phénomènes et à les comprendre plutôt qu'à les expliquer. Les différents courants de la phénoménologie ont essayé d'appliquer une méthodologie radicalement différente et même parfois opposée à la rationalité moderne pour revendiquer la valeur de l'existence humaine et du sujet cons-

cient. Mais cette deuxième orientation méthodologique est toujours restée historiquement dans le domaine du cercle de la modernité. Elle s'est centrée sur le sujet et sur l'existence individuelle, précisément en raison de la mentalité moderne et, de plus, elle s'est fréquemment opposée à la raison pour tirer son épingle du jeu.

3. Agir n'est pas la même chose que penser ou percevoir l'existence. Il y a donc un troisième type de connaissance, généralement réduit à la dimension instrumentale ou utilitariste centrée sur l'action, le mouvement. La nature de cette connaissance n'est ni intellectuelle ni existentielle – sans exclure ces caractéristiques comme composantes – mais procédurale ou dynamique. L'ouverture de la raison pratique à une conception de la connaissance plus large que celle de la raison instrumentale peut se faire par l'externalité des dynamiques de l'histoire réelle de la vie en général et de la vie des humains en particulier. Il s'agit encore d'une question d'approche et de perception du réel.

C'est à partir de l'incorporation épistémologique de fondements externes a-rationnels (ce qui ne signifie pas i-rationnels[32]) que l'on peut échapper au piège du cercle de l'Hydre médusienne parce que c'est le réel, en ultime instance, qui justifie la valeur de nos connaissances. Or, la conception modulaire de la connaissance humaine dont nous venons de parler montre que le réel n'est pas un amas d'êtres à connaître et à comprendre exclusivement par le découpage infini des spécialités disciplinaires et métalangagières, mais plutôt une dynamique ininterrompue et successive du réel de ces êtres. En effet, avec un minimum de recul, l'expérience quotidienne montre que tout ce que nous connaissons a un commencement, un cycle de vie et une fin. Nous savons très bien que les êtres vivants et inanimés sans exception naissent ou apparaissent, vivent ou existent et meurent ou disparaissent dans une succession chronologique précise et un espace bien situé. Le soleil est au mitan de sa vie et l'existence des premières étoiles de l'univers, désormais mortes pour toujours, nous la connaissons par la trajectoire de leur lumière qui parvient encore à nos télescopes. L'approche scientifique n'est pas étrangère à cette vision d'évolution. Elle s'est centrée depuis le temps des Grecs sur le cosmos saisi par la raison (première approche) et c'est encore la voie empruntée de préférence par les sciences de la nature; la science moderne jouera la carte de la raison pratique et instrumentale (troisième

approche) pour dominer la nature et elle reste encore très cosmique («chosiste») dans son approche. Mais, de plus en plus, on est en train de découvrir que notre histoire humaine, y inclus l'histoire de la science, est le résultat d'une évolution biosphérique, biologique et culturelle. On peut mal prétendre avoir une «culture» scientifique quand on a opté consciemment pour ignorer ou ne pas chercher scientifiquement d'où l'on vient et où en est l'évolution cosmique, vivante et culturelle. L'arbre de la pensée de l'Occident s'est déraciné de la biohistoire et c'est une des raisons qui explique pourquoi nous ne savons pas où aller. Pour situer adéquatement la vie humaine au sommet de la science, donc, il faut définir celle-ci comme une spectaculaire combinaison successive de trois éléments : le cosmos, le bios, et l'histoire, c'est-à-dire comme un processus de vie et de mort qui se déroule aujourd'hui parmi les vivants et les humains dans un contexte cosmique. Le nouveau nom donné au réel ne pourra plus être l'ancien être abstrait au cœur de la pensée, mais le processus ininterrompu de la vie et de la mort dans le temps cosmologique, biologique et historique, que l'on peut appeler simplement «biohistoire».

La rationalité qui vise le réel se doit donc de respecter l'hétérogénéité de la biohistoire. Un mouvement de la pensée conforme au mouvement de la réalité ne peut plus être seulement dialectique (raison et outils), mais il se doit d'être inévitablement trialectique[33]. Or, la force d'une trialectique est la présence des externalités comme nouvelle condition matérielle de possibilité pour la connaissance scientifique avec conscience. Disons encore davantage. Le terme même d'«externalité» est encore une façon très moderne de parler. Il indique clairement que la vision de la réalité est à faire à partir d'une connaissance qui exclut ce qui ne lui appartient pas. La biohistoire comme nouveau nom donné au réel exige d'inverser les critères qui légitiment la connaissance scientifique, ce qui veut dire que le point de départ n'est plus la connaissance qui établit comme externe tout ce qui ne lui appartient pas. Au contraire, c'est la connaissance scientifique qui est l'élément externe à la réalité de la vie et de la pensée quotidienne parce que la biohistoire devient l'élément fondationnel vécu, perçu et méthodologiquement saisi par les disciplines scientifiques. Une théorie scientifique systémique, globale et «résolutique»

de la réalité est à faire où la société deviendrait partie prenante du discours afin que la collectivité elle-même puisse avoir accès aux critères de discernement biohistoriques, tout en donnant satisfaction aux normes scientifiques les plus strictes. Ces critères biohistoriques véhiculent la compréhension fondamentale du réel rattachée aux origines des disciplines scientifiques. Dès lors, la signification ultime d'un acte social se mesurera par sa signification directe ou indirecte en tant que processus individuel et collectif vers la vie ou vers la mort de l'être humain[34]. Nous disons «en tant que processus», parce que la vie et la mort ne sont pas à considérer seulement comme des concepts abstraits à saisir à la limite de notre pensée, tel que l'était le concept d'être et du non-être de la mentalité occidentale. En effet, nous retrouvons le processus de vie et de mort à tous les niveaux de la dynamique du réel où les sciences puisent leur sens du réel, lequel évolue dans chaque système spécifique comme, par exemple, la maladie et la convalescence au niveau de la santé; le développement ou le sous-développement au niveau économique et social; la dépendance ou l'autonomie au niveau socio-politique; la croissance ou la régression au niveau pédagogique; l'évolution ou l'involution dans l'ascension de l'homme à la culture, qui constituent autant de processus où la science puise ses objets de connaissances. Vie et mort sont des phénomènes qui précèdent les interprétations en tant que tels et comportent des indicateurs précis nous permettant de savoir si notre discours aboutit dans la biohistoire, s'il est vrai ou s'il est faux. On peut déceler des agents de vie et de mort dans tous les domaines (biologique, social, politique, économique, culturel, etc.) pour établir davantage et d'une façon plus précise l'orientation du mouvement d'une histoire locale, régionale, internationale, sachant toujours que l'interprétation fondamentale est celle qui finira par savoir ce qu'il en est finalement de la vie des vivants.

Notes

1 . «Science avec conscience» est une heureuse expression d'un recueil d'articles d'Edgar Morin, *Science avec conscience,* Paris, Fayard, 1990.

2 . Dicton latin : *Contra facta non valent argumenta.*

3. King, A., Schneider B., *Questions de survie. La révolution mondiale a commencé,* Paris, Calman-Lévy, 1991.

4. «Les pays des Caraïbes exportent des quantités de sucre et de fruits représentant 2 550 calories par habitant et par jour, alors que les enfants y souffrent de carences alimentaires. Les huit pays du Sahel continuaient d'exporter deux à cinq fois plus de protéines (céréales) qu'ils n'en importaient au plus fort de la sécheresse meurtrière des années 1971-1974. Au Brésil, cinq millions d'hectares, soit un cinquième des terres cultivées, servent à produire du soja pour l'Europe occidentale. Partout ces cultures destinées à l'exportation se font au détriment de cultures vivrières et du niveau alimentaire des populations.» A. Gorz: L*es chemins du Paradis: l'agonie du Capital,* Paris, Galilée,1983, pp. 173-174.

5. Pour rester encore dans la période des années 80, voici quelques données révélatrices. Les profits des banques occidentales obtenus du Tiers-Monde ont triplé entre 1973 et 1982. Si on ajoute la fuite des capitaux et les avantages accordés aux investissements dans cette période, on découvre que finalement le Tiers-Monde est devenu un exportateur net de capitaux vers les pays du Nord, de façon similaire à l'or des colonies latino-américaines qui a conditionné favorablement l'essor de l'Europe. C'est ce qui montre, selon Frédéric F. Clairmonte et John Cavanagh, comment le Tiers-Monde finance les pays riches. *Le monde diplomatique,* sept. 1986.

6. J. Ellul, *Le bluff technologique,* Paris, Hachette, 1988, p. 478.

7. C'est à Marx et à Engels écrivant au XIXe siècle que nous devons le sens fondamental du concept d'idéologie tel qu'il est employé actuellement dans la littérature scientifique et philosophique. Engels, dans une lettre à F. Mehring datée du 14 juillet 1893, montre, avec une clarté qui nous dispense de donner des explications, ce qu'est la conscience idéologique: «L'idéologie est un processus que le soi-disant penseur accomplit bien avec conscience, mais avec une conscience fausse. Les forces motrices véritables qui le meuvent lui restent inconnues, sinon ce ne serait point un processus idéologique» K. Marx et F. Engels, *L'idéologie allemande,* Éditions Sociales, Paris, 1968, p. 24.

8. Marx et Engels l'avaient exprimé déjà de façon magistrale. S'opposant à l'idéalisme allemand, ils considèrent le processus réel de la vie humaine comme point de départ *sine qua non* pour éviter l'aliénation intellectuelle de la conscience : Les prémisses dont nous partons ne sont pas des bases arbitraires, des dogmes ; ce sont des bases réelles dont on ne peut faire abstraction qu'en imagination. Ce sont les individus réels, leurs actions et leurs conditions d'existence matérielles (...). À l'encontre de la philosophie allemande qui descend du ciel sur la terre, c'est de la terre au ciel que l'on monte ici. Autrement dit, on ne part pas de ce que les hommes disent, s'imaginent ou se représentent, ni non plus de ce qu'ils ont dans les paroles, la pensée, l'imagination et la représentation d'autrui, pour aboutir ensuite aux hommes en chair et en os ; non, on part des hommes dans leur activité réelle, c'est à partir de leur processus de vie réelle que l'on représente aussi le développement des reflets et des échos idéologiques de ce processus vital. K. Marx et F. Engels, *op. cit.,* p. 36.

9. Nous avons déjà parlé sur ce sujet dans «Éthique et mouvements sociaux au niveau local», Christiane Gagnon, Juan-Luis Klein, Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay, *Le local en mouvements,* Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, 1989, pp. 19-20.

10. Voir notre étude «Vers la démocratie informationnelle : à la recherche d'un sens éthique du développement local et régional», Juan-Luis Klein, Denis Plamondon, Pierre-André Tremblay, *Les régions après l'État, Chili, Pologne, Québec,* Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, 1993, pp. 84-89.

11. *Revue internationale d'action communautaire,* vol. 15-55, 1986, Fisette, et al., «Savoir en crise», p. 3.

12. J. Devooght, «Les jeux de la science et de la guerre», J.P. Naisse (édit.), *Science et éthique,* Fondation Lucia de Broukère, 1987, pp. 34-36.

13. *Op. cit.,* pp. 37-39.

14. E. Morin, *La méthode, la vie de la vie,* Paris, Seuil, 1980, p. 391.

15. Nous avons développé ce sujet dans notre article sur «L'information et la communication dans l'éthique du comportement collectif et prospectif», Danielle Lafontaine, (dir.), *Nouvelles technologies de l'information et société,* GRIDEC, Université du Québec à Rimouski., pp. 189-194.

16. Nous appelons «externalités» les aspects qui, par la nature de la rationalité scientifique, restent hors de sa portée disciplinaire (comme c'est le cas des acteurs de l'environnement, de la conscience humaine, des citoyens concernés, etc.). Ce sont tous des aspects qui ne sont pas incorporés dans le paradigme de la science en tant que procédure méthodologique ni dans l'élaboration des canevas disciplinaires. Il existe, en effet, dans le processus méthodologique moderne, une coupure épistémologique spatiale et temporelle – inévitable d'ailleurs dans la procédure des disciplines – qui détache le discours scientifique de ses origines langagières et perceptives. Le problème n'est pas tant dans la distance produite que dans la méconnaissance des origines et les déviations des intentions premières qui s'ensuivent, ce qui amène au fil du temps à un manque de sens et de légitimité.

17. A. Camus, *La peste,* Paris, Gallimard, 1947, p. 74.

18. Voir plus loin la note 25.

19. King, A., Schneider B. 1991, *op.cit.* pp. 126-127; souligné dans le texte.

20. *Op.cit., loc. cit.*

21. Voir notre article «Éthique et mouvements sociaux au niveau local», Christiane Gagnon, Juan-Luis Klein, Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay, *op. cit.*

22. On parle parfois d'«universalité affective élémentaire» en dialectique (voir E. Morin, *L'esprit du temps: essai sur la culture de masse,* Paris, Grasset, p. 221). Nous préférons parler de l'universel en tant que dimension essentielle à la raison moderne.

23. On trouvera des auteurs qui définissent la modernité à partir de l'une ou de l'autre de ces caractéristiques. Mais les définitions de la modernité peuvent se faire aussi sans les éléments que nous avons énumérés et considérés comme essentiels pour nous. Tout va dépendre des objectifs que chaque auteur considère comme pertinent pour son étude. Voici la description de J. Chesneau, une parmi tant d'autres, en guise d'exemple : Le terme de modernité est donc employé ici au sens de structure générale de la société contemporaine, de *système* qui se définit peut-être par la combinaison originale de deux globalités, celle que dénonçait Sartre et celle dont rêvait Saint-Simon. D'un côté la *sérialisation* des êtres, des conditions, des objets et des mécanismes tel l'ordinateur, la réduction à un modèle unique de vie banalisée. De l'autre, la planète *câblée*, l'interdépendance universelle des économies, des réseaux de communication et des structures politico-sociales, le despotisme du marché mondial.*De la modernité,* Paris, Maspero, 1983, p. 6. (Souligné dans le texte.)

24. La culture, du point de vue des sciences anthropologiques, est l'ensemble des connaissances et des comportements qui caractérisent le vécu collectif d'une communauté humaine ou d'une société déterminée. Dans les oeuvres d'ethnologie, le terme culture devient parfois synonyme d'ethnie, de société ou de civilisation, ce qui donne à ce terme un sens plus large ou plus restreint. La culture, dans ce contexte, est toujours la considération des aspects

immatériels relatifs à l'humain lui-même en faisant abstraction des traces qu'il laisse dans le lieu où il habite. La civilisation, par contre, est la modification matérielle du milieu, résultat de la transformation opérée par le passage des hommes et des femmes, en faisant évidemment ici abstraction de ce que vise la culture. J. Lalup et J. Nélis, *Culture et civilisation,* Paris, Casterman, 1957, 270 p.

25. A. Gorz, *op. cit.* p. 238. Voir aussi E.Morin, *La méthode 2. La vie de la vie,* Paris, Seuil, 1980, p. 391.

26. M. Foucault, *Les mots et les choses,* Paris, Gallimard, 1966, p. 353.

27. *L'Éthique à venir: une question de sagesse? une question d'expertise?* Actes du colloque ETHOS, Université du Québec à Rimouski, 1987. Aucune solution n'a été trouvée satisfaisante.

28. Voir notre article «Vers la démocratie informationnelle: à la recherche d'un sens éthique du développement local et régional», Juan-Luis Klein, Denis Plamondon, Pierre-André Tremblay, *op. cit.* pp. 92-93.

29. Sur la complexité de la connaissance et la connaissance de la connaissance, voir l'oeuvre d'Edgar Morin du même titre *La méthode 3. La connaissance de la connaissance 1,* Paris, Seuil, 1986.

30. «Le triple jeu des structures langagières de base de la connaissance: repère épistémologico-éthique de la représentation». À paraître dans une publication collective du CNRS (Paris) dirigée par G. Vignaux et K. Fall.

31. Op. cit.

32. La rationalité moderne ne permet pas d'ambiguïtés : ce qui n'est pas *rationnel* est tout simplement *i-rationnel.* Pour nous, le terme *a-rationnel* peut inclure et exclure autant l'*a-rationnel* que l'*i-rationnel,* ce qui ouvre un espace pour formuler un paradigme différent de celui de la science normale actuelle.

33. Il faudrait dire cosmos-bio-histoire pour être précis. Mais le terme biohistoire au sens large nous semble suffire. Dès qu'il est question de vie, le terme «biohistoire» ne peut pas négliger la dimension cosmologique.

34. Nous avons exposé cette perspective méthodologique pour la première fois dans «Éthique fondamentale et méthode en sciences sociales», Jean-Pierre Deslauriers et Christiane Gagnon (édit.), *Entre le savoir et l'action: choix éthiques et méthodologiques*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi,1987, pp. 124-125.

PARTIE III

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MODES DE VIE

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

André Joyal
Groupe de recherche en économie et gestion des PME (GREPME)
Université du Québec à Trois-Rivières

Le discours véhiculé, depuis une quinzaine d'années, par les partisans d'un «autre développement» pour les collectivités locales désireuses d'assumer une plus grande part de responsabilité de leur devenir économique a favorisé le recours à une approche inspirée des grandes stratégies militaires. En vertu des principes de Clausewitz, il s'agit :

- de livrer le combat sur le terrain où les avantages sont les plus distinctifs et d'évacuer les positions faibles;
- de concentrer l'action afin d'obtenir une percée significative;
- de construire patiemment de nouveaux avantages distinctifs (Gelinier, 1986).

Ainsi, à défaut de chercher à capitaliser sur les forces et les faiblesses d'un adversaire particulier, c'est à partir d'une meilleure prise de conscience de leurs propres potentialités et de leur propres limites que les forces vives d'un milieu donné fixent les premiers jalons susceptibles de favoriser une dynamique nouvelle. Miser davantage sur les ressources locales prend ainsi la forme d'une substitution de la dépendance envers un pouvoir décisionnel extérieur, public ou privé, en faveur, autant que faire se peut, d'une meilleure maîtrise sur le destin collectif. En ce sens, les initiatives adoptées dans différents pays en vue de parvenir à une plus grande décentralisation de la gestion des économies nationales font ressortir la pertinence de faire appel à la planification stratégique.

Au Québec, la nouvelle politique régionale adoptée au début de 1992 et qui a résulté en la création de conseils régionaux composés d'élus

locaux et de représentants du milieu socio-économique offre une place importante à l'approche stratégique qui doit être mise en pratique tant à l'échelon des Municipalités régionales de comté (MRC) qu'à celui des régions[1]. Il s'agit, au niveau des micro-régions et par la suite au niveau régional, de faire appel aux populations concernées par l'intermédiaire de leurs représentants, élus ou membres d'organismes représentatifs du milieu, afin de déterminer les grands axes de développement sur lesquels se grefferont ultérieurement des projets pouvant répondre à des besoins sociaux, culturels et économiques.

Ainsi, alors qu'il y a trente ans, en pleine économie de marché, prônait l'idée d'une certaine forme de planification économique pour la promotion du développement régional , aujourd'hui, c'est le concept de planification stratégique véhiculé par de nombreux artisans de la décentralisation qui prévaut. Les promoteurs d'un développement endogène voient dans ce concept inspiré d'idées associées à un meilleur fonctionnement de l'entreprise un outil d'intervention parfaitement adapté aux besoins des micro-régions désireuses de développer leur spécificité tout en répondant de manière positive aux menaces que font peser sur elles les conséquences de la restructuration de l'économie mondiale.

La participation des populations locales à un processus décisionnel devant conduire à la mise sur pied d'initiatives susceptibles d'offrir une meilleure qualité de vie ne peut manquer de séduire tant les partisans du développement économique communautaire (DEC) que ceux qui penchent davantage vers le développement économique local (DEL). En prenant position envers cette dernière forme de mise en valeur des ressources locales (le DEL), et après l'avoir distinguée de la première (le DEC), nous nous interrogerons sur l'aspect innovateur de l'approche stratégique par rapport à l'approche traditionnelle qui, telle qu'envisagée au début des années 60, offrait certaines balises à ce que l'on associait alors à l'aménagement du territoire.

En ces temps, pourtant pas tellement éloignés, on n'a pas tardé à constater qu'il était en partie illusoire de concevoir des plans de développement à l'échelon régional à l'intérieur d'une économie dépour-

vue d'un véritable plan national. Or, de nos jours, alors que, dans leur ensemble, les grands mécanismes économiques n'ont pas vraiment changé, est-il réaliste de miser sur la planification stratégique pour favoriser la revitalisation des économies locales? Si, en matière d'équipements sociaux et culturels, les initiatives faisant appel à la fois aux pouvoirs publics et au secteur associatif sont faciles à concevoir et éminemment souhaitables, il en est toutefois autrement pour les projets de création d'entreprises. Pour ces dernières, la finalité première, force est de le reconnaître, est moins de créer des emplois que de rentabiliser une idée ou une ambition. Tout en admettant la possible juxtaposition des finalités sociales et économiques à la faveur d'un entrepreneurship collectif, comme en témoignent nos travaux passés (Bhérer et Joyal, 1987; Joyal, 1989), il n'en demeure pas moins que l'acte entrepreneurial représente avant tout un geste individuel. Tout au plus, dans le cadre de la mise en application d'un processus de planification stratégique, le porteur d'un projet de création d'entreprise peut bénéficier du terreau préparé par les agents de développement responsables de l'animation des différentes phases de la stratégie, tout comme il peut tirer profit de l'appui d'une forme de partenariat qui, en d'autres circonstances, ne lui aurait pas été accessible.

Cependant, en présence d'une situation rendue de plus en plus précaire par la perte d'activités reliées aux anciens avantages comparatifs (ressources naturelles) et donnant lieu à un important exode régional, est-il possible de ne rien faire? Si le principe du laisser-faire, très précieux aux yeux des anciens économistes, réapparaît aujourd'hui dans le discours de ses nouveaux thuriféraires, notre conviction repose sur le constat que la pire des décisions est celle de ne pas en prendre, c'est-à-dire de laisser faire[2]. La reconnaissance des limites de l'approche stratégique n'est pas synonyme de rejet. Admettre la complexité d'une situation ne correspond pas à faire l'apologie de l'inaction. Au contraire, c'est davantage en vertu de la complexité d'une situation caractérisée par de nombreuses variables impossibles à maîtriser qu'il devient nécessaire, dans le cas des micro-régions, de s'organiser afin de protéger leurs habitants de la tourmente qui les assaille.

En conséquence, dans un contexte donné, en faisant appel à des ressources humaines dûment mandatées pour mener à bien des initiatives de développement économique, les populations locales, par l'intermédiaire d'institutions et de mécanismes appropriés, peuvent réagir de manière à préserver leur identité et à maintenir un mode de vie à la mesure de leurs aspirations. Mais, est-il nécessaire d'insister sur le fait que rien n'est facile, chacun ne devant-il pas se garder de semer des illusions susceptibles d'engendrer d'amers lendemains?

Une fois distingué le développement économique communautaire du développement économique local, nous montrerons comment, en mettant en évidence ses principales dimensions, se positionne l'approche stratégique par rapport à l'approche traditionnelle du développement régional. Une appréciation critique à la lumière des faits vécus tentera de montrer, tout compte fait, qu'il s'agit en l'occurrence d'une aventure à tenter en relation avec les besoins des régions ou de certaines de leurs sous-régions.

Distinction entre «DEL» et «DEL»

C'est dans le Bas-du-Fleuve-Saint-Laurent et en Gaspésie qu'ont été vraiment mises en branle les première initiatives d'émancipation économique à caractère collectif dans la foulée des différentes opérations-dignité. Comme aux États-Unis, vers la fin des années 60, à la faveur de l'implantation des premières *Community Developement Corporations* en milieu urbain défavorisé, le *community-based economic development* a vraiment pris naissance; il n'en fallait pas plus pour qu'en français de chez nous l'on parle de développement communautaire. Le mot «économique» s'ajoutera plus tard pour souligner le caractère spécifique des objectifs visés. Vers le milieu des années 80, sous l'influence de l'expérience française, l'expression «développement local» se répandra dans les différents milieux gagnés à l'idée du développement «par le bas».

S'agit-il d'une question de terminologie pour évoquer une même réalité, ou existe-t-il une nuance entre le développement économique communautaire (DEC) et le développement économique local (DEL)? Nous tentons de répondre à cette interrogation (Joyal, 1994) en nous

appuyant sur différentes définitions ou conceptions rencontrées dans la littérature en cette matière, sur les travaux de Perry (1987, 1989), en particulier, pour qui la dimension sociale est primordiale étant donné que le développement communautaire s'étend sur plusieurs fronts lorsque l'on intègre des objectifs sociaux à des objectifs économiques. Or, en France (Greffe, 1989; Chassagne et de Rommefort, 1987, *Le local en action,* 1989) la référence au développement local implique toujours une double finalité: sociale et économique. Cela, même si l'on admet généralement que pour faire du «bon social» il faut d'abord faire du «bon économique».

La référence au développement économique communautaire suscite nécessairement la prise en considération d'un type particulier d'entreprises qui correspondent généralement aux entreprises communautaires que Ninacs (1990) distingue des entreprises traditionnelles en se basant sur les considérations suivantes :

- la volonté de la part d'une collectivité d'engendrer des activités utiles ayant des retombées à la fois économiques et sociales;
- la recherche d'une réponse à des besoins déterminés par leurs membres;
- la gestion participative;
- la promotion, dans leur structure et leur pratique, de valeurs de justice sociale visant l'élimination de la discrimination et de l'oppression.

S'agissant manifestement d'entreprises différentes, l'entrepreneurship ici concerné s'écarte de façon bien sensible de celui que favorisent généralement les diverses stratégies associées au développement économique local tel que pratiqué de part et d'autres de l'Atlantique. Et c'est-là que le bât blesse, selon Dionne (1989), qui s'en prend à la tendance des pouvoirs publics d'intervenir dans le développement économique local par un appel à l'esprit entrepreneurial qui risque d'occulter la dimension sociale (au profit de la dimension économique) et **la place revenant à la participation de la population**[3]. Alors que pour Dionne le développement économique communautaire se caractérise

par son intervention dans un espace marqué par un passé et une identité culturelle à enrichir, le développement économique local, de par sa logique strictement «économiciste», conduit à une rationalisation, à une parcellisation et à une hiérarchisation des territoires locaux qui sont en fonction de leurs capacités productivistes.

À notre avis, cette conception dite économiciste du DEL s'écarte de celle mise en pratique au Québec et en France, notamment, et se rapporte davantage à l'approche américaine du *local development.* Suivant cette dernière, l'entrepreneur, nonobstant les services conventionnels offerts par l'administration locale, agit effectivement individuellement: il est avant tout motivé par la réalisation d'une ambition personnelle. On est effectivement loin d'une approche appuyée sur la promotion d'un développement intégré «(...) qui soutient la fierté des gens, l'esprit de collectivité et la qualité de la vie.» (GRIR, 1990)

Pour sa part, l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC, 1992) associe le développement économique local à une approche centrée sur l'emploi, qui comporte les caractéristiques suivantes :

- une attention particulière est consentie aux activités de coopération (concertation, partenariat) et d'action collective entre les différents acteurs dans le but de mieux utiliser les ressources de la communauté;

- l'intervention porte à la fois sur la promotion de l'entrepreneuriat privé local et des mesures de développement de l'«employabilité» de la population;

- les différentes dimensions du travail sont intégrées les unes aux autres (par exemple, le développement de la capacité de travail est lié à la création d'emplois).

En conséquence, l'IFDEC définit ainsi le DEL :

> *(...) une stratégie d'intervention socio-économique suivant laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité en s'associant au sein d'une structure sectorielle ou*

intersectorielle de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de croissance de l'économie locale.

Quant au développement économique communautaire, l'IFDEC y voit une tendance orientée vers l'idée de «prise en charge», dont voici certaines des caractéristiques :

- des objectifs sociaux s'ajoutent aux objectifs économiques[4]; les deux types d'objectifs sont poursuivis conjointement par la capacité de la dite communauté à planifier et à réaliser un plan d'action;
- la délégation des responsabilités, l'entraide et l'autonomie sont encouragées;
- un préjugé favorable est accordé aux formes économiques alternatives, non traditionnelles (coopératives, entreprises alternatives, entreprises communautaires, autogestion, organisation sans but lucratif;
- les organisations créées se veulent représentatives et responsables auprès de leur communauté.

Ainsi, le DEC se voit défini comme étant:

une stratégie globale de revitalisation socio-économique d'une communauté marginalisée où, par la valorisation des ressources locales et le recours à de nouvelles solidarités, des organisations et des institutions contrôlées démocratiquement par des représentants de cette communauté sont créées et facilitent la représentation de ladite communauté auprès des institutions extérieures qui exercent une influence sur la gestion des ressources locales.

En reconnaissant que le développement économique local accorde une place importante à des buts sociaux, nous favorisons, telle que définie par l'IFDEC, une approche axée sur l'emploi laquelle, à nos yeux, s'intercale entre l'approche américaine et celle préconisée par les plus chauds partisans du «communautaire».

Le DEC, on le voit, fait appel à l'engagement du plus grand nombre possible de personnes d'une collectivité donnée dans la promotion d'un processus décisionnel collectif. Or, tout le monde en convient,

le «communautaire» épuise rapidement. Même ses adeptes les plus convaincus ont tendance à jeter l'éponge par suite de l'épuisement psychologique engendré par des efforts soutenus au fil des années. Un état de fait qui conduit des leaders locaux à opter en faveur du pragmatisme sans qu'ils ne vendent nécessairement leur âme au premier venu.

Par le recours à l'action concertée de différents organismes à vocation socio-économique, les agents responsables du développement économique local visent à consolider et à redynamiser les activités économiques de leur milieu. Ils rejoignent ainsi les vues d'un artisan britannique du développement endogène pour qui seule une faible partie d'une population locale s'engage dans le développement et la gestion de petites entreprises issues d'un effort de la collectivité. La plupart des projets émanent en fait de leaders agissant en vue de l'intérêt commun. En Écosse, par exemple, ces leaders sont de façon générale des élus locaux, alors que dans le reste de la Grande-Bretagne on rencontre surtout des représentants de différents organismes choisis en fonction de leur expérience ou de leur compétence (MacFarlane, 1990).

En somme, si les rassemblements populaires dans les salles d'école ou les sous-sols d'église sont bien utiles pour amorcer une réflexion et sensibiliser la population à la nécessité d'agir dans un sens donné, on conviendra que le développement économique ne se fait pas à main levée. Les populations locales doivent déléguer des responsabilités à des agents de développement dûment mandatés pour chercher des solutions aux problèmes économiques qui les affectent. C'est à eux qu'il reviendra de s'engager dans un processus de planification stratégique : ils devront toutefois être bien conscients que cette dernière n'est pas la panacée de tous les maux qui affectent les régions éloignées des grands centres.

L'ancien et le nouveau

Traditionnellement, pour ce qui concernait la nécessité d'aménager le territoire ou de favoriser le développement dans les régions économiquement faibles, le processus représenté ci-dessous par des flèches était partout le même :

- examen de la situation; - mise en évidence des forces et des faiblesses; - recherche de solutions aux problèmes retenus; - sélection de projets ou d'initiatives; - évaluation de la faisabilité des projets et initiatives; - mise en œuvre de certains projets et initiatives; - évaluation des premiers résultats et réajustement du plan d'action.

Il s'agissait, de la part d'un organisme local, de mettre en pratique un processus décisionnel et de gestion linéaire impliquant différentes étapes déterminées à l'aide d'un calendrier conçu en vue de suivre le déroulement des opérations, généralement étalé sur une période minimale de trois ans. Les responsables d'une telle opération, tout au long des différentes étapes, se devaient de consulter les populations avec lesquelles et pour lesquelles il s'agissait de mettre en œuvre un plan d'action. Ainsi, d'étape en étape, au fil d'inévitables ajustements de parcours, il apparaissait réaliste de croire à la progression d'une région en favorisant un certain nivellement, dans la mesure du possible, des disparités locales et des régions les plus prospères[5]. S'agissait-il de faire de la planification stratégique avant la lettre? Les planificateurs ou animateurs des organismes dédiés au développement régional des années 60 étaient-il des monsieur Jourdain du développement économique? La planification stratégique représente-t-elle vraiment une approche nouvelle?

Cette dernière interrogation obtient une réponse positive de deux chercheurs suisses qui s'appuient sur l'expérience de la politique régionale de la confédération helvétique. Pour Rey et Ratti (1992a), se référer à la planification stratégique ne correspond pas à recouvrir un produit traditionnel d'un emballage nouveau. Même si la nouvelle approche n'en n'est qu'à ses premiers pas au pays des Helvètes, elle montrerait des signes suffisamment distinctifs pour évoquer une vision nouvelle, comme on peut le voir au tableau 1.

Les distinctions, comme on le voit, touchent autant la forme que le contenu. Plutôt que de chercher à répondre à l'épineux problème de la création d'emplois par la venue providentielle d'importants investissements d'origine externe[6], les animateurs du développement économique

local privilégient, de façon générale, des projets de petite dimension, axés sur la diversification des activités et faisant appel à des promoteurs locaux. Pour y arriver, une attention particulière est consentie en faveur du partenariat. Si ce dernier prend différentes formes (Klein et Gagnon, 1991), on s'entend généralement pour reconnaître qu'il suppose une interrelation entre différents acteurs appartenant aux secteurs privé, public et associatif. La contribution des uns et des autres aux différentes étapes de la réalisation d'un projet favorisent l'émancipation en regard des pouvoirs décisionnels extérieurs. Enfin, il ne s'agit plus d'interventions orientées vers les seules régions périphériques que l'on espère ramener dans le giron de l'économie nationale. Toutes les régions et leurs sous-ensembles se trouvent concernés, et ce, de façon permanente, puisque le processus est appelé à se renouveler continuellement selon les résultats des premières expériences. Il s'agit en quelque sorte, comme l'affirme Bryant (1992), de «gérer le changement» de manière continuelle. C'est là l'essence de l'approche stratégique.

La référence au développement économique local s'accompagne toujours du mot «stratégie» au pluriel. Comme on le devine, les agents de développement peuvent puiser à l'intérieur d'une panoplie de différentes possibilités suivant les contextes. Chacune de ces dernières, aux yeux de spécialistes d'Emploi et Immigration Canada, se rapporte à une vision réaliste que pourra adopter la collectivité dans les années à venir: l'évaluation la plus précise possible de la situation de départ et des facteurs susceptibles d'intervenir en cours de route constituent autant de dimensions d'une stratégie de développement (OCDE, 1989) selon ces spécialistes. Cependant, pour bien saisir à la fois les distinctions et les rapprochements entre les deux approches, il importe de s'attarder aux différentes composantes de la planification stratégique.

TABLEAU 1
Politiques régionales traditionnelles et politiques stratégiques

Caractéristiques de la politique régionale actuelle (traditionnelle)	Caractéristiques de la politique régionale stratégique
• Répartition de la croissance et correction des disparités économiques.	• Valorisation des capacités d'innovation de chaque région; promotion de toutes les ressources régionales : économiques, écologiques, sociales, humaines, etc.
• Priorité accordée aux entreprises venant de l'extérieur.	• Priorité à l'esprit d'initiative des acteurs régionaux.
• Attention accordée aux régions présentant des problèmes.	• Attention orientée vers l'ensemble du territoire national.
• Orientations stratégiques avant tout institutionnelles; la région est l'affaire des experts appuyés par les divers acteurs.	• Orientations stratégiques partenariales et contractuelles; la région est l'affaire des acteurs régionaux appuyés par des experts.
• Politique limitée au temps nécessaire à la correction des disparités.	• Politique mise en œuvre en permanence.
• Fédéralisme (ou régionalisme) fondé sur la concurrence.	• Fédéralisme (ou régionalisme coopératif).
• Adoption de mesures d'aide aux projets d'infrastructure matérielle ou de mesures appuyées sur des transferts financiers.	• Adoption de mesures d'incitation visant à influencer le comportement de tous les acteurs régionaux et d'autres exigeant des transferts réels (appuis, conseils, aide à l'innovation, animation, etc.).

Les composantes de la planification stratégique

Rey et Ratti (1992b) définissent l'approche stratégique en retenant cinq dimensions : l'anticipation, l'arbitrage, le contenu, la mise en œuvre, l'évaluation.

Toutes sont étroitement interdépendantes de façon à éviter, malgré la logique apparente (avant de mettre en œuvre, on imagine bien au préalable une certaine anticipation), une évolution linéaire de l'ensemble du processus. L'insistance sur la circularité s'explique par l'importance de tenir compte du fait que de nouveaux éléments peuvent être pris en considération à tout moment, ce que n'autorise pas le processus linéaire dont le respect des différentes étapes rend problématiques les retours en arrière. C'est d'ailleurs cette absence de souplesse qui, entre

autres, fait perdre à l'approche traditionnelle une grande partie de son intérêt, la planification stratégique laissant place, pour sa part, à la souplesse.

Parmi ces cinq dimensions, c'est **l'arbitrage** qui constituerait plus souvent qu'autrement la pierre d'achoppement, même si toutes sont indispensables comme on le verra plus loin. Rey et Ratti assimilent cette dimension à la définition des règles du jeu à respecter pour résoudre le problème posé. «Complexité des problèmes et multiplicité des acteurs exigent une attention extrême au processus de décision : qui décide et qui est consulté? Comment la décision est–elle prise, que ce soit lors de l'élaboration de la politique ou lors de sa mise en œuvre? Il y a bien évidemment la procédure définie par la loi mais il y a aussi le jeu social des acteurs qui tentent d'influencer politiquement, socialement et économiquement la décision. Ces deux dimensions relèvent de l'arbitrage.» (1992)

Tout en admettant cette vision des choses, avant de proposer notre propre vision de la planification stratégique, il importe de toujours avoir bien à l'esprit ses principaux objectifs :

- fournir aux collectivités davantage de maîtrise sur des changements qu'elles ne peuvent éviter;
- permettre aux collectivités de faire des choix parmi des variables qui exercent une influence sur leur qualité de vie;
- donner un cadre de référence favorable à la prise de décision en vue d'un environnement ouvert, dynamique et incertain;
- maximiser l'efficacité des décisions susceptibles de donner une orientation favorable aux collectivités (EIC, 1993).

L'atteinte de ces différents objectifs est fonction de l'interrelation entre un nombre donné de dimensions, lesquelles, malgré une logique évidente dans le déroulement, comme l'indique la figure 1, peuvent faire l'objet d'une mise en activité en tout temps, dans un ordre indifférencié, en fonction des circonstances.

FIGURE 1
Les dimensions de l'approche stratégique[7]

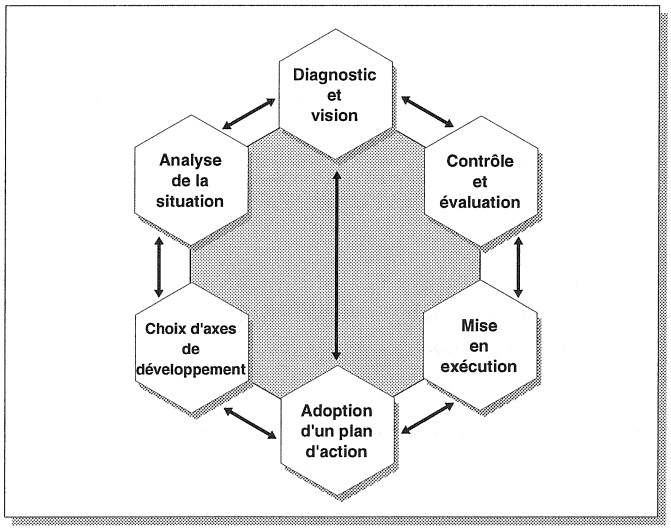

Diagnostic et vision

Point n'est besoin d'expliquer ce qu'est un diagnostic. Les régions québécoises et leurs sous-divisions ont fait l'objet de plusieurs évaluations ces dernières années. Il est inutile de chercher à identifier une fois de plus la nature de la structure économique de chacune d'entre-elles. Ce qui est moins connu, par ailleurs, c'est le processus conduisant à l'obtention d'une vision claire et précise de la forme que peuvent prendre les collectivités. Par vision, on se rapporte généralement à l'état souhaité d'une collectivité sur une période de dix ans. La diversification de l'économie peut être un objectif défini à l'intérieur de cette vision afin de réduire la dépendance envers certains acteurs externes.

Analyse de la situation

Le diagnostic étant réalisé, il s'agit alors de bien évaluer les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces qui caractérisent toute collectivité. C'est cette démarche qui conduit à l'adoption d'une stratégie d'ensemble pour les années à venir, conformément à la vision dégagée.

Choix d'axes de développement
Cette étape consiste à définir de grandes orientations : tourisme et loisir; services relationnels; mise en valeur de la forêt; développement de la sous-traitance; appui à l'entrepreneuriat; amélioration des infrastructures physiques et culturelles, etc. À cette étape, aucun projet précis ne fait encore l'objet de décisions.

Adoption d'un plan d'action
En s'appuyant sur les choix adoptés et sujets à révision, certains projets ainsi que leur porteur sont soumis à une première attention. Des études de faisabilité permettent de retenir les idées les plus réalistes et les plus avantageuses en fonction de critères multiples.

Mise à exécution
Il revient en général à une structure de soutien déjà existante (une Corporation de développement économique, un Comité d'aide au développement des collectivités) ou nouvellement constituée de se faire le maître d'œuvre de la réalisation des projets retenus. Ses responsables seront redevables envers l'ensemble des acteurs appartenant au tissu socio-économique, lesquels sont les principaux architectes de l'ensemble du processus.

Contrôle et évaluation
Étape cruciale s'il en est une. Trop de bonnes intentions soulèvent des espoirs non satisfaits faute d'un suivi adéquat. Des projets meurent prématurément par manque d'une attention suffisante aux différentes étapes de leur évolution. Suivre de près et réajuster le tir au besoin s'imposent comme une nécessité absolue.

Malgré la circularité entre les différentes étapes (voir figure 1), la logique impose de commencer par le diagnostic et la vision. En fait, le mécanisme du marché à la base de notre système économique oblige une grande souplesse dans la mise en application du processus. Rien ne peut être planifié de façon définitive. Les variables en présence sont appelées à changer continuellement dans un monde ouvert. Ainsi, des porteurs de projets peuvent, à tout moment, se présenter avec de nouvelles idées.

L'existence d'un plan d'action ne doit pas faire obstacle à la prise en considération d'idées nouvelles. Au contraire, la mise en œuvre d'un processus de planification stratégique doit faciliter l'adoption de nouveaux éléments. Il en est de même pour les ajustements rendus nécessaires par suite de modifications du milieu externe : arrivée inespérée d'une multinationale; modification sensible du taux de change; augmentation draconnienne du prix des ressources énergétiques; changements importants dans les règles du commerce international; percée de nouveaux pays concurrents (en voie de développement ou ex-pays socialistes), etc.

Si une collectivité décidée à se prendre en charge a recours à l'approche stratégique, elle ne peut le faire que par l'intermédiaire d'un organisme qui existe déjà ou qui sera spécialement mis sur pied dans ce but. Il revient aux «forces vives» du milieu concerné de confier à des agents de développement le mandat de cheminer à travers les différentes étapes qui doivent conduire à l'adoption d'un plan d'action. Dès le départ, les acteurs à l'origine du processus doivent s'assurer que les responsables de la structure de soutien feront appel à la contribution du plus grand nombre possible d'intervenants, les idées mises de l'avant et susceptibles de donner lieu aux premières initiatives ne devant en aucune façon être l'émanation de quelques individus qui agissent uniquement de leur propre chef et sont peu soucieux de représenter les vues de leur collectivité. **Informer, animer et agir** : tels sont les trois mots clés qui précisent bien la nature du mandat de l'organisme investi de la responsabilité de donner à la collectivité un souffle nouveau.

Le DEL et les obstacles à surmonter

«Le problème avec la planification stratégique, c'est la paternité des projets, personne n'a vraiment le monopole d'une idée et les occasions de conflit pour y donner suite sont nombreuses.» Cette affirmation du directeur d'un conseil régional illustre bien le problème de l'arbitrage mentionné plus haut lorsqu'il fut question de l'expérience suisse. En région, certaines idées véhiculées, au cours des années, par des personnes appartenant à différents organismes socio-économiques, remontent toujours à la surface au moment de mettre de l'avant des projets de

création d'emplois. À l'occasion de différentes consultations ou lors de la tenue de colloques sur le développement ou encore par l'intermédiaire des médias locaux, des idées sont avancées et maintes fois répétées. Elles peuvent se rapporter, par exemple, à l'aménagement des rives d'une rivière ou d'un lac dans un but récréo-touristique; à la création d'une entreprise s'adonnant à la pisciculture; à l'implantation d'un centre de récupération et de recyclage; à la mise sur pied d'un festival annuel; à la mise en valeur des produits forestiers; à l'exploitation de créneaux particuliers reliés au secteur agro-alimentaire, etc. Quand un organisme ou un regroupement de personnes décident de donner la priorité à une de ces idées, les réactions suscitées par une telle initiative ne manquent pas. Le plus souvent, ce qui est regrettable, c'est qu'elles ne vont pas dans le sens de la solidarité.

Tout le monde s'entend sur la nécessité de faire quelque chose, mais le consensus souhaité, afin d'éviter l'éparpillement et la dispersion des énergies, ne s'obtient pas aisément. C'est précisément quand la paternité d'un projet ne peut revenir à un porteur bien identifié, c'est-à-dire lorsque l'idée n'est pas vraiment nouvelle, que les problèmes se posent. En fait, comme l'écrit Jean-Pierre Filiâtre dans un rapport pour le Commissariat au plan : «La concertation est difficile car le terrain est toujours un peu miné. Les arrière-pensées politiques ne sont jamais absentes, les rivalités ne sont jamais loin. Pour que ça marche, il faut des procédures claires, des garanties de compétence et l'existence de contre-parties et des possibilités de négociation.» (1991) Pour cet auteur, trois catégories de raisons font obstacle à la bonne marche d'une approche stratégique : des doutes sur sa pertinence; des doutes sur l'existence de concepts fiables; la difficulté, pour ce qui est des structures de gestion, d'être adaptées à une attitude stratégique.

Il faut, bien sûr, non seulement croire au bien-fondé de la démarche, mais encore faut-il savoir comment la mettre en marche. Après quelques années de fonctionnement, les responsables des Comités d'aide au développement des collectivités (CADC) et ceux des Centres d'aide aux entreprises qui en découlent[8] ont tous reconnu la nécessité de recourir à un programme de formation spécialement adapté aux carac-

téristiques et aux exigences de la planification stratégique. L'opération est complexe et ne peut laisser libre cours à l'improvisation et aux tâtonnements. Les responsables doivent, d'une part, cueillir une gamme très variée d'informations dans leur espace d'intervention et, d'autre part, entrer en interrelation avec un grand nombre d'acteurs appartenant à toutes les sphères d'activité. Généralement, ils ne tardent pas à constater à quel point le terrain peut être effectivement miné.

En effet, il importe de prendre en considération l'existence de multiples interventions qui, si elles ne portent pas toutes l'étendard de la planification stratégique, visent sensiblement les mêmes buts, mais dans des contextes différents et pour des horizons différents. Dans quelle mesure, au Québec, les plans d'action des CADC peuvent bien cadrer avec ceux des MRC et, par la suite, avec ceux de chaque région à laquelle elles appartiennent dans le cadre de la nouvelle politique régionale? De quelle façon leur action peut-elle s'agencer avec celle des commissariats industriels et de tout autre organisme ayant la responsabilité d'animer le développement économique d'un milieu donné? Encore une fois, on retrouve ici le problème de **l'arbitrage**, lequel est rendu d'autant plus complexe que l'on se trouve en présence d'un écheveau formé par les «implications» qu'entraînent les juridictions des trois paliers de gouvernement. Les élus ont des priorités bien établies, plus souvent qu'autrement, en fonction de leurs échéances électorales. Ils sont pressés de couper les rubans et de voir paraître leur photo dans le journal local[9], ce qui a pour conséquence de privilégier le court terme et les projets qui s'y rapportent. Une telle attitude ne manque souvent pas de multiplier les occasions de conflits avec les acteurs non élus. Les hommes politiques et les fonctionnaires fédéraux tendent à favoriser les interventions à l'échelle des MRC en collaboration avec les élus municipaux, alors que du côté de l'administration provinciale on tend à favoriser l'échelon régional en intervenant de concert avec les Conseils régionaux de développement. Or, on ne connaît guère de projets qui peuvent se dispenser du concours de l'un et l'autre des différents paliers gouvernementaux. Cet état de fait explique la gamme de tractations exigées avant la pose d'une première pierre.

À ces complications s'ajoute le choix de localisation d'une initiative faisant appel à la contribution de différentes municipalités. Par exemple, si l'idée de la création d'un éco-musée parvient à atteindre le stade d'avant-projet, le cheminement qui le conduira vers sa réalisation exige un consensus sur le lieu même de l'implantation. L'arbitrage requis pour mener à bien un projet parviendra-t-il à surmonter l'immense obstacle que représente l'esprit de clocher, qui conduit souvent les acteurs concernés à prêter leur concours dans la mesure où le projet se réalise dans leur propre cour?[10] Une fois résolu le délicat problème de la localisation, reste à s'assurer que les différents partenaires sauront respecter leurs engagements en assumant leur part du financement requis.

Toute cette dynamique épuise à la longue même les plus convaincus. Il est vrai que ces derniers, communément désignés comme faisant partie des forces vives du milieu, peuvent développer des sentiments de frustration par suite du constat qu'ils font d'être toujours les mêmes à se retrouver aux premières lignes de combat. Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, le développement économique mobilise difficilement tout le monde. L'indifférence affichée par la majorité de la population, à défaut de surprendre, a néanmoins, avec le temps, des effets démobilisateurs susceptibles de conduire certains éléments traditionnellement les plus fiables à baisser les bras et à abandonner leur intérêt pour le mieux-être collectif. C'est le phénomène TLM : «Toujours les mêmes». Au niveau d'une Municipalité régionale de comté type, ils sont trente, tout au plus. À défaut de faire appel à de nouveaux intervenants, les responsables de la planification stratégique risquent de se retrouver dans une situation similaire à celle de la parabole de l'Évangile qui déplore le faible nombre d'ouvriers en présence d'une moisson abondante. La moisson, ici, c'est bien sûr le travail à abattre pour éviter à tout le moins une plus grande dégradation de la situation économique. La démobilisation possible des acteurs accentue les risques que les champs retournent en friche faute de bras pour conserver leur vocation traditionnelle ou pour leur en donner une nouvelle.

Et c'est cette même démobilisation d'acteurs dont la contribution est jugée indispensable qui, dans bien des cas, oblige l'abandon de pans entiers d'un plan d'action adopté en vue de guider les principales

interventions pour une période donnée. Si la planification stratégique a pour avantage de permettre de mieux composer avec les changements, ceux-ci, s'ils se font trop nombreux, risquent de rendre caduque toute allusion à une démarche conçue à partir d'une vision précise de ce qu'est la collectivité et de ce qu'elle pourrait devenir. Une éventualité qu'accentue l'essence même d'un système économique dont la pierre angulaire est précisément la liberté d'entreprendre.

En effet, c'est le propre d'une économie de marché de donner lieu à des abandons d'activités et de susciter des implantations nouvelles suivant les aléas du fonctionnement du mécanisme économique. Or, l'expérience des anciennes économies de type soviétique l'a bien montré: le plan et le marché sont deux concepts antinomiques. Évidemment, dans le cadre de la décentralisation économique qui nous intéresse ici, on est bien loin d'un contexte caractérisé par une tentative de partage du pouvoir entre un Bureau central de la planification et des unités de production situées aux échelons régional et local. Il n'en demeure pas moins qu'il peut paraître illusoire aux yeux de plusieurs de concevoir un plan d'action à visée économique, c'est-à-dire reposant sur une gamme plus ou moins importante de projets de création d'entreprises sur une période de trois à cinq ans.

Les conditions du marché faisant l'objet de continuelles modifications rendent difficile, voire presque impossible, toute forme de planification. Le projet d'un centre d'interprétation de la nature peut perdre de son intérêt en raison de l'implantation d'une activité similaire dans une collectivité voisine et il en va de même pour tout autre type d'activité. De plus, que font les responsables d'une structure de soutien engagés dans une démarche stratégique lorsque, de façon inopinée, se présente un porteur de projet ayant en tête une idée à laquelle personne n'avait songé préalablement? Pour peu que le projet repose sur des bases aux apparences solides, les animateurs de développement, trop heureux d'avoir enfin une occasion d'exercer leur rôle d'accompagnateurs, n'auront aucune hésitation à faire bénéficier les idées du dernier venu d'une position prioritaire dans leurs préoccupations. C'est ainsi qu'avec le temps, un plan d'action[11] vient s'ajouter à d'autres documents sur une tablette!

D'aucuns soutiendront qu'il ne peut en être autrement, puisque le geste d'entreprendre ne peut découler d'une initiative collective. Si l'implantation d'un musée ou d'un quelconque centre culturel s'imagine difficilement sans un effort collectif, il en est tout autrement d'une champignonnière, une micro-brasserie ou de la majorité des entreprises de transformation ou de services. Des idées seront toujours lancées, des études de marché peuvent démontrer la pertinence de promouvoir certains créneaux, mais l'absence d'un entrepreneur pour en assumer la responsabilité empêchera toujours le passage aux actes. C'est ce qui explique l'empressement des responsables d'une structure de soutien à accueillir à bras ouverts tout entrepreneur en puissance sans plus de considération envers les priorités déterminées dans le cadre du plan d'action initial.

Enfin, qu'advient-il de la planification stratégique en présence de la venue providentielle d'un investissement majeur appelé à créer quelques centaines d'emplois? Une éventualité qui réjouit tout le monde, à commencer par ceux dont l'action, en principe, est totalement motivée par la recherche de réponses au problème de sous-emploi de leur collectivité. Devoir gérer une situation ainsi «favorablement perturbée», on en conviendra, suscite l'envie de tout agent de développement local. Or, en présence d'un tel événement, c'est précisément l'existence d'une démarche stratégique qui facilite les ajustements indispensables permettant de tirer le meilleur parti possible. La formation de la main-d'œuvre, le recours à la sous-traitance, la mise sur pied d'infrastructures sociales sont autant d'exemples d'interventions qui pourront incomber à la structure de soutien, dont la raison d'être ne peut faire l'objet d'une remise en cause.

En somme, malgré les multiples bâtons s'intercalant dans les roues du char des responsables de la planification stratégique et malgré sa contradiction apparente avec l'essence même de la démarche entrepreneuriale, cette approche, si elle n'existait pas, demanderait à être inventée. Et ce, à condition que sa portée et ses limites soient bien prises en compte.

La planification stratégique : la moins mauvaise des stratégies

Ne rien faire et laisser au libre jeu du mécanisme du marché le soin de déterminer le devenir des régions[12] constitue une solution de rechange à rejeter sans hésitation. Si les lois économiques sont incontournables, les hommes ont quand même appris, au cours du XXe siècle, à composer avec elles de façon à ne pas en être totalement dépendants et surtout à ne pas en être les passives victimes. Puisque l'on doit admettre les contraintes qui limitent l'efficacité de la planification stratégique, il devient pertinent de tenir compte de la suggestion des spécialistes d'Emploi et Immigration Canada (OCDE, 1990) qui recommandent de redéfinir celle-ci dans le contexte du développement local, quitte à trouver un nouveau terme pour illustrer sa mise en application à l'échelon des micro-régions auxquelles s'applique le programme Développement des collectivités. Cette suggestion est appuyée sur le fait que ce n'est pas tant l'exercice de la planification qui définit l'approche, mais plutôt une série d'éléments réunis dans une démarche cohérente axée sur la collectivité.

En d'autres mots, il s'agit de mettre de l'avant des moyens d'intervention qui permettent de réagir en présence de certains événements et, encore mieux, qui favorisent un comportement proactif. Privilégier le changement et non simplement réagir à ses conséquences : telle est l'essence de la démarche que doit adopter une collectivité à travers un organisme qui, comme le souhaite MacLeod (1989), soit directement responsable devant celle-ci plutôt que vis-à-vis d'une instance gouvernementale. En effet, dans ce dernier cas apparaissent inévitablement des jeux d'alliances et des compromis susceptibles de limiter la marge de manœuvre des agents de développement. C'est pourquoi il est souhaitable que les intentions à la base du programme Développement des collectivités soient respectées. Au moment de l'entrée en vigueur de ce dernier, il était entendu que les CADC devaient cheminer, dans un horizon de cinq ans, vers une complète autonomie financière. Le milieu auquel ils appartiennent était appelé à prendre la relève du gouvernement fédéral pour assurer la poursuite de leurs activités.

Or, les CADC, pour un grand nombre d'entre eux, sont entrés dans une phase dite de «deuxième génération», leur mandat étant

renouvelé à partir de l'expérience acquise et à la faveur d'un programme de formation servant à combler les besoins fixés par les responsables eux-mêmes. Cette décision repose sur un constat aux apparences contradictoires. D'une part, l'expérience de la «première génération» est suffisamment favorable pour conduire à son renouvellement[13]; d'autre part, cependant, malgré les bons résultats enregistrés, les collectivités concernées n'ont pas été suffisamment impressionnées pour consentir à prendre la responsabilité du financement d'une telle structure de soutien; par conséquent, l'aide gouvernementale demeure indispensable. On retrouve ici une situation qui n'est pas sans rappeler les Corporations de développement économique et communautaire de Montréal, dont les réalisations des trois pionnières, à partir du milieu des années 80, ont conduit à la création récente de trois nouvelles. Encore une fois, l'assistance financière fournie à l'époque par l'OPDQ fut conçue pour un horizon de trois ans, après quoi chaque corporation devait compter sur différentes formes d'auto-financement pour poursuivre ses activités. Comme on le devine, l'auto-financement proprement dit s'avérant impossible, d'autres instances gouvernementales interviennent pour assurer le bon fonctionnement (Joyal, 1995). Inutile de spécifier que chaque emploi créé par ce type de structure, en milieu rural comme en milieu urbain, coûte beaucoup moins cher que ceux engendrés par une aluminerie ou autre papeterie.

«Ils coûtent moins cher mais ils rapportent moins», s'empressent d'ajouter certains esprits que les caractéristiques et les retombées du développement économique local laissent sceptiques. Ils ont raison. Lorsque la principale usine d'une localité mono-industrielle, par exemple une papetière, ferme ses portes, les emplois engendrés par la création de petites entreprises et la consolidation des emplois créés par les PME locales n'offrent pas d'aussi bonnes conditions salariales. C'est pourquoi, aux yeux de plusieurs, le développement économique est synonyme de grande entreprise. «Une bonne aluminerie vaut cinquante entreprises de portes et fenêtres», affirmait cet ancien ministre du gouvernement du Québec en tirant sur ses bretelles dans un geste de fierté par suite de l'annonce de la venue prochaine d'un investisseur étranger que de généreuses subventions ou des tarifs énergétiques pré-

férentiels étaient parvenus à séduire. Mais encore faut-il que l'aluminerie en question ne s'engage pas dans un jeu à somme nulle parce qu'il entraîne, sous l'influence de l'encombrement des marchés, le licenciement d'un nombre équivalent de travailleurs d'une organisation concurrente dans une autre région. Les énergies et les espoirs investis dans la poursuite d'un projet aux allures messianiques et à faible probabilité de réussite pourraient à la place être canalisées vers la réalisation d'un plan d'action caractérisé par une gamme variée de projets beaucoup moins ambitieux, mais susceptibles d'assurer à une collectivité les moyens de conserver son identité et sa cohérence sociale. Le manque à gagner en termes salariaux par rapport à ce qu'offre une grande entreprise étant compensé par des avantages d'ordre qualitatif.

Conclusion

Pour ce qui concerne le développement des régions, il faut oublier le souhait d'Alphonse Allais de déplacer les villes à la campagne. Maintenir en vie les régions ne correspond pas à une imitation du mode de vie qui prévaut dans le Montréal métropolitain. S'il faut de hauts salaires pour se procurer une voiture de luxe, il en va autrement pour bien vivre. Aux individus de choisir. Pour ceux dont le modèle productiviste ne constitue pas la seule avenue envisageable, la planification stratégique offre une possibilité de **vivre et de travailler au pays**. Cette expression, mise de l'avant en France au début des années 80 par les partisans d'un «autre développement», reflète bien la réalité qui se présente à ceux qui, tout en composant avec la logique des mécanismes économiques, envisagent un autre modèle de développement sans vouloir «changer le système». Pour peu que les acteurs concernés acceptent les exigences d'un autre modèle et veulent bien se donner les moyens pour le réaliser, tous les espoirs sont permis. À titre d'illustration, pourquoi ne pas reprendre, à notre tour, le célèbre exemple du JAL, dans le Témiscouata. Le salaire horaire de 12.00$ qu'offre l'usine Cercueils Saint-Laurent inc., une ancienne coopérative créée aux belles heures du «communautaire», semble convenir à des travailleurs qui ignorent les inconvénients associés aux embouteillages de la banlieue montréalaise (Foglia, 1993).

En somme, au risque d'employer un lieu commun, disons qu'il n'existe pas de formule miracle. Les réponses au problème de l'exode

rural et à celui de la menace de désertification qui l'accompagne ne se trouvent pas facilement. La mise sur pied d'une structure de soutien aux initiatives locales s'avère le premier geste à poser de la part d'une collectivité désireuse d'unir ses forces dans le cadre d'une démarche partenariale. À la faveur de cet outil de développement, les rares porteurs de projets de création d'entreprise pourront obtenir les appuis précieux qui facilitent le passage des intentions aux engagements concrets dans les meilleures conditions possibles. Et s'il s'agit d'entreprises dûment incorporées suivant la première loi des compagnie, cela ne doit pas poser problème, le pragmatisme devant conduire à admettre que, sans les entrepreneurs et leurs différentes motivations, il y a peu de chances d'assister à l'émergence d'initiatives de création d'emplois.

Notes

1. On en veut pour preuve les propositions de consultants privés tels Mallette, Major, Martin, *Guide du plan stratégique*, octobre 1992, et Samson, Bélair, Deloitte et Touche, *Processus de planification stratégique régionale*, 1992.

2. Comme au temps de l'exode des Québécois vers les filatures de la Nouvelle-Angleterre.

3. C'est nous qui soulignons.

4. Pourtant bien présents avec le développement économique local tel que nous le précisons plus haut.

5. Dans la foulée de l'expérience du BAEQ, on envisageait ainsi le développement des régions du Québec au moment de la création de l'OPDQ, à la fin des années 60.

6. Cf. le triste exemple de la papeterie de Matane. L'implantation, pour une période d'une année et demie, d'une entreprise venant de l'extérieur allait à l'encontre des intentions originales des promoteurs du projet qui, conformément aux exigences de l'approche stratégique, avaient opté en faveur d'un entrepeneuriat régional.

7. Le nombre de dimensions varie suivant les auteurs. Ainsi Bryant (1992) propose les sept suivantes: 1) établir la vision et fixer les objectifs généraux; 2) analyser de façon réaliste les points forts, les faiblesses, les ressources et les occasions de développement; 3) identifier des scénarios de rechange; 4) choisir les scénarios; 5) développer des plans d'action; 6) planifier en cas d'imprévus; 7) contrôler et évaluer.
   Pour leur part, Green et Lewis (1992) distinguent pas moins de neuf dimensions: 1) préparation à la planification; 2) vision et identification des valeurs; 3) définition d'une mission particulière; 4) analyse de la situation; 5) prise en considération de diverses options; 6) adoption de buts stratégiques; 7) planification opérationnelle (comment faire); 8) mise en œuvre; 9) contrôle et évaluation.

8. Organismes reliés au programme Développement des collectivités (PDC) d'Emploi et Immigration Canada. De 1986 à 1991, pas moins de 214 CADC à travers le Canada ont été constitués en s'inspirant des principes suivants :

- la formation et la création d'emplois font l'objet d'un partage de responsabilité entre les gouvernements et le secteur privé et doivent être favorisées à partir d'un soutien à la petite entreprise et à l'entrepreneuriat;
- les mesures favorisées doivent faire preuve d'innovation, de flexibilité et d'adaptation aux besoins du milieu, être simples, faciles à mettre en application et éviter le double emploi.

9 . Ce que nous qualifions de syndrome de la page trois d'un quotidien régional tel *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, *La Tribune* de Sherbrooke, *Le Quotidien* de Chicoutimi.

10 . Dans une sous-région donnée, il nous a été permis de constater l'existence de quatre centres de ski alpin de réalisation récente dont aucun n'est rentable. Un consensus n'avait pu être obtenu sur un projet englobant l'ensemble des municipalités concernées.

11 . Généralement désigné, parfois avec un brin de dérision par ses responsables, comme étant «la brique».

12 . Ce qui pourrait signifier pour la Gaspésie, abstraction faite des Amérindiens, un retour à l'état dans lequel Jacques Cartier l'a découverte...

13 . En fait, tous les observateurs tendent à affirmer que le programme Développement des collectivités est le meilleur des vingt dernières années. Dans ce cas, autant dire que c'est le meilleur jamais adopté par un gouvernement canadien en vue de composer avec le problème du sous-emploi. Il est dommage que l'avènement d'un nouveau gouvernement issu de l'ancienne opposition compromette par l'absence d'appuis adéquats la survie d'un bon nombre de ces structures. En 1994, les CADC se sont transformés en Société d'aide au développement des collectivités en fusionnant avec les Comités d'aide aux entreprises.

Bibliographie

BHÉRER, H., et JOYAL, A. (1987) *L'entreprise alternative: mirages et réalités*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

BRYANT, C. (1992) *Le développement communautaire durable, le partenariat et la préparation de propositions de projets réussies*, Hudson, Stratec Communiactions Inc.

CHASSAGNE, M.-E., et De ROMMEFORT A. (1987), *Initiatives et solidarités*, Paris, Syros.

DIONNE, H. (1989), Le développement local villageaois comme projet de société, dans *Le local en mouvement*, Chicoutimi, GRIR/UQAC.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA (1993) *Développement économique local et la planification tratégique.* Manuel de l'animateur ou de l'animatrice

FILIÂTRE, J.-P. (1991) *Méthodologie de la planification stratégique régionale*, rapport final, Paris, Commissariat général du plan.

FOGLIA, P. (1993) «Le JAL est vivant, il fait des cercueils», *La Presse*, 13 mars.

GAGNON, C. et KLEIN, J.-L. (1991) «Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social», *Cahiers de géographie du Québec*, vol 35, n° 95, septembre.

GREEN, F., et LEWIS, M. (1992) *Strategic Planning for the Community Economic Development Practioner*, Vancouver, Westcoast Development Group.

GÉLINIER, O. (1986) *Stratégie de l'entreprise et motivation des hommes*, Paris, Hommes et techniques.

GREFFE, X. (1989) *Décentraliser pour l'emploi*, Paris, Economica.

GRIR (1990) «Un pays à construire», *Réseau* , mars.

IFDEC (1992) *Le développement économique communautaire et les CDEC montréalaises.* Colloque d'orientation, cahier du participant, Montréal.

JOYAL, A. (1989) «Les entreprises alternatives au Québec», dans *L'Autre économie: une économie alternative?* sous la dir. de B. Lévesque, A. Joyal, et O. Chouinard, Québec, Presses de l'Université du Québec.

JOYAL, A. (1994) «PME et développement territorial», dans *Théorie et pratique dans les PME*, Québec, Presses interuniversitaires et Paris, Economica.

JOYAL, A. (1995) «Community Economic Development: the Case of Montreal», in *Community Economic Development,* D. Douglas (edit.), Toronto, McGraw-Hill

Le Local en Action, (1989) Actes d'un colloque international, Paris, Les Éditions de l'Épargne.

MacFARLANE, R. (1990), «C-BED, L'expérience britannique», *Revue d'économie sociale*, juin.

MacLEOD, G. (1989) «Le développement communautaire: quelques expériences canadiennes», dans *L'Autre économie: une économie alternative*, op. cit.

NINACS, W. (1990) «L'intervention communautaire: une alternative à l'intervention sociale», *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 9, n° 1.

OCDE (1989) L*a planification stratégique axée sur la collectivité: une approche au développement économique et la mise en valeur du potentiel local dans les régions rurales du Canada*, SME/ILE/89.12, Paris.

PERRY, S. (1987), *Communities On The Way: Rebuilding Local Economies in the United Sates and in Canada.* State University of New York Press.

PERRY, S. (1989), *Le développement régional par l'engagement communautaire*, Ottawa, Cahier du Conseil économique du Canada, n° 17

REY, M. et RATTI, R. (1992a) *À l'heure de l'Europe de 1993: propositions pour une approche stratégique de la politique régionale en Suisse*, Paris, Peter Lang.

REY, M. et RATTI, R. (1992b), *Propositions pour une approche stratégique de la politique régionale suisse*, Communication présentée au colloque de l'ASRDLF, Louvain-la-Neuve, 25 août.

DISPARITÉS RÉGIONALES, SANTÉ DE LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT : L'EXEMPLE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Michel Perron et Suzanne Veillette
Groupe d'Étude des conditions de vie
et des besoins de la population (ÉCOBES),
Cégep de Jonquière

Depuis la Révolution tranquille au début des années 60, les espaces régionaux du Québec sont devenus des réalités plus tangibles et plusieurs spécialistes des sciences sociales ont proposé des indicateurs permettant de faire ressortir les principaux enjeux de leur développement. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) n'a pas échappé au mouvement et différents intervenants y ont réalisé des travaux de planification dans diverses sphères d'activités (Proulx, 1993). De par ses caractéristiques géographiques, écologiques, socio-économiques et culturelles, le SLSJ constitue un territoire qui se prête d'ailleurs bien à de tels efforts. Des chercheurs en sciences sociales, en santé publique et en sciences de l'environnement y ont conduit des études fort révélatrices, permettant, d'une part, de saisir l'évolution de la situation au cours des dernières décennies et, d'autre part, de mieux comprendre la dynamique de cette collectivité. Si le bilan environnemental du SLSJ laisse apparaître une dégradation du milieu écologique (Savard, 1989), d'autres recherches ont par ailleurs souligné l'existence de problèmes importants concernant l'état de santé de la population (Perron, 1992; Veillette et al., 1992b).

Le présent texte comporte trois parties. Nous esquisserons d'abord le profil d'ensemble de la région du SLSJ en insistant sur quelques caractéristiques (cadre naturel, évolution démographique, scolarisation) qui lui confèrent un caractère de «région laboratoire» en décroissance. En référant à différentes études réalisées au SLSJ, nous dresserons, dans un deuxième temps, un bilan sommaire de l'état de santé de la population vivant sur ce territoire. Dans la troisième partie, nous discuterons des initiatives en cours au SLSJ pour améliorer la

situation, notamment en ce qui touche la promotion de la santé. À la lumière de connaissances empiriques fondées sur des indicateurs classiques utilisés en démographie et en épidémiologie, nous souhaitons ainsi mieux faire comprendre que l'espace n'est pas qu'un simple repère géographique; il est la matrice de l'existence sociale qui conditionne aussi bien les rapports entre les hommes que les rapports des hommes avec leur milieu.

Le Saguenay–Lac-St-Jean, une région en décroissance

La population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui comptait 297 600 habitants en 1991, est très homogène sur le plan culturel, étant de souche francophone catholique dans une proportion de 97 %. On doit cependant souligner certaines facettes distinctives des habitants des deux sous-régions, soit les Jeannois vivant autour du lac Saint-Jean et les Saguenéens implantés le long de la rivière Saguenay. Depuis l'industrialisation commencée au cours des années 1920, le Saguenay a connu une urbanisation sans cesse croissante de telle sorte qu'en 1991 près de 85% de la population saguenéenne vit dans les villes de Chicoutimi (62 670), Jonquière (57 933) et La Baie (20 995) (Statistique Canada, 1992). Cette urbanisation s'est accompagnée de la mise sur pied d'infrastructures de services très diversifiées. Tout en connaissant elle aussi une certaine urbanisation, la population du Lac-Saint-Jean, de par la morphologie même du territoire, a conservé certains traits distinctifs. Une vingtaine de petites localités rurales à vocation agricole, forestière ou mixte y ont pris racine et se trouvent touchées par différents problèmes de sous-développement, tout comme certaines municipalités du Saguenay d'ailleurs.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est donc une région périphérique confrontée à différents enjeux de développement social et économique. Les positions relativement basses[1], en 1981 et 1986, qu'occupent les quatre municipalités régionales de comté (MRC) de ce territoire au regard du niveau d'emploi, du niveau de scolarité et d'autres indices retenus par le Conseil des affaires sociales (1990) indiquent une tendance à la décroissance. Les principaux problèmes structurels auxquels cette

population se trouve confrontée sont typiques des régions dites ressources, soit un exode des jeunes, un rythme de vieillissement démographique accéléré, des taux élevés de chômage et de prestataires d'aide sociale.

Le cadre naturel, un immense bassin versant

La géomorphologie très particulière du SLSJ tient à la présence d'un imposant système hydrographique (87 500 km^2), constitué autour du bassin du lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay, qui en fait une unité écologique remarquable. Le cadre naturel de cette région est ainsi particulièrement favorable à l'émergence d'un fort sentiment d'appartenance chez ses habitants. En effet, on peut parler dans ce cas d'une intégration entre deux réalités, l'une naturelle et l'autre administrative. De fait, les limites administratives du territoire coïncident avec celles, plus naturelles, du bassin versant. Le relatif isolement géographique de la région confère d'ailleurs à ses habitants certains traits de mentalité observables chez des insulaires et propices à susciter l'enracinement de la population.

De façon générale, les écosystèmes de la région sont diversifiés et leurs caractéristiques représentatives (à l'exception des plus méridionaux) de celles que l'on retrouve dans les écosystèmes de l'ensemble de la province de Québec. L'eau constitue un élément clé de la réalité écologique, géographique et économique de cette région. Les précipitations y varient annuellement de 80 à 140 cm, de telle sorte que le débit moyen de la rivière Saguenay est de 1 698 m^3/s, débit qui peut tripler en période de crue (Savard, 1989). Le fjord du Saguenay, une ancienne vallée glaciaire envahie par la mer, reçoit les eaux de l'ensemble du bassin qui porte son nom et se classe donc parmi les fjords ayant le plus fort débit d'eau douce au monde (Schafer et al., 1990). Les eaux salées sous-jacentes à la rivière représentent une enclave où l'on retrouve une faune marine de type arctique.

L'évolution démographique

Parmi les points distinctifs de l'histoire de cette population, on doit retenir les principaux traits du peuplement initial et les composantes démographiques qui en ont résulté. Durant les quelque 120 premières

années de l'histoire de son peuplement blanc, la population du SLSJ a connu une croissance démographique remarquable et a maintenu des taux de fécondité supérieurs à ceux de la province de Québec. Si, au cours des premières décennies, la croissance démographique résultait principalement des processus migratoires, en provenance notamment du comté voisin de Charlevoix, du début jusqu'au milieu du XXe siècle, la population a doublé à tous les 20 ans principalement par accroissement naturel (Pouyez et al., 1983).

Concernant l'évolution récente, les tendances sont tout autres. Un ralentissement marqué s'est fait sentir à partir du milieu des années 50 et, depuis une quinzaine d'années, on observe une tendance à la décroissance. De façon générale, on observe deux phénomènes similaires à ceux qu'a connus le Québec au cours des dernières décennies, soit une baisse spectaculaire de la fécondité et le vieillissement de la population. Même si, dans l'ensemble, la population de la région est encore plus jeune que dans l'ensemble du Québec (25 % de jeunes de moins de 15 ans au SLSJ en 1986, comparativement à 20 % au Québec), elle vieillit maintenant à un rythme plus rapide qu'ailleurs dans la province. Pour le territoire du DSC de Chicoutimi, par exemple, qui correspond à la sous-région du Saguenay, l'indice comparatif de vieillissement entre 1971 et 1986 était de 141,1, alors que pour la même période le Québec affichait 110,0 (Perron et al., 1989 : 48). Le vieillissement de la population du SLSJ est accéléré par l'exode des jeunes, phénomène qui n'est pas nouveau dans les régions périphériques, mais qui a plus d'impact depuis que la fécondité a baissé. De 1976 à 1986, c'est plus de 15 000 jeunes de moins de 30 ans qui ont quitté le SLSJ, ce qui représente une perte d'effectifs de 16 %. À Jonquière, par exemple, ville particulièrement touchée par les mutations industrielles, la perte atteint 23 % (Perron et al., 1989 : 49). À la perte des personnes elles-mêmes s'ajoute également celle des enfants à naître, le potentiel reproductif étant déplacé vers les grands centres comme Montréal. D'autres chercheurs ont d'ailleurs bien exposé que de tels processus migratoires peuvent conduire à la désintégration des régions (Côté, 1991; Conseil des affaires sociales, 1989). Tout comme la petite aiguille d'une horloge avance de façon presque imperceptible, les faits démographiques marquent inéluctable-

ment le destin d'une collectivité. Depuis deux générations, des milliers de jeunes quittent le SLSJ chaque année pour poursuivre des études supérieures ou pour chercher un emploi. On commence à peine à percevoir les impacts réels de tels phénomènes sur le développement futur des espaces régionaux du Québec.

La scolarisation

L'évolution de la fréquentation universitaire au cours des dernières années

Si la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean est très homogène sur le plan culturel, elle se distingue notamment de celle du Québec au regard du niveau de scolarisation de la population. Ainsi, en 1981, une plus faible proportion de la population régionale âgée de 15 ans et plus (9,7 %) avait réalisé, comparativement à celle du Québec (13,5 %), des études universitaires (avec obtention d'un grade ou non). Par contre, une plus faible proportion (24,3 %) que dans le reste du Québec (26,4 %) avait moins de neuf ans de scolarité[2]. En contrepartie, les individus détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métier ou d'autres écoles non universitaires étaient proportionnellement plus nombreux qu'au Québec, probablement en raison des besoins en main-d'œuvre spécialisée engendrés par la grande industrie (aluminium et papier).

Le renversement de la structure des emplois modifie progressivement les tendances touchant la scolarisation de la population. En 1986, la part d'emplois du secteur tertiaire représentait 68,2 % de l'ensemble des emplois de la région, laissant environ 25 % d'emplois dans le secteur secondaire, dont la plupart se retrouvent au sein de l'industrie manufacturière (OPDQ, 1991). La proportion de la population qui avait fréquenté l'université (avec obtention d'un grade ou non) en 1991 était de 12,6 %, ce qui représente une progression de 30 % en dix ans. Pour la même période (1981-1991), le Québec affiche une progression légèrement supérieure (35 %), le taux passant de 13,5 % à 18,2 %. La présence d'une constituante du réseau de l'Université du Québec au SLSJ a sans contredit contribué beaucoup à l'augmentation sensible de la fréquentation universitaire. Cependant, il reste encore des efforts considérables à déployer au SLSJ pour effectuer un rattrapage significatif eu égard à l'obtention d'un diplôme universitaire. En 1991, 6 % de la

population du SLSJ âgée de 15 ans et plus détenait un tel diplôme, comparativement à 10 % au Québec. Pour expliquer un tel écart, on doit absolument considérer l'impact de l'exode massif des jeunes de moins de 30 ans qui, comme on l'a indiqué précédemment, quittent le SLSJ depuis plusieurs décennies. Des études québécoises révèlent, en effet, que la ponction migratoire s'exerce de façon particulièrement forte chez les jeunes collégiens et les diplômés universitaires. Rappelons que le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 29 ans s'élevait à 22 % en 1993 au SLSJ, comparativement à 17 % au Québec.

Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité aux études postsecondaires

La recherche que nous avons réalisée sur l'accessibilité aux études collégiales[3] (Veillette et al., 1993) a permis de jeter un éclairage nouveau sur l'importance des inégalités géographiques et sociales dans l'ensemble du .territoire. Cette étude longitudinale rétrospective a permis de retracer, entre 1981 et 1991, les étapes du cheminement scolaire d'une cohorte d'élèves (N = 4 405) à partir du début de leurs études secondaires jusqu'à la fin, le cas échéant, de leurs études collégiales.

Après dix ans d'observation, sur 100 élèves de la cohorte à l'étude, 60 ont accédé au collège et 35 ont obtenu une sanction d'études collégiales. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il appert que certaines disparités géographiques et socio-économiques perdurent quant aux chances des élèves de 1re secondaire d'accéder au collège et d'y obtenir une sanction d'études. Parmi les différentes caractéristiques des municipalités, le niveau d'urbanisation apparaît rendre compte des ruptures les plus significatives. En effet, les taux d'accès au collégial sont beaucoup plus élevés pour l'ensemble des huit municipalités urbaines de la région (65,1 %), alors qu'ils sont beaucoup plus faibles dans l'ensemble des municipalités périurbaines (49,1 %) et rurales (50,9 %). De tels résultats vont dans le même sens que les tendances révélées par plusieurs études québécoises et canadiennes sur les aspirations scolaires et sur la répartition rurale-urbaine des effectifs scolaires postsecondaires. De façon générale, les résidants de petites localités ou de milieu rural ont tendance à exprimer des aspirations moins favorables relativement à l'éducation postsecondaire.

Afin de rendre compte le plus clairement possible des liens existant entre le niveau socio-économique et le cheminement scolaire postsecondaire, une étude plus détaillée a été effectuée dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière. Alors que seulement 50,3 % des élèves originaires de la zone socio-économique défavorisée accèdent au collégial au cours de la période de dix ans à l'étude, plus de 84,1 % des jeunes résidant dans la zone la plus favorisée y parviennent. Pour leur part, les étudiants de la classe moyenne ont un taux d'accès intermédiaire de 64,9 %. Il se dégage ainsi un véritable gradient socio-économique en ce qui concerne l'accès au collégial : par rapport aux jeunes de la classe moyenne, ceux qui sont originaires de milieux aisés enregistrent un écart positif de 19 points de pourcentage, alors que ceux qui proviennent de milieux défavorisés ont un taux d'accès au collégial inférieur de 15 points de pourcentage. Au Saguenay, les milieux favorisés ont largement dépassé l'espérance d'accès au collégial avant l'âge de 20 ans, fixée à 70 % pour l'an 2000-2001 par le Conseil supérieur de l'éducation du Québec. Alors que la classe moyenne se rapproche déjà de l'objectif quantitatif proposé, les milieux défavorisés en sont encore fort éloignés.

L'état de santé de la population du Saguenay–Lac-St-Jean

Divers facteurs sont associés au fait que certaines collectivités présentent de meilleurs ou de pires bilans de santé que d'autres. En utilisant principalement des indicateurs démographiques (espérance de vie, indices comparatifs de morbidité, indices comparatifs de mortalité), il est possible d'étudier et de comparer l'état de santé des populations à différentes échelles géographiques : continents, pays, régions, villes, quartiers. D'ailleurs de nombreuses recherches effectuées partout dans le monde concernant l'état de santé des populations ont révélé des disparités géographiques, socio-économiques et ethniques (Noin, 1991). C'est ainsi qu'on dispose maintenant d'une géographie de la santé du Québec (Pampalon, 1985) et d'études canadiennes fort révélatrices (Santé et Bien-être social Canada et Statistique Canada, 1980; 1991). Les recherches réalisées au SLSJ autorisent maintenant des comparaisons avec d'autres territoires.

Des écarts inquiétants par rapport au Québec

La déficience de l'état de santé de la population du SLSJ a été mise en évidence par différentes études. Comparativement aux autres régions du Québec, celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean détient l'une des plus faibles espérances de vie à la naissance, un taux de mortalité infantile parmi les plus élevés, des taux inquiétants de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire (notamment par accidents cérébro-vasculaires), par maladies pulmonaires obstructives chroniques, ainsi que par cancers du poumon et de l'estomac (Santé et Bien-être social Canada, 1980, 1991; Pampalon, 1985; Bouchard, 1988). De plus, on a observé l'existence de problèmes de santé spécifiques à cette région, soit certaines maladies génétiques (Bouchard et De Braekeleer, 1992; Veillette et al., 1992b).

Au SLSJ, comme au Québec d'ailleurs, le risque de décéder de maladie cardio-vasculaire (MCV) augmente avec l'âge et il est plus élevé en milieu socio-économiquement défavorisé (ICM[4], 1979-1983 = 1,18***) qu'en milieu favorisé (ICM, 1979-1983 = 0,92) (Veillette et al., 1992a : 40). Le risque de décéder d'un infarctus du myocarde ou d'une maladie vasculaire cérébrale (ACV) est significativement plus élevé au SLSJ qu'au Québec. Parmi les facteurs de risque en ce qui concerne ces maladies, les plus importants sont le tabagisme, un niveau élevé de cholestérol dans le sang, une tension artérielle élevée, l'obésité, le diabète et l'inactivité physique. Dans la région, un adulte sur trois présente un risque accru de MCV parce qu'il est un fumeur régulier. Parmi les 20 régions métropolitaines de recensement du Canada, c'est notamment à Chicoutimi-Jonquière où l'on observe la plus forte prévalence de fumeurs réguliers. On sait aussi que l'habitude tabagique est plus fréquente chez les individus qui ont une faible scolarité.

En ce qui concerne le cancer, le SLSJ enregistre depuis plusieurs années des taux de mortalité plus élevés qu'ailleurs au Québec. Pour la période 1989-1991, le taux normalisé selon l'âge est de 261 par 100 000 pour les Saguenéens comparativement à 224 par 100 000 pour les Québécois. Pour la même période, les Saguenéennes affichent un taux de 173 par 100 000 comparativement à 166 par 100 000 pour les Québécoises (Bouchard et al., 1994 : 32). La surmortalité par cancer au

SLSJ est observable au moins depuis 1969. Plus de 1 000 nouveaux cas de cancer sont enregistrés chaque année dans la région, dont près de 200 nouveaux cas de cancer du poumon et environ 115 cas de cancer du sein. Comme dans le cas des maladies cardiovasculaires, les individus habitant dans les milieux défavorisés, surtout les hommes (ICM, 1979-1983 : 1,46***), ont beaucoup plus de risque de décéder d'un cancer (Veillette et al., 1992a: 38). Inutile d'insister sur l'influence du tabagisme comme facteur de risque dans le cas de bon nombre de cancers.

Des inégalités intraterritoriales de la mortalité

On doit souligner que, de façon générale, les indices de mortalité apparaissent plus défavorables au Saguenay qu'au Lac-Saint-Jean. Cette sous-région connaît en 1979-1983 une espérance de vie inférieure de deux ans à celle de l'ensemble des Québécois, soit 73 ans comparativement à 75 ans. Il s'agit de l'une des plus faibles espérances de vie à la naissance observées dans l'ensemble des régions du Québec. En regard des cinq grandes causes de décès les plus fréquentes, les indices comparatifs de mortalité (ICM) établis pour la période 1979-1983 dans la sous-région du Saguenay révèlent une surmortalité générale (15 %), une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire (18 %), une surmortalité par tumeurs malignes (16 %), ainsi qu'une surmortalité par maladies de l'appareil respiratoire (39 %). La surmortalité est observée tant chez les hommes que chez les femmes.

On peut observer, à la figure 1, qu'au cours de la période de 1969 à 1983 la population de la sous-région du Saguenay, à l'instar de celle du Québec, a connu une réduction de la mortalité, tant chez les hommes que chez les femmes. Au Saguenay, le taux normalisé selon l'âge (TNA) est passé chez les hommes de 966,1 à 955,8 pour 100 000 de population, alors que le taux féminin a varié à la baisse de 714,1 à 522,1 pour 100 000 de population. Malgré la réduction de la mortalité de 1969 à 1983, on constate toutefois que la mortalité saguenéenne apparaît généralement plus élevée que celle des Québécois, quels que soient la période et le sexe. Une seule exception se dégage: au cours de la période 1969-1973, la mortalité masculine se situait en deçà de celle des Québécois (Bouchard et al., 1989 : 11-14).

FIGURE 1
Évolution de la mortalité générale (TNA), DSC de Chicoutimi, province de Québec, 1969-1983

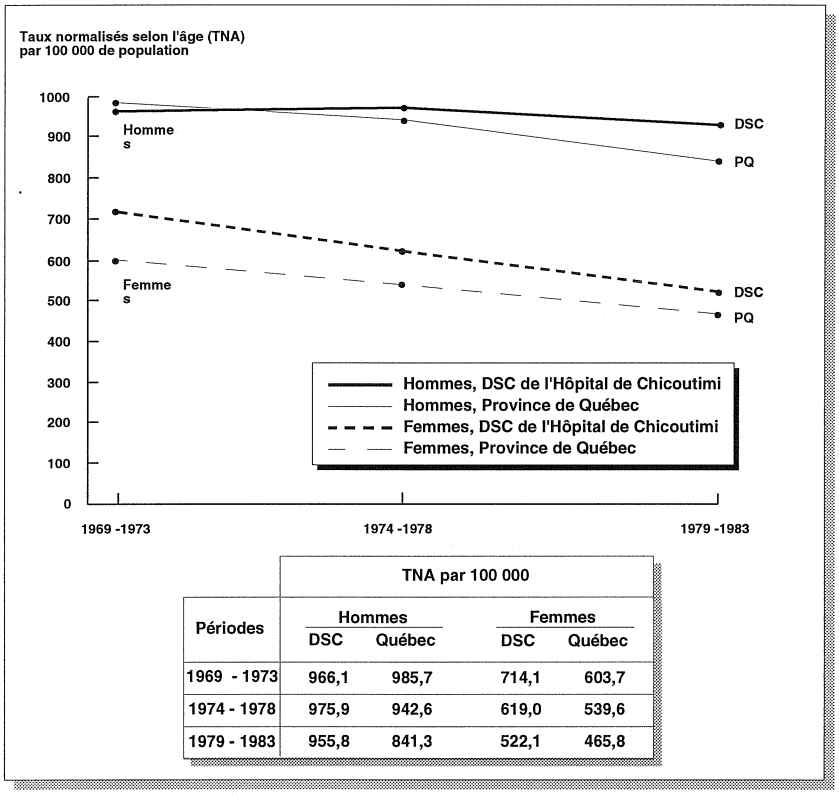

	TNA par 100 000			
Périodes	Hommes		Femmes	
	DSC	Québec	DSC	Québec
1969 - 1973	966,1	985,7	714,1	603,7
1974 - 1978	975,9	942,6	619,0	539,6
1979 - 1983	955,8	841,3	522,1	465,8

Source: LLCM, Santé et Bien-être social Canada. DSC de Chicoutimi et Groupe Écobes

Comme le révèlent les cartes 1 et 2, les indices de mortalité varient selon les territoires de CLSC de la sous-région du Saguenay. Ainsi le district Saguenay-Nord affiche une mortalité qui est somme toute normale, quel que soit le sexe (ICM = 1,00 pour les hommes et ICM = 1,02 pour les femmes). Le CLSC des Coteaux connaît une surmortalité dans le cas de la population masculine seulement (ICM = 1,11*). Quant aux deux autres districts, celui du Fjord et celui de la Jonquière, ils présentent une surmortalité élevée quel que soit le sexe. Alors que la surmortalité masculine est de 18 % au CLSC du Fjord et de 16 % au CLSC de la Jonquière, la surmortalité féminine y est respectivement de 27 % et de 25 %.

CARTE 1
Mortalité générale dans les Centres Locaux de Services Communautaires du DSC de Chicoutimi 1979- 1983 (population masculine)

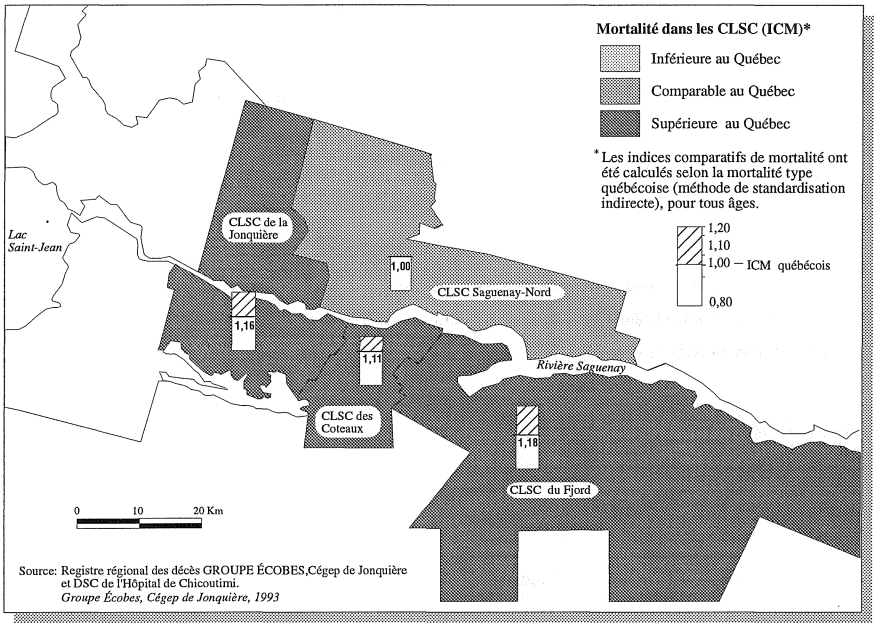

CARTE 2
Mortalité générale dans les Centres Locaux de Services Communautaires du DSC de Chicoutimi 1979- 1983 (population féminine)

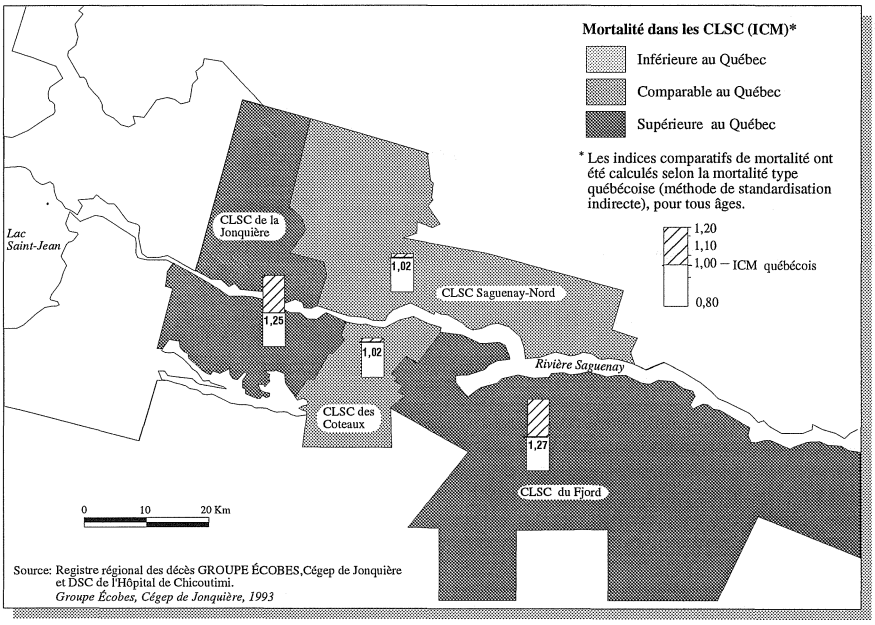

Des disparités socio-économiques de la mortalité

Nous avons réalisé des recherches plus poussées concernant les principales causes de décès dans l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière. Inspirés par une approche dite «d'écologie sociale», nous avons repéré les différentes aires sociales de l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière, mesuré leurs caractéristiques et analysé tous les décès survenus dans chacune d'entre elles au cours de la période 1979-1985 (Perron et al., 1991). Avec la collaboration du DSC de l'Hôpital de Chicoutimi, nous avons validé la localisation exacte des décès et analysé à micro-échelle les principales causes de mortalité. Ces travaux ont permis de démontrer, comme on s'y attendait, que les taux de mortalité varient considérablement d'une aire sociale à l'autre.

Au Saguenay, comme ailleurs, les conditions socio-économiques constituent des déterminants majeurs de l'état de santé et des clivages importants apparaissent entre quartiers pauvres et quartiers riches. On peut observer (figure 2) des écarts importants entre les indices comparatifs de mortalité de la zone défavorisée (ICM = 1,24***) et ceux de la zone favorisée (ICM = 0,94). La surmortalité de la zone défavorisée de Chicoutimi-Jonquière est de même ampleur que celle observée dans l'ensemble des quartiers dits «pauvres» de Montréal au cours de la période 1970-1972. On doit souligner, en contrepartie, que dans plusieurs zones riches de Montréal, il a été observé (Loslier, 1976 : 63) des ICM plus faibles que ceux obtenus dans la zone la plus riche de Chicoutimi-Jonquière.

De telles inégalités devant la mort, liées aux conditions socio-économiques et mesurées à micro-échelle géographique, n'étonnent pas. En effet, même si les variations géographiques de la mortalité sont dues au jeu d'un grand nombre de déterminants, les facteurs explicatifs des différences apparaissent fondamentalement socio-économiques (Noin, 1991). À Chicoutimi-Jonquière, cependant, les données par sexe mettent en évidence des tendances relativement différenciées. La surmortalité dans la zone défavorisée est plus accusée chez les hommes que chez les femmes et le phénomène est observable tous âges confondus ou pour le groupe d'âge 25-74 ans.

FIGURE 2
Mortalité générale par zone socio-économique (1979-1983)
agglomération Chicoutimi – Jonquière (tous âges)

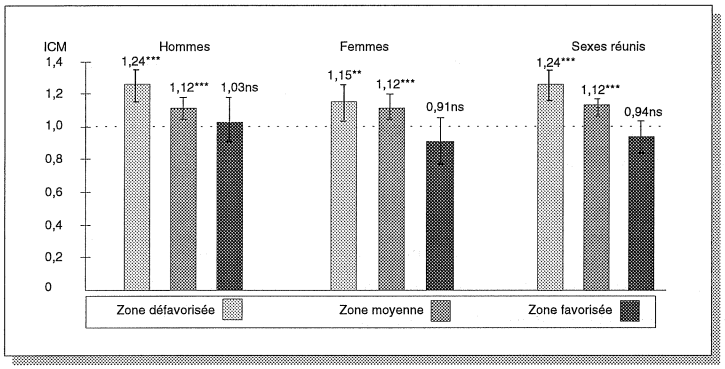

Source : Registre régional des décès, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière et DSC de l'Hôpital de Chicoutimi.
BSQ, Registre de la population, Fichier des décès 1979 à 1983.

Notes : Des intervalles de confiance à 95% ont été calculés pour les ICM apparaissant sur cette figure.
Différence statistiquement non significative par rapport à la mortalité québécoise : (NS); différence statistiquement significative : (*) si $p \leq 0,05$, (**) si $p \leq 0,01$, (***) si $p \leq 0,001$.

Tiré de : Veillette et al., 1992a : 24.

Le développement de la collectivité et la promotion de la santé

Le bilan général de santé de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean est de mieux en mieux cerné : fortes prévalences de certaines maladies génétiques; incidence élevée des tumeurs, des maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire; surmortalité dans certains CLSC; inégalités selon le niveau socio-économique.

Le défi consiste maintenant en l'adoption, au SLSJ, de stratégies plus efficaces pour la promotion de la santé, lesquelles devraient viser, entre autre, l'intégration d'objectifs de protection de la santé dans tout projet de développement futur. Tel qu'exprimé clairement dans la nouvelle *Politique de la santé et du bien-être du Québec* (Gouvernement du Québec, 1992), trois convictions devront guider les intervenants régionaux en matière de promotion de la santé : a) la santé et le bien-être résultent d'une interaction constante entre l'individu et son milieu; b) le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective; c) la santé et le bien-être de la population représentent *a priori* un investissement.

L'environnement social et la santé

Tout en souscrivant à l'ensemble des objectifs proposés par la nouvelle politique québécoise et en s'inspirant de plusieurs autres rapports internationaux (Conférence internationale pour la promotion de la santé, 1986) et nationaux (Santé et Bien-être social Canada, 1989), des priorités régionales devront être établies clairement. La démarche en cours sous l'égide de la Régie régionale de la santé et des services sociaux est porteuse de changements importants dans la façon de prioriser des actions dans le domaine de la santé et du bien-être (Régie régionale de la santé et des services sociaux, 1994). La Régie régionale propose d'ailleurs de s'attaquer à la réduction des inégalités en matière de santé et de bien-être.

Les études effectuées dans la région ont documenté des problématiques particulières (par exemple les maladies héréditaires), ont identifié des écarts substantiels quant à la mortalité selon les territoires de CLSC, et ont confirmé l'importance des facteurs socio-économiques comme déterminants de la santé. L'accumulation des résultats de recherche sur les déterminants de la santé des populations ne laisse plus de doute quant au fait que dans les sociétés occidentales la santé est d'abord liée à l'environnement social, économique et culturel (Renaud et al., 1991). On devrait également encourager les initiatives communautaires et les actions préventives dans tous les milieux. Un projet comme «Jonquière ville en santé» correspond tout à fait à ce type d'approche. Inspirés par le mouvement québécois «Villes et villages en santé» (Fortin et al., 1990), différents intervenants (CLSC de la Jonquière, DSC de Chicoutimi, services municipaux de la municipalité de Jonquière, représentants de la communauté) ont entrepris une démarche axée sur le partenariat comme outil de développement local. La région doit enfin continuer à soutenir le développement de la recherche dans le domaine de la santé et du bien-être. Ainsi, dans la réalisation du prochain bilan environnemental régional, il est impérieux que la dimension «santé de la population» ait dorénavant une place significative.

La promotion de la santé et le développement durable

Comme le soulignait à juste titre Regier (1990 : 76): «Pour les régions du monde développées mais détériorées, le développement durable doit

passer par une réforme culturelle et un redéveloppement durable.» En matière de promotion de la santé, une approche de développement durable renvoie à une conception globale où l'on tient compte des risques biologiques, environnementaux, socio-économiques, professionnels et comportementaux. Une conception qui doit conduire à diverses actions ayant un caractère sélectif, en ciblant les populations les plus à risque, et social, en ce qu'elles exigent l'engagement et la participation des citoyens.

Une «région laboratoire» de développement durable (Perron, 1992), comme c'est le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean, doit encourager et supporter le regroupement des forces du milieu pour que la santé ne soit plus uniquement l'affaire d'un ministère ou d'un réseau d'établissements de santé. Différents indicateurs globaux devront être élaborés de telle sorte que l'on améliore et enrichisse la compréhension de la situation régionale en matière de promotion de la santé. Les indicateurs permettant de mesurer l'état de santé des populations sont d'ailleurs de puissants révélateurs du niveau de développement des collectivités, tel que l'ont montré la plupart des études en sociogéographie de la santé.

Conclusion

Des chercheurs en sciences sociales, en santé publique et en sciences de l'environnement ont conduit, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, des études fort révélatrices permettant de saisir l'évolution de la situation socio-sanitaire de cette «région laboratoire» au cours des dernières décennies. Le SLSJ est en outre confronté à de nouveaux enjeux concernant le développement économique et social. Les principaux problèmes auxquels cette région doit faire face sont typiques des régions dites «ressources». Nous avons souligné jusqu'à quel point l'état de santé d'une population et son niveau socio-économique sont des réalités intimement liées. Les recherches que nous avons réalisées au SLSJ ont d'ailleurs confirmé que les individus originaires des milieux défavorisés présentent une espérance de vie considérablement réduite, ont des taux de mortalité significativement plus élevés et ont beaucoup moins de chances de poursuivre des études supérieures.

On peut donc supposer que les principaux indicateurs actuels permettant de mesurer les conditions de vie (état de santé, niveau de scolarisation) témoignent des caractéristiques passées du modèle de développement économique et social, basé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, qu'a connu cette région du Québec. Au SLSJ, les indicateurs démographiques, économiques et sociaux révèlent une tendance à une décroissance significative. En voyant son poids démographique diminuer, la région du SLSJ risque même de se disqualifier progressivement pour ce qui est, notamment, des budgets consacrés par l'État au financement des services de santé et d'éducation, deux domaines qui constituent des secteurs névralgiques en matière d'emploi.

Après avoir fait le point sur son environnement en 1989, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est inscrite, un an plus tard, dans une démarche inspirée par les conclusions de la Commission mondiale sur l'environnement et le développpement (1988). Le projet de «région laboratoire» du développement durable a pris forme et poursuit l'objectif «d'améliorer la qualité de vie de la population en termes de santé, d'emploi, d'éducation et de culture dans le respect des ressources écologiques». Une approche de développement durable contribue à questionner le modèle de croissance qu'a connu le SLSJ dans le passé et permet d'insister sur l'importance des efforts à consacrer en matière d'éducation, véritable clef de voûte qui permette d'initier des changements en profondeur.

Notes

1. Les MRC, Le Fjord du Saguenay, le Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine ont obtenu respectivement les cotes C, C, B et C pour l'indice démographique et les cotes B, D, D, et C pour l'indice social.

2. Statistique Canada, Recensement de la population, 1981.

3. Au Québec, les élèves accèdent normalement aux études collégiales après l'obtention d'un diplôme de secondaire V, qui correspond à onze ans de scolarité. L'enseignement collégial est dispensé par les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel).

4. L'indice comparatif de mortalité (ICM) permet de comparer la mortalité de la population étudiée à celle de la population québécoise (la mortalité type); il permet généralement de contrôler en quelque sorte, l'effet de la structure d'âge sur la mortalité. L'indice résulte du rapport établi entre les décès observés et les décès attendus. La valeur de l'indice se rapproche de 1,00 lorsque les deux populations comparées ont une mortalité de même ampleur; une valeur inférieure à 1,00 peut signifier une sous-mortalité tandis qu'une valeur supérieure à 1,00 peut indiquer, au contraire, une surmortalité par rapport à celle de la population québécoise.

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, C. 1988. *Profil socio-sanitaire de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean: la mortalité 1979-1983.* Document n° 6, DSC de l'Hôpital de Chicoutimi, 199 p.

BOUCHARD, C. et al. 1994. *La régionalisation de la politique de la santé et du bien-être.* Équipes de santé publique, Hôpital de Chicoutimi et Hôtel-Dieu de Roberval, 86 p.

BOUCHARD, C.; VEILLETTE, S.; PERRON, M. et HéBERT, G. 1989. *Les causes de mortalité au Saguenay, 1969-1983.* DSC de l'Hôpital de Chicoutimi et Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 79 p.

BOUCHARD, G. et DEBRAEKELEER, M. 1992. *Pourquoi des maladies héréditaires? Population et génétique au Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Sillery, Les Éditions du Septentrion, 184 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. 1988. *Notre avenir à tous* (éd. française du rapport Brundtland). Montréal: Les Éditions du Fleuve, 454 p.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ. 1986. Charte d'Ottawa, Ottawa, 3 p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. 1989. *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique.* Boucherville: Gaëtan Morin éditeur, 124 p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. 1990. *Agir ensemble. Rapport sur le développement.* Boucherville: Gaëtan Morin éditeur, 217 p.

COTÉ, C. 1991. *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec.* Chicoutimi: Éditions JCL, 261 p.

FORTIN, J.P.; CARDINAL, L.; O'NEILL, M. et LEMIEUX, V. 1990. *Évaluation du réseau québécois de villes et villages en santé. Résultats de la première étape.* Sainte-Foy: Université Laval, 64 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 1992. *La politique de la santé et du bien-être.* Québec: Gouvernement du Québec, 192 p.

LOSLIER, L. 1976. *La mortalité dans les aires sociales de la région métropolitaine de Montréal.* Québec: ministère des Affaires sociales, 77 p.

NOIN, D. 1991. *Atlas de la population mondiale.* Paris: Reclus, La Documentation Française, 160 p.

OPDQ. 1991. Ent*ente-cadre de développement entre le Gouvernement du Québec et la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Québec, 146 p.

PAMPALON, R. 1985. *Géographie de la santé au Québec.* Québec: ministère de la Santé et des Services sociaux, 392 p.

PERRON, M. 1992. *Le Laboratoire de développement durable et la santé des Saguenéens et des Saguenéennes: des stratégies pour le futur.* Recueil de textes, 4e colloque de formation en santé environnementale. Québec: ministère de la Santé et des services sociaux et ministère de l'Environnement, 26 p.

PERRON, M.; VEILLETTE, S.; RAINVILLE, M.; HÉBERT, G.; BOUCHARD, C.; TREMBLAY, C. et OTIS, J.C. 1991. «Différenciation sociale et spatiale de la mortalité au Saguenay (Québec). Validation d'un registre de décès pour des analyses à micro-échelle». *Espace- Populations-Sociétés,* 1: 223-234.

PERRON, M.; VEILLETTE, S.; RAINVILLE, M.; TREMBLAY, C.; HÉBERT, G. et BOUCHARD, C. 1989. *Espace urbain et différenciation sociale au Saguenay: l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière.* Jonquière: Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière et DSC de l'Hôpital de Chicoutimi, 137 p.

POUYEZ, C.; LAVOIE, Y.; BOUCHARD, G.; ROY, R.; SIMARD, J.P. et ST-HILAIRE, M. 1983. *Les Saguenayens.* Québec: Presses de l'Université du Québec, 386 p.

PROULX, M.-U. 1993. *Le rôle de la planification dans le développement régional.* Collection Éthique du développement. Chicoutimi: Éditions Sapientia, 25 p.

REGIER, H.A. 1990. «Réforme culturelle et redéveloppement des régions détériorées», dans *Développement durable et évaluation environnementale: perspective de planification d'un avenir commun.* Ottawa: Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale, 206 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN. 1994. *Politique de santé et de bien-être.* Cahier de participation à la consultation, 12 p.

RENAUD, M., CONTANDRIOPOULOS, A.P., CORIN, E. et PLESS, B. 1991. «Améliorer les politiques de santé». Mémoire des membres québécois de l'Institut canadien de recherches avancées. *Sociologie Santé,* 4: 21-39.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA et STATISTIQUE CANADA. 1980. *Répartition géographique de la mortalité au Canada.* Volume 2: *Mortalité générale.* Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services Canada, 139 p.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA et STATISTIQUE CANADA. 1991. *Répartition géographique de la mortalité au Canada.* Volume 4: *Situation de la mortalité générale et tendances récentes.* Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services Canada, 65 p. et 46 cartes.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. 1989. *Le développement des connaissances pour la promotion de la santé: un appel à l'action.* Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services Canada, 233 pages.

SAVARD, M. 1989. *Pour que demain soit.* Chicoutimi: Éditions JCL, 331 p.

SCHAFER, C.T., SMITH, J.N. et CÔTÉ, R. 1990. «The Saguenay Fjord: A Major Tributary to the St-Lawrence Estuary». *Coastal and Estuarine Studies,* New-York, 39: 378-419.

STATISTIQUE CANADA. 1992. «Aperçu national. Chiffres de population et des logements». *Recensement 91.* Ottawa: ministère de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie, catalogue 93-301, 61 p.

VEILLETTE, S.; HÉBERT, G.; BOUCHARD, C.; RAINVILLE, M.; TREMBLAY, C. et PERRON, M. 1989. *Les indices comparatifs de mortalité (1979-1983) pour les CLSC du Saguenay.* Jonquière: Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 30 p.

VEILLETTE, S.; PERRON, M. et HÉBERT, G. 1992a. *La mortalité dans les aires sociales de l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière.* Jonquière: Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 81 p.

VEILLETTE, S.; PERRON, M. et HÉBERT, G. 1993. *Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial. Étude longitudinale au Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Jonquière: Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 163 p.

VEILLETTE, S.; PERRON, M.; MATHIEU, J.; PRÉVOST, C. et HÉBERT, G. 1992b. «Socio-Cultural Factors Influencing the Spread of Myotonic Dystrophy in the Saguenay—Lac-Saint-Jean Region of the Province of Quebec», dans *Minority Populations. Genetics, Demography and Health.* A.H. Bittles et D.F. Roberts (edit.), Londres: The MacMillans Press Ltd, pp. 83-101.

VERS UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE RÉSEAUX D'INFORMATION

Marc-Urbain Proulx
Département des sciences économiques et administratives
Université du Québec à Chicoutimi

Sensibilisés par les problèmes des régions périphériques en général, et le phénomène des disparités régionales en particulier, l'État québécois et la fédération canadienne ont, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, initié des politiques régionales dès le début des années 60, époque de l'intensification d'importants efforts de développement rural et d'ouverture sur l'espace nordique amorcés deux décennies plus tôt. Ces politiques régionales correctives des disparités ont, en ce sens, largement mis l'accent sur les équipements et les infrastructures (transport, communication, éducation, santé, tourisme, culture, loisirs, etc.).

Cet aménagement extensif du territoire périphérique fut accompagné d'une volonté sinon formelle, du moins tacite, de construction institutionnelle des régions. Cette stratégie devint tout à fait explicite en 1996, lors de la division du Québec en 10 régions administratives. Régionalisme – régionalisation – décentralisation – déconcentration – dévolution – : les concepts utilisés ne sont pas toujours précisés, mais le fait demeure que l'on assiste à un véritable éclatement de l'État québécois dont l'appareil exécutif, déjà fragmenté sectoriellement, est en pleine expansion. Par conséquent, nous avons alors observé, au fil du temps, la multiplication des organisations publiques, parapubliques et semi-publiques dans le vaste champ infranational. L'objectif avoué visait une meilleure réponse aux besoins de la population en rapprochant la gestion étatique des biens, des services et des programmes. D'autres objectifs, plutôt implicites, concernaient l'allégement des effets négatifs de la concentration bureaucratique, la maîtrise de la large sphère publique, la coordination des actions locales et la récupération technocratique des régionalismes émergents.

On peut diviser la construction institutionnelle régionale québécoise en quatre phases distinctes que nous qualifions de premiers pas, de régionalisation, de régionalisme et de resserrement technocratique:

1. Avant 1966 : premiers balbutiements politiques et technocratiques en régions :
   - fragmentation et éclatement de l'appareil de l'État;
   - régionalisme exprimé dans certaines régions;
   - déconcentration tous azimuts des fonctions d'exécution;
   - multiplication des découpages territoriaux.

2. De 1966 à 1982 : institutionnalisation des régions administratives :
   - création des agences déconcentrées de l'O.P.D.Q.;
   - création des agences déconcentrées du M.E.E.R.;
   - création des directions régionales des ministères;
   - étatisation des Conseils régionaux de développement;
   - exécution centralisée de missions de planification régionale;
   - technocratisation du développement régional.

3. De 1982 à 1988 : regain de vie du régionalisme (politisation) :
   - multiplication de Conseils régionaux sectoriels;
   - institutionnalisation des régions MRC;
   - mise sur pied des conseils MRC (maires);
   - multiplication des actions d'animation;
   - conférences socio-économiques (sommets);
   - création d'un embryon de démocratie régionale;
   - consolidation de la solidarité régionale.

4. De 1988 à...
   - resserrement technocratique en régions;
   - décrets sur la composition des C.R.D.;
   - nouveau rôle de gestion offert aux C.R.D.;
   - mise en œuvre de la formule des ententes-cadres;
   - moratoire sur la formule des sommets régionaux;
   - planification indicative descendante dite stratégique;
   - nomination d'un sous-ministre dans chaque région.

Ainsi, nous avons bel et bien actuellement un Québec infranational, découpé en régions administratives et en régions de comté. Ces territoires microrégionaux et macrorégionaux sont non seulement dotés d'équipements (santé, éducation, culture, sports, etc.) et en

infrastructures de transport (routes, ports, etc.), mais s'avèrent aussi structurés institutionnellement par un double secteur public régional, qui vient s'immiscer entre le municipal et le national.

Malgré ces acquis d'aménagement du territoire et de structures institutionnelles, la question régionale n'est malheureusement pas du tout réglée. Elle demeure même cruciale[1]. De fait, plusieurs faits convergent pour faire resurgir la question régionale actuellement au Québec :

- les inégalités interrégionales (et intrarégionales) demeurent importantes au Québec et au Canada (Norrie, 1983; Dugas, 1988);
- le sous-développement et la désintégration des régions s'accentuent (Côté, 1991, Conseil des affaires sociales, 1989-1990-1992);
- l'idéologie néo-libérale qui domine actuellement se préoccupe peu des disparités entre les espaces nationaux;
- les régions ont, de l'avis de plusieurs spécialistes, un rôle important à jouer dans la régulation post-fordiste et dans la dynamique d'adaptation à la mondialisation accélérée des échanges;
- la crise financière de l'État limite ses capacités d'intervention régionale;
- la question constitutionnelle canadienne met en évidence l'enjeu de la dévolution vers les provinces, notamment à l'égard du développement régional;
- l'existence, au Québec, de deux élites régionales (à deux échelons), chacune défendant sa logique territoriale, son expertise, sa capacité de gestion et son dynamisme dans la promotion du développement.

Se pose inévitablement la question régionale sous diverses formes. Nous posons la nôtre sous l'angle très large de l'optimisation institutionnelle dans le champ infranational québécois. Après trois décennies de multiplication d'organisations fonctionnelles publiques, parapubliques et collectives s'additionnant aux traditionnelles institutions municipales, nous croyons pertinent d'envisager de faire le point

sur la situation à l'intérieur d'un véritable cadre scientifique d'analyse avant de suggérer quelque solution que ce soit en vue de meilleurs arrangements institutionnels.

L'objet de cette communication n'est évidemment pas de faire le tour de cette question en son entier. Nous désirons plus modestement participer à la construction du cadre d'analyse de la complexité qui caractérise le champ infranational du Québec, comme celui d'ailleurs. Nous déboucherons néanmoins sur la suggestion d'une modalité concrète qui permettrait à ceux des régions qui le désirent d'enrichir la réflexion collective éthique sur leur devenir régional.

Les organisations petites, moyennes et grandes

Une des caractéristiques majeures des sociétés développées réside dans leurs organisations petites, moyennes et grandes. Les individus, acteurs de la société civile, sont en effet organisés formellement afin de jouer collectivement et systématiquement leur rôle nécessaire de producteur. Les organisations sont à la base même de la dynamique socio-économique. En ce sens, il est maintenant largement reconnu que leur multiplication en un lieu ou une aire quelconque devient un indicateur pertinent de la vitalité de la société.

Une organisation est un processus de production de biens et services (extrants) qui s'appuie sur la combinaison appropriée d'intrants (ressources, compétences, information). L'organisation peut être de nature agricole, forestière, minière, manufacturière, commerciale, culturelle, sociale, administrative, politique, etc. Même s'il existe de nombreux statuts mixtes, on les classifie généralement en trois grandes catégories.

Il y a d'abord le domaine privé, qui regroupe des petites (P), moyennes (M) et grandes (G) entreprises. Celles-ci fonctionnent de manière autonome, indépendante, selon les règles du marché dans ses multiples segments et à travers le système de lois qui contrôle les excès. On considère généralement que les organisations privées sont à la recherche du profit. Toutefois, plusieurs autres buts motivent évidem-

ment leurs dirigeants. Par ailleurs, la mutation récente causée par l'arrivée des technologies informationnelles (robotique, contrôle numérique, etc.) dans les procédés de production, notamment ceux des grandes entreprises, a fait de la PME la principale source de création d'emplois dans les régions québécoises, comme ailleurs dans les pays développés.

Vient ensuite le domaine public, composé des organisations gouvernementales locales (municipales); des régions MRC (municipalités régionales de comté); des régions administratives (délégations, conseils régionaux et bureaux des ministères), nationales (lois et programmes des ministères) et fédérales (lois et programmes des ministères). On considère généralement que les organisations publiques sont à la recherche de la justice sociale et de l'efficacité économique globale du système. Ici encore, d'autres buts existent inévitablement pour les décideurs, notamment la survie de leur organisation, l'ajout de responsabilités, l'accroissement des ressources, etc.

Il existe enfin des organisations collectives. Elles sont fort nombreuses et représentées concrètement par les groupes sociaux (socialité-affinité); les groupes d'intérêt (de pression); les groupes de services; les groupes syndicaux et les groupes coopératifs. Ces organisations sont généralement à la recherche de causes sociales (humanitaires) et les buts fort nombreux *a priori.*

La théorie de l'organisation nous enseigne quelques lois à propos du fonctionnement de ces organisations : notamment, que chacune est auto-centrée sur sa propre perspective d'observation de la réalité. Il est largement soutenu, par ailleurs, que la culture organisationnelle à l'interne permet de spécifier son mode de fonctionnement. À cet égard, les résultats structurels sont par essence multiples, surtout si l'on considère un certain nombre de critères tels que les finalités, les missions, les objectifs, l'organigramme, le budget, la production, l'investissement, la valeur ajoutée, les compétences, les emplois engendrés, etc. Précisons que la plupart des organisations utilisent une procédure de planification afin de structurer et de rationaliser leur propre processus décisionnel interne.

S'il est pertinent de se focaliser sur la structure interne des organisations, les récents développements théoriques tendent particulièrement à considérer le rôle de l'environnement comme facteur d'efficacité de l'organisation. À cet effet, notons dès le départ que malgré sa simplicité apparente, le concept d'environnement organisationnel possède déjà un corpus théorique important.

Une définition très large (tout ce qui est extérieur à l'organisation) non plus qu'une définition très restrictive (entourage fonctionnel immédiat) n'arrivent à convenir à l'environnement organisationnel : ce dernier ne possédant pas de classifications établies à partir de critères précis, on ne peut le définir globalement (Lapointe, 1991). Malgré des efforts importants en ce sens, une approche de diagnostic global est généralement adoptée : environnement turbulent; environnement stable; environnement instable; environnement munificent, etc. Puisque nous nous intéressons davantage, ici, à l'aspect institutionnel, nous retiendrons plutôt l'approche classique, qui permet de mettre en évidence deux grandes perspectives d'analyse de l'environnement organisationnel, soit l'analyse sectorielle et la territoriale.

La perspective sectorielle

La perspective dite sectorielle est une approche d'observation et d'analyse certes très populaire actuellement en sciences sociales. Fortement ancrée dans la discipline d'économie industrielle, elle fut renforcée dernièrement par les travaux de Porter (1980) sur l'analyse empirique des secteurs industriels et par les spécialistes français de l'analyse des filières de production (Rainelli, 1989). Par conséquent, cette perspective d'analyse s'avère relativement riche en concepts opérationnels. Elle fournit notamment, pour l'intervention, quelques principes fort intéressants tels que la bifurcation, les segments, les barrières à l'entrée, les marchés disputables, la concentration, etc. Malgré un certain nombre de faiblesses, cette approche sectorielle de l'environnement organisationnel est fortement prisée, car elle correspond, d'une part, au fonctionnement de l'appareil de l'État et, d'autre part, aux fortes tendances d'intégration verticale d'une économie de plus en plus mondialisée.

En effet, étant donné le mode capitaliste de fonctionnement des systèmes socio-économiques basé sur la division du travail et la spécialisation de la production, l'environnement organisationnel global est fortement imprégné de la fragmentation des fonctions. La productivité, la compétitivité, la spécialisation des compétences, la rapidité et la flexibilité d'action ainsi que les traditionnelles divisions des disciplines scientifiques et professionnelles deviennent les propagateurs de ce phénomène.

Cependant la recherche de l'efficacité de la gestion, notamment en raison de la double réduction entraînée par l'incertitude du marché et le coût des transactions, a occasionné l'intégration des organisations productives par secteurs, soit ceux de l'aluminium, du textile, du transport, du bâtiment, de l'acier, de l'éducation, du tourisme, des loisirs, de la culture, de la santé, etc.). Selon cette logique sectorielle, l'optimisation se réalise notamment par le biais de l'intégration aval-amont. Celle-ci s'effectue, certes, suivant les forces du marché, mais aussi par l'entremise de moyens spécifiques reliés à la maîtrise des segments, au corporatisme, aux réseaux fonctionnels, à l'organigramme, aux associations professionnelles, aux divers partenariats, etc. L'environnement organisationnel global des trois catégories d'organisations apparaît dès lors découpé en axes verticaux selon des principes de fonctionnement sectoriel.

FIGURE 1
Les logiques sectorielles

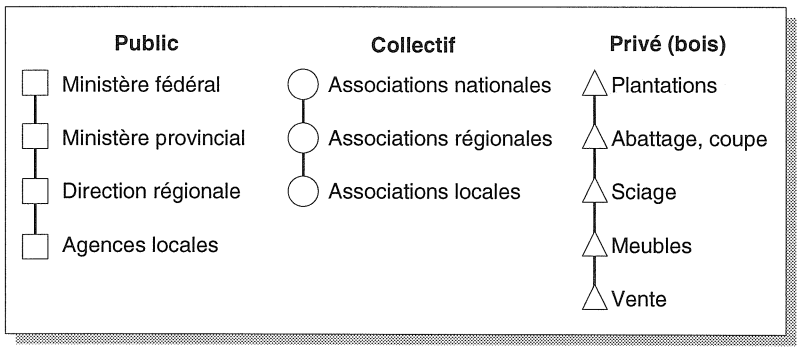

Par ailleurs, en vue de l'optimisation sectorielle, mais plus précisément en vue d'un développement plus progressif, un certain nombre d'organisations publiques et collectives (et certaines même privées) sont spécifiquement mandatées pour exécuter la planification de secteurs ou de sous-secteurs socio-économiques complets. L'opération renforce ainsi l'intégration et la cohérence des actions des organisations diverses suivant une vision globale du secteur à développer.

La perspective territoriale

Grâce à la perspective territoriale d'observation de la réalité de l'environnement organisationnel, les découpages institutionnalisés officiellement par les gouvernement nationaux offrent des références précises et largement reconnues, bien que non exclusives. Chaque échelon institutionnalisé étant l'assise territoriale de référence pour plusieurs organisations, on peut considérer qu'il représente une tranche distincte de l'environnement organisationnel.

Ainsi, du point de vue du Québec, il existe de fait sept échelons territoriaux institutionnalisés dans l'environnement organisationnel global. À chacun d'eux sont présentes des organisations qui exercent leurs fonctions, lesquelles sont reliées directement ou indirectement à la production de biens et services. Elles appartiennent et se réfèrent à un échelon territorial spécifique en raison de la nécessité de délimiter et de qualifier leur espace de gestion ou tout simplement pour exprimer leur identité communautaire. Voyons rapidement ce que chaque échelon représente généralement.

Nous bénéficions actuellement d'un accroissement de travail d'analyse systématique à l'échelon planétaire ou international. La terre est devenue un village global en raison principalement de l'évolution des moyens de communication ainsi que de la libéralisation des échanges. Des organisations y prennent assise et structurent l'environnement organisationnel autour d'enjeux tels que la paix, les échanges, l'environnement, le développement, etc.

FIGURE 2
Les sept échelons de l'environnement organisationnel global

Planétaire	ONU, GATT, UNESCO, OCDE, etc.
Fédéral	Canada
National	Québec
Macrorégional	Régions administratives
Microrégional	Municipalités régionales de comté
Local	Municipalités, villes, villages
Micro-local	Quartiers, T.N.O.

À l'échelon fédéral, la logique organisationnelle de l'environnement s'appuie sur l'équilibre entre le respect de la souveraineté des États membres et la nécessité d'institutions plus larges pour exercer certaines responsabilités. Plusieurs modèles de fédéralisme existent actuellement: Australie, Suisse, Brésil, Allemagne, États-Unis, Canada, etc. Ces *praxis* diverses adoptent des modalités de fonctionnement fort intéressantes à comparer dans un contexte contemporain. À cet effet, le cadre classique d'analyse du fédéralisme s'avère certes largement revivifié ces dernières années par la montée de l'Europe des douze d'une part, et d'autre part par l'éclatement de l'URSS et de la Yougoslavie.

Échelon privilégié de l'élaboration et de l'application des théories modernes de l'État, le niveau national est devenu de plus en plus complexe étant donné l'extension de la social-démocratie, la montée des déséquilibres budgétaires, le rôle incontournable de régulateurs et la perte de souveraineté aux dépens du grand capital. L'État, déjà fort divisé à plusieurs points de vue, ne réussit plus globalement à rendre opérationnel son cadre d'analyse. Néanmoins, cet échelon bénéficie d'une longue tradition d'observation scientifique et ainsi d'un riche corpus théorique, lequel apporte beaucoup de lumière à la compréhension des enjeux contemporains.

On retrouve quatre échelons territoriaux distincts dans le vaste champ infranational du Québec. Créées en 1966 en s'appuyant sur une étude des pôles de croissance principaux et secondaires, les régions administratives ont été plusieurs fois redécoupées depuis. Nous avons

actuellement seize macro-régions institutionnalisées, qui couvrent tout le territoire national. Leur existence est liée à une double logique (Brochu et Proulx, 1993). Il y a, d'une part, la nécessité de gérer les programmes des ministères plus près des besoins des clients, et ce, sur des territoires homogènes afin de faciliter la coordination de l'allocation sectorielle des ressources. D'autre part, la nécessité de l'animation du tissu social, culturel et économique au niveau régional offre en principe la logique nécessaire pour justifier la présence de plusieurs organisations collectives à cet échelon. Cette animation régionale vient ainsi appuyer les efforts locaux et nationaux dans le sens de la promotion du développement.

Institutionnalisé effectivement en 1982-1983, l'échelon régional MRC représente le niveau supralocal traditionnel ou plus précisément les entités territoriales microrégionales. Territoires découpés en fonction du sentiment d'appartenance de la population, leur logique est d'offrir la chance d'établir des assises territoriales pertinentes aux organisations et à leur gestion. Un schéma d'aménagement a été conçu pour chacune des 96 petites régions ainsi crées et ces territoires sont devenus en une décennie, quoique de façon inégale, des aires de gestion d'une panoplie de services publics et collectifs offerts à la population, aux travailleurs et aux organisations (Proulx, 1992a). Par ailleurs, on y intervient de plus en plus en matière de développement. Les MRC sont fièrement dotées d'un conseil, composé des maires des municipalités membres.

L'échelon local est représenté au Québec par les villes, les cités et les diverses catégories de municipalités. Plusieurs responsabilités sont du ressort du secteur public local (Baccigalupo, 1987). Il s'agit de fonctions publiques reliées à la production de biens et de services (collectifs). Bien que ce ne soit pas en exclusivité, ces biens et services sont largement gérés par les corporations municipales qui, de fait, représentent la principale autorité locale.

Enfin, l'échelon microlocal est représenté au Québec par les quartiers des villes et par les TNO (territoires non organisés). Le domaine public est peu présent à ce niveau, si ce n'est pour l'exécution

de quelques fonctions. Toutefois, la société civile structurée en organisations collectives y est très présente et un certain nombre de services collectifs y sont dès lors assurés à divers degrés, selon les territoires.

La nécessaire intégration territoriale

Nous avons vu que la fragmentation fonctionnelle et l'intégration sectorielle de la technostructure administrative, autant publique et collective que privée, possède certes ses qualités opérationnelles. L'environnement organisationnel global s'avère, dès lors, caractérisé par de multiples et diverses organisations fonctionnelles dispersées dans différents secteurs et aux divers échelons territoriaux.

Par contre, l'intégration territoriale se réalise naturellement par l'entremise des forces du marché. Les segments décomposés de l'appareil productif ont, en effet, tendance à se recomposer horizontalement sur des territoires homogènes sous forme d'aires de marché. L'analyse des échanges interindustriels, fort prisée dans les années 50 et 60, a scientifiquement mis en évidence ce phénomène spatial déjà connu depuis fort longtemps par les descriptions générales des économistes classiques et néo-classiques.

D'autre part, l'intégration territoriale globale des multiples fonctions publiques, privées et collectives possède beaucoup de vertus largement reconnues en ce qui concerne l'efficacité économique du système. À cet effet, la science régionale s'intéresse, depuis ses origines, aux modes d'intégration horizontale globale – aux échelons territoriaux régionaux – des diverses fonctions exercées de manière dispersée dans l'environnement organisationnel (Weaver, 1984). Cette intégration intersectorielle et multifonctionnelle engendre certes, au strict plan administratif, des avantages en matière de cohérence des missions, d'élimination des chevauchements, de convergence des actions, de mobilité de l'expertise, etc. Cependant, sous l'angle plus général du développement culturel, social, environnemental et économique, l'intégration territoriale est bénéfique pour les régions, notamment en faisant converger les ressources dispersées vers des objectifs communs, en engendrant des économies externes, en offrant un caractère collectif à l'expertise et à l'information, en créant des synergies, etc.

En matière de développement régional, nous assistons depuis une dizaine d'années au renouvellement des théories dans le cadre du paradigme du développement par le bas (Stohr et Taylor, 1981). Grâce à la recherche empirique, plusieurs composantes ont été modélisées à cet effet. Des embryons de théories émergent ici et là. Ils convergent dans le sens de l'explication de facteurs ascendants du développement: développement agro-politain (Friedmann et Weaver, 1979); développement endogène (Sachs, 1982); développement auto-entretenu (Coffey et Polese, 1984); développement basé sur le district (Piore et Sabel, 1984); développement décentralisé (Planque, 1983); développement local (Joyal, 1987); développement par le milieu (Aydalot, 1986).

L'ÉMERGENTE THÉORIE DES MILIEUX INNOVATEURS

Il est à noter que ce dernier concept de développement par le «milieu» (milieu local, milieu innovateur, milieu incubateur, milieu d'entrepreneuriat) a notamment suscité beaucoup de recherche empirique et théorique, ce qui a permis d'avoir actuellement un véritable corpus qui s'achemine lentement vers une théorie des milieux[2] fort prometteuse (Aydalot et Keeble, 1988; RIPME, 1989; RERU, 1991; Benko et Lipiet, 1992; Maillat et Perrin, 1992; Ratti, 1992; RCSR, 1992).

Quels que soient les noms ou les qualificatif utilisés, l'effort théorique actuel s'inscrit spécifiquement dans la recherche des conditions matérielles et immatérielles idéales pour créer des milieux dynamiques et innovateurs sur les territoires locaux et régionaux qui le nécessitent. Parmi ces conditions formalisées dans la littérature, on retrouve des facteurs traditionnels et des facteurs nouveaux. Leur classification en catégories nous permet de construire un modèle octogonal des milieux innovateurs.

Ces huit grandes composantes ou catégories de facteurs, où interviennent un grand nombre d'organisations diverses, contribuent à faire d'un territoire local ou régional un milieu innovateur :

1. les équipements et les infrastructures de transport (communication, terrains, bâtiments, hôpitaux, écoles, centres communautaires, etc.);

2. les besoins de base de la population, des travailleurs (santé, éducation, loisirs, habitation, sports, transport en commun, etc.);

3. la formation, le perfectionnement des compétences (climat de travail, santé-sécurité au travail, culture technique, qualité du travail, etc.);

4. l'entrepreneuriat (climat d'affaires, compétition, culture entrepreneuriale, services d'aide à la gestion, transferts d'expertise, etc.);

5. les aménités environnementales (parcs, minimisation des éléments indésirables, qualité des éléments naturels , etc.);

6. le financement (capital de risque, programmes d'aide financière, attitudes des banques, fonds populaires, etc.);

7. l'information (marché, possibilités, programmes, modalités d'exportation, lois et réglementation, technologies disponibles, savoir-faire, applications des inventions, etc.);

8. l'animation socio-économique (climat social, appuis aux initiatives, mise en communication d'acteurs et d'éventuels partenaires, etc.).

FIGURE 3
L'octogone des milieux innovateurs

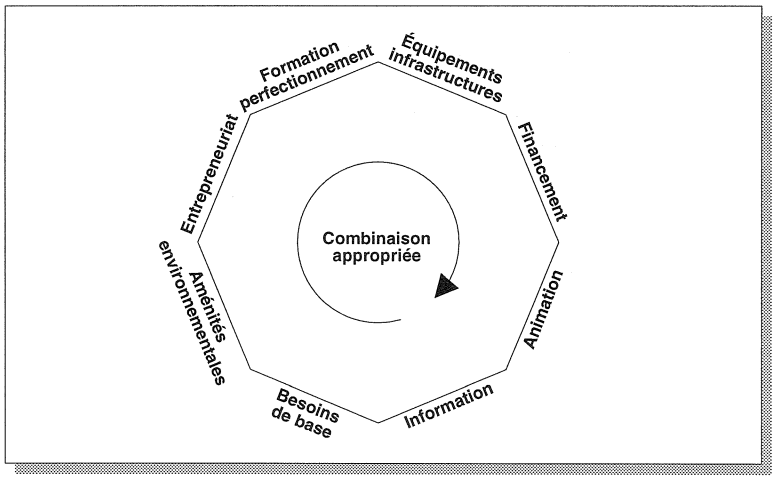

Notre synthèse de la vaste littérature sur le sujet nous permet de constater que la combinaison appropriée de facteurs qui puisse permettre à un territoire de devenir «milieu innovateur» est, par essence[3], différente d'une région à une autre. On affirme en général que c'est au milieu lui-même de se prendre en charge par l'entremise de ses décideurs (organisations) et de créer les conditions sociales, culturelles, technologiques, administratives, politiques, économiques, etc. spécifiques et adaptées au dynamisme innovateur dans ses activités actuelles ou potentielles. Il s'agit de chercher collectivement, dans le cas des huit grandes catégories de facteurs, la recette conforme au territoire régional en quête d'innovation et de développement. Toutes les organisations reliées à ces multiples facteurs doivent dès lors se mobiliser en vue de la recherche des solutions.

En effet, les expériences de «milieux à succès», de «milieux innovateurs» ou de territoires dotés de «l'effet milieu» font largement ressortir l'importance de cette démarche d'organisation collective du territoire. Les modalités opérationnelles sont, de toute évidence, nombreuses. Ici encore, diverses expressions existent, dans la littérature, pour désigner ce phénomène communautaire général et ses variantes : processus collectif cognitif (Perrin 1983); réseaux interorganisationnels (Mulford, 1983); concertation (Stohr, 1985); coopération communautaire (Jessop et Weaver, 1987); activité résillière (Proulx, 1989); partenariat (Gagnon et Klein, 1991); systèmes de conventions territoriales (Planque, 1992); réseau de réseaux (Perrin, 1992).

Quelle que soit la désignation utilisée, une des pièces maîtresses dans la création d'un milieu innovateur concerne le processus collectif de collaboration interorganisationnelle volontaire, dans le respect de l'autonomie des divers acteurs. On insiste beaucoup sur l'aspect volontaire dans ce processus. C'est que les conditions de l'environnement organisationnel régional déjà occupé institutionnellement par diverses organisations autonomes sont incompatibles avec l'introduction d'un processus dirigiste et rigide d'intégration territoriale par un pouvoir centralisateur quelconque. Les leçons induites des expériences de planificaton régionale dans les pays occidentaux sont formelles à cet égard (Lindblom, 1965; Friedmann, 1973; Guichard, 1976; Hebbert, 1982; Faludi, 1987).

Par conséquent, la plupart des procédures d'intégration (ou de planification) régionale préconisées actuellement s'appuient sur un cadre flexible, capable d'engendrer la collaboration volontaire des décideurs des multiples organisations qui interviennent sur le territoire. De cette collaboration dépend la capacité de produire des effets positifs. En ce sens, plusieurs spécialistes s'entendent pour lier la qualité de cette collaboration inter-organisationnelle avec l'état de la culture organisationnelle (ou de la culture de planification) qui existe sur un territoire local et régional (Friedmann, 1987; Blakely, 1987; Perrin, 1992). La création d'un milieu innovateur, dynamique et capable de mettre en œuvre le développement régional doit être envisagée sous l'angle général de la culture organisationnelle territoriale.

Culture organisationnelle régionale

Si la définition anthropologique de la culture nous réfère à un système structurant d'idées, de significations, de symboles ou de connaissances, la culture organisationnelle territoriale s'avère, à notre sens, un système structurant de processus décisionnels concernant la communauté territoriale. La culture joue en cela son rôle dynamique et permet aux acteurs de s'exprimer, de libérer leur créativité ainsi que de se confronter aux autres acteurs (Bassand et al., 1985). Selon nous, la composante organisationnelle de la culture d'une région est généralement associée à la capacité endogène des acteurs de prendre en main collectivement l'organisation et le devenir de leur territoire. Il s'agit notamment des concepts de responsabilité, de collaboration et de solidarité dans la conscience collective des acteurs sur le territoire.

La notion de culture organisationnelle nous oblige à focaliser sur la dynamique entre les acteurs (individus, organisations). C'est le processus organisationnel ou structurant qui compte et non pas la structure institutionnelle établie *a priori* ou *a posteriori*. Blakely (1987) définit en ce sens le développement local et régional, qu'il considère comme un processus culturel continu de la construction institutionnelle du territoire. Considérée ainsi, la culture organisationnelle devient une dimension de base, nécessaire dans tout modèle d'organisation régionale.

À cet égard, Bassand (1990) démontre fort bien que les processus identitaires s'avèrent un élément essentiel de cette dimension culturelle régionale. On en déduit, dès lors, que l'épanouissement de la culture organisationnelle territoriale s'avère fortement lié à la présence plus ou moins importante de l'identification avec le territoire en question dans les organisations.

La littérature scientifique nous offre, pour le moment, peu de connaissances sur cette notion générale de culture organisationnelle territoriale. Elle nous renseigne, néanmoins, sur de nombreux facteurs liés aux valeurs et aux comportements qui l'influencent de toute évidence. Il est toutefois, par essence, fort difficile de mesurer ces facteurs. À notre avis, seule l'approche ethnologique d'observation de chaque réalité peut nous aider à décrire le fonctionnement de la culture organisationnelle régionale et à pointer des éléments d'intervention.

Une synthèse effectuée à partir de la littérature sur le sujet nous permet de faire un premier essai d'inventaire des principales composantes de la culture organisationnelle d'un territoire régional :

- traditions quant à la coopération, à l'entraide et au partenariat;
- capacité collective d'un consensus communautaire;
- interdépendance et confrontations institutionnelles;
- corporatisme et alliances professionnelles;
- appartenance aux divers partis politiques;
- participation populaire aux processus décisionnels communautaires;
- présence de phénomènes de clans et de cliques;
- densité de la circulation de l'information;
- capacité d'apprentissage collectif;
- degré de solidité de la solidarité territoriale;
- rôle des médias dans l'éveil et la conscientisation de la population.

Bien que ces composantes relèvent plus du qualitatif que du quantitatif, chaque territoire régional les possède à un certain degré. L'observation attentive peut nous révéler ces qualités de la culture organisationnelle régionale. Il s'agit moins de mesurer de façon précise que de repérer le dynamisme des diverses composantes. Il faut, à notre sens, pointer les facteurs de progrès en regard d'un gain qualitatif global

et obtenir ainsi, potentiellement, un gain d'intégration horizontale territoriale aux effets bénéfiques en matière de développement régional.

Un lieu de réflexion collective éthique

La notion de culture organisationnelle régionale, en raison des occasions qu'elle offre d'assurer le progrès, nous convie directement à un processus de réflexion collective sur les valeurs, les finalités, les buts à définir. Une telle démarche de réflexion doit conduire la collectivité à faire des choix dits de substance avant d'élaborer des orientations et de préciser des actions visant le développement.

Généralement, cet exercice existe implicitement derrière les décisions stratégiques fragmentées chez les territoires régionaux. Cependant, un progrès vertueux de la culture organisationnelle régionale implique, à notre sens, d'élargir le débat dans un sens éthique et de rendre explicite le choix des valeurs, des finalités et des buts pour la collectivité afin de généraliser leurs effets sur l'ensemble des décideurs. Pout cela, il s'agit de faire participer le maximum d'individus à l'élaboration collective et continue d'un projet régional de société (Rada, 1992) en fonction des valeurs et des besoins fondamentaux de ces derniers.

Pour ce faire, chaque territoire régional nécessite un lieu communautaire de communication, d'échange d'idées, de données, d'opinions et d'information sur les enjeux régionaux (diagnostic sur les ressources, valeurs progressistes, tendances d'avenir, buts désirables, possibilités majeures, etc.). Des dossiers d'information y seraient élaborés librement et diffusés largement. La confrontation des idées et des opinions s'y réaliseraient démocratiquement, dans une démarche collective élargie d'apprentissage de la prise en charge du devenir régional. Ce lieu se présente dès lors tel un pivot permettant l'émergence et l'enrichissement des conditions de base (valeurs, finalités, buts) nécessaires au progrès de la culture organisationnelle régionale.

Afin de nous amener à visualiser la localisation de ce lieu de communication, d'échange d'information et de réflexion collective éthique à travers la complexité du contexte institutionnel régional au Québec, nous utiliserons le modèle de Friedmann (1992).

Les quatre sphères de la pratique sociale

Dans son plus récent plaidoyer sur la nécessaire prise en main collective du devenir territorial, John Friedmann nous présente, notamment, une classification des acteurs de la pratique sociale fort simple, mais tout à fait éclairante, de la réalité. Ce doyen de l'analyse régionale et du développement «autre» propose l'observation des actions en différenciant les quatre grandes sphères de la pratique sociale :

1. l'État : appareil législatif et exécutif;
2. la société civile : citoyens, propriétaires, ménages, familles, clans, ethnies, classes sociales, etc.;
3. l'économie incorporée : corporations privées et leurs intérêts collectifs;
4. le communautaire : mouvements sociaux et organisations politiques indépendantes.

Ces quatre grandes sphères d'activités ne permettent pas un découpage tout à fait précis des organisations qui œuvrent dans l'environnement organisationnel régional. Plusieurs de celles-ci appartiennent à deux sphères à la fois, alors que quelques-unes relèvent de trois sphères. Ainsi, nos sphères s'entrecoupent les unes les autres (voir figure 4).

Le modèle général nous offre une grille de classification et d'analyse fort intéressante. Son application aux échelons régionaux de l'environnement organisationnel d'un État nécessite, évidemment, une certaine information sur chaque organisation afin d'être en mesure de localiser cette dernière dans la bonne zone du modèle quadrisphérique. Les organisations unidimensionnelles privées, publiques et collectives sont relativement faciles à situer. Cependant, plusieurs organisations bidimensionnelles ou tridimensionnelles nécessitent un peu plus d'attention. À cet effet il faut, à notre sens, connaître certaines caractéristiques minimales telles que :

- le statut de l'organisation;
- la territorialité (territoire de gestion; aire de marché);
- la structure organisationnelle interne;
- les sources de financement;
- la mission et les fonctions exercées;
- les objectifs et les orientations;
- le processus décisionnel;
- l'autonomie d'action.

FIGURE 4
Environnement organisationnel régional au Québec

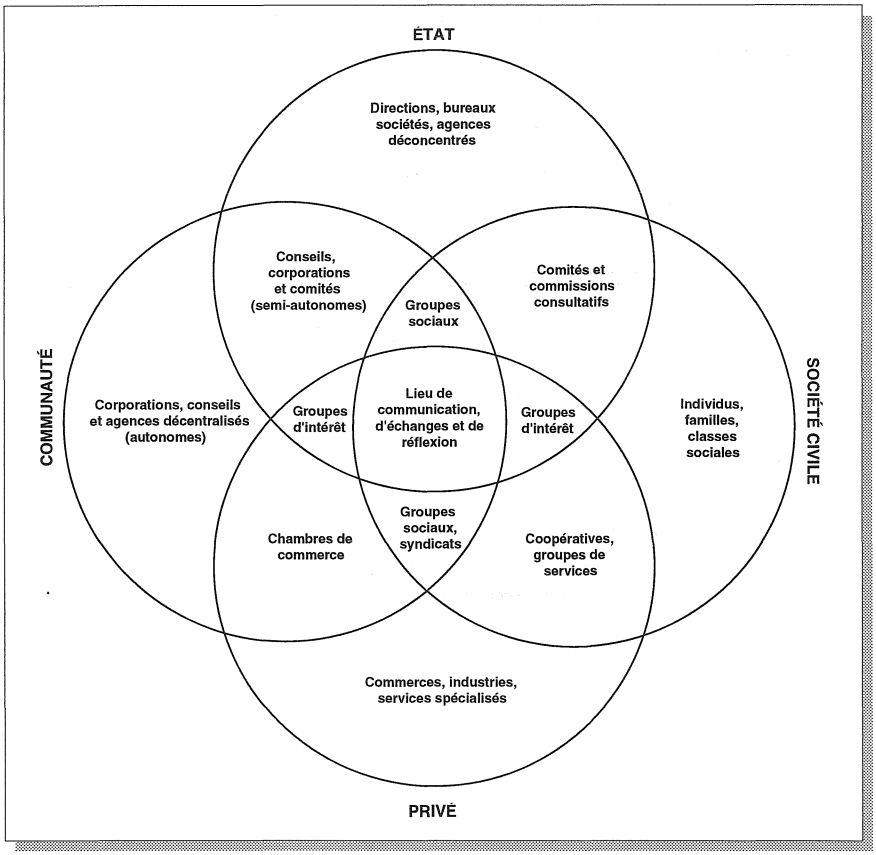

Grâce à ces renseignements, il devient possible de localiser chacune dans notre modèle d'analyse.

Dans le cadre du Québec, grâce à une vaste étude réalisée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Proulx, 1992b), nous sommes en mesure de réaliser un premier essai du modèle. Les résultats généraux illustrés par la figure 4 doivent évidemment être complétés chez chacun des 96 territoires des régions MRC et des 16 territoires des régions administratives. Pour ce faire, il s'agit d'inventorier les organisations privées, publiques et collectives présentes, d'analyser les caractéristiques de leur profil et de les situer au bon endroit dans le modèle. La territorialité de l'organisation permet de la placer à l'échelon territorial correspondant.

Cette démarche nous permettra de constater où nous en sommes réellement, au Québec et ailleurs, dans la construction institutionnelle de nos territoires régionaux. L'exercice nous conduira certes à réfléchir rationnellement dans une optique d'optimisation institutionnelle régionale, notamment en analysant les missions, les fonctions, les objectifs, etc.

De plus, en connaissant bien les organisations présentes dans tous les territoires régionaux (régions MRC et administratives), on pourra trouver ceux qui sont le plus favorables pour initier le processus de création d'un milieu innovateur.

Pour le moment, constatons que les espaces de croisement de deux sphères sont occupés par des organisations dont la mission première est de représenter les intérêts des organisations d'une sphère dans une autre ou d'organisations œuvrant dans une sphère, mais financée par une autre. On constate notamment que la liaison entre l'État et la communauté régionale se réalise par plusieurs organisations, alors que la liaison entre l'État et la société civile est à peu près inexistante aux échelons régionaux. On remarque, par ailleurs, que les espaces de croisement de trois sphères sont occupés par des organisations traditionnellement concernées par l'exercice de pressions.

L'espace de croisement entre les quatre sphères s'avère de toute évidence le lieu désiré pour l'échange d'information et pour la réflexion

collective éthique. À cet effet, le mode d'occupation de ce carrefour territorial doit être spécialement adapté à la complexité des intérêts en jeu, à l'autonomie des acteurs des quatre sphères et au respect des structures institutionnelles en place. Dans un passé récent au Québec, cet espace central de l'environnement organisationnel régional fut occupé ponctuellement par des forums, des colloques, des ateliers, des comités, des assemblées générales et des événements communautaires orientés vers la réflexion collective élargie. Le Congrès progressif réalisé au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 1988 à 1990 est un exemple fameux en ce sens. Les 96 régions MRC et les 16 régions administratives sont riches d'expériences d'occupation de cette zone. Elles ont permis, à divers degrés, d'engendrer des processus informationnels qui enrichissent la culture organisationnelle régionale et favorisent l'établissement de choix collectifs tels celui, éventuellement, de transformer le territoire en milieu innovateur.

Activer le réseau utilitaire régional d'information

Un tel lieu de communication devient l'endroit où des individus libres et autonomes mettent en évidence collectivement les grands enjeux sociaux, culturels, environnementaux, administratifs, politiques, technologiques et économiques en ce qui concerne leur territoire régional. Il ne s'agit pas d'une structure institutionnalisée, mais bien d'un lieu d'activation de la communication et de l'échange d'information entre les partenaires des quatre sphères d'activités. À cet égard, le concept de réseau s'avère particulièrement bien adapté pour illustrer le processus informationnel engendré par ce lieu central de communication.

Mis à part le fait qu'il constitue une métaphore fort populaire actuellement, mais quelquefois mal utilisée, le concept de réseau apparaît néanmoins comme un instrument très intéressant pour l'observation et l'analyse du déploiement et des contenus informationnels des relations entre des individus ou des organisations dits «nœuds» (Proulx, 1988). Ce concept, fort prometteur pour les gestionnaires, les politicologues et les économistes au moment où il fut découvert dans la littérature anthropologique et psychosociologique, est utile pour comprendre le rôle de l'information dans l'organisation et le développement régional; toutefois, il n'a surtout induit jusqu'à maintenant que des modèles

descriptifs très abstraits (Pecquer, 1987; Proulx, 1989; Grabher, 1989; Lecoq, 1990; Proulx, 1990). Il faut reconnaître, cependant, que nos connaissances empiriques et théoriques se sont accumulées, des classification ont été réalisées et des propriétés, mesurées.

En ce sens, nous avons notamment démontré que dans le cadre des régions MRC du Québec, l'activation d'un réseau utilitaire d'information est fortement corrélé avec le dynamisme du milieu mesuré sous l'angle de la création de nouvelles organisations (Proulx, 1991a). Le fonctionnement concret de ce réseau utilitaire régional fut par ailleurs modélisé finement afin d'en illustrer les rouages (Proulx, 1991b).

Les plus récents débats sur le sujet laissent entrevoir de manière optimiste l'occasion de créer, grâce à ce concept de réseau, un véritable outil opérationnel pouvant servir l'organisation et le développement régional (RERU, 1991; Maillat et Perrin, 1991; Camagni, 1992; Proulx, 1993; GREMI, 1993). Cependant, s'il est fort délicat d'observer le fonctionnement des réseaux d'information, il l'est tout autant de stimuler les flux et d'influencer les contenus informationnels.

Dans un sens d'occupation de ce lieu régional de communication et de réflexion collective, le réseau d'information devient un concept fort intéressant pour plusieurs raisons :

- il favorise la circulation de l'information entre divers acteurs;
- il donne un caractère de bien collectif à une information signifiante souvent privatisée;
- il encourage la création d'un langage commun chez les acteurs;
- il alimente la réflexion collective éthique;
- il contribue à l'enrichissement de l'intelligence collective.

Concept tout à fait pertinent dans le cadre des territoires régionaux, le réseau d'information possède bon nombre de qualités :

- il n'est pas une structure ou un moyen lourd et coûteux à supporter;
- il ne s'agit pas d'un pouvoir qui affronte d'autres pouvoirs;
- il respecte l'autonomie des divers acteurs connectés;
- il permet d'alimenter la culture organisationnelle territoriale;

- il offre la possibilité de mettre en lumière les éléments des grands choix collectifs;
- il dynamise le processus de prise en charge du devenir régional.

À cet égard, nous avançons que les territoires régionaux des états modernes, notamment le Québec, auraient grand intérêt à activer leur réseau d'information afin d'enrichir la culture organisationnelle territoriale et ainsi favoriser le développement sous ses divers aspects. Nos connaissances actuelles sur le fonctionnement des réseaux d'information nous permettent d'énoncer quelques principes de base:

- le réseau d'information est la structure des relations entre les nœuds (individus, organisations), alors que l'activité résillière (netw*orking*) désigne l'activation des flux;

- le réseau d'information possède trois attributs : des procédés d'interaction pour s'activer; des substances transitées; des propriétés relationnelles;

- trois grandes catégories de réseaux sont modélisées dans la littérature scientifique : les réseaux sociaux (socialité), les réseaux fonctionnels (formalités) et les réseaux utilitaires (utilités);

- un réseau utilitaire d'information à l'échelon régional possède au départ plusieurs trajectoires possibles (exportation, innovation, programmes publics, tourisme, aide à la gestion, données qualitatives et quantitatives, communautaire, etc.);

- un réseau utilitaire régional d'information connecte des nœuds qui sont, d'une part, déjà intégrés à des réseaux sociaux et des réseaux fonctionnels, et d'autre part, qui possèdent leurs propres réseau-égo et réseau-clique;

- le réseau utilitaire régional d'information s'active avec plus de densité sur les territoires où l'identification des individus et des organisations est forte;

- le réseau régional, désentravé de ses barrières à la transitivité, s'auto-active progressivement et initie des trajectoires utilitaires pertinentes;

- l'auto-activation d'un réseau utilitaire régional possède des moyens

concrets que chaque territoire doit déterminer selon sa propre réalité organisationnelle.

Ces quelques principes de base nous permettent de considérer le cadre global d'une analyse régionale selon un approche basée sur le réseau utilitaire d'information. Toute action d'activation d'un tel réseau doit s'appuyer sur une observation préalable du contexte de l'environnement organisationnel afin de déterminer le plus adéquatement possible les modalités opérationnelles. Cette observation doit, à notre avis, faire actuellement l'objet d'une attention particulière sur les territoires régionaux du Québec et d'ailleurs.

De toute évidence, l'activation d'un réseau utilitaire communautaire d'information à l'échelon régional semble être un facteur théorique incontournable dans la pratique actuelle du développement régional. Les territoires régionaux ont tout intérêt à se doter d'une stratégie en ce sens.

Conclusion

À l'instar des autres états modernes, le champ infranational du Québec est institutionnellement construit depuis trois décennies. Un grand nombre de structures organisationnelles occupent actuellement les deux territoires régionaux, soit les régions MRC et les régions administratives. Cependant, la question régionale demeure cruciale. Nous croyons que dans le cadre très large de l'optimisation institutionnelle, il s'avère nécessaire de faire globalement le point sur la situation à la lumière d'un cadre d'analyse scientifique.

À cet égard, notre contribution s'est inscrite comme un jalon de plus vers l'élaboration d'un tel cadre d'analyse. Furent ainsi définis un certain nombre de concepts reliés à la compréhension de l'environnement organisationnel régional d'états modernes tels que le Québec. Chemin faisant, nous avons effectué une synthèse des apports théoriques récents en développement régional, soit la théorie émergente sur les milieux innovateurs et nous avons débouché sur la pertinence d'appréhender l'organisation des territoires régionaux par l'entremise de la

notion de culture organisationnelle régionale. À cet effet, il s'est avéré que chaque territoire régional nécessite un lieu de réflexion collective éthique. Lieu de communication et d'échange d'information que nous avons localisé à l'aide du modèle général offert par John Friedmann. Nous avons terminé en soulignant les vertus de l'activation d'un réseau utilitaire régional d'information pour ce qui est des territoires régionaux du Québec et d'ailleurs.

Des principes de fonctionnement que nous avons mis en évidence, il ressort qu'il revient aux territoires régionaux d'observer préalablement le contexte de l'environnement organisationnel et de définir les modalités opérationnelles. Nous avons souligné que le degré d'identification au territoire régional par les individus et les organisations s'avère, en principe, un facteur important dans la mise en œuvre et l'activation d'un tel réseau utilitaire régional d'information.

Notes

1. Largement mise en évidence ces dernières années par la Commission McDonald, le Conseil économique du Canada, la Commission Bélanger-Campeau, les États généraux du monde rural, le Forum sur l'emploi et le Forum national sur la décentralisation.

2. Il est à noter que certains chercheurs travaillent dans le même sens en utilisant des vocables différents tels que districts industriels, systèmes spatialisés de production, espaces de soutien, structures spatiales d'incubation, niches, etc.

3. C'est que les ressources, la base économique, les potentialités, les besoins, les chances et les contraintes varient d'un territoire régional à un autre.

Bibliographie

AYDALOT, P. *Milieux innovateurs en Europe,* Paris, Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs, 1986.

AYDALOT, P. et KEEBLE, D. *High Technology Industry and Innovative Environments,* Londres, Routledge, 1988.

BACCIGALUPO, A. *Les administrations locales au Québec,* Montréal, Agence d'Arc, 1987.

BASSAND, M. *Culture et régions en Europe,* Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1990.

BASSAND, M. et al. *Innovation et changement social,* Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1985.

BENKO, G et LIPIETZ, A. *Les régions qui gagnent,* Paris, P.U.F., 1992.

BLAKELY, E.J. *Planning Local Economic Development,* Londres, Sage Publications, 1987.

BROCHU, I. et PROULX, M.U. *Le secteur public des régions administratives 1993.* Communication présentée au colloque de la section du développement régional, congrès annuel de l'ACFAS, Rimouski, 1993.

CAMAGNI, R. (edit). *Innovation Networks – Spatial Perspectives,* Londres, Belhaven Press, 1992.

COFFEY, W. et POLESE, M. «Local Development: Conceptual Bases and Policy Implications», dans *Regional Studies,* vol. 19, 1984.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. *Agir ensemble,* Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1990.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. *Deux Québec dans un,* Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1989.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES. *Un Québec solidaire,* Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1992.

CÔTÉ, C. *Désintégration des régions, le sous-développement durable au Québec,* Chicoutimi, Les Editions JCL, 1991.

DUGAS, C. *Disparités socio-économiques au Canada,* Sillery, P.U.Q., 1988.

FALUDI, A. *A Decision-Centred View of Environmental Planning,* Londres, Pergamon Press, 1987.

FRIEDMANN, J. *Empowerment,* Cambridge (USA), Blackwell Publishers, 1992.

FRIEDMANN, J. *Planning in the Public Domain: from Knowledge to Action,* New Jersey, Princeton University Press, 1987.

FRIEDMANN, J. ET WEAVER, C.M. *Territory and Functions,* Londres, Arnold Publisher, 1979

FRIEDMANN, J. Retracking America: a Theory of Transactive Planning, Garden City, New York, Anchor Press, 1973.

GAGNON, C. et KLEIN, J.L. «Le partenariat dans le développement local», dans *Cahiers de Géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, 1991.

GRABHER, G. «Regional Innovation by Networking», dans *Entrepreneurship and Regional Development,* vol. 1, n° 2, 1989.

GREMI (edit). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs,* Neuchâtel, GREMI, EDES, 1993.

GUICHARD, O. *Vivre ensemble,* Paris, Documentation française, 1976.

HEBBERT, M. «Birth and Death of Regional Planning Agencies», dans *Environment and Planning,* vol. 9, 1982.

JESSOP, J. et WEAVER, C.M. «La coopération communautaire : une stratégie pour le développement local», dans *Revue internationale d'action communautaire,* vol. 13, n° 53, 1987.

JOYAL, A. «Réflexions sur la question du développement local», dans *Revue d'économie régionale et urbaine,* n° 5, 1987.

LAPOINTE, A.C. «Le concept d'environnement organisationnel», dans Tessier, R. et Tellier, Y. (édit), *Pouvoirs et cultures organisationnels,* Sillery, P.U.Q., 1991.

LECOQ, B. *Industrial Organisation, Technological Change and Regional Development: A Network Approach.* Communication présentée au 30e European Congress of the Regional Science Association, Istamboul, 1990.

LINDBLOM, C.E. *The Intelligence of Democracy,* New York, Free Press, 1965.

MAILLAT, D. et PERRIN, J.C. *Entreprises innovatrices et développement territorial,* Neuchâtel, GREMI, EDES, 1992

MAILLAT, D. et PERRIN, J.C. (édit). *Entreprises innovatrices et réseaux locaux,* Paris, Eresa-Economica, 1991.

MULFORD, R. *Interorganizational Relations,* New York, Human Sciences Press, 1983.

NORRIE, K. *Les disparités et les adaptations interrégionales.* Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1983.

PECQUER, B. «Tissu économique local et systèmes industriels résiliaires», dans *Revue d'économie régionale et urbaine,* n° 3, 1987.

PERRIN, J.C. «Contribution à une théorie de la planification décentralisée», dans Planque, B. (édit.) L*e développement décentralisé,* Paris, GRAL, LITEC, 1983.

PERRIN, J.C. «Pour une revision de la science régionale : l'approche en terme de milieu», dans *Revue canadienne de science régionale,* vol. XV, n° 3, 1992.

PIORE, M. et SABEL, C. *The Second Industrial Divide : Possibilities for prosperity,* New York, Basic Books,1984

PLANQUE, B. «Les milieux innovateurs en PACA, France», dans *Revue canadienne de science régionale,* vol. XV, n° 3, 1992.

PLANQUE, B. (édit.). *Le développement décentralisé,* Paris, GRAL, LITEC, 1983.

PORTER, M. *Competitive Strategy,* New York, The Free Press, 1980.

PROULX, M.-U. *Networking, Synergy and Regional Dynamic; the Case of Quebec.* Communication présentée au Western Regional Science Association Annual Meeting, Maui, Hawaii, fév. 1993.

PROULX, M.-U. *Le secteur public MRC 1992.* Actes du forum national sur la décentralisation», Québec, juin 1992a.

PROULX, M.-U. *Profil des organisations publiques, parapubliques et collectives du Saguenay—Lac-Saint-Jean,* Chicoutimi, GRIR/UQAC, 1992b, 545 p.

PROULX, M.-U. «Espaces locaux, réseaux utilitaires et dynamique économique», dans *Revue canadienne de science régionale,* vol. XIV, n° 1, 1991a.

PROULX, M.-U. «Flux d'information et dynamique économique», dans *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, 1991b.

PROULX, M.-U. *Organisation d'un espace local ou régional par la formation de réseaux utilitaires,* Aix-en-Provence, notes de recherche du C.E.R., n° 118, 1990.

PROULX, M.-U. «Activité résillière et organisation économique de l'espace», dans *Revue d'économie régionale et urbaine,* n° 3, 1989.

PROULX, M.-U. *L'approche par les réseaux: un instrument d'analyse méso-économique,* Aix-en-Provence, notes de recherche du C.E.R., 1988.

RADA-DONATH, A. «Une expérience éthique collective et prospective; éthique régionale», dans *Revue internationale Réseau,* numéro spécial, pp. 64-66, 1992.

RAINELLI, M. *Économie industrielle,* Paris, Dalloz, 1989.

RATTI, R. *Innovation technologique et développement régional,* L.R.E., D.P.L.M., 1992.

RCSR, numéro thématique de la Revue canadienne de science régionale sur la «Création de milieux innovateurs», vol. XV, n° 3, 1992.

RERU, numéro spécial de la Revue d'économie régionale et urbaine, n°s 3-4, 1991.

RIPME, numéro spécial de la Revue internationale P.M.E., 2, 2-3, 1989.

SACHS, I. «Le potentiel de développement endogène», dans *Économies et sociétés,* 1982.

STOHR, W.B. «Le rôle stratégique de la concertation», dans Boisvert, M. et Hamel, P. (édit.) *Redéploiement industriel et planification régionale,* Montréal, Université de Montréal, 1985.

STOHR, W.B. et TAYLOR, D.R.F. *Development from Above or Below,* Londres, John Wiley and Sons, 1981.

WEAVER, C. M. *Regional Development and the Local Community,* New York, John Wiley and Sons, 1984.

DÉVELOPPEMENT FLEXIBLE ET MOBILISATION LOCALE : JALONS POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE[1]

Juan-Luis Klein
Université du Québec à Montréal,
avec la collaboration de
Miriam Alonso, Mustapha Farram
Louise Chateauneuf et Pierre Laroche,
étudiants à la maîtrise en Études régionales
Université du Québec à Chicoutimi

Cette réflexion résulte de la révision de deux séries de travaux, la première portant sur les nouvelles dynamiques entrepreneuriales et sur les nouveaux espaces économiques (Benko, 1990; Benko, 1992; Benko et Lipietz, 1992)[2] et la deuxième, sur la stratégie partenariale et sur les différentes formes qu'elle prend dans divers états (Domergues, 1988; Domergues et Gardin, 1989; Hamel et Klein, 1991; Gagnon et Klein, 1992)[3]. Ces deux champs de réflexion, pourtant convergents, ont été arpentés de façon séparée par des auteurs dont l'ancrage théorique est différent.

Les travaux sur les dynamiques entrepreneuriales s'inspirent largement de la théorie de la régulation[4]. Bien que les auteurs qui traitent de ce problème ne soient pas tous d'accord au sujet de la nature et de la portée de ces nouvelles dynamiques, la plupart partage le constat selon lequel celles-ci s'insèrent dans une nouvelle conception de la localisation et de l'organisation des entreprises appelée «production flexible». Selon cette perspective, la «production flexible», qui remplace le vieux «système de production fordiste», se caractérise par une grande autonomie de décision, une intégration territoriale intense, une faible dimension, un degré supérieur de participation des travailleurs et un profond sentiment d'appartenance des travailleurs à leur entreprise.

Quant aux travaux sur le partenariat, ceux-ci prennent appui sur des expériences d'association d'institutions étatiques, d'entreprises, d'universités, d'organisations de pouvoir local et de groupes communautaires dans des structures et des projets de développement urbain ou régional.

Malgré des différences de point de vue et d'analyse, les nombreux travaux réalisés sur le partenariat permettent de conclure à un nouveau rapport de la société au territoire et à une nouvelle conception des relations entre les communautés, les régions et les nations. En effet, les expériences partenariales se réalisent dans des contextes de décentralisation gouvernementale, de planification concertée, de convergence d'acteurs sociaux et économiques unis par des rapports de voisinage et par une démarche de responsabilisation des citoyens à l'égard du développement de leur collectivité, contexte qui traduit une certaine souplesse dans la gestion du territoire et du développement (Klein, 1993).

Lorsqu'on examine les études sur la dynamique de localisation des entreprises et celles sur le partenariat dans le but de trouver des pistes de solution aux problèmes qu'affrontent les régions périphériques, on ne manque pas de constater la convergence, voire la continuité de ces deux approches. Nous analyserons ces deux points de vue en posant l'hypothèse que les reconfigurations des espaces économiques, sociaux et politiques que connaissent les sociétés occidentales constituent une occasion de reconversion pour l'ensemble des régions, et ce, à une échelle internationale. Les diverses régions se voient ainsi confrontées à une nouvelle réalité. De leur adaptation à cette nouvelle réalité pourrait dépendre leur avenir. Nous prétendons que certaines régions pourraient enclencher des dynamismes nouveaux en s'inspirant des caractéristiques de la production flexible et en empruntant la stratégie partenariale.

Aussi, aborderons-nous d'abord le changement de perspectives en matière de théorie de développement pour bien situer l'enjeu local et régional; nous mettrons ensuite en lumière les facteurs qui jouent dans le système de production flexible et, pour terminer, nous verrons comment ces facteurs peuvent être induits par une stratégie partenariale de développement local.

La recomposition socio-spatiale et la redéfinition du développement

De nombreuses recherches montrent que l'espace régional constitue un nouveau cadre de référence pour le développement, et ce, tant pour les

chercheurs, qui y voient une base appropriée quant à l'essor de l'autonomie et de l'innovation sociale (Gagnon et Klein, 1991), pour les gouvernements, qui y voient une bouée de sauvetage et l'occasion d'alléger le fardeau de la dette publique (Québec, 1992), que pour les intervenants locaux, qui y voient la possibilité de mieux maîtriser leurs espaces de développement (Vachon, 1991). Les collectivités régionales sont ainsi interpellées aussi bien par les administrations étatiques concernées que par les entreprises et les institutions représentatives des milieux locaux.

La conception centralisée du développement, qui a dominé antérieurement les approches, les programmes et les interventions en matière de développement, est remplacée progressivement par une conception plus souple où coexistent des mécanismes anciens et nouveaux (Rosanvallon, 1989, 135) compatibles avec la production flexible (Storper et Harrison, 1992), et où convergent l'État, les entreprises et les sociétés locales dans une démarche associée (Gagnon et Klein, 1991). À n'en pas douter, cette évolution de la conception du développement traduit une évolution remarquable.

Entre l'approche de la croissance polarisée, suivant laquelle le développement était la combinaison des changements mentaux et sociaux rendant une société apte à faire croître son produit réel global (Perroux, 1965 : 155), et l'approche de développement local selon laquelle le développement est un processus intégral qui offre toutes les possibilités aux individus, groupes sociaux et communautés locales et mobilise l'ensemble des capacités et des ressources pour le bénéfice de la communauté aux points de vue social, économique et politique (Stöhr et Taylor, 1981), il existe un monde de différence.

Cette évolution dans la conception du développement n'est pas dissociée de la recherche de réponses à la crise de régulation que traverse le système capitaliste en général depuis la fin de ce qu'on a appelé «les trente glorieuses», c'est-à-dire les décennies de croissance de l'après-guerre. Les États-nations ont cédé des pans importants de leur souveraineté tantôt à des structures et à des institutions internationales, tantôt

à des organismes régionaux et locaux. Au niveau international, la modification des règles régissant la circulation du capital et du travail, l'influence des institutions financières et de leurs programmes de restructuration de la gestion étatique ainsi que l'intensification de la mondialisation des échanges conjuguent leur action pour diminuer l'efficacité des appareils d'État dans la régulation des économies nationales. Pour ce qui concerne le niveau local, les États s'associent à des organismes locaux, en utilisant des formules partenariales afin d'atténuer les effets de leur désengagement partiel de la sphère des services sociaux (Weaver, 1990; Duperré, 1993).

LE DYNAMISME RÉGIONAL POST-FORDISTE ET L'APPROCHE POST-KEYNÉSIENNE

Plusieurs études récentes sur le développement régional permettent de constater que les régions dynamiques sont celles qui ont pu réussir la transition d'un mode de développement de type fordiste à un mode de développement de type flexible. Elles se caractérisent à la fois par une activité sociale et culturelle intense et par un entreprenariat ancré localement. L'activité économique qui se développe dans ce type de régions est étroitement liée à des réseaux sociaux denses et localisés, au point que certains auteurs y voient la transcription du concept classique de «district industriel» (Benko et Lipietz, 1992). Dans la tradition marshallienne, le district industriel est défini comme «une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné», entre lesquelles tend à s'établir une «osmose parfaite» (Becattini, 1992: 36).

Plusieurs recherches font état d'espaces régionaux où le dynamisme entrepreneurial correspond au modèle du district industriel. Ces recherches se réfèrent à des régions diverses telles celles du sud-ouest des États-Unis, du sud de la Grande-Bretagne, du nord de l'Espagne et de l'ouest ainsi que du sud de la France. Cependant, l'expérience à laquelle on se réfère le plus fréquemment est celle de la zone que l'on désigne sous le nom de troisième Italie – Brescia, Modène, Vérone, Biella, Carpi, et, le cas le plus connu, Prato –, où la multiplication des petites et moyennes entreprises et leur structuration en système d'entreprises s'appuient sur

les ressources sociales et culturelles du milieu local (Ritaine, 1989, Rivière; 1990).

Dans ces espaces, la croissance industrielle semble s'expliquer par le concours de trois types de facteurs : le premier est lié à l'existence d'un réseau de petites et moyennes entreprises diversifiées, interréliées et spécialisées dans certains secteurs ou phases de la production; le deuxième concerne l'existence d'un réseau de relations directes et personnelles entre les acteurs économiques, sociaux et politiques, lequel assure la régulation locale des rapports sociaux; le troisième résulte de l'existence d'une structure de communauté astreignante pour le comportement social des habitants.

Certains de ces espaces sont structurés autour d'une métropole ou constituent carrément une agglomération urbaine; dans ces cas, l'agglomération urbaine et le réseau urbain émergent aux dépens des rapports centre-périphérie qui ont caractérisé le développement des États-nations depuis l'après-guerre (Lacour, 1993). D'autres correspondent à des espaces régionaux dont l'ancrage est plutôt rural. Mais, dans tous les cas, ce type d'espaces est constitué par des villes dont le paysage est peu marqué par la morphologie industrielle fordiste et qui possèdent des atouts sur le plan de l'environnement et de la qualité de vie.

L'étude de ces espaces et leur interprétation à la lumière de la crise du fordisme conduit à déterminer deux comportements économiques dominants dans les régions qui apparaissent comme les plus dynamiques. En ce qui concerne le rapport capital-travail, le taylorisme d'après-guerre est remplacé par la mobilisation de la ressource humaine en étroite relation avec la culture locale, et, pour ce qui est de l'organisation des entreprises, la modalité de la grande entreprise intégrée de façon rigide est remplacée par celle du réseau de firmes spécialisées. Le dynamisme des «régions gagnantes» semble donc marqué par l'existence de deux caractéristiques : 1) la souplesse des rapports entre les patrons et les travailleurs et entre les entreprises et leur milieu géographique; et 2) la flexibilité dans les modalités de localisation et d'intégration de l'entreprise ainsi que dans ses rapports au marché.

Ces deux caractéristiques ne constituent certes pas une panacée et certains de leurs aspects éveillent des critiques. Certains auteurs considèrent, en effet, que les districts industriels n'ont pas que des répercussions positives pour l'ensemble des citoyens d'une collectivité locale, et ce, dans la mesure où leur dynamisme s'appuie souvent sur des salaires faibles, plus faibles que ceux de la moyenne nationale et sur une certaine précarisation de l'emploi. D'autres ne manquent pas de souligner la marginalisation des couches sociales les moins intégrées à la collectivité. D'autres encore y voient l'embryon d'une concurrence et d'une hiérarchisation interrégionale exacerbées. Il appert que la flexibilité semble la meilleure réponse aux exigences nouvelles d'un marché instable et le meilleur atout pour atteindre le dynamisme économique.

La mobilisation sociale et la souplesse dans la gestion du développement

La flexibilité et la souplesse dans l'organisation et dans la localisation des entreprises ne peuvent s'épanouir dans un contexte de rigidité politique et administrative. Storper et Scott (1992) constatent que l'action des institutions œuvrant dans le développement a plus de chances de réussite dans les régions où la communauté locale se mobilise pour assurer une certaine maîtrise locale du développement. Une telle maîtrise apparaît lorsque la région compte sur une logique de production propre, sur des dynamiques autonomes de régulation des rapports sociaux et sur des structures administratives issues de la base.

Ce constat peut être mis en relation avec les recommandations de certaines recherches qui situent les facteurs générateurs de la mobilisation communautaire en matière de développement dans le renforcement des sentiments d'appartenance et dans l'instauration d'une identité locale forte et offensive (Bassand, 1992). Ces facteurs semblent compter parmi les plus importants pour favoriser l'éclosion de dynamiques territoriales de développement.

Voici donc certains aspects suggérant des actions stratégiques susceptibles de favoriser l'amorce de telles dynamiques :

1. ce qui semble être le premier aspect déclencheur de ces dynamiques réside dans le renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens en regard de leur territoire;

2. le deuxième aspect réside dans la mise sur pied de structures et de réseaux permettant la communication entre les différents acteurs locaux;

3, le troisième réfère à l'implantation de structures sociales susceptibles de réguler — ce qui ne veut pas dire étouffer — les conflits sociaux sur un territoire donné;

4. le quatrième aspect porte sur la création d'institutions qui, tout en suscitant et réalisant des compromis entre les acteurs sociaux, permettraient d'innover et de soutenir les projets de développement émanant des intervenants locaux.

Ces quatre aspects constituent des actions prioritaires quant à toute mobilisation des acteurs locaux en vue du développement. Aussi, pouvons-nous conclure que les politiques de développement régional devraient en tenir compte, en particulier les programmes gouvernementaux de financement des projets locaux et régionaux.

Les dix commandements du développement local flexible

Les régions trop affaiblies par l'exploitation économique de type fordiste, soit à cause de la présence d'entreprises d'exploitation intensive des ressources naturelles rigides et dépendantes de dynamiques extérieures, soit à cause de l'absence d'investissements privés et publics, ne peuvent bénéficier naturellement des facteurs qui motivent la croissance dans les régions à développement flexible, même si celles-ci constituent en général d'anciennes régions périphériques. En fait, il est clair que toutes les régions périphériques ne deviendront pas du jour au lendemain des «régions gagnantes». *Les régions qui gagnent*, livre récemment publié sous la direction de G. Benko et A. Lipietz (1992), montre bien que le cercle des gagnants demeure restreint malgré le changement de tendances en ce qui concerne l'orientation spatiale du développement.

Souvent excentriques par rapport aux régions dynamiques, les régions en déclin ne peuvent pas se nourrir du dynamisme de ces régions.

Sont-elles donc condamnées au déclin? Selon notre hypothèse, ce déclin peut être infléchi; mais pour cela il faut lutter contre la tendance passablement dominante dans les politiques gouvernementales, du moins au Québec, à spécialiser les régions uniquement dans l'exploitation des ressources. Nous prétendons que, contrairement à cette tendance, une stratégie de développement basée sur la flexibilité devrait viser la multiplication de perspectives et de champs d'action pour les citoyens des régions, lesquelles doivent être vues comme des cadres de vie et non pas uniquement comme des espaces de production.

Cette option implique dix jalons que nous appellerons, pour faire image, «les dix commandements du développement local flexible»; nous les définirons évidemment de façon globale, et ils seront considérés ensuite en fonction de différents contextes géographiques spécifiques (voir tableau-synthèse à la fin) :

1. Le découpage de la région doit se faire à une échelle telle qu'elle regroupe des communautés partageant des référents culturels et des objectifs territoriaux compatibles. L'absence de compatibilité en cette matière produit des affrontements intra-régionaux qui annulent toute possibilité de mobilisation collective.

   Ces affrontements sont souvent portés au compte de ce que l'on appelle des «chicanes de clocher». Mais, avant de les stigmatiser, il faudrait examiner les principes qui ont prévalu lors de la délimitation des espaces où a lieu ce type de confrontations afin d'évaluer leur pertinence pour ce qui est du développement.

   Il est souvent arrivé que les gouvernements cherchent à inspirer le développement autonome, le partenariat et la mobilisation sociale dans des régions qui n'ont pas été délimitées pour cela. Le découpage de ces régions a poursuivi davantage l'agrégation des communautés et des citoyens dans le but d'une rationalisation de l'offre des services. C'est le cas, par exemple, des régions administratives du Québec, qui, délimitées en 1967 selon le principe des places centrales, ont été utilisées par la suite comme cadre de concertation régional et de planification d'un développement de type partenarial, avec, jusqu'à maintenant, plus d'échecs que de réussites. Par contre, il existe de nombreux cas de mobilisation sociale pour le développement dans

des régions d'appartenance qui ne sont pourtant pas reconnues comme telles et dont les effets se sont traduits par des projets concrets et par l'amélioration du cadre de vie des citoyens (Dionne et Klein, 1993).

2. La région doit compter sur des mécanismes de régulation des conflits sociaux de façon à ce que les acteurs sociaux établissent des compromis où se confrontent les appartenances de classes et les appartenances géographiques. Ces mécanismes doivent permettre des contacts étroits entre tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine régional, et non pas seulement des acteurs politiques ou socio-économiques, comme c'est souvent le cas aux tables de concertation régionales.

   La réforme de l'administration régionale appliquée au Québec depuis 1992 tend à créer ce genre d'instances, mais pour le moment la démarche est insuffisante parce que certains acteurs semblent négligés, par exemple les acteurs communautaires et les acteurs culturels. Cela est d'autant plus important que la présence de ces derniers est cruciale pour le maintien d'un niveau acceptable de services dans un contexte de retrait de l'État-providence.

   L'association d'acteurs privés et d'acteurs publics en région en vue du développement ne peut qu'être conflictuelle. Mais les conflits ne sont pas nécessairement négatifs, au contraire. C'est leur éclosion qui permet la structuration de compromis régionaux, c'est-à-dire la configuration de mécanismes régionaux de régulation des contradictions sociales propres à chaque région.

3. La région doit compter sur des mécanismes de valorisation d'activités non monétarisées ou partiellement monétarisées, peu considérées par les indicateurs de croissance, mais fort productives en ce qui concerne la qualité de vie d'un milieu régional. Il s'agit, entre autres, du bénévolat ou des échanges de service.

   Il a été bien établi que la perte d'efficacité de l'État-nation et la crise de l'État-providence provoquent des modifications majeures dans l'approche des gouvernements en regard du développement, de la gestion de l'emploi et de la distribution des services aux citoyens. Les structures économiques et administratives implantées sous l'égide de l'économie keynésienne sont mal équipées pour intégrer au développement les organisations communautaires, considérées longtemps comme non économiques. Le rétrécissement de la marge de manœuvre

des États provoqué par les restructurations internationales, d'une part, et le changement de valeurs dans les considérations éthiques, d'autre part, suggèrent d'intégrer ce type d'organisations aux politiques économiques.

4. La région doit posséder des institutions locales efficaces et adaptées à sa réalité. Il semble de plus en plus clair que le problème du développement régional est avant tout un problème de pouvoir et que le véhicule essentiel pour exercer ou induire le pouvoir local et régional est directement lié à l'existence d'institutions.

   La faiblesse des régions périphériques en matière de pouvoir est due en partie à leur dépouillement, aux dépens des régions métropolitaines, en raison de politiques de développement dont l'objectif a été le renforcement des espaces nationaux. La concentration des institutions dans certaines régions au détriment d'autres régions a été gérée par les institutions étatiques, qui ont canalisé les ressources vers les agglomérations où se trouvent les groupes de pouvoir les plus puissants (De Mattos, 1982); ce fut d'ailleurs le cas au Québec, comme le montre Côté (1991). Le réaménagement des institutions constitue donc une base importante pour la rectification des inégalités socio-spatiales consacrées par les politiques keynésiennes.

5. Les valeurs dominantes en région doivent reposer sur des perceptions positives de l'identité et de l'appartenance des citoyens. Lorsque ces perceptions sont négatives, ce qui n'est pas inhabituel dans les régions périphériques affectées par la dévitalisation démographique, sociale et économique, les couches sociales et les strates démographiques les plus dynamiques tendent à déserter ces régions et à émigrer vers les métropoles.

   D'ailleurs, il est bien établi que l'attrait des métropoles n'est pas exclusivement économique. Cet attrait est aussi, et, peut-être, surtout, culturel. Il est habituel de considérer l'emploi comme la cause unique de l'émigration vers les métropoles et, donc, de la dévitalisation démographique des régions. L'examen de la situation de certains pays européens et même du cas japonais oblige à nuancer cette explication et à voir les représentations négatives des identités locales et la perception positive vis-à-vis des métropoles comme des facteurs tout aussi importants que l'emploi dans ce processus d'émigration[5].

Afin donc de rectifier les représentations négatives des identités territoriales, il convient d'encourager la mise sur pied de projets culturels locaux qui transforment ces perceptions, améliorant la représentation que les citoyens se font d'eux et de leur espace d'appartenance[6]. C'est dans cette mesure que les acteurs sociaux et économiques ancrés dans des secteurs d'activité différents et appartenant à des classes sociales différentes accepteront de se concerter pour mener à terme des projets locaux.

6. La région doit posséder une certaine autonomie en tant que milieu social grâce aux rapports et interrelations entre les entreprises et les travailleurs, entre les entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et l'environnement local.

   La «latéralisation» des rapports sociaux et l'«horizontalisation» des réseaux économiques constituent des mécanismes susceptibles de mobiliser les communautés régionales. Ce genre de rapports territorialisés entre les acteurs économiques est à la base de l'adoption de mécanismes de réciprocité sociale à l'heure où l'État remet progressivement en question ses politiques de redistribution.

7. La région doit aspirer à multiplier les petites et moyennes entreprises, manufacturières et de services, en créant des systèmes d'entreprises fractionnés mais interreliés, de façon à ce que le plus grand nombre d'étapes de la production puissent être assurées en région.

   On a tendance à croire que l'implantation de grandes entreprises constitue la solution aux problèmes de développement. Cependant, les retombées locales d'une grande entreprise ne sont pas garanties. Un tel type d'entreprise peut s'intégrer verticalement dans des filières internationales, ce qui veut dire que les retombées, aussi bien sur le plan des investissements que sur celui de la création d'emplois, peuvent se faire sentir ailleurs. Les stratégies de développement doivent donc viser plutôt la multiplication d'entreprises de petite taille intégrées localement et la valorisation des rapports de proximité contribuant à la compétitivité de ces entreprises sur le marché international.

8. La région doit offrir aux citoyens une large variété de possibilités en ce qui concerne la formation et les activités hors-travail. Les tendances dominantes induites par la privatisation du développement et inspirées de la politique des avantages comparatifs tendent à spécia-

liser les régions et à les doter d'institutions spécifiques et adaptées à leur spécialisation. Une telle approche n'est évidemment pas compatible avec le développement flexible. La région doit plutôt être vue comme un milieu de vie et non pas seulement comme un milieu de travail ou de production.

9. La région doit compter sur des institutions locales de crédit bien établies afin de réunir les ressources financières locales nécessaires pour atteindre des objectifs définis localement. Les fonds ou les corporations de développement constituent des instruments appropriés à la création de ce type d'institutions là où elles font défaut. La formule du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pourrait bien s'appliquer aux régions. L'expérience des sociétés en commandite, comme celle de SOCCRENT, au Saguenay, semble aussi appropriée. Mais, il faudrait que les institutions locales de crédit englobent tout le spectre de l'activité régionale et non seulement la création ou la protection des entreprises.

10. La région doit compter sur des réseaux de diffusion de l'information qui opèrent de façon interpersonnelle pour que les idées et les projets puissent circuler facilement et que la connivence nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre de multiples projets soit possible. Ces réseaux peuvent se constituer par l'interrelation d'organismes culturels, sociaux ou communautaires.

    Des recherches marquantes ont montré l'importance des réseaux d'information, et, surtout, du contact personnel, dans l'engagement des acteurs régionaux dans des projets de développement (Proulx, 1991). Ce type de réseaux permet de créer une masse sociale critique capable d'assurer et de maintenir une mobilisation régionale durable. L'implantation de ce genre de réseaux est difficile, mais il a été démontré que les conflits qui mobilisent l'ensemble des acteurs locaux permettent d'en établir certaines bases (Dionne et Klein, 1993).

Conclusion

L'échelle régionale s'impose comme un des cadres importants de la restructuration des politiques de développement. D'une part, ces politiques visent à rendre aux communautés une certaine autonomie et une certaine responsabilisation dans le développement. D'autre part, les

régions deviennent le cadre le plus approprié pour l'implantation des systèmes de production flexible adoptés par les entreprises les plus dynamiques.

Une telle restructuration peut se limiter à la concentration des efforts de développement sur l'entreprise privée et l'individu, ce qui constitue une tendance — dominante, mais pas unique ni exclusive — à la privatisation du développement. Elle peut également viser la mobilisation collective locale pour le développement. Dans ce cas, la flexibilité observable dans les entreprises dynamiques doit se doubler d'une modalité souple de gestion du territoire. Ces deux aspects constituent, à notre avis, les bases de l'approche flexible du développement régional.

Le développement régional flexible doit cependant s'insérer dans une stratégie nationale si l'on veut éviter que la concurrence interrégionale ne devienne l'expression de la régulation du marché et du principe des avantages comparés. Le moteur de cette stratégie doit donc résider dans les collectivités locales elles-mêmes. Or, pour ce faire, les collectivités doivent être renforcées et non pas livrées à elles-mêmes. Dans ce but, deux types d'objectifs devraient être combinés. D'une part, il faudrait créer les conditions susceptibles d'engendrer un entrepreneurship social dans les régions. L'entrepreneurship privé est insuffisant. Il faut un type d'entrepreneurship qui mobilise les ressources du milieu. D'autre part, il importe d'insérer le développement local dans un vaste projet d'envergure nationale qui valorise la mobilisation collective en tant que source de dynamisme et de développement

TABLEAU SYNTHÈSE
Les dix commandements du développement régional flexible

1. La région constitue une **communauté** comportant un système de valeurs relativement compatibles (ce qui ne veut pas dire homogènes).
2. Les **rapports de classe** sont négociés à une échelle locale, de sorte que le sentiment d'appartenance à une classe sociale est nuancé par le sentiment d'appartenance à une communauté géographique.
3. Le **milieu associatif** est un partenaire des institutions; la valeur des activités non monétarisées ou partiellement monétarisées doit être reconnue.
4. La région possède des **institutions locales** efficaces et adaptées à la transmission et à la diffusion de cette valeur.
5. Cette valeur repose sur une perception de l'**identité** et de l'appartenance positive et compatible avec le changement social et technologique.
6. La région possède une certaine **autonomie** en tant que milieu social grâce aux rapports et interrelations entre les entreprises et les travailleurs, entre les entreprises elles-mêmes et l'environnement local.
7. La région compte sur une **multiplicité** d'entreprises spécialisées, fractionnées, interreliées, œuvrant dans des secteurs ou des phases de productions exportables
8. La région offre une grande variété de **possibilités** aux ressources humaines en ce qui concerne les activités hors-travail.
9. La région compte sur des institutions locales de **crédit** bien ancrées dans la région pour réunir les ressources financières locales nécessaires.
10. Le milieu possède des réseaux de diffusion de l'information qui opèrent de façon **interpersonnelle**.

Notes

1. Ce texte est une version modifiée d'une communication présentée sous le titre «Et les régions qui gagnent...?» au colloque Éthique du développement: entre l'éphémère et le durable tenu à Chicoutimi sous les auspices du GRIR au mois d'avril 1993. Les idées qu'il contient ont été présentées aussi lors d'une séance du colloque Inégalités et développement régional tenu dans le cadre de la section développement régional du congrès de l'ACFAS qui a eu lieu à Rimouski en mai 1993.

2. Cette partie du travail a été accomplie à l'occasion d'un séminaire de maîtrise réalisé à l'UQAC à la session d'hiver 1993, avec la collaboration des étudiants Miriam Alonso, Louise Chateauneuf, Mustapha Farram et Pierre Laroche.

3. Cet aspect a été développé dans le cadre d'un projet de recherche sur le partenariat et le développement local financé par le CRSH du Canada, le FCAR du Québec et le fonds FODAR de l'Université du Québec.

4. Pour des synthèses sur la théories de la régulation, consulter Boyer (1986); Bélanger et Lévesque (1991).

5. Sur les facteurs qui expliquent l'attraction des métropoles sur les populations régionales, voir la revue *L'espace géographique*, n° 4, 1989 (numéro spécial sur l'aménagement du territoire).

6. Le spectacle à grand déploiement intitulé «La Fabuleuse histoire d'un royaume», produit au Saguenay par une entreprise culturelle locale sans but lucratif en association avec la mairie de Ville de la Baie, constitue un bon exemple de ce type de projets. Voir Perron (1993).

Bibliographie

BASSAND, M. (1992) «Développement local et processus identitaires», dans Gagnon, C. et Klein, J.-L. *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, pp. 267-295.

BECATTINI, G. (1992) «Le district marshallien: une notion socio-économique», dans Benko, G. et Lipietz, A. *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 35-56.

BÉLANGER, P.-R. et LÉVESQUE, B. (1991) «La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, pp. 17-51.

BENKO, G. (édit.) (1990) *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace européen.

BENKO, G. (édit.) (1992) *Espaces et sociétés*. Numéro spécial: «Restructurations économiques et territoires», pp. 66-67.

BENKO, G. ET LIPIETZ, A. (édit.) (1992) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.

BOYER, R. (1986) *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, La découverte.

DIONNE, H. et KLEIN, J.-L. (1993) *Les villages face à l'État: de la désobéissance civile à l'entrepreneuriat social*. Texte d'une communication présentée au Congrès annuel de la Société québécoise de science politique, mai. À paraître.

DOMMERGUES, P. (1988) *La société du partenariat. Économie-territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France*. Paris, Afnor-anthropos.

DUPERRÉ, M. (1993) *Le partenariat public-communautaire: offre et planification régionalisée des services en santé mentale au Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Mémoire de maîtrise en Études régionales déposé à l'Université du Québec à Chicoutimi.

DURAND, M.-F., LÉVY, J. et RETAILLE, D. (1992) *Le monde: espace et systèmes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz.

GAGNON, C. et KLEIN, J.-L. (1992) «Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, pp. 239-255.

GAGNON, C. et KLEIN, J.-L. (édit) (1992) *Les partenaires du développement face au défi du local.* Chicoutimi, GRIR/UQAC.

GUIMUCHIAN, H. Territorialité, «Partenariat et autre développement: les espaces à faible densité en situation périphérique», *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, pp. 333-348.

HAMEL, P. et KLEIN, J.-L. (édit.) (1991) *Cahiers de géographie du Québec*, numéro thématique sur partenariat et territoire, vol. 35, n° 95.

KLEIN, J.-L. (1992) «Le partenariat: une réponse à l'exclusion?», dans Gagnon, C. et Klein, J.-L. *Les partenaires du développement face au défi du local.* Chicoutimi, GRIR/UQAC, pp. 1-18.

KLEIN, J.-L. «Le partenariat: vers une planification flexible du développement local?», *Revue canadienne des sciences régionales.* (Montréal, INRS urbanisation). À paraître en 1993.

LACOUR, C. (1993) «La tectonique des territoires: entre intégration et éclatement», dans Dupuis, C. et Gilly, J.-P. (édit.) *Industrie et territoires en France*, Paris, La documentation française, pp. 173-181.

DOMMERGUES, P. et GARDIN, N. (édit.) (1989) *Les stratégies internationales des métropoles régionales*, Paris, Syros.

PERRON, R. (1993) *L'esprit du fjord: les répercussions de «La Fabuleuse histoire d'un royaume» vues du point de vue du développement local.* Mémoire de maîtrise en Études régionales déposé à l'Université du Québec à Chicoutimi.

PERROUX, F. (1964) *L'économie du xxe siècle,* Paris, P.U.F.

PROULX, M.-U. (1991) «Espaces locaux, réseaux utilitaires et dynamique économique», *Revue canadienne de Sciences régionales,* vol. XIV, n° 1.

QUÉBEC, Ministre délégué aux affaires régionales (1992). *Développer les régions du Québec.* Québec, OPDQ.

RITAINE, E. «La modernité localisée: leçons italiennes sur le développement régional». *Revue française de science politique*, vol. 39 n° 2, pp. 154-177.

RIVIÈRE, D. (1990) «La troisième Italie: la petite entreprise et le développement régional», dans Benko, G. (édit.) *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace européen, pp. 319-336.

ROSANVALLON, P. (1981) *La crise de l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil.

STORPER, M. et SCOTT, A. (1992) «Le développement régional reconsidéré», *Espaces et sociétés*, n° 66, pp. 7-38.

SOKOLOFF (1989) «La place des MRC dans les dynamismes régionaux», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, n° 1, pp. 45-60.

STÖHR, W, et TAYLOR, D.R.F. (1981) *Development from Above or Below*, Toronto, Wiley & Sons.

STORPER et HARRISON (1992) «Flexibilité, hiérarchie et développement régional», dans Benko, G. et Lipietz, A. (édit.) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 265-291.

VACHON, B. (édit.) (1991(*Le Québec dans tous ses états*, Montréal, Boréal.

WEAVER, C. (1990) «Développement économique local et partenariat public-privé aux USA». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*. n° 3, pp. 377-401.

LES CHOIX ÉTHIQUES DANS LES ACCORDS DE COMMERCE RÉGIONAUX

Clyde Mitchell-Weaver
Université de Pittsburgh

La plupart des discussions sur les accords de commerce multinationaux régionaux se situent sur le plan macro-économique et portent sur des questions concernant les dynamiques du commerce international. Une grande partie de la littérature sur les accords de libre échange nord-américain appartient à cette catégorie[1]. Les Canadiens, pour leur part, soulèvent souvent des questions de culture nationale et de souveraineté politique[2], alors que, selon de récentes publications américaines, Washington, au moins, ne voit dans l'ALENA qu'une stratégie nord-américaine de développement de la compétitivité pour faire face aux pressions croissantes de la Communauté économique européenne et de l'Asie de l'Est[3]. Dans cet article, j'examinerai le cas de l'ALENA comme stratégie de développement continental, et m'attarderai expressément aux dimensions éthiques et politiques d'un tel choix public de la part des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Une analyse des événements récents

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des composantes de mon argumentation. Premièrement, il faut passer en revue les «nouvelles choses» qui arrivent dans notre monde et qui mettent en contexte les discussions en cours entre les trois gouvernements sur un accord de libre échange nord-américain[4]. À partir de l'examen détaillé des récents événements, notre première observation portera sur la terrible crise du développement et de la croissance économique qui caractérise la majeure partie du monde, spécialement le Tiers-Monde et les pays de l'ancien bloc de l'Est[5]. La majorité des êtres humains sont peu à peu mis en marge du processus de développement global. Les droits de la personne sont violés non seulement, comme ils le sont traditionnellement, en raison de la négligence envers les personnes et les droits à la propriété, mais parce que des peuples entiers se voient refuser une place dans le développement

des ressources naturelles de la terre et de la richesse matérielle. Ainsi, le droit des nations à la stabilité, à la protection, au bien-être matériel et à l'évolution culturelle leur est effectivement refusé. Quel sera l'impact d'un éventuel accord de libre échange nord-américain sur cette malheureuse situation?

Toute tentative de réponse à cette question repose sur trois autres observations. Premièrement, au cours des dernières années, nous avons assisté à l'effondrement des alliances bipolaires globales de l'époque de la guerre froide[6]. Aux points de vue stratégique et militaire, cela a créé une situation très instable qu'il faudra redresser au moyen de mécanismes conçus à cette fin. En ce qui a trait au développement, l'effondrement des blocs de l'Est et de l'Ouest a mis fin à la position de tutelle et de soumission des pays du Tiers-Monde dans les luttes de pouvoir impérialistes, mais les laisse vulnérables à un abandon total de la part des pouvoirs mondiaux dominants[7]. Les tentatives de l'Occident pour rebâtir les économies de l'Europe de l'Est ont captivé l'attention officielle, malgré leur succès mitigé.

Deuxièmement, les institutions financières et commerciales mondiales, auxquelles on réfère comme à des institutions Bretton Woods, semblent aussi au bord de l'abîme en raison du déclin de l'hégémonie des États-Unis sur les affaires internationales. Il est important de souligner que les accords multilatéraux incluent la plupart des règles mondiales et des mécanismes qui portent sur les taux de change, le commerce et les diverses formes d'assistance financière multilatérales. La Banque mondiale et le Fond monétaire international deviennent presque des acteurs politiques indépendants, n'hésitant pas à utiliser le chantage pour soumettre les pays à leurs politiques. L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT) qui, d'une certaine façon, a protégé l'accès des pays sous-développés aux riches marchés du monde développé semble au bord de l'autodestruction à cause des controverses sur l'agriculture en Amérique du Nord et en Europe. Cet effondrement des structures globales entraîne une période de transition où l'instabilité politique et économique sera croissante durant les années 90 et au-delà.

Le prix à payer sera particulièrement élevé pour les pays pauvres, qui sont incapables de se trouver une niche bien à eux dans le nouveau système global émergent.

TABLEAU 1
Composantes du choix moral à propos du développement

Analyse des événements récents	Principes de développement authentique	Travail humain et production économique
Crise du développement.	Dignité de la personne humaine.	Objet de l'activitéhumaine (dignité du travail et des travailleurs).
Violation des droits humains.	Développement comme processus holistique (économique, culturel et national).	Libre marché.
Droits des nations.	Développement «comme nouveau nom pour la paix».	Initiative personnelle (subjectivité de la société).
Effondrement du monde bipolaire.	Solidarité mutuelle.	Droit à la propriété privée et obligations.
Effondrement des institutions Bretton Woods.	Bien commun.	Savoir-faire, technologie et compétence.
Formation de groupes régionaux multinationaux.	Appartenance universelle des biens.	Priorité du travail sur le capital.
	Choix préférentiel pour les pauvres.	Droit de former des associations professionnelles (syndicats).
	Écologie : développement soutenable.	Justice sociale : salaires justes.
		Cadre solide des institutions (dimension politique pour vaincre l'injustice).
		Démocratie : principe de subsidiarité.

Enfin, troisièmement, la structure de ce nouvel alignement global sera très possiblement basée sur la formation de groupes multinationaux comme l'ALENA et la Communauté économique européenne[8]. Le succès de la mise sur pied de telles structures politiques à un niveau continental n'est d'aucune façon assuré. Les résultats sur la scène

internationale ne sont pas clairs non plus. Elles offriront, au début du XXIe siècle, le cadre géopolitique à l'intérieur duquel les choix de développement (et de ce fait les choix moraux et éthiques) pourront être faits. Ce qui m'amène encore une fois à me demander : Quel sera l'impact des blocs commerciaux régionaux sur le développement mondial?

Principes de développement authentique

Un développement fructueux à l'intérieur des blocs commerciaux régionaux à l'échelle globale doit commencer par une compréhension appropriée de la dignité de la personne humaine. Ce ne sont pas les collectivités qui représentent la pierre angulaire du développement économique et social, mais les individus[9]. On doit reconnaître aux personnes le droit de satisfaire tous leurs besoins les plus divers, tels que les besoins spirituels, sociaux, culturels et économiques. Le développement, dans sons sens authentique, est un processus holistique qui engage les individus dans la création de structures économiques, culturelles et nationales qui servent à combler ces besoins[10]. Dans cette période de transition instable que nous traversons, ce type de développement authentique représente un nouvel espoir de paix[11].

L'émergence probable des blocs commerciaux régionaux rend des plus impératifs le fait que les preneurs de décision internationaux et les simples citoyens reconnaissent la **solidarité mutuelle** qui doit être promue entre les peuples du monde[12]. Les gens doivent s'unir et travailler pour le bien commun de tous[13]. On ne doit pas laisser des blocs régionaux comme l'ALENA devenir des forteresses protectionnistes uniquement préoccupées de leur propre enrichissement aux dépens du reste des peuples du monde. Les résidants de Montréal, de Toronto et de Vancouver, comme les citoyens de New York, de Los Angeles et de Chicago, doivent réaliser qu'ils sont engagés dans une entreprise humaine commune avec ceux de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique. Le développement des uns nécessite le développement pour tous. Toute autre position politique ou idéologique – spécialement celle des riches de l'Amérique du Nord, de la Communauté européenne et du Japon – est équivalente à la création de structures néfastes dans notre espace vital commun[14].

La solidarité mutuelle peut être incommensurablement renforcée par la réalisation de l'appartenance universelle commune des biens et des richesses matérielles[15]. Les richesses naturelles, fondements du développement du point de vue économique, sont l'héritage commun du genre humain. Les fruits du travail créent les biens qui sont destinés à être le soutien de tous. Les accords économiques internationaux et les accords commerciaux qui nient cette vérité fondamentale remettent en cause la possibilité d'un développement authentique, de la stabilité économique et sociale et, ultimement, de la paix.

L'ALENA et les autres espaces de commerce régionaux doivent ainsi reconnaître un **choix préférentiel pour les pauvres**[16]. Si on veut parvenir à une authentique stabilité politique et au développement à une période d'intégration continentale, les pauvres, tant ceux du monde développé que ceux du monde périphérique, doivent être inclus dans une répartition du travail qui soit juste sur les plans social et économique et leur permette ainsi de mener une vie en rapport avec leur dignité humaine intrinsèque.

Il faut aussi de la prévoyance pour laisser ce qui sera nécessaire aux générations futures d'êtres humains. À cause de leur capacité rationnelle, ces derniers ont reçu la garde de la planète et de ses ressources naturelles[17]. Utiliser ce pouvoir pour satisfaire des besoins et des désirs aux dépens d'autres qui ne sont pas encore nés et qui n'ont pas encore réalisé leur destinée humaine n'est pas du développement. C'est de l'irresponsabilité dans sa forme la plus grossière. L'ALENA et la Communauté économique européenne ont l'obligation morale, envers la communauté mondiale actuelle et les générations à naître, d'adopter une vision écologique du processus de développement. **Le développement soutenable** doit résider au centre de leurs stratégies de développement. Il ne s'agit pas d'un slogan vide de sens, mais d'un impératif quant à la survie de l'humanité, sans parler de son développement[18].

Le travail humain et la production économique

Le développement authentique est nécessairement centré sur le travailleur humain. Le travail est l'activité qui permet aux individus de combler

leurs propres besoins et les besoins des autres, en travaillant avec et pour les autres[19]. La dignité essentielle du travail et du travailleur doit être au centre du développement authentique. L'ALENA et les autres blocs de commerce régionaux doivent reconnaître l'importance cruciale du travail dans le développement de la personne humaine. Les emplois des Nord-Américains et des autres doivent être protégés si l'ALENA veut s'avérer une approche efficace, continentale et globale du développement.

L'engagement envers la dignité du travail doit s'assortir de la reconnaissance du fait que **l'économie de libre marché** s'avère très efficace pour stimuler **l'initiative personnelle** – nous libérant de **la subjectivité de la société** – pour rassembler les facteurs de production et créer de nouveaux produits et procédés de production[20]. Les marchés libres reconnaissent le **droit à la propriété privée et ses obligations**, le droit d'utiliser et de gérer les facteurs de production et de réaliser des profits si on réussit, l'obligation de reconnaître l'appartenance universelle des biens et d'accorder le choix préférentiel aux pauvres, l'importance de la solidarité mutuelle nationale, continentale et globale et l'impératif d'un développement soutenable. L'économie libre est basée sur le savoir-faire, la technologie et les compétences des entrepreneurs et des travailleurs. Parce qu'il s'agit de la source du bien-être matériel aussi bien que de la réalisation humaine, on **doit donner la priorité au travail sur le capital**[21]. Les travailleurs doivent avoir le **droit de former des associations professionnelles ou des syndicats** pour s'engager dans des relations contractuelles légitimes avec les employeurs et demander un juste salaire. Dans les accords comme ceux de l'ALENA et d'autres blocs commerciaux, les capitalistes ont fortement tendance à entreprendre la remise en cause et la destruction des syndicats étant donné la nouvelle liberté géographique que leur donne le marché du travail continental. De tels comportements sont à courte vue et requièrent, de toute façon, une intervention gouvernementale active au nom de la justice sociale.

Malgré la rhétorique des années Reagan et Mulroney, un **cadre solide d'institutions publiques** est nécessaire à l'intérieur de l'ALENA pour apporter la dimension politique nécessaire afin de vaincre

l'injustice[22]. Si les droits des travailleurs et des pauvres, la solidarité mutuelle et l'environnement sont protégés, les institutions publiques représentant **le bien commun** peuvent s'adapter à cette nouvelle situation. Cela pose des questions profondes aux partenaires d'un «simple» traité commercial international. Les mécanismes de résolution des différends actuels sont rarement adéquats pour résoudre les désaccords économiques sectoriels et encore moins des questions sociales, culturelles et développementales plus vastes. En suivant l'exemple européen, l'ALENA devra indubitablement se diriger vers des unions douanières pour faire face au méli-mélo que réprésentent «les règles d'origine»[23]. Cela aura nécessairement pour effet de faire évoluer les choses dans la direction de politiques économiques et sociales plus coordonnées – en un mot, on fera les premiers pas vers un secteur public – ou gouvernement – continental. Cette perspective pose question autant aux Canadiens qu'aux Mexicains et aux Américains.

Cependant, un ordre moral basé sur des blocs de commerce régionaux doit avoir la capacité institutionnelle de :

> *(...) préserver les mécanismes du libre marché en assurant, grâce à une monnaie stable et à l'harmonie des relations sociales, les conditions nécessaires à une croissance économique forte et constante qui permettra aux individus de construire, par leur propre travail, un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leur famille*[24].

Les institutions doivent protéger la démocratie, la culture et les intérêts nationaux en se basant sur le **principe de subsidiarité**[25], forme de dévolution et de décentralisation qui doit rendre plus acceptable le cadre institutionnel en vigueur pour tous les Nord-Américains.

Conclusion

Quels seront les impacts des blocs de commerce régionaux sur le développement mondial? Leur avenir demeure flou. Une importante résistance à une intégration économique et politique élargie a fait surface en Europe autant qu'en Amérique du Nord. D'une part, le déplacement vers une plus grande intégration continentale semble inévitable des deux cotés de l'Atlantique. L'ALENA et la Communauté économique

européenne peuvent fournir la base institutionnelle d'un développement authentique à l'échelle continentale et globale si elles sont fondées sur les principes éthiques exposés dans cet article. Ces institutions peuvent aussi s'avérer la cause structurelle majeure d'une tragédie globale si elles évoluent dans des directions qui négligent la véritable dignité de la personne humaine, les besoins d'une solidarité mutuelle, l'appartenance commune des biens matériels et le choix préférentiel incontournable pour les pauvres. La justice sociale exige que cela ne se produise pas. Éviter les choix moraux dans la pratique du développement est la mesure la plus sombre qui plane à l'horizon du XXIe siècle.

Notes

1. L'accent mis sur les questions économiques est typique et souvent aproprié. Voir, par exemple, Cohen et Blanks (edit.) (1991), Fry et Radebaugh (edit.) (1991), Harrington et Rugman (edit.), (1990), Hufbauer et Schott (1992), Mitchell-Weaver (edit.) (1993), Morici (1991), Schott et Smith (edit.) (1988), Smith et Stone (edit.) (1987) et Wonnacott (1987).

2. Des exemples concernant les inquiétudes des Canadiens sur les impacts culturels de l'ALENA se retrouvent dans Cohen et Blanks (edit.) (1991) et McKinney et Sharpless (edit.) (1992). Les questions de politiques et de souveraineté sont débattues dans Schott et Smith (edit.) (1988) et Smith et Stone (edit.) (1987), respectivement.

3. L'usage explicite des blocs commerciaux internationaux régionaux comme stratégie de développement économique est apparent dans l'ouvrage d'Américains comme McKinney et Sharpless (edit.) (1992), Prestowitz et al. (1991) et Rosenberg (1992).

4. Cf. *Rerum Novarum* (1891), *Quadragesimo Anno* (1931), *Mater et Magistra* (1961), *Octogesima Adveniens* (1971) et *Centesimus Annus* (1991).

5. Cf. *Populorum Progressio* (1967), *Sollicitudo Rei Socialis* (1987) et *Centesimus Annus* (1991).

6. *Op. cit.*

7. *Centesimus Annus* (1991).

8. Cf. discussion comparative sur l'ALENA et la Communauté économique européenne, dans Mitchell-Weaver (edit.) (1993).

9. Cf. *Mater et Magistra* (1961), *Populorum Progressio*, (1967) et *Sollicitudo rei Socialis* (1987).

10. Cf. *Populorum Progressio* (1967), *Sollicitudo Rei Socialis* (1987) et *Centesiumus Annus* (1981).

11. Cf. *Populorum Progressio* (1967) et Goulet , Denis (1989, 1991, 1992-1993).

12. Cf. *Centesimus Annus* (1991).

13. Cf. *Centesimus Annus* (1991).

14. *Ibid.*

15. Cf. *Sollicitudo Rei Socialis* (1987) et *Centesimus Annus* (1991).

16. Cf. *Centesimus Annus* (1991).

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. Cf. *Laborem Exercens* (1981) et *Centesimus Annus* (1991).

20. Cf. Centesimus Annus (1991) et Novak (1993).

21. C.f. *Rerum Novarum* (1891), *Quadragesimo Anno* (1931), *Mater et Magistra* (1961), *Octogesima Adveniens* (1971), *Laborem Exercens* (1981) et *Centesimus Annus* (1991).

22. *Centesimus Annus* (1991).

23. Interview avec le professeur Charle Dorian, School of Advanced International Studies de l'université John Hopkins, Washington, D.C., juillet 1992.

24. Cf. *Centesimus Annus* (1991).

25. Cf. *Centesimus Annus* (1991).

BIBLIOGRAPHIE

COHEN, Marshall A. et Stephen BLANKS (edit.) (1991). «The Challenge of the Canada-United States Free Trade Agreement: An Assessment from Many Respective», *American Review of Canadian Studies,* 21, 2-3 (été-automne), pp. 139-351.

FRY, Earl H. et Lee H. RADEBAUGH (edit.) (1991). *Investment in the North American Free Trade Area: Opportunities and Challenges,* Provo, UT: Kennedy Center Publications, Brigham Young University.

GOULET, Denis (edit.) (1989) «The Search for Authentic Development», dans Gregory Baum and Robert Ellsberg (edit.), T*he Logic of Solidarity,* Orbis Books, Maryknoll, New York, pp. 127-142.

GOULET, Denis (edit.) (1991). «On Authentic Social Development: Concepts, Content and Criteria», dans Oliver F. Williams et John W. Houck (edit.) *The Making of an Economic Vision,* University Press of America, Lanham, MD, pp. 3- 23.

GOULET, Denis (edit.) (1992-93). «Catholic Social Doctrine and New Thinking in Economics», dans *Cross Currents* , hiver, pp. 504-520.

HARRINGTON James W. Jr. et Alan M. RUGMAN (edit.) (1990). «Regional Impacts of the Canada-U.S. Free Trade Agreement», *Canadian Journal of Regional Science,* 13, 2-3, (été-automne), pp. 157-373.

HUFBAUER, Gary Clyde et Jeffrey J. SCHOTT (1992). *North American Free Trade: Issues and Recommendations.* Washington, DC: Institute for International Economics.

Jean XXIII (15 mai 1961). Encyclique *Mater et Magistra.*

Jean-Paul II (1er mai 1991). Encyclique *Centesimus Annus.*

Jean-Paul II (14 septembre 1981). Encyclique *Laborem Exercens.*

Jean-Paul II (30 décembre 1987). Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis.*

Leon XIII (15 mai 1891). Encyclique *Rerum Novarum.*

McKINLEY, Joseph et M. Rebecca SHARPLESS (edit.) (1992). *Implications of North American Free Trade Region: Multidisciplinary Perspectives.* Waco, Texas: Program for Regional Studies, Baylor University.

MITCHELL-WEAVER, Clyde (edit.) (1993). «Multinational Regionalism in Europe and North America», *Built Environment,* 19-3 (à paraître).

MORICI, Peter (1991). *A New Special Relationship: Free Trade and U.S.- Canada Economic Relations in the 1990s,* Ottawa: Center for Trade Policy and Law, Carleton University.

NOVAK, Michael (1993). *The Catholic Ethic and the Spirit of Capitalism,* The Free Press, New York.

Paul VI (14 mai 1971). Lettre apostolique *Octogesima Adveniens.*

Paul VI (26 mars 1967). Encyclique *Populorum Progression.*

Pie XI (15 mai 1931). Encyclique *Quadragesimo Anno.*

PRESTOWITZ, Clyde V., Jr.; Robert B. COHEN, MORICI, Peter et Alan TONELSON (1991). *The New North American Order: A Win-Win Strategy for U.S.-Mexico Trade.* Washington, DC: Economic Strategy Institute.

ROSENBERG, Jerry M. (1992). *The New American Community: A Response to the European and Asian Economic Challenge.* New York: Praeger.

SCHOTT, Jeffrey J. et Murry G. SMITH (edit.) (1988). *The Canada-United States Free Trade Agreement: The Global Impact.* Washington, DC: Institute for International Economics et Halifax, NS: Institute for Research on Public Policy.

SMITH, Murry and Frank STONE (edit.) (1987). *Assessing the Canada-United States Free Trade Agreement.* Halifax, NS: Institute for Research on Public Policy.

The Universal Declaration of Human Rights. (1948). New York: United Nations.

WONNACOTT, Paul (1987). *The United States and Canada: The Quest for Free Trade: an Examination of Selected Issues.* Policy Analyses in International Economics, 16 mars, Washington, DC: Institute for International Economics.

PARTIE IV

LE LOCAL À L'ORIGINE D'UN NOUVEAU PARADIGME DU DÉVELOPPEMENT

S'APPROPRIER LE DÉVELOPPEMENT : LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME FORMES DE DÉVELOPPEMENT APPROPRIÉ

Bruno Jean
GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski

Parler de l'**appropriation du développement**, c'est dire plus que la nécessité d'implanter un nouveau modèle d'intervention pour s'assurer que les **projets de développement** soient effaces, efficients et exercent un certain impact sur les conditions socio-économiques des populations visées. Cette notion révèle implicitement tout un cheminement théorique sur les impasses successives dans lesquelles se sont retrouvées une série d'approches du développement depuis que le «développement» est à l'ordre du jour.

Le concept d'appropriation s'inscrit dans ces nouvelles approches qui misent sur l'autodétermination des communautés territoriales (appelons cela l'autopromotion paysanne en Afrique, le développement endogène ou le développement local au Québec : il s'agit ici de la même réalité) pour construire des projets de développement qui répondent à leurs besoins, leur attentes et qui s'inscrivent harmonieusement dans leur réalité socio-historique profonde. Quand je parle de **développement approprié**, je ne veux donc pas dire autre chose que ce que plusieurs appellent maintenant **développement autonome et développement durable.**

À la vérité, la notion de développement approprié m'apparaît tout aussi valable que les autres notions que nous avons vues naître dans cette mouvance de la *self-reliance* et, plus récemment, du *sustainable development,* expression dont il faut souligner au passage la pertinence de la traduction française «développement durable». L'élément distinctif et, par ailleurs, capital de la notion de développement approprié est qu'elle suggère que le développement, c'est fait pour des personnes, que

les orientations des actions de développement, c'est fait aussi par des personnes et que, dans les deux cas, ce sont les mêmes personnes, soit les membres des populations cibles même. L'expression «population cible» n'a évidemment pas de sens ici. «Le développement doit être approprié pour qui?», pourrait-on spontanément ajouter, et la réponse viendrait tout aussi spontanément à l'esprit : «Approprié aux gens qui sont concernés par les actions de développement.»

Le présent exposé a pour but d'esquisser les contours de cette notion de développement approprié par deux démarches successives. Il s'agira, dans un premier temps, d'expliquer comment s'est progressivement défini ce concept de développement durable qui nous offre une assise théorique adéquate et, dans un second temps, de décrire comment les expériences de développement local dans les régions rurales du Québec permettent aussi de dégager les éléments d'une pratique de développement approprié. Selon moi, cette nouvelle approche du développement, qui s'expérimente dans les tâtonnements de la pratique, est spécifiquement ascendante et elle s'élabore d'abord dans l'action. Les modèles dégagés ici sont d'abord des constructions a *posteriori* qui devraient, à terme, se réaliser dans un nouveau modèle d'intervention.

Dans un texte faisant partie de ce recueil, ma collègue Danielle Lafontaine a parlé de trois moments successifs de la pensée en matière de développement, trois prismes, soit le classique, le critique ou l'humaniste. Quant à l'«alternatif», qui sera le quatrième, il est toujours en voie de structuration. Il y a déjà un certain temps, j'ai agi comme éditeur invité pour la réalisation d'un numéro thématique de la *Revue canadienne des sciences régionales* sur les études locales au Québec[1]. L'article introductif que j'ai signé avait choqué certains[2]. Je parlais du temps des incertitudes qui s'est ouvert avec la remise en cause du paradigme critique et je ne disais rien d'autre que ce qu'affirme ma collègue Lafontaine. Un nouveau paradigme, celui du développement local, autocentré, endogène, par le bas, etc., et qu'on appelle aujourd'hui «durable», «viable» ou encore «développement approprié», comme je l'ai énoncé ici, veut émerger des pratiques et des discours, mais il tarde à s'imposer comme un paradigme dûment accrédité et qui s'impose comme un modèle général de référence

pour ce qui est de l'intervention. Mais comment se construit ce nouveau modèle d'intervention?

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : VERS UNE NOUVELLE THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le concept de développement durable est né dans le cadre des travaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (UICNR) avec la publication, en 1980, de la *Stratégie mondiale de conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable.* Cet ouvrage s'est réalisé en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le World Wildlife Fund (WWF) de Suisse. Il en ressort que le développement durable doit tenir compte des facteurs sociaux et écologiques aussi bien qu'économiques, de la base des ressources biotiques et non biotiques ainsi que des avantages et des inconvénients à court et à long termes engendrés par les solutions de rechange.

La notion de durabilité, dans ses grandes lignes, remonte au début du mouvement pour la conservation de l'environnement, soit à la fin du XIXe siècle en ce qui concerne l'Amérique du Nord. Ce mouvement a donc une certaine histoire, même si ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'il est devenu populaire, si l'on peut dire.

Le développement durable fait à la fois intervenir la nécessité de définir les limites des ressources et celle de répondre aux besoins des générations présentes et futures. La stratégie mondiale de conservation met notamment l'accent sur le rôle de la conservation elle-même dans l'amélioration de la situation des communautés rurales des pays du Tiers-Monde. L'évolution dont témoignent l'UICNR et d'autres organismes de conservation, **en passant d'une défense d'arrière-garde des espèces en voie d'extinction à une initiative stratégique destinée à améliorer le bien-être de l'homme** et à stopper la détérioration de la biosphère, constitue une affirmation en même temps qu'une extension des tendances antérieures.

Autres jalons importants qui ont contribué à l'implantation de la notion de développement durable :

- la déclaration du Club de Rome *Halte à la croissance*, en 1969;
- la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, en 1971;
- la Conférence des Nations unies sur les peuplements humains et l'habitat à Vancouver, en 1976.

Dans le courant de la divulgation de la Stratégie mondiale de conservation, en 1980, d'autres événements sont venus donner du poids, de la pertinence à ce message sur le développement durable :

- la Commission Nord-Sud de 1981;
- la proclamation de la Charte mondiale de la nature des Nations unies, en 1982;
- la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion environnementale de 1984.

Des notions connexes et parallèles au développement durable, issues de théories socio-économiques, vont encourager la popularité du concept :

- le concept de technologie approprié (Schumaker, 1973);
- le concept de société de conservation (Conseil des sciences du Canada, 1977);
- le concept de société écologique (Bookchin, 1980);
- le concept d'éco-développement (Ignacy Sachs, 1978).

Mais ce sont les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) des Nations unies qui vont rendre populaire le concept de développement durable. Cette Commission est mieux connue sous le nom de Commission Bruntland, du nom d'une ex-premier ministre de la Norvège, Madame Gro Harlem Bruntland, qui en était présidente

Le développement durable, c'est donc un développement économique et social qui répond aux besoins actuels, sans compromettre la capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins : **le développement durable en est un qui peut répondre aux besoins actuels de la société sans pour cela compromettre l'aptitude des générations**

futures d'en faire autant. Cette définition est celle de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement

LES PRINCIPES NOTIONNELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Julia E. Gardner a clarifié les principes de mise en œuvre du développement durable. De la littérature existante, elle a extrait quatre principes reliés au développement durable, qui sont autant de conditions préalables, de caractéristiques, d'éléments, de paramètres ou de lignes directrices souhaitables pour en arriver à un tel développement.

Ces principes se posent comme des conditions que les processus décisionnels en matière de gestion des ressources doivent respecter, ou du moins s'abstenir de violer pour paver adéquatement la voie au développement durable. Les principes notionnels reposent sur des valeurs et proposent des buts en matière de prise de décision. Ils constituent les objectifs fondamentaux de l'évaluation, de la planification et de la gestion des ressources propres au développement durable.

1. La satisfaction des besoins de l'homme
   Il existe un précepte selon lequel la durabilité biologique est tributaire de la pérennité de la culture humaine, laquelle détermine la façon dont les ressources sont utilisées. La croissance est nécessaire à la satisfaction des besoins de l'homme en énergie, en eau, en nourriture ainsi qu'en matière d'emploi et d'hygiène et, de façon générale, à l'accroissement de la richesse et du bien-être de l'homme. Toutefois, ces besoins ne pouvant être satisfaits que par le biais de la conservation et de l'amélioration de la base des ressources, la croissance économique devra se faire en consommant moins de biens et d'énergie et avoir des incidences plus équitables.

2. Le maintien de l'intégrité écologique
   Ce principe fait sien les trois buts de la Stratégie mondiale de conservation touchant les ressources vivantes, à savoir le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes vitaux, la préservation de la diversité génétique et la recherche d'utilisations durables des espèces et des écosystèmes. Le respect de ces principes passe par celui des limites de la capacité portante de l'écologie en favorisant des normes de consommation réalistes à cet égard et en veillant à ce que l'on tienne compte des priorités écologiques dans le processus de prise de décision.

3. Le souci de justice et d'équité sociale
   «Les modèles historiques d'utilisation des ressources nous rappellent sans cesse l'importance d'adopter un comportement prudent sur le plan de l'environnement, un comportement qui témoigne d'une communauté d'intérêts et d'égalitarisme.» (Jacobs et al., 1987.) L'équité entre deux générations ou plus est tributaire de prises de décision tenant compte des conséquences des actions présentes sur le niveau de vie de ceux qui suivront.

4. Le principe de l'autodétermination sociale et de la diversité culturelle
   Principe proche de celui de justice (voir paragr. précédent), il s'en distingue en mettant l'accent sur l'autonomie, le développement individuel et l'épanouissement acquis par des formes de développement endogènes et culturellement pertinentes qui sont étrangères au matérialisme. L'autodétermination sociale met l'accent sur les initiatives locales et communautaires et le pouvoir de décider. L'expérience démontre qu'une administration centralisée ne permet pas de tirer parti efficacement des aptitudes de gestion des communautés locales ou d'initiatives de citoyens visant à promouvoir le respect de l'écologie, surtout lorsque de telles initiatives relèvent du volontariat. Par ailleurs, les interventions gouvernementales et la planification demeurent nécessaires à la réglementation pour ce qui est du secteur privé et des sociétés.

Au moment où émerge, avec la montée d'une conscience collective environnementaliste, la notion d'un développement durable comme nouvelle philosophie économique, la revitalisation des régions rurales les plus défavorisées, tant dans les pays dits développés que dans les pays en développement, suppose tout autant l'énoncé d'une politique pour un développement rural durable :

> *La Commission Brundland a mis en évidence ce qui est peut-être la principale problématique de notre époque : la nécessité d'harmoniser la croissance économique avec la conservation des ressources, dont dépend la croissance, et de façon générale avec la protection de l'environnement global, qui assure notre survie tant physique que spirituelle (...). Ce que nous devons concevoir, c'est une stratégie constructive de développement durable, c'est-à-dire qui reconnaisse les besoins économiques et favorise la croissance économique dans les limites toutefois qu'impose l'absolue nécessité de préserver de façon durable un habitat pour le genre humain.*[3]

Le développement durable, c'est donc un développement économique et social qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Cette définition semble être l'objet d'un consensus de plus en plus large; elle suppose un certain nombre de principes dans l'élaboration des politiques de développement que le Canadian Agricultural and Rural Restructuring Group (ARRG) a bien identifié; nous en proposons ici une traduction libre en français:

1. Le développement durable signifie **la satisfaction des besoins actuels et futurs** en vue du bien-être matériel des populations tout en respectant un objectif de stabilité écologique. Cela implique aussi la refonte du fonctionnement des institutions existantes et le développement d'une nouvelle culture.

2. Le développement durable suppose **une approche intégrée, holistique**. Cela implique la mise en œuvre de solutions qui éviteront d'aboutir à des crises dans le futur. Les solutions durables ne peuvent émerger qu'en mettant de côté nos visions sectorielles et en reconnaissant, dans nos pratiques de développement, les inter-relations entre les systèmes sociaux, productifs et écologiques.

3. Le développement durable doit proposer des **stratégies variables selon leur milieu d'application** pour respecter les conditions écologiques et sociales locales. La préservation de la diversité, tout comme l'initiative locale, est un élément indispensable au maintien de la prise de **responsabilité**, de la **flexibilité** et de la pertinence des systèmes socio-économiques.

4. Le développement durable est autant **un processus social qu'un ensemble d'objectifs techniques**. Tout le monde doit être **partie** prenante des décisions qui sont prises et convaincu que les coûts et les bénéfices sont équitablement répartis. Des institutions basées sur la participation sont indispensables pour la mise en œuvre d'un développement rationnel sur le plan écologique.

5. Le développement durable ne **se réalisera pas s'il se limite aux interventions d'experts**. Il suppose un engagement des citoyens et des processus de rétroaction; la capacité d'agir et l'énergie des citoyens doivent être **reconnues** et mobilisées. Le développement durable doit

> se définir et se pratiquer tout en étant constamment redéfini par la pratique, par des gens ordinaires qui, ensemble, sont capables d'accomplir de grandes choses[4].

De la notion de développement durable ou soutenable, on nous propose de passer à la notion de développement viable. Cela constitue sans doute un pas en avant dans la mesure où il faut que le développement soit «vivable» comme aurait dit mon grand-père, un paysan peu familiarisé avec ces questions. Mais il me semble que la viabilité renvoie trop spontanément à la sphère économique; de fait, en économie, on parle de la rentabilité comme de l'indice même de la performance d'une entreprise et de son droit à l'existence : pas de rentabilité, pas de salut. Mais à défaut de rentabilité, on parlera de viabilité; ainsi en est-il au Québec des exploitations agricoles familiales, dont les agronomes nous disent qu'elles sont viables à défaut d'être rentables selon les critères usuels de rendement du capital dans une entreprise.

En m'inspirant des travaux de Ralph Matthews sur les petites localités de pêcheurs de Terre-Neuve menacées de fermeture durant les années 70, je dirai qu'un développement viable, et que je préfère appeler un développement approprié, doit reposer sur ces trois dimensions essentielles à toute collectivité locale : 1) la vitalité sociale; 2) la viabilité économique et 3) la validité politique.

La viabilité renvoie principalement à la dimension économique d'une collectivité locale. Il faut une base économique, même si elle est faible ou déficiente. Il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante pour un développement local harmonieux. Mais celui-ci implique aussi une vitalité sociale qui fasse que la qualité de la vie soit perçue comme acceptable par les habitants, malgré l'absence de certaines aménités urbaines et l'éloignement par rapport aux grands centres. Cette vitalité sociale se mesure aisément par la présence d'institutions dans les domaines éducationnel, social et communautaire et des associations volontaires. La validité politique renvoie en fait au type de rapports qui se sont institués entre la collectivité locale et les niveaux intermédiaires et supérieurs du pouvoir politique. Si la collectivité locale constitue un échelon reconnu vers lequel convergent certains pouvoirs de gestion

publique (en procédant, par exemple, à la décentralisation administrative), il est alors permis de penser que le développement local peut émerger et réussir, car outre la base économique et le dynamisme social, il existe une nécessaire reconnaissance du niveau politique local par les autres instances politiques régionales et nationales.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE EN MILIEU RURAL AU QUÉBEC : VERS UNE DÉFINITION OPÉRATOIRE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET APPROPRIÉ[5]

Depuis plus d'une décennie, la notion de développement local s'est imposée pour déterminer diverses pratiques d'aménagement des ensembles sociaux spatialisés. En général, elle recouvre une autre approche de l'action, définie plus ou moins en opposition à celle qu'elle doit remplacer, qui est généralement la démarche de développement par le haut, le développement par les interventions volontaristes de la planification régionale de type étatique. Le développement local, c'est le développement par le bas, un type de développement ascendant, endogène, autocentré et ainsi de suite. Un nouveau discours a ainsi pris corps, d'abord dans le langage de la contestation de ceux d'en bas, pour être de plus en plus véhiculé par les diverses instances du pouvoir politique et de l'administration publique. Il s'agit d'un curieux renversement de perspective, qu'il faut relier, selon certains observateurs, à la crise économique et au désengagement de l'État. Encore récemment, Benoît Lévesque[6] se demandait si le développement local n'était pas une forme de «développement palliatif» à la déconfiture des grandes approches macro-économiques du développement.

Au Québec, la notion de développement local a rapidement été adoptée pour désigner les pratiques novatrices de développement qui ont émergé, au cours des années 70, dans les régions en difficulté et les régions périphériques[7]. Cependant, on a vite constaté l'insuccès des politiques nationales de développement régional mises en vigueur pour aider les régions, celles-ci prenant en effet du retard sur le chemin de la croissance économique où s'étaient engagées les économies québécoise et canadienne durant les «trente glorieuses» (les trois décennies de forte croissance des pays occidentaux). Il est étonnant qu'il ait fallu plus d'une décennie pour que les gouvernements réalisent que les écarts de

développement ne se sont guère réduits, étant au mieux restés constants, malgré les investissements, jugés plus ou moins considérables selon les évaluations, pour l'implantation de programmes destinés à réduire les disparités régionales au Canada. Ce n'est qu'en 1987 que le prestigieux Conseil économique du Canada affirme que les inégalités de développement entre les régions canadiennes persistent malgré les efforts consentis.

Paradoxalement, on commence à reconnaître que ce sont des initiatives locales soutenues par le dynamisme du milieu qui ont produit les effets positifs les plus significatifs en ce qui concerne la consolidation des communautés en difficulté. En conséquence, dans les sphères politiques comme dans les milieux scientifiques, on a vu grandir l'intérêt pour les expériences de développement endogène, ce qui apparaît comme un virage radical par rapport au discours jusqu'alors dominant. De tous bords, on veut se mettre à l'écoute des acteurs régionaux, seuls capables de définir des projets de développement qui tiennent compte des particularités des régions et seuls juges de la pertinence ou de l'efficience des interventions. Un chercheur du Conseil économique du Canada est ainsi amené à déclarer que le succès du développement «semble lié à toute une gamme d'initiatives assez modestes, en tout cas moins spectaculaires que les efforts coûteux déployés pour les mégaprojets»[8]. Au GRIDEQ, l'étude des expérimentations est à l'ordre du jour depuis sa fondation en 1974; s'il reste de nombreux travaux à entreprendre, nous avons au moins la satisfaction de constater que cette perspective de recherche sur le développement régional et local, qui paraissait dérisoire il n'y a pas si longtemps, s'inscrit maintenant dans le *mainstream* des préoccupations politiques et scientifiques sur le développement des régions périphériques au Québec et au Canada.

Les stratégies de développement régional mises en œuvre depuis trente ans non seulement n'ont guère réduit les écarts de développement entre les régions, mais ont accéléré un **processus d'exclusion des territoires comme des individus** (à preuve les taux élevés de chômage chronique); il nous faut **une autre approche** du développement régional, et c'est celle qui passe par **le développement local.** Ce constat est partagé

par un nombre grandissant de chercheurs. On peut citer ici les propos du professeur Paul-André Julien, de Trois-Rivières :

> *Ainsi, comme le développement par le haut ne réussit pas à diminuer les disparités régionales et à enrayer la montée de la pauvreté, en particulier chez les jeunes et les familles monoparentales dans la plupart des régions, il faut recourir au développement par le bas. C'est-à-dire qu'il faut prendre appui sur toutes les énergies disponibles, là où elles se trouvent, plutôt que de chercher à tout prix à les concentrer dans des grands centres. Mais ces énergies doivent nécessairement s'appuyer sur l'imagination, sur l'innovation. On ne peut penser essayer de faire la même chose à Alma, à New-Carlisle ou à Port-Cartier*[9].

Le Conseil des affaires sociales abonde dans le même sens dans son dernier rapport – auquel notre groupe de recherche a contribué. On se rappellera que le Conseil est un organisme de recherche et de consultation du gouvernement du Québec et qu'il a publié un premier rapport sur le développement démographique et social intitulé *Deux Québec dans un.* Selon ce rapport, le Québec était aux prises avec un important problème de sous-développement, qui touchait les vieux quartiers des villes et de grandes parties du territoire des régions. Pour sa part, *Agir ensemble*, publié en 1990, mettait l'accent sur le sous-emploi comme cause principale du dépérissement de ces parties de territoire et proposait des pistes de solution.

Le développement local selon le Conseil des affaires sociales

À la suite de ces publications, le Conseil a décidé de se rendre dans les régions dans le but connaître les expériences originales tentées par les populations locales pour se sortir de leur état de sous-emploi et des conséquences qui en découlent. Ces nombreuses initiatives locales sont riches d'enseignement, porteuses d'espoir et suggèrent une nouvelle façon de concevoir le développement, c'est-à-dire le développement par le bas. Complémentaire des stratégies industrielles imaginées par le gouvernement et les groupes associatifs, ce modèle exige que l'on fasse confiance aux populations locales afin qu'elles puissent s'engager elles-mêmes dans leur développement. Leur faire confiance signifie également leur accorder l'espace de liberté, la marge de manœuvre nécessaire pour qu'elles puissent participer à la réponse à leurs problèmes de

développement. Ainsi donc non seulement existe-il, dans ces communautés locales, un dynamisme certain et croissant, mais ce dernier pourrait être encore plus fort si le milieu offrait les conditions pour le promouvoir.

En toute logique, promouvoir le développement signifie augmenter la capacité d'action des individus et des communautés locales pour leur accorder prise sur leur développement. Dans U*n Québec solidaire*, dernier rapport du Conseil, on propose cinq conditions de développement qui paraissent nécessaires pour favoriser les solidarités locales et compléter les stratégies nationales de développement. Ces conditions concernent :

- l'impérative condition préalable qu'est la formation pour assurer la capacité d'action des personnes et des communautés;
- la mise sur pied d'une organisation territoriale adéquate;
- la redéfinition du rôle des différents acteurs territoriaux;
- la détermination des niveaux de responsabilité que ces acteurs assument;
- les outils dont ils doivent disposer pour assurer le développement local.

Dans son rapport, le Conseil rappelle d'abord que la «vulnérabilité» des communautés comme celle des individus est toujours une sorte de drame national au Québec, qui compte 800 000 exclus (chômeurs et assistés sociaux) sur une population totale de 6,5 millions d'individus. De sa tournée des régions du Québec, il rapporte plusieurs expériences de développement local manifestant, par des réalisations concrètes, ce développement vu d'en bas, soit à Saint-Éphrem de Beauce, en Gaspésie et aux Iles de la Madeleine (le Ralliement gaspésien et madelinot), à Sacré-Cœur (Boisaco), en Abitibi-Témiscamingue (le Festival du film de Mont-Laurier), à Guyenne, etc., ainsi que d'autres initiatives dans les milieux urbains. De ces expériences, le Conseil dégage un profil commun dans la mise en œuvre d'un processus de développement local. À la base, il faut :

1. une prise de conscience, par la population locale, de l'existence du problème : une étape difficile, douloureuse, parfois déchirante;

2. des leaders : le processus de prise de conscience fait aussi apparaître des leaders qui vont contribuer à mobiliser les personnes concernées d'abord et le reste de la communauté ensuite; phénomène nouveau, on constate la présence active de l'Église catholique dans cette nouvelle génération d'initiatives;

3. la recherche de solution : étape décisive marquée par la conception de mécanismes à mettre en place localement pour permettre la reprise du développement: c'est à cette étape que se définissent les créativités solidaires;

4. la maîtrise du développement : parvenue à ce stade, la population locale inverse le processus de désintégration sociale et recommence à faire des projets. L'indice de la réussite de cette étape, c'est l'inversion de l'exode et la reprise démographique.

En résumé, on peut dire que cette approche du développement local repose sur un principe selon lequel le développement ne relève pas seulement des grands systèmes macro-économiques et des institutions centralisées. Il est aussi largement lié aux micro-initiatives. Elle suppose aussi la maî**trise collective** des choix sociaux, économiques, technologiques et environnementaux dans la recherche de solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre. Cette maîtrise collective fait appel à un redéploiement de valeurs démocratiques : **la participation et la responsabilité.**

Le développement local selon la Coalition urgence rurale

La politique de développement rural mise de l'avant par la Coalition urgence rurale est proposée comme une réponse à la situation actuelle des petites collectivités rurales aux prises avec une relance de l'exode rural, surtout celui des jeunes, le vieillissement des populations, l'appauvrissement social et économique de ces dernières. La politique de développement rural local de la Coalition est aussi une réponse à la question de l'échec des grandes politiques de développement régional et à l'attentisme actuel des gouvernements – pour ne pas dire la démission – face à leur responsabilité.

Sur le plan des buts à atteindre, cette politique de développement rural se propose de : 1) nourrir et développer la conscience collective de

l'Est du Québec; 2) contribuer à la réalisation du plein potentiel que peuvent fournir à notre région les communautés rurales comme complément de l'action du milieu urbain. Pour la Coalition, il est urgent de planifier une stratégie de développement local qui repose sur l'initiative des individus et leur esprit d'entreprise et sur une ferme volonté politique de développer et de consolider les paroisses rurales.

Le document souligne les deux grands objectifs de cette politique. Premièrement, stabiliser les populations rurales du Bas-Saint-Laurent en freinant l'exode rural et en favorisant la consolidation d'entreprises et d'emplois en milieu rural. Deuxièmement, appuyer les populations rurales dans la prise de conscience des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne leur milieu de vie et faire en sorte que les intervenants qui travaillent au développement rural dans des secteurs d'activité complémentaires se solidarisent; élaborer, en concertation avec ces derniers, une politique de développement adaptée au milieu rural. La stratégie d'action proposée fait appel à la mobilisation des citoyens – laquelle est fondamentale – en stimulant leur capacité de prendre en main leur développement.

Partant de ce constat et de cette philosophie d'action, le document détermine les cinq grandes orientations, ou principes, de ce que devrait être une véritable politique de développement rural :

1. l'occupation du territoire;

2. l'exploitation rationnelle et polyvalente des ressources dans une optique de développement durable;

3. la création d'emplois valorisants, stables et rémunérés équitablement;

4. le maintien et l'amélioration des services;

5. La valorisation de l'identité rurale et la réhabilitation de son image.

De quelques caractéristiques communes des expériences de développement local

Quelles sont les caractéristiques communes que nous pouvons dégager des expériences de développement, qu'il s'agisse de celles que nous avons analysées dans les travaux du GRIDEQ ou de celles que le Conseil des affaires sociales a étudiées dans le cadre de son dernier rapport sur le développement (*Un Québec solidaire*) ou encore des expériences qui ont été communiquées lors de la première Conférence nationale de solidarité rurale (organisme de suivi des États généraux du monde rural supporté par l'UPA) en février de 1992? On peut définir cinq grandes caractéristiques qui donnent déjà une meilleure connaissance de ce qu'est finalement le développement local.

Premièrement, il faut reconnaître qu'il n'existe **pas de modèle unique de développement**. La diversité des situations géographiques, sociales et culturelles des communautés nous conduit vers **des manières de réaliser le développement qui sont multiples**. Corollairement, on peut affirmer que les expériences de développement local sont pratiquement non transférables, car ce qui s'est avéré une réussite dans le cas d'une collectivité ne le sera pas nécessairement dans une autre, les diverses conditions écologiques et humaines n'étant jamais tout à fait semblables. Et la répétition d'un même projet sur une grande échelle risque de mettre l'ensemble en péril. Par exemple, si le centre Santé – plein air de Pohénégamook a réussi à faire revivre un petit village de l'arrière-pays bas-laurentien, on ne peut pas penser multiplier une telle expérience : la demande serait de beaucoup trop forte comparativement aux possibilités d'y satisfaire.

Deuxièmement, le **développement comporte une dimension territoriale**. Toutes les expériences qui se réclament du développement local se sont déroulées dans un **espace** comportant sa propre histoire, sa culture et son écologie, lesquelles ont évolué dans un environnement particulier où est regroupé un ensemble d'individus ayant le sentiment de former une communauté. On peut parler ici d'une territorialité propre au développement local, celui-ci étant stimulé par le **sentiment d'appartenance** et surtout **par le sentiment de la capacité d'une maîtrise collective** de cet espace.

Troisièmement, le développement local suppose une **force endogène** pré-existante. Celle-ci existe lorsque la capacité d'une collectivité à maîtriser son développement en réduisant sa dépendance envers les investissements et les initiatives d'origine externe apparaît effective et non plus potentielle.

Quatrièmement, la pratique du développement local nécessite l'existence d'**une volonté de concertation**, la mise sur pied d'un **partenariat** entre les différents agents sociaux et économiques et **l'établissement de réseaux d'échanges et de réciprocité**. On peut ainsi dire : pas de développement local sans un décloisonnement des institutions, de leurs compétences, de leurs fonctions, chacune d'elles étant orientée vers un secteur homogène et agissant dans le cadre de programmes sectoriels.

Cinquièment, il apparaît très manifeste dans ces expériences de développement local que cette approche met en jeu une mutation culturelle par une réactualisation des valeurs démocratiques fondamentales comme **la participation** et, surtout, la **responsabilisation** des citoyens quant à l'aménagement de l'avenir de leur communauté. Pour moi, il s'agit de l'un des acquis les plus intéressants de ces expériences, car se sentir responsables de sa propre situation comme de celle de sa communauté, c'est exactement l'envers des sentiments de démission, d'exclusion sociale, qui caractérisent les populations aux prises avec le sous-emploi et l'assistance sociale et qui engendrent pathologies sociales et surconsommation des soins de santé. Cette notion nous rappelle – et on peut mieux le vérifier dans le cadre des expériences de développement dans les pays du Tiers-Monde –, que le développement ne peut pas se faire par les autres, par des experts bien intentionnés, etc. : il ne peut se manifester que lorsque la **responsabilisation** est assez largement partagée dans une communauté.

Les préalables essentiels à la mise en œuvre d'une stratégie de développement local

Nous pouvons dégager, de l'examen de ces diverses expériences de développement local au Québec, les conditions ou les préalables essentiels pour assurer le succès de la mise en œuvre d'un processus de développement local. On peut regrouper ces préalables en cinq thèmes:

1. une **prise de conscience très forte** de la part des élus locaux, de la population et de ses leaders;

2. une **volonté commune** d'intervenir, exprimée par des partenaires nombreux et variés;
3. une **capacité collective** d'initier et de soutenir un processus et des projets de développement;

4. une **valorisation des ressources** humaines et matérielles «territoriales»;

5. une **reconnaissance et un appui** aux initiatives locales de développement de la part des instances locale, régionale et nationale[10].

La prise de conscience n'émerge pas seule : dans plusieurs cas, on observe que c'est un événement déclencheur (fermeture d'entreprises ou même menace de fermeture de la paroisse dite marginale, comme ce fut le cas dans le JAL). Dans ce cas, la mobilisation locale apparaît comme une solution de dernier recours, celle de la dernière chance pour une collectivité dont les leaders se sentent acculés au pied du mur. C'est probablement ce qui explique que les initiatives de développement local concernent souvent des collectivités soudainement exclues de la croissance économique et du développement. Dans d'autres cas, cependant, la prise de conscience s'est réalisée devant une situation d'exclusion appréhendée. Il est très clair ici qu'une telle prise de conscience suppose une mobilisation populaire qui résulte souvent d'une action d'éducation populaire au niveau local. Ce sont ces mêmes actions éducatives qui engendrent la volonté commune et la capacité collective d'agir pour soutenir les initiatives de développement. Notons que la stratégie éducative implique la diffusion d'une méthodologie de développement qui s'articule autour de méthodes visant l'acquisition de nouvelles attitudes et de nouvelles qualifications par les individus et les communautés, et visant aussi l'adaptation des institutions.

Malgré l'élévation générale du niveau de formation de base et la présence d'institutions de niveaux collégial et universitaire dans les diverses régions du Québec, certaines communautés locales en profonde désintégration[11] ne sont-elles pas dans une situation telle que cette condition de prise de conscience est impossible à remplir alors qu'elle est

indispensable? Il en est ainsi du programme fédéral des CADC (Comité d'aide au développement des collectivités d'Emploi et Immigration Canada) qui , dans son volet de soutien aux entrepreneurs, éprouve souvent de la difficulté à trouver des entrepreneurs dans de tels milieux en déclin.

La valorisation des ressources humaines et écologiques locales est aussi une condition incontournable du succès de la démarche de développement local. Pour moi, il s'agit d'un trait fondamental pour assurer la réussite d'une telle démarche. C'est la seule manière de répondre aux tendances actuelles de la mondialisation des économies. Il s'agit donc de faire l'analyse des potentialités d'un milieu (et le plus souvent, elles ne sont pas évidentes; il faut faite preuve de beaucoup de créativité, connaître ce qui se fait ailleurs, etc.) pour identifier des rentes de situation, des avantages comparatifs, des créneaux porteurs, comme on dit aujourd'hui.

En d'autres termes, pas de développement local possible sans une inscription réussie des activités locales dans une économie maintenant mondialisée. Nous avons un bel exemple de ce phénomène dans la vallée de la Matapédia. Un groupe d'agents de développement et de chercheurs en biologie a constaté qu'environ 124 des 400 plantes utilisées dans l'industrie cosmétique poussent déjà dans cette région ou pourraient y pousser facilement. Par ailleurs, des contacts avec des spécialistes de cette industrie fortement mondialisée (il existe de grands groupes mondiaux comme L'Oréal, par exemple) pourraient leur apprendre l'existence de possibilités au niveau des marchés, car quelques grands acheteurs, aux lendemains de l'accident nucléaire de Tchernobyl, veulent diversifier leurs sources d'approvisionnement qu'ils jugent trop concentrées dans les anciens pays dits de l'Est. La démarche est en cours, mais elle montre bien qu'elle respecte au mieux la condition de la valorisation des ressources humaines et écologiques locales. Les gens de la vallée de la Matapédia savent cultiver les petites fleurs appréciées dans cette industrie. Celles-ci ne poussent pas dans la plaine de Montréal, mais dans cette vallée. Il s'agit alors de compter avec cette ressource locale à laquelle personne, jusqu'à ce jour, n'avait accordé une quelconque valeur écono-

mique. Et le développement, c'est souvent cela[12]: Trouver un usage (ayant une valeur d'échange) pour une ressource de notre environnement. On retrouve ici les idées d'un François Perroux sur l'innovation à l'origine de tout processus de développement et dont il faut se rappeler la définition même du développement : «Le développement est (...) la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global»[13].

Enfin, la reconnaissance ou l'appui des différents gouvernements territoriaux aux initiatives de développement local est aussi une donnée incontournable. Au Québec, l'État-entrepreneur (l'État-providence) deviendrait un État-partenaire, voire un État-accompagnateur, dans les initiatives locales de développement. Malheureusement, dans cette mouvance, qui a aussi signifié la fin de plusieurs programmes dits de développement régional, il n'est pas certain que le processus en cours de partage des compétences entre les municipalités locales, les MRC, les régions et les gouvernements dits parfois «supérieurs» (québécois et fédéral) en arrive à doter les pouvoirs politiques locaux et régionaux des moyens financiers exigés par leurs nouvelles compétences administratives. La dernière politique à ce jour, celle de l'actuel ministre Picotte, que l'on retrouve dans *Développer les régions du Québec*, même si elle consolide certains organismes régionaux de concertation, revient à centraliser davantage certaines décisions (au niveau même du Cabinet du premier ministre) et donne à penser que le retrait de l'État est à la mesure de son incapacité actuelle d'intervenir en raison de la crise financière et économique qui fait disparaître les revenus fiscaux qu'il anticipait.

Cette analyse de quelques jalons de l'expérience québécoise autorise l'émergence d'une définition provisoire du développement local. Il s'agirait d'une stratégie visant, par une démarche partenariale, à faire naître les conditions propices aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des communautés territoriales en déclin à s'adapter à la nouvelle conjoncture macro-économique ou à trouver de nouvelles voies de développement et à susciter la capacité d'innovation en créant de nouveaux modes d'organisation et de production capables de prendre en

compte les préoccupations sociales, culturelles, environnementales qui sont aussi au cœur des réalités purement économiques.

Conclusion

Parler de développement local implique qu'il ne faut pas faire l'impasse sur ce qu'est le développement comme tel. Personnellement, cela m'a causé pas mal de difficultés jusqu'à ce que j'aie la chance de lire Ignacy Sachs et de suivre un Séminaire de son équipe du CIRED à l'École des Hautes études en sciences sociales de Paris au début des années 80. Le concept nouveau, c'est celui de l'harmonisation entre l'environnement et le développement. Pour éviter le mal-développement, il faut ce que j'appelle un développement approprié, et c'est celui qui réussit la meilleure harmonisation entre les potentialités écologiques et les contraintes économiques.

Aujourd'hui, avec la montée de la conscience environnementale, l'environnement n'est plus perçu comme un stock de chances à saisir, mais comme un ensemble de contraintes plus ou moins sévères à respecter à tout prix. L'harmonisation que l'on préconise se situerait plutôt entre les contraintes écologiques d'une part et les avantages économiques d'autre part. Au fond, il faut bien se rendre compte qu'une ressource n'est pas qu'une donnée objective : elle constitue une ressource qui est telle en fonction du développement technologique et celui-ci est fonction du développement culturel. De sorte que la lecture des potentialités écologiques et humaines d'un milieu n'est pas aussi simple que cela puisse paraître à première vue. Ce qui est d'autant plus problématique que le développement local réussi, c'est tout de même celui qui valorise au mieux les potentialités écologiques et sociales locales. Une pareille dynamique explique pourquoi ce sont souvent des immigrants, des étrangers, qui repèrent les possibilités d'un environnement local donné – au grand étonnement des habitants sceptiques du cru, qui n'avaient jamais vu l'arbre caché par la forêt.

À mon avis, le développement local réussi, dans un monde où, par ailleurs, on parle continuellement de la mondialisation des marchés, est celui qui est capable, dans la lecture des potentialités locales, de

prendre ses distances. Dans la vallée de la Matapédia, des générations de citoyens ont vu, à chaque printemps, pousser quantités de petites fleurs sauvages aux parfums les plus divers. Ils ne savaient pas que 125 des quelque 400 plantes utilisées dans les industries aromatique, cosmétique et pharmaceutique poussent ou pourraient pousser facilement dans leur vallée et pas vraiment ailleurs. Il aura fallu l'accident de Tchernobyl pour que les grandes sociétés fortement concentrées de cette industrie cherchent des sources d'approvisionnement ailleurs que dans les pays de l'Est et que des biologistes un peu «fleur bleue» se décident à faire des recherches sur ce qui allait s'avérer une «potentialité» locale prometteuse. Cet exemple montre, il me semble, qu'entre le mouvement de reterritorialisation du développement ainsi que de développement local et celui de l'ouverture des frontières et de la mondialisation des marchés, il n'y a contradiction qu'en apparence; en fait, on rejoint un trait du développement que l'on s'est approprié ici : il n'y a pas de développement local sans un arrimage réussi avec les instances tant économiques que politiques régionales, nationales et même internationales dans certains cas.

Si la réflexion sur développement local est apparue comme une nécessité théorique à certains, elle s'est aussi imposée à la suite à d'une formidable demande sociale des populations aux prises avec la dévitalisation de leurs communautés, assez souvent de petites collectivités rurales. On pourrait exprimer en une formule lapidaire l'enjeu central du développement local : **comment réconcilier la rationalité sociale avec la rationalité économique**, étant entendu que les problèmes observables découlent de la rupture de l'équilibre qui s'était institué entre ces deux sphères de l'activité humaine?

D'emblée on peut soutenir qu'il s'agit d'un enjeu éthique au sens où il questionne les hommes comme leurs sociétés et met au défi leurs plus solides espérances. Une tâche s'impose à nous : trouver les moyens pour réussir une triple harmonisation entre la rationalité économique, les impératifs écologiques et la logique sociale pour éviter ce monde intolérable qui se profile déjà à l'horizon.

Notes

1. Jean, B. (édit. invité), 1989, *Les études régionales face au développement local. Perspectives québécoises,* numéro thématique de la *Revue canadienne des sciences régionales,* 12,1, Halifax, Henson College, Dalhousie University et INRS-Urbanisation, Université du Québec (Montréal). ISSN: 0705-4580.

2. Jean, B., 1989, «Le développement régional à l'heure du développement local : le temps des incertitudes» dans *Canadian Journal of Regional Sciences (Revue canadienne des sciences régionales),* 12(1), pp. 9-24.

3. Richardson, N., 1989, *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada,* Ottawa : Conseil consultatif canadien de l'environnement, ministère des Approvisionnements et Services, 57 p. (ISBN 0-662-95481-5).

4. Fuller *et al.,* 1989, *Sustainable Rural Communities in Canada,* p. 41.

5. Cette partie est une version légèrement remaniée d'une communication présentée au congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française sous le titre «La problématique du développement local dans les régions rurales au Québec», tenu à Lyon en juillet 1992.

6. Lévesque, B., 1992, «Vers un nouveau contrat social. Éléments de problématique pour l'étude du régional et du local», dans Klein, J.L. et C. Gagnon (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local,* Chicoutimi: GRIR-UQAC, pp. 19-60.

7. Le GRIDEQ, comme groupe de recherche, a consacré plusieurs de ses travaux sur ces initiatives populaires de développement. Dès 1975, il organisait un important colloque sur la problématique du développement en milieu rural, dont les travaux constituent l'une des premières publications du groupe. En 1979, associé à l'Université coopérative internationale, il organisait le colloque Animation en entreprises coopératives et communautaires dont est issu un livre paru aux Éditions Saint-Martin sous la direction de Benoît Levesque. On peut souligner le travail considérable d'analyse de ces expériences populaires de développement local de notre collègue Hugues Dionne. Voir *Aménagement intégré des ressouces et luttes en milieu rural,* Cahiers du GRIDEQ (11), 1984. Quant à nous, dès 1979, nous faisions part de notre analyse de ces initiatives dans un article de la revue *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement.* Et, récemment, nous coordonnions la production d'un numéro thématique de la *Revue canadienne des sciences régionales* (XII, n° 1, 1989) sur le thème : «Les études régionales face au développement local. Perspectives québécoises».

8. BRODHEAD, D., 1987, Entrevue dans le bulletin d'information du Conseil économique du Canada *Au courant,* 8,1: 12-13.

9. JULIEN, P.A., 1992, «Régions et sous-développement économique: comment s'en sortir?», dans *Traité de pathologie sociale,* Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 7.

10. Cette liste de préalables au développement local est l'oeuvre de notre collègue Bernard VACHON. Voir *Développement local. Théorie et pratique. Introduire l'humain dans le développement économique* (à paraître).

11. Sur cette question de la désintégration, Charles Côté a fait paraître *Désintégration des régions* (Chicoutimi: Éditions JCL, 1991), ouvrage très incisif, éloquent, sur le processus en cours de désintégration d'un ensemble de collectivités rurales au Québec.

12. Ce qui pourrait signifier pour la Gaspésie, abstraction faite des amérindiens, un retour à l'état dans lequel Jacques Cartier l'a découverte.

13 . PERROUX, F., 1969, *L'économie du XXe siècle,* Paris : Presses Universitaires de France, p. 189.

LA RESTRUCTURATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES URBAINS PAR LES TRAVAILLEURS ENFANTS DE LA RUE : LE CAS DE KIGALI[1]

Édith Mukakayumba
Université du Québec à Montréal

Le dynamisme des enfants de la rue dans la restructuration des espaces urbains est un phénomène universel mais encore méconnu par nombre de planificateurs urbains. La présentation ci-après des éléments les plus évidents de ce phénomène, mis en évidence à partir des données recueillies lors d'une enquête exploratoire réalisée à Kigali en août 1991, ne constitue qu'une introduction à une réalité particulièrement complexe et n'a donc pour principal objectif que de susciter l'intérêt en vue d'études ultérieures plus poussées[2].

Cette présentation sera articulée autour de trois points. Nous rappellerons en premier lieu les principaux éléments de la situation des travailleurs enfants de la rue. Nous mettrons ensuite en relief quelques éléments permettant d'appréhender les travailleurs enfants de la rue en tant qu'acteurs urbains différenciés en catégories hiérarchisées selon les activités exercées. Et enfin, nous tenterons de cerner les différents aspects relatifs aux espaces occupés, et donc restructurés, par ces enfants. En conclusion, nous relèverons quelques éléments de réflexion suggérés et quelques questions soulevées par la prise de conscience de ce phénomène, notamment en rapport avec sa signification quant à l'avenir des espaces urbains.

LE CONTEXTE DE NAISSANCE DE TRAVAILLEURS ENFANTS DE LA RUE

Le contexte urbain : Kigali, une ville champignon

Née au début du présent siècle, Kigali, capitale du Rwanda, est une ville très jeune où plusieurs problèmes urbains sont, d'une certaine manière, en incubation et dans des proportions relativement maîtrisables. Comme presque toutes les capitales nationales des pays du Tiers-Monde, elle a été créée pour satisfaire aux besoins de l'exploitation coloniale et son développement spectaculaire n'a commencé qu'à partir du moment

auquel le Rwanda a accédé à son indépendance politique en 1962. C'est à ce même moment qu'elle en a été proclamée capitale. Les premières installations formelles à partir desquelles allait se constituer le premier noyau urbain ne datent, en effet, que de 1907. Aménagés dans le secteur Cyahafi, tout près de l'actuelle prison centrale, les éléments constitutifs du premier noyau urbain étaient polarisés autour de la résidence du premier administrateur allemand installé au Rwanda (cf. République rwandaise, 1990, 3 et 5). En 1909, Kigali ne comptait que 20 maisons aménagées sur la place du marché de Nyarugenge et un camp militaire abritant quelques centaines de soldats recrutés en Afrique (Les ASKARIS, *ibid.*).

Utilisé d'abord comme lieu de transit du Congo belge (actuel Zaïre) vers la Tanzanie (Bukoba, Kigoma) et l'Uganda (Kampala), et ensuite comme centre politico-administratif, Kigali connaît, à ses débuts, un peuplement et une extension territoriale très limités. En 1962, lorsque le Rwanda accède à l'indépendance politique, cette ville ne compte que 5 000 habitants, distribués sur une superficie de 250 ha et conserve grosso modo l'aspect de la «ville propre» souhaitée par l'administration coloniale et protégée par ses lois.

Durant le règne de la jeune Première République rwandaise (de 1962 à 1973), les lois contrôlant les migrations des populations et l'exode rural étaient encore en vigueur. Le développement de Kigali est maintenu dans les proportions maîtrisable : sa population passe de 6 000 à 60 000 habitants et sa superficie de 250 à 700 ha. Depuis 1973, cependant, le nombre d'habitants de Kigali aurait augmenté de façon spectaculaire. Au début de la présente décennie, ils seraient chiffrés à 363 607 et étalés sur une superficie de 112 km^2. Est-il besoin de rappeler que c'est dans le cadre de cette croissance, au départ imprévue par les planificateurs et par les gestionnaires de cette ville, que s'y est constituée la population des travailleurs et des entrepreneurs enfants ainsi que leurs activités et leurs entreprises qui, depuis quelque temps, constituent les cibles et les bénéficiaires privilégiés des pratiques et des politiques d'appui au secteur informel au Rwanda?

Le contexte national : la Suisse africaine aux prises avec les pires problèmes du monde en sous-développement

Coincé au cœur de l'Afrique centre orientale, le Rwanda est, avec ses 7 155 391 habitants distribués sur une superficie de 26 338 km^2 (soit une densité de 271 hab./km^2), l'un des pays africains le plus densément peuplés.

Connu d'abord pour ses caractéristiques naturelles (morphologie, climat, végétation), qui en font l'un des pays les plus pittoresques et les plus agréables à vivre sur la planète[3], il figure sur la liste des pays les plus pauvres et dont les conditions de vie ne cessent de se détériorer. Évalué à 306$ US en 1990 (Roy et Bodson, 1992, 3), son PIB per capita a dû subir d'importantes modifications à la baisse dues en partie à la crise économique dont aucun pays au monde n'a été épargné et à l'état de guerre larvée dont ce pays est victime depuis octobre 1990[4].

Très peu industrialisé et très pauvre en ressources du sous-sol, son économie officielle repose sur l'exploitation des produits agricoles, essentiellement le café et le thé, qui constituent ses principales sources de devises. Cette économie, déjà très fragile, ne profitant qu'à une infime minorité de la population – celle privilégiée par les systèmes socio-économiques et politiques officiels –, l'essentiel des besoins de la majeure partie des populations marginalisées est satisfaite grâce à l'exploitation des activités économiques des secteurs traditionnel (agriculture et artisanat) et informel. Selon Roy et Bodson (*ibid.*, p. 1), le marché du travail est au Rwanda largement dominé par le secteur informel (agricole dans une proportion de 91 %) qui emploie 94,5 % de la main-d'œuvre occupée. Selon ces mêmes auteurs, l'examen du secteur informel non agricole (9 %) révèle que près du tiers de celui-ci (27 %) est urbain. Ce que ces données statistiques ne montrent pas et qui nous intéresse plus particulièrement, c'est qu'une proportion dynamique des acteurs du secteur informel urbain sont les travailleurs et les entrepreneurs enfants de la rue, dont le nombre, encore difficile à évaluer quantitativement, ne cesse de croître[5].

La marginalisation créatrice des travailleurs enfants de la rue

Au Rwanda, comme partout ailleurs dans les pays du Tiers-Monde, les travailleurs enfants de la rue sont l'un des produits du développement dicté par la seule logique de la croissance économique et dont les débuts coïncident avec ceux de la colonisation. Dans ce pays, ce type de développement se base essentiellement sur l'exploitation des activités destinées à l'exportation et, de façon marginale, à la satisfaction des besoins de consommation locale des ressortissants des pays colonisateurs (communément désignés sous le terme d'«expatriés»). Il se concrétise par l'investissement de toutes les ressources officielles (financières, techniques et humaines) dans l'exploitation des ressources limitées à deux secteurs d'activités économiques, dits de rente : le secteur minier, principalement axé sur l'exploitation des mines d'étain et de wolfram, et le secteur agricole, axé sur l'exploitation des produits agricoles d'exportation, notamment le café, le thé et le quinquina.

La réalisation de ce type de développement nécessite la mise sur pied d'un ensemble d'organisations socio-économiques, administratives et politiques complètement nouvelles ou la transformation profonde de celles qui existent déjà. Elle comporte ainsi une série de conséquences parmi lesquelles on peut surtout noter : 1) la marginalisation des activités traditionnelles (l'agriculture de subsistance, l'élevage, la pêche et l'artisanat) et, par voie de conséquence, celle des populations non intégrées ou intégrées de façon marginale aux activités privilégiées par l'économie coloniale, principalement les femmes et les enfants; 2) la déstructuration de l'ensemble des systèmes, des structures et des organisations qui servaient de support à ces activités et 3) la création de deux secteurs d'activité parallèles, presque toujours présentés en catégories dichotomisées : le secteur formel, au service duquel demeurent voués tous les appareils officiels, et le secteur informel, dont le développement engendre l'instauration d'une gamme variée de structures dites non officielles.

L'organisation actuelle de l'espace urbain reflète parfaitement les dichotomies créées dans l'organisation des activités économiques et dans l'ensemble de la vie sociale. En effet, alors qu'à ses débuts cette organisation n'est que fonction du système économique officiel, la ville

de Kigali, comme toutes les villes rwandaises, est aménagée suivant une logique selon laquelle seule la «ville propre» a droit de cité et ses habitants ne doivent être que des «gens propres», sélectionnés sur mesure. C'est ce qui explique la croissance lente de cette ville à ses débuts et la composition sélective de ses habitants. Jusqu'au début des années 70, en effet, l'espace public officiel de Kigali est encore essentiellement habité par une communauté constituée principalement du personnel employé dans la fonction publique et dans les services paraétatiques ainsi que dans les quelques entreprises du secteur privé formel, appartenant, pour la plupart, aux étrangers (européens, asiatiques et arabes). Le reste de sa population, confinée dans l'espace privé (domestique), est constitué par les femmes et les enfants de ce personnel et par les travailleurs domestiques (appelés b*oys,* lorsqu'ils sont de sexe masculin et *bonnes* lorsqu'ils sont de sexe féminin), les gardiens de maisons privées et les jardiniers. L'occupation et l'organisation de cette ville sont régies par un ensemble de lois ayant pour but d'empêcher son invasion par les indésirables, constitués notamment par les enfants migrant seuls. Parmi ces lois, rappelons celle selon laquelle «tout séjour dans les chefs-lieux de préfecture sans aucune attache professionnelle est interdite» (arrêté n° 19/01 du 01 mars 1966, article 1). Rappelons, également, la loi selon laquelle «l'obtention d'un permis de résidence dans les chef-lieux de préfecture est subordonnée à la présentation par l'intéressé d'une carte de travail délivrée gratuitement à Kigali et par le Bureau de liaison du travail dans les autres chefs-lieux, sur présentation de deux photos et d'une attestation de service délivrée par l'employeur» (*ibid.,* art. 2).

L'accession du Rwanda à l'indépendance politique (en 1962) ne change pas grand-chose dans le sens de la réduction des clivages créés entre ces deux secteurs dans l'organisation des espaces qui leur est associée. Au contraire, l'ensemble des systèmes (économique, social, administratif et politique) officiels postcoloniaux demeurent essentiellement orientés vers la satisfaction des besoins de la minorité de la population dont les goûts et les comportements demeurent, grosso modo, calqués sur ceux des bénéficiaires de l'exploitation coloniale. Les lois interdisant le séjour en ville aux mêmes indésirables sont maintenus, voire renouvelées. Ainsi, plusieurs années après l'indépendance du

Rwanda, les lois mises en vigueur pour maîtriser les migrations de la population sur l'ensemble du territoire national jouent dans le même sens que celles antérieures à cette période. C'est notamment le cas du décret-loi n° 01/81 du 16 janvier 1981, qui exige un permis de résidence de «quiconque vient résider dans une commune autre que celle de son domicile pour une durée excédant 3 jours» (article 14). À cet effet, chaque concerné «est tenu de remplir les formalités d'enregistrement des résidants. À cette occasion, un permis de résidence valable pour un délai n'excédant pas 12 mois lui est délivré.» (*ibid.*)

Dans un tel contexte, les travailleurs enfants de Kigali sont essentiellement les domestiques, dont la survie dans l'espace urbain est assumée par les chefs de ménages où ils sont employés. Les travailleurs enfants autonomes, qui retiendront notre attention dans les paragraphes qui suivent, ne sont encore que des cas marginaux, constitués d'aventuriers que l'on peut considérer comme des pionniers de la rupture de l'ordre établi.

Habitués à s'organiser en marge des systèmes officiels, l'ensemble des laissés-pour-compte, dont les travailleurs enfants de la rue constituent une proportion non négligeable, développent une multiplicité de stratégies grâce auxquelles ils assurent leur survie et participent au développement à partir d'espaces et de réseaux marginalisés, récemment redécouverts avec l'intérêt porté récemment sur le secteur informel. D'abord spontanées, dispersées et circonscrites au milieu rural, ces stratégies se sont étendues rapidement au milieu urbain, surtout au cours des deux dernières décennies, à cause de la pauvreté et de la détérioration encore plus prononcée des conditions de vie en milieu rural et de l'exode de la population vers les villes. Il va sans dire que les lois contraignant les mouvements de la population et les pratiques qui leur étaient associées sont devenus inopérantes : elles ne sont tout simplement plus respectées.

Illustrant parfaitement les solutions de rechange au développement basé sur la seule logique de la croissance économique, ces stratégies mises sur pied par les travailleurs enfants de la rue, et leurs liens avec la restructuration de l'espace économique urbain, méritent une attention

particulière. Avant de nous y attarder, voyons d'abord quels sont les principaux traits qui caractérisent les acteurs à leur origine.

Les travailleurs enfants de la rue

Longtemps victimes des préjugés les confinant à une seule catégorie, celle où ils ne sont présentés que sous l'angle d'un problème (incluant indistinctement les délinquants, les voyous, les bandits, les prostitués, les drogués, etc.), les «enfants de la rue» sont, comme ne cessent de le rappeler ceux qui les connaissent de très près, loin de constituer un bloc homogène et de ne représenter que des problèmes. Ils se répartissent en plusieurs catégories variables selon une diversité de critères privilégiés notamment l'âge, le sexe, l'origine géographique, les rapports entretenus avec la famille d'origine et les rapports entretenus avec d'autres acteurs de l'environnement urbain. Plus récemment encore, lorsque nous avons tenté de saisir les catégories les plus dynamiques dans la restructuration de l'espace urbain constitué par ces enfants, il nous a semblé que, parmi les plus significatives, celles en rapport avec les activités exercées constituaient les catégories les plus pertinentes. Elles nous serviront donc de fil conducteur.

Comme l'illustre le tableau 1, ces catégories peuvent être grossièrement établies à partir de deux principaux domaines d'activités nettement distincts : celui des activités tolérées et donc légitimes (selon Verna, 1991, a) et b), et celui des activités non tolérées, et donc illégitimes (selon le même auteur). À l'intérieur de chacun de ces champs d'activités, les enfants de la rue se subdivisent en plusieurs sous-catégories, correspondant à plusieurs niveaux hiérarchisés.

Les travailleurs enfants exerçant les activités tolérées et légitimes

Ils se subdivisent en six principales catégories correspondant à six principaux niveaux.

Les trois catégories de la base

Au bas de l'échelle, aux trois premiers niveaux, se situent les enfants généralement plus jeunes (moins de 13 ans), souvent en début de carrière dans la rue et donc en phase d'initiation aux mécanismes de fonctionnement régissant l'organisation des activités et la vie dans cet espace.

TABLEAU 1
La structure des activités des enfants de la rue de Kigali

I – LES ACTIVITÉS TOLÉRÉES, LÉGITIMES

Vers l'intégration à la «société normale» des adultes

- **Les activités «encadrées hors la rue» :**
  – l'apprentissage des métiers;
  – la participation à la mise sur pied et à la gestion des organisations;
  – l'entraînement sportif et culturel.

- **Les activités de «rue» :**
  – les commissions;
  – la vente ambulante;
  – le transport des bagages;
  – le lavage et la mécanique d'autos;
  – l'assistance aux chauffeurs de taxi.

- **Le ramassage :**
  – des pommes de terre;
  – de charbon de bois.

- **La fouille :**
  – des poubelles;
  – des dépotoirs.

- La mendicité.

II – LES ACTIVITÉS NON TOLÉRÉES, ILLÉGITIMES, ILLICITES

Vers l'intégration dans les réseaux du crime organisé

- **L'implication dans les réseaux de drogues** (comme consommateur ou trafiquant).
- **Le vol et les agressions physiques associées.**
- **La diversion des victimes ciblées par les voleurs.**

Au premier niveau, le plus bas de l'échelle, se trouvent **les enfants mendiants**, catégorie la plus démunie et la plus dévalorisée de toutes les catégories des enfants de la rue. Constituée d'abord, à l'aube de l'adoption de la rue comme milieu de vie par les enfants qui migraient seuls (vers la fin des années soixante) et qui n'étaient pas assez qualifiés pour être engagés dans les maisons privées comme travailleurs domestiques, cette catégorie a été la première, et longtemps la seule, à occuper l'espace urbain de la rue de Kigali. Avec le temps, à mesure que la détérioration des conditions de vie se généralisait (affectant des couches de population et des espaces plus élargis), d'autres enfants, voire des adultes, sont venus grossir les rangs des mendiants dont les bases avaient

été jetées par ces pionniers. Dans ce contexte, une nouvelle catégorie d'enfants mendiants, comprenant principalement des petites filles, âgées environ entre quatre et huit ans[6], s'est ajoutée à la plus ancienne, dont l'une des caractéristiques était d'être exclusivement constituée par des enfants de sexe masculin. Considérée par plusieurs observateurs comme l'une des manifestations les plus évidentes de la détérioration davantage prononcée des conditions de vie d'un nombre encore plus élargi des populations rwandaises, l'arrivée dans la rue de ces petites filles qui, dans le contexte, sont utilisées comme moyen pour attirer les clients des parents qu'elles accompagnent (également de sexe féminin), ajoute, à la catégorie des enfants mendiants, une nouvelle figure, révélatrice des mutations sociales dont les reflets, dans l'occupation et la restructuration de l'espace urbain, requièrent un intérêt particulier.

Au deuxième niveau, directement au-dessus de celui des enfants mendiants, se trouvent les enfants qui gagnent leur vie grâce à l'exploitation des poubelles et des dépotoirs. De ces dernières ils récupèrent deux catégories de ressources servant à deux principales fins. La première est constituée des ressources qui servent directement à la satisfaction de leurs besoins de survie (nourriture, vêtements) et de divertissement (jouets). La deuxième, exploitée comme «matière première» (recyclable), dont la revente directe à d'autres agents économiques (qui s'en servent de manière très diversifiée) ou exploitée par les travailleurs enfants eux-mêmes, qui l'utilisent dans la fabrication de produits revendus aux marchés de Kigali ou des environs, permet à ces derniers de gagner des revenus essentiels à la satisfaction d'une gamme encore plus variée des besoins. Le plus bel exemple de ces produits fabriqués et revendus à partir de l'exploitation des ressources référées dans ce dernier cas est celui des petits fourneaux portatifs qui constituent la pièce maîtresse des équipements de cuisine de presque tous les foyers des milieux urbains au Rwanda. Parmi d'autres exemples significatifs, on peut noter une gamme variée d'ustensiles de cuisine (gobelets, assiettes, couteaux, etc.), de jouets tels que les véhicules en miniature (qui, vraisemblablement, constituent le produit le plus apprécié par les clients), les poupées, etc.

Au troisième niveau se situent **les ramasseurs et les revendeurs des produits** échappés des camions lors des déchargements et des

livraisons de marchandises aux marchés de Kigali. Aux plus populaires de ces produits, les pommes de terre et le charbon de bois, s'ajoutent d'autres produits tels que les pois secs, les haricots, etc. La revente de ces derniers permet aux enfants qui s'y consacrent de gagner un revenu (qui se situerait, selon les enfants interviewés, entre 30 et 120 francs rwandais, soit une moyenne de 75 FRW par jour) grâce auquel ils peuvent satisfaire une gamme de besoins (nourriture, habillement, logement, déplacements, loisirs) presque aussi variés que dans le cas précédent.

Les deux catégories intermédiaires

Aux quatrième et cinquième niveaux se situent deux catégories d'enfants correspondant aux deux profils intermédiaires entre les plus démunies (les trois premières vues précédemment) et la plus privilégiée (la sixième) constituée d'enfants plus âgés (14 ans et plus) et plus familiarisés avec les espaces et les mécanismes de fonctionnement des activités de la rue.

Au quatrième niveau se trouvent **les enfants qui pratiquent les activités que l'on peut considérer comme étant proprement de la rue** à cause de l'importance de l'espace qu'elles y occupent. Sur la liste de ces enfants figurent les «commissionnaires» (qui font les commissions de toutes sortes pour d'autres agents économiques, enfants et adultes, partageant le même espace économique), les vendeurs ambulants, les transporteurs de bagages, les assistants-chauffeurs de taxi, etc.

Au cinquième niveau, le plus élevé des catégories des enfants de la rue, et donc le plus valorisé économiquement et socialement, se trouvent enfin **les enfants quasiment sur le point de quitter la rue, exerçant une bonne partie de leurs activités, souvent la plus importante, sous la responsabilité ou sous le parrainage des organismes** (essentiellement non gouvernementaux) **voués à leur cause.** Cette catégorie d'enfants, que nous appelons «encadrés hors la rue», est constituée, à Kigali, par cinq principaux groupes, soit :

- les deux groupes suivis par le Bureau social urbain de Kigali (BSU) : celui de l'Association Abadacogora et celui de l'Association Intwali, ayant tous deux leur centre d'activité dans la paroisse Sainte-Famille (au centre de Nyarugenge);

- le groupe suivi par le Centre de Gatenga, à Gatenga, en collaboration avec le BSU;
- le groupe suivi par le Centre de formation scoute (CFS) de Kigali, à Nyamirambo;
- et le groupe suivi par la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) ayant son centre d'activité près de la paroisse Sainte-Famille.

Dans ces cinq groupes, les activités exercées par les enfants sont polarisées autour de trois champs d'intérêt: la formation, incluant souvent l'alphabétisation et l'apprentissage des métiers et, dans certains cas, des cours de français, la participation à la mise sur pied et à la gestion des organisations servant de support et d'encadrement à leurs activités, ainsi que l'entraînement sportif et socio-culturel. Autonomes et complémentaires, chacun de ces groupes revêt des particularités propres liées à la spécialisation dans certaines activités et aux approches spécifiques développées en rapport avec la mise sur pied de ces activités[7].

La catégorie au sommet

Au sixième niveau se trouvent enfin les enfants qui, après quelques années d'expériences dans la rue, ont acquis assez de moyens matériels, de savoir-faire et de maturité pour exercer des activités souvent associées aux adultes et officiellement reconnues comme étant économiquement rentables. La plupart des artisans constitutifs des corps de métiers de Kigali, comme ceux à l'origine de l'Association Kora[8], relèvent de cette catégorie.

En raison de son évolution et de ses transformations spectaculaires, le profil de ces enfants se rapproche de celui des citadins adultes à un degré tel qu'on oublie leurs relations avec les travailleurs enfants de la rue.

Les travailleurs enfants exerçant des activités illégitimes et illicites

Parallèlement aux catégories d'enfants exerçant des activités légitimes, un nombre d'enfants non négligeable, mais peu connu, à cause de la nécessité d'être plus discrets dans l'exercice de leurs activités, s'adonnent à des activités illégitimes et illicites. Ces enfants se répartissent en quatre principales catégories, correspondant à quatre niveaux.

Au bas de l'échelle

La catégorie au bas de l'échelle comprend les enfants, généralement plus jeunes (moins de 14 ans), qui travaillent comme **complices des voleurs.** Consistant essentiellement en la diversion des adultes ciblés par les voleurs, les activités de ces enfants sont initiées et réalisées sous l'autorité souvent répressive et coercitive d'autres plus âgés, relevant davantage de la catégorie dite des jeunes de plus de 15 ans.

Aux échelons intermédiaires

La deuxième catégorie comprend les enfants un peu plus âgés, dont la principale – sinon la seule activité – consiste dans le vol des effets des personnes circulant à pied ou de ceux laissés dans les véhicules stationnés en ville, avec ou sans la complicité des enfants de la catégorie précédente. Pour se livrer à leurs activités, ces voleurs-enfants doivent souvent commencer par éliminer les obstacles à la réussite de leurs coups : les agressions physiques qu'ils commettent contre leurs victimes constituent une partie de leur travail.

La troisième catégorie comprend les enfants, englobant vraisemblablement toutes les catégories, qui s'adonnent au trafic et à la consommation des drogues.

Au sommet de l'échelle

La quatrième et dernière catégorie, au sommet de la hiérarchie des catégories d'enfants exerçant des activités illégitimes et illégales, comprend l'ensemble des jeunes (généralement âgés de plus de 15 ans) qui, après s'être adonnés depuis plusieurs années au vol, au trafic et à la consommation de drogues, s'intègrent carrément aux réseaux du crime organisé et, selon les intervenants «encadrant» les enfants de la rue, sont devenus irrécupérables.

Les espaces restructurés

Une analyse sommaire des rapports à l'espace des enfants de la rue, dont on vient de présenter les catégories hiérarchiques, permet de dégager des formes d'occupation, d'appropriation et d'aménagement de l'espace qui leur sont étroitement associées et qui, de toute évidence, témoignent des

transformations restructurantes de l'espace urbain de Kigali. Des espaces restructurés par ces formes, nous ne nous attarderons qu'à ceux qui sont occupés par les activités économiques. Situés essentiellement en marge ou recoupant les espaces d'activités des adultes (notamment ceux des adultes exerçant leurs activités dans le secteur informel), ces espaces seront présentés ci-après sous deux principaux angles : celui, d'une part, des espaces occupés par les activités économiques génératrices de revenus et celui, d'autre part, des espaces occupés par les activités économiques consommatrices de ces revenus.

Les espaces occupés par les activités génératrices de revenus

Ils sont structurés selon les mêmes hiérarchies et autour des mêmes activités que celles qui ont servi à définir les catégories des travailleurs enfants, soit : la mendicité; le ramassage, la transformation et la revente des produits échappés lors des livraisons de marchandises; les «activités de rue proprement dites»; les activités «encadrées hors la rue» (visant la réinsertion des enfants dans la «société normale») et les activités exercées par les enfants en phase avancée de réinsertion dans celle-ci.

Les espaces occupés par et restructurés autour de la mendicité

Comme on l'a déjà mentionné, la mendicité est la plus ancienne des activités exercées par les enfants de la rue migrant seuls (sans leur famille). De ce point de vue, elle peut être considérée comme l'initiatrice de l'occupation et de la restructuration de l'espace urbain par les enfants qui s'y adonnent et, surtout, comme l'un des points de rupture ayant le plus marqué le passage entre l'aménagement urbain selon lequel seule la «ville propre» a droit de cité et les enfants de la rue, considérés comme «polluants», doivent en être exclus, et celui où la ville est de plus en plus considérée comme le lieu de cohabitation de tous les acteurs urbains, incluant les enfants de la rue.

Évidemment, les lieux occupés par la mendicité sont à Kigali ceux où se retrouvent les citadins qui se déplacent à pied et que les mendiants peuvent accoster sans être harcelés par les forces de l'ordre. Il s'agit, en ordre d'importance, des lieux où se rassemblent les passagers utilisant les transports en commun (le monopole des autobus de l'État

ayant cédé la place à celui des taxis privés); des sorties des magasins (d'alimentation et de vente de produits de luxe ou de produits importés, dont les plus populaires sont Athénée, Alirwanda, T 2 000); de certains immeubles publics (principalement le Bureau de poste et celui des services de l'Immigration); des sorties des marchés de produits locaux (plus spécialement du Grand marché de Kigali, mais aussi de celui de Gakinjiro) et des points de vente dispersés le long des rues de la ville, notamment dans sa partie la plus centrale.

Les espaces occupés par et restructurés autour des fouilles des poubelles et des dépotoirs

Ils sont dispersés dans tous les endroits où sont déchargés les ordures de la ville de Kigali, représentant des sources de produits récupérables intéressants. D'après l'interprétation des observations rapportées dans deux études réalisées par le BSU (1991a et 1990a), ces espaces sont inégaux en importance compte tenu de la valeur des produits qui y sont déversés et, par voie de conséquence, de l'attrait qu'ils exercent sur les travailleurs et les entrepreneurs enfants qui les exploitent. En effet, si, initialement, c'est-à-dire dès les débuts de l'exploitation économique des poubelles et des dépotoirs, la fouille de ces derniers était fonction de leur proximité des lieux de résidence des enfants, plus récemment, notamment avec l'accroissement du nombre des dépotoirs où sont déversés les «déchets de luxe», une hiérarchie s'est nettement établie : selon cette hiérarchie, les dépotoirs où sont déversés les «déchets de luxe» ont acquis plus d'importance que d'autres et attirent davantage les enfants (voire les adultes) venant de tous les coins de Kigali. Selon les données d'une enquête réalisée par le BSU, le dépotoir de Nyanza, perçu par certains comme un danger pour l'environnement, représente pour d'autres, principalement les enfants, une source de matière première et de revenus particulièrement appréciée. Notant que ce qui est «déchet» pour les uns reste encore utilisable pour d'autres, le BSU (1990a, p. 8) décrit en ces termes la surprise éprouvée à la vue des activités économiques qui se déroulent dans ce dépotoir lorsqu'on le visite :

> *La première chose qui frappe quand on arrive au dépotoir de Nyanza, ce n'est ni l'étendue que couvrent les immondices (le dépotoir est plus grand qu'un terrain de football), ni l'odeur qu'elles dégagent mais*

> *plutôt l'activité économique qui semble s'y dérouler. On est en effet surpris d'y rencontrer un bon nombre de gens, d'enfants, d'adolescents et d'adultes en train de fouiller, pour chercher dans les déchets des objets qu'ils revendent par la suite aux gens qui en ont besoin, sur place ou en ville (*ibid. *p. 16) ou qu'ils pourraient (...) utiliser par la suite (*ibid. *p. 9). On y ramasse toutes sortes de choses utiles : (...) des pièces de carrosserie de véhicules déclassés pour la forge des cuisinières à charbon «imbabura»; (...) des fourchettes, des bouteilles, du papier, etc. (*ibid, p. 17*).*

D'après les témoignages, confirmés par l'enquête du BSU (*ibid.* p. 9), des enfants travaillant dans les dépotoirs, notamment dans ceux aussi importants que celui de Nyanza, les revenus tirés de l'exploitation de ces dépotoirs sont souvent plus importants que ceux provenant d'autres activités exercées par les enfants de la rue (toutes catégories confondues) et même plus élevés que ceux de nombreux adultes, incluant les employés du secteur formel (fonction publique, entreprises privées enregistrées). Plusieurs avantages liés à l'exploitation des dépotoirs sont identifiés dans l'enquête du BSU (*ibid.*, p. 13) par les personnes qui exploitent le dépotoir de Nyanza. Trois de ces avantages, soit la récupération de produits utiles (vêtements usés, fumier, nourriture en provenance des hôtels et restaurants, métaux), l'extraction de moyens de subsistance pour beaucoup de démunis de la région et le fait qu'il s'agisse d'une «place de travail» particulièrement appréciée donnent certes une indication intéressante quant au rôle joué par l'exploitation de cet espace économique en milieu urbain de Kigali. À ce sujet, il est intéressant de constater la différence de perception de cet espace : d'une part, par les enfants qui l'exploitent et, de l'autre, par des adultes, qui en ont conservé une image négative.

En effet, dans cette même enquête réalisée par le BSU, lorsque les adultes ont été interrogés sur «le motif pour lequel des enfants fréquent[ai]ent le dépotoir» (*ibid.,* p. 15), la majorité ont expliqué que le mythe de «l'argent vite gagné» était la cause de la corruption de leurs enfants, mythe qu'ils condamnaient d'ailleurs; d'autres ont répondu que «les enfants ne veulent pas écouter les bons conseils des parents», et aux deux derniers rangs, on imputait cette fréquentation des dépotoirs à la «pauvreté et (...) la misère sociale» ainsi qu'à la perturbation de la vie des familles». (*Ibid.,* p. 15).

Ce qu'il est également intéressant de constater à partir de cette enquête, c'est que l'exploitation du dépotoir de Nyanza, et probablement aussi, celle d'autres dépotoirs (ce qui reste à vérifier), semble obéir à certaines règles bien établies : collecte sélective des produits selon les catégories d'âge («les adultes y ramassent des cartons, des sachets, des bouteilles, etc., tandis que les enfants sont surtout attirés par les restes de nourriture : viande, pain, biscuits, etc.» (ibid., p. 17) ou encore du papier, des cahiers et des livres (*ibid.*); règles qui déterminent et régissent les rapports de force entre les acteurs qui exploitent le dépotoir (ce qui y fait régner la loi du plus fort : «lors du déchargement par exemple, les plus âgés intimident les plus jeunes et prennent les objets les plus utiles». (*Ibid.,* p. 19.)

Autre fait intéressant à noter en rapport avec cette activité des travailleurs et des entrepreneurs enfants : comparativement à la mendicité, non seulement cette activité marque-t-elle une tentative de survie, d'acquisition de l'autonomie et de rupture de la dépendance envers les adultes (les parents ou les étrangers dont on sollicite l'aumône), mais elle semble aussi fournir des ressources, en argent et en nature, permettant de satisfaire les besoins dépassant le simple niveau de la survie. Le succès connu par cette activité explique qu'elle attire les enfants non seulement des familles démunies, mais bien tous les enfants (incluant ceux des familles relativement à l'aise) attirés par les «produits de luxe» que l'on peut y trouver.

D'autre part, l'exploitation de dépotoirs comme celui de Nyanza pose des problèmes concernant la vocation même de ces espaces : pour certains, ils sont une source de pollution de l'environnement, alors que pour d'autres ils constituent une ressource économique d'où l'on peut tirer les éléments essentiels à la satisfaction des besoins fondamentaux et de luxe.

Les espaces occupés par et restructurés autour du ramassage et de la revente des produits échappés lors de la décharge et de la livraison des marchandises

Essentiellement exercées, on l'a vu ci-dessus, sur les lieux de déchargement des marchandises destinées aux marchés de Kigali, les activités de

ramassage et de revente des produits, également mentionnés ci-dessus, ont pour principal effet de créer un espace de récupération de ces produits et de minimiser sinon d'annuler les pertes et le gaspillage d'une partie des marchandises. Ce faisant, le ramassage et la revente contribuent à la création d'espaces d'activités comportant plusieurs avantages, tant pour les enfants qui exercent de telles activités que pour un environnement socio-économique plus global. Parmi les avantages qu'en tirent les enfants, on peut noter le fait qu'ils y puisent l'essentiel de leur subsistance d'une manière moins dévalorisante et comportant moins de dangers pour leur santé.

Les espaces occupés par et restructurés autour des «activités de rue proprement dites»

Consistant essentiellement, on l'a vu ci-dessus, en commissions, surveillance de véhicules, transport de bagages, vente ambulante, les «activités de rue proprement dites» ont fondamentalement modifié le visage économique de Kigali.

Les modifications se manifestent sur plusieurs plans dont le plus important, qui en englobe une multiplicité d'autres, réside dans l'aménagement et le développement d'un «espace économique mobile» particulièrement dynamique et concurrentiel de l'espace économique «traditionnel» (formel et informel).

En effet, lorsqu'on observe de plus près ces activités de rue et leur localisation spatiale, on constate aisément que leur avènement dans l'espace urbain a contribué à la création de champs et d'espaces d'activités structurés autrement que les espaces traditionnels et ayant pour principale particularité d'être maîtrisés, quasiment en exclusivité, par les enfants travailleurs et entrepreneurs. De ce fait, ces derniers exercent dans ces mêmes espaces un pouvoir économique et un ensemble d'autres pouvoirs associés (les pouvoirs politique et social) de façon quasi monopoliste. Les manifestations de ce pouvoir apparaissent notamment dans le fait que les adultes qui désirent exploiter l'espace en question soient obligés de passer par les travailleurs et par les entrepreneurs enfants; ils les utilisent comme intermédiaires pour leurs échanges avec

les clients (consommateurs des produits de la rue). Ces rapports adultes-enfants se font selon des ententes explicites, ce qui facilite la cohabitation et la concurrence et laisse à toutes les parties en cause la possibilité de survivre et de faire fructifier et développer harmonieusement les affaires. C'est particulièrement le cas de certains commerçants de Kigali qui, pour écouler leurs produits dans le contexte de la concurrence introduite par les vendeurs ambulants, sont obligés de les faire vendre dans la rue par l'intermédiaire des travailleurs enfants, selon des ententes variables, du point de vue de la forme et du contenu. Les relations d'affaires ainsi créées débouchent souvent sur des rapports de partenariat où toutes les parties engagées doivent se respecter mutuellement.

Les espaces occupés par et restructurés autour des «activités encadrées hors la rue»

Réalisées, on l'a vu ci-dessus, sous la responsabilité ou le parrainage des organismes mis sur pied pour aider les enfants de la rue, les activités «hors la rue» occupent et contribuent à restructurer les lieux appartenant traditionnellement à ces organismes. Il s'agit des ateliers et des chantiers de travail du BSU, dans le cas des projets Abadacogora et Intwali (localisés dans la paroisse Sainte-Famille), des locaux et des chantiers de travail du CFS et de ceux de la JOC pour les autres enfants et jeunes de la rue.

Le rôle des travailleurs enfants de la rue dans la restructuration de ces espaces (dont les fonctions initiales étaient souvent centrées autour des activités d'animation religieuse ou socio-culturelle) a consisté à les transformer en espaces d'activités économiques (de production, de transformation et de commercialisation) lucratives.

Les espaces occupés par et restructurés autour des activités des travailleurs enfants en phase avancée de réinsertion dans la société normale

En raison du volume et de la valeur des activités économiques qu'ils supportent, les espaces restructurés autour des activités exercées par les travailleurs enfants en phase avancée de réinsertion sociale ont acquis une importance telle qu'ils sont comparables à ceux structurés par le secteur informel sous la maîtrise des adultes.

Les espaces occupés par les activités consommatrices de revenus
Les activités économiques des travailleurs enfants de Kigali ne se limitent pas à celles qui sont génératrices de revenus (en argent ou en nature). Elles incluent aussi et doivent être appréhendées au niveau des activités consommatrices de ces revenus. De ces dernières activités, on peut retenir celles par lesquelles les travailleurs enfants satisfont leurs besoins (fondamentaux et de luxe).

Comme dans le cas des activités génératrices de revenus, l'examen des espaces occupés par et restructurés autour de ces activités révèle des formes qui, loin d'être homogènes, accusent des différenciations correspondant grosso modo aux catégories d'enfants qui en sont responsables et dont on détecte l'organisation selon les hiérarchies mentionnées ci-dessus.

Les espaces occupés par et restructurés autour des activités visant la satisfaction des besoins fondamentaux
Selon les témoignages recueillis par interviews, les revenus gagnés par les travailleurs enfants de la rue, en argent et en nature, leur permettent de satisfaire quatre besoins vitaux : ceux de se nourrir, de se loger, de se vêtir et de se déplacer.

Les données recueillies ne permettent d'identifier la restructuration de l'espace urbain que par les deux premiers.

Les espaces occupés par et restructurés autour du besoin de se nourrir
Les besoins en nourriture des enfants appartenant aux trois premières catégories sont satisfaits grâce à l'exploitation de deux principales sources: les produits récupérés dans les poubelles et les dépotoirs et la nourriture laissée dans les assiettes par les clients des restaurants des quartiers «populaires» de la ville. Dans le premier cas, les produits peuvent être gratuits (ce qui est le cas le plus général) ou obtenus en échange de services rendus par les enfants aux adultes qui travaillent à la décharge des poubelles (ce que confirme le BSU (1990a) : «(...) le déchargement est fait gratuitement par ces jeunes – (incluant sans doute les enfants) – à condition qu'il y ait quelque chose d'intéressant dans les

autrement le propriétaire des déchets doit les rémunérer». La part des besoins ainsi satisfaits varie naturellement selon qu'il s'agit d'enfants de la rue (catégorie qui, d'après le BSU, est constituée d'enfants qui ont coupé tous les contacts familiaux) ou d'enfants sur la rue (qui, selon la même source, ont gardé des contacts familiaux), surtout lorsqu'ils vivent encore chez leurs parents. Dans le premier cas, ce sont tous les besoins de nourriture qui sont satisfaits à partir des deux sources citées, tandis que dans le deuxième cas il ne s'agit que d'une partie des besoins.

Les besoins en nourriture des enfants appartenant aux trois dernières catégories (en évolution vers le sommet) – celle des enfants exerçant les «activités de la rue proprement dites», celle des enfants exerçant les «activités encadrées hors la rue» et celle des enfants en phase avancée de réintégration dans la «société normale» – sont, dans l'ensemble, satisfaits selon les habitudes et à partir des espaces dont les caractéristiques s'apparentent à celles d'autres agents économiques relativement à l'aise dans les mêmes espaces. En effet, grâce à leurs revenus, comparables à ceux de ces derniers, et du fait qu'ils bénéficient depuis ces dernières années d'une attitude politico-sociale favorable, les travailleurs enfants de la rue appartenant à ces catégories peuvent s'offrir – et plusieurs se les offrent effectivement – les mêmes types de repas, servis dans les mêmes types d'espaces que ces autres agents économiques. Dans la majorité des cas, il s'agit des repas préparés et consommés dans les restaurants populaires (par opposition aux restaurants de luxe) que l'on retrouve un peu partout à Kigali (dans les rues ou en dehors des rues), mais qui sont concentrés dans les quartiers populaires (Gakinjiro, Nyamirambo, etc.).

Dans le cas des enfants exerçant des «activités encadrées hors la rue», une partie de leurs besoins de se nourrir est satisfaite sur leurs lieux de travail même et les organismes travaillant à leur encadrement y contribuent de façon variable, parfois très substantielle.

Les espaces occupés par et restructurés autour du besoin de se loger

Vu l'impossibilité de satisfaire leurs besoins de logement à partir des espaces déjà aménagés pour l'habitat (dont l'accès leur est pratiquement

interdit), aussi bien dans la «ville propre» que dans la «ville informelle», bon nombre de travailleurs enfants de la rue, surtout ceux relevant des trois catégories de la base que nous avons mentionnées, utilisent pour dormir la nuit – et transforment ainsi en espace de logement – plusieurs lieux qui, initialement, n'avaient pas été aménagés à cette fin. Les espaces dont il est le plus souvent question lors des entrevues sont les caniveaux (aménagés pour l'évacuation de l'eau le long des voies de circulation), les places où se tiennent les marchés le jour, principalement celui de Gakinjiro, les gares routières et les barzas des immeubles commerciaux et de bureau ou des maisons résidentielles[9]. D'après les enfants concernés (cf. entrevues réalisées à Kigali en août 1991), l'occupation de ces espaces n'est ni automatiquement acquise ni toujours gratuite. Elle passe très souvent par des négociations et des ententes entre, d'une part, les gardiens (les gardiens privés pour le cas des propriétés privées – immeubles commerciaux et maisons) et les forces de l'ordre public – les policiers et les gendarmes de garde la nuit (pour le reste des espaces publics mentionnés ci-dessus) – et, de l'autre, les enfants. À la suite de ces négociations, plusieurs de ces derniers sont obligés de défrayer des coûts d'occupation (sommes d'argent ou services en nature aux montants variables selon les acteurs et les ententes en cause). Autrement dit, cette occupation et cette transformation, par les travailleurs enfants de la rue, des espaces traditionnellement réservés à d'autres fins en espaces de loyers locatifs – dont les bénéficiaires des profits sont les gardiens de nuit et non les propriétaires en règle – a pour effet non seulement d'introduire de nouvelles règles de gestion échappant encore complètement à tous les intervenants chargés de la gestion des activités et de l'espace urbain ou à ceux chargés de travailler à l'amélioration des conditions de vie des enfants, mais aussi l'actualisation de l'ambiguïté quant à la notion même de propriété.

Les espaces occupés par et restructurés autour des activités visant la satisfaction des besoins de luxe

D'après les témoignages des enfants interviewés, d'intervenants auprès de ces enfants et de nombreux adultes qui sont quotidiennement en contact avec eux, les revenus qu'ils gagnent ne servent pas seulement à la satisfaction de besoins fondamentaux. Plusieurs se paient certains loisirs

qui, dans le contexte, peuvent être considérés comme un luxe. Le plus courant et le plus populaire de ces loisirs est le visionnement de vidéos chez les particuliers qui exploitent ce service sur le marché de l'informel. À cause de son prix abordable (20 à 30 francs rwandais en août 1991), ce loisir serait accessible à toutes les catégories des travailleurs enfants. Certains enfants plus âgés peuvent facilement se payer le cinéma et une gamme variée de gâteries (repas au restaurant, etc.) et garder un peu d'argent de côté pour des projets futurs (achat ou construction d'une résidence familiale, constitution d'une famille). Situés, comme dans le cas précédent, dans le secteur informel, les espaces occupés par et restructurés autour de ces activités contribuent à l'extension de ce secteur qu'ils imprègnent de formes de fonctionnement adaptées à cette clientèle.

Conclusion : questions soulevées et éléments de réflexion

Le résumé des éléments relatifs à la restructuration des espaces urbains par les travailleurs et par les entrepreneurs enfants de la rue soulève des questions et suggère des éléments de réflexion qu'il est intéressant de relever en vue de recherches et d'interventions futures. Ces questions et réflexions se rapportent : a) aux limites posées par la connaissance tronquée et biaisée des travailleurs enfants de la rue; b) aux difficultés et aux défis posés sur les plans conceptuel et méthodologique et en ce qui concerne les modes d'acquisition de la connaissance relativement aux recherches sur ce thème et c) à l'éthique du développement.

Liées à la tendance à assimiler tous les enfants de la rue à un problème dont la présence en milieu urbain est source de pollution «sociale» et d'actes délictuels, ces limites ont pour principale conséquence d'occulter l'aspect le plus intéressant des activités de ces nouveaux acteurs urbains et leur véritable rôle dans la restructuration de l'espace urbain.

Enfermée dans les limites des cadres conceptuels et méthodologiques et des modes traditionnels d'acquisition de la connaissance, la connaissance cette réalité exige la revue et l'adaptation de ces concepts, de ces méthodes et de ces modes.

Plusieurs questions soulevées concernent principalement les notions d'acteurs (ou agents) économiques, d'activités économiques, d'espaces servant de support et d'enjeux à ces activités et de restructuration de ces espaces.

Contrairement à l'opinion la plus générale au sujet des enfants de la rue ou des travailleurs enfants, les propos qui précèdent montrent clairement deux éléments importants. Le premier concerne la catégorie d'acteurs qui se débrouillent et s'organisent du mieux qu'ils peuvent pour survivre, grandir, s'épanouir et se développer dans l'espace urbain, et ce, malgré tous les obstacles qu'ils y rencontrent. Le deuxième se rapporte au fait que la contribution à la restructuration de l'espace urbain de ces acteurs ne fait pas qu'engendrer des problèmes. De ce point de vue, si les travailleurs et les entrepreneurs enfants étaient considérés comme des acteurs sociaux à part entière, cela pourrait aider à adapter les interventions destinées à améliorer leurs conditions de travail et de vie en milieu urbain dans le sens de leurs intérêts et non seulement dans celui de ceux de la société, qui a encore tendance à les marginaliser et à leur nuire[10].

Les mêmes types de limites, empêchant de voir les travailleurs enfants sous l'angle d'agents économiques intéressants à comprendre dans leur complexité (cf. ci-dessus les catégories hiérarchiques) empêchent de percevoir les activités qu'ils exercent et les espaces d'activités servant de support et d'enjeux à ces dernières comme des innovations quant aux solutions de rechange permettant la survie et le développement dans un contexte où les modèles classiques de développement sont en difficulté ou carrément en faillite. Cela explique le fait qu'en dépit de leur dynamisme évident dans la création et dans l'extension spatiale de l'économie informelle, dont la compréhension ne cesse de défier les instruments d'analyse traditionnels, les travailleurs et les entrepreneurs enfants de la rue soient rarement considérés comme faisant partie des acteurs économiques et des gestionnaires.

Sur le plan géographique, plus exactement sur celui de la géographie économique et de la géographie urbaine, la réalité relative à

l'occupation et à la restructuration de l'espace urbain par les travailleurs enfants de la rue «requestionne» ainsi, outre la notion d'acteur participant activement à la restructuration de l'espace urbain, celle de l'échelle d'analyse des phénomènes socio-spatiaux contemporains. Elle actualise plus spécialement la notion de *miettes d'espaces* que Lacoste (1985) appelle de façon plus englobante *spatialité différentielle,* et qui, malgré sa grande actualité, n'a pas encore retenu suffisamment l'attention des chercheurs travaillant sur des questions aussi complexes que celles relatives aux rapports à l'espace des travailleurs enfants de la rue.

La compréhension des travailleurs enfants de la rue et de l'impact de leur comportement, économique en l'occurrence, suppose une démarche qui ne tienne pratiquement aucun corps de concepts et de théories pour acquis et qui accepte de mettre nos *a priori* entre parenthèses lorsque nous menons nos recherches sur le terrain. Certaines démarches, en exploration depuis quelques années, telles que la démarche spirale, proposée par Morin (1981) et l'analyse phénoméno-structurale proposée par Mucchielli (1983)[11], entre autres, pourraient éclairer utilement la nature des travaux à promouvoir dans cette perspective.

L'ensemble des questions soulevées ci-dessus nous rappellent simplement que le problème fondamental ici réside dans l'emprisonnement dont souffre notre perception de la réalité, tendant à confiner les populations les plus vulnérables de la société aux catégories marginalisées et à ne les associer qu'aux problèmes, ce qui, consciemment ou inconsciemment, contribue à les empêcher d'avoir droit de cité dans un espace essentiellement aménagé dans le sens des intérêts des groupes dominants.

Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, cependant, devant un nombre d'enfants de la rue qui ne cesse de croître, c'est que notre «prison dorée» risque de ne plus résister longtemps à l'assaut de ces acteurs laissés-pour-compte. Il serait donc important de faire face à cette réalité non seulement pour une raison humanitaire, mais aussi dans le sens d'intérêts sociaux plus globaux.

Notes

1. Le présent document est une version, revue et corrigée, de la communication présentée au Colloque sur l'éthique du développement, tenu à Chicoutimi en avril 1993.

2. Rédigé avant les événements qui ont rendu le Rwanda tristement célèbre en 1994, ce texte rend compte d'une situation profondément transformée. Davantage aggravée comparativement à ce qu'elle était dans le passé, la situation actuelle et future des enfants rwandais est encore plus préoccupante qu'au moment où nous avons mené les recherches à l'origine du présent document.

3. Souvent qualifié de pays aux milles collines, à cause de sa morphologie, et de Suisse africaine, il jouit d'un climat équatorial tempéré par l'altitude; les températures moyennes varient selon les régions entre 18 et 22° C.

4. accords de paix récemment signés entre le Front patriotique Rwandais (FPR) et le gouvernement rwandais laissent présager l'amélioration de la situation, mais il faudra encore attendre quelques années avant de remonter la pente.

5. Les estimations de ce nombre, variables selon les intervenants locaux questionnés lors des entrevues réalisées à Kigali en août 1991, le situaient entre 200 et 2 000; d'après les nouvelles récentes, ce nombre a dû augmenter de façon spectaculaire à cause de la guerre qui, encore plus récemment, aurait envoyé des milliers d'autres enfants dans la rue.

6. Dans son rapport d'activités sur les filles de la rue, le BSU ne rapporte, comme filles mendiantes, que celles âgées entre 7 et 17 ans. La situation semble avoir été modifiée quelque peu avec l'intégration de ces dernières dans les activités illustrées à la figure 1 et surtout avec leur participation au projet Intwali présenté plus en détail dans Mukakayumba (1993) et Bureau social urbain/Caritas (1986).

7. Pour plus de détails concernant ces spécificités, voir Mukakayumba (1993); Casas (1991); Mutabazi et Sibomana (s.d.) et Bureau social urbain/Caritas (1990 a et b, 1988 et 1986).

8. Cf. BIT (1986), Biguma (1991 et 1990) et Nzambazamariya (1986).

9. De ces immeubles et maisons, certains sont encore en construction ou inoccupés.

10. Pour quelques éléments relatifs à ce type d'interventions, voir Mukakayumba (1993).

11. L'intérêt de ces démarches a déjà été relevé et testé par Mukakayumba (1989) dans sa thèse de doctorat, appliquée à l'étude des relations de pouvoir présidant à l'occupation, l'appropriation et l'aménagement du territoire à partir d'une étude de cas à micro-échelle : l'Univers des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

BIGUMA, N. (1991), *Les politiques de normalisation du secteur informel : le cas du Rwanda*, texte soumis pour présentation au Colloque sur les entreprises informelles dans le monde, tenu à l'Université Laval en mars 1991.

BIGUMA, N. (1990), «Les politiques d'appui au secteur informel : un exemple paradoxal de réussite : le Rwanda», dans Re*vue Tiers-Monde,* XXXI, 122, avril-juin.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1991a), «Le Dépotoir de Nyanza. Un danger pour l'environnement?», *Cahiers du Bureau social,* n° 77.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1991b), «Rapport annuel 1991», *Cahiers du Bureau social,* n° 89.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1990a), «Le Dépotoir de Nyanza. Une activité économique», *Cahiers du Bureau social,* n° 78.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1990b), «Projet Abadacogora. Rapport annuel 1990», *Cahiers du Bureau social,* n° 82.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1990c), «Projet Abadacogora. Rapport annuel 1990», *Cahiers du Bureau social,* n° 82.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1989) «Urbanisme à Kigali. À quel prix?», *Cahiers du Bureau social* , n° 64.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1988), «Les filles de la rue Intwali», *Cahiers du Bureau social,* n° 61.

BUREAU SOCIAL URBAIN (1987), «Kigali en expansion», *Cahiers du Bureau social,* n° 49.

BUREAU SOCIAL URBAIN/CARITAS (1986), «Les enfants de la rue : deuxième partie: une expérience du BSU», *Cahiers du Bureau social,* n° 35.

CASAS, J. (1991), *L'enfant des mille collines,* Paris, Les éditions du CERF.

GAPYISI, E. (1989), *Le défi urbain en Afrique,* Paris, l'Harmattan.

LACOSTE, Y. (1985), *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre,* Paris, Éditions la découverte.

MORIN, E. (1981), préface, dans VIARD, J.(1981), *La dérive des territoires,* Le Pardou: Éditions Actes du sud.

MUCCHIELLI, A. (1983), *L'analyse phénoméno-structurale en sciences humaines,* Paris, Librairies techniques.

MUKAKAYUMBA, E. et S. HUDON (1991), «Le travail des enfants», dans A. Rellano, Y. Gasse et G. Verna (1994), *Les entreprises informelles dans le monde,* Québec, PUL.

MUKAKAYUMBA, E. (1991), Entrevues réalisées à Kigali en août 1991 (non publié).

MUKAKAYUMBA, E. (1991), «Les enfants de la rue de Kigali», à paraître dans le Sagamien.

MUKAKAYUMBA, E. (1993), «Les pratiques et les politiques d'appui aux travailleurs et aux entrepreneurs enfants de la rue. Le cas de Kigali», à paraître.

MUTABAZI, P.S. et SIBOMANA, R. (s.d), *Rapport d'activité du Centre,* non publié.

NZAMBAZAMARIYA, V. (1986), *Évaluation socio-économique du projet BIT d'appui au secteur non structuré de Kigali,* Rapport de stage, sept.-oct.1986, Douala, Institut panafricain de développement.

RÉPUBLIQUE RWANDAISE, PRÉFECTURE DE LA VILLE DE KIGALI (1990), *Monographie de la préfecture de la ville de Kigali,* Kigali, Régie de l'imprimerie scolaire.

REPUBLIQUE RWANDAISE, MINISTÈRE DU PLAN, MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION, SERVICE NATIONAL DE RECENCEMENT (1991), Recensement général de la population et de l'habitat au 15 août 1991, résultats provisoires, s.l.

ROY, P.-M. et BODSON, P.(1992), «De l'origine de l'évolution et du rôle du secteur informel : application au cas du Rwanda», communication présentée à un colloque tenu à Montréal par Villes et Développement.

VERNA, G. (1991a), «Légalité – légitimité : la dialectique de l'informel», communication présentée au Colloque sur les entreprises informelles dans le monde, tenu à l'Université Laval en mars 1991.

VERNA, G. (1991b), «Un pied dans la légalité, un pied dans l'illégalité : les problèmes de liaison quotidienne avec les informels», communication présentée au Colloque sur les entreprises informelles dans le monde, tenu à l'Université Laval en mars 1991.

VIE DES ENTREPRISES, «Au BIT, le dynamique responsable d'un programme intelligent d'aide au secteur dit non structuré présente son expérience sur le terrain».

LE SENS DE LA TRADITION : RÉFLEXIONS SUR LE MOUVEMENT CHIPKO[1]

Pierre-André Tremblay
Département des sciences humaines
Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

Embrace the trees and
Save them from being felled;
The property of our hills,
Save them from being stolen.
Chanson Chipko, citée par
V. Shiva (1991: 106)

Il faudrait commencer comme dans les histoires : Il était une fois des paysans du nord-ouest de l'Inde qui, pour protéger leurs forêts contre la surexploitation, entourèrent les arbres de leurs bras en mettant les bûcherons au défi de leur couper les membres. Cette tactique frappa les imaginations et, bien qu'elle n'ait pas été utilisée très souvent, elle donna son nom au mouvement qui s'enclencha alors; en pahari, variante locale de l'hindi, embrasser, prendre dans ses bras, se dit *chipko*. Les villageois et les villageoises posaient ainsi de manière aiguë la question du rapport entre leur mode de vie traditionnel et la modernité qui l'envahit. C'est à une réflexion sur le problème que pose ce rapport, tel qu'il fut et est encore mis en évidence par ce mouvement, qu'est consacré ce texte.

Pour ce faire, nous devrons d'abord considérer quelques éléments importants du contexte où se déroulent les événements. Nous nous arrêterons aux principales dimensions de la crise environnementale qui affecte la zone himalayenne de l'Inde, puis à l'infrastructure idéologique et organisationnelle du mouvement Chipko. Nous montrerons, à l'étape suivante, comment ce mouvement s'ancre dans la culture et la structure sociale «traditionnelle» de la région d'Uttarakhand. La signification de l'aspect religieux de cette région, la tradition politique paysanne et la division sexuelle du travail seront ainsi rapidement abordées. Dans un

troisième temps, nous tenterons de démontrer que le mouvement Chipko a aussi ses racines dans la modernité : on peut le constater sur le plan de ses revendications, de son organisation et de la place qu'il accorde au savoir et à la science. En conclusion, nous insisterons sur l'arbitraire de la division entre tradition et modernité et tenterons de jeter quelque lumière sur les conséquences que cette critique peut avoir sur notre compréhension du changement social.

Les événements

Pour cerner l'origine du mouvement, revenons au début des années 70, dans le district de Chamoli (état d'Uttar Pradesh, Inde). La situation des villages était alors inquiétante. Les pluies de la mousson transformaient la rivière Alaknanda en torrent, emportant des maisons, une partie des routes et les champs d'un bon nombre de villages. Il y eut des morts et des blessés. Les résidants n'avaient pas à chercher très loin les causes de ce phénomène : le flanc des montagnes subissait une érosion sévère, provoquée par les coupes à blanc qui y avaient été faites. Pendant les moussons, le sol, n'ayant plus d'arbres pour le retenir, se retrouve dans le fond des vallées, provoquant de graves glissements de terrain. L'accumulation de terre, s'ajoutant au ruissellement, crée progressivement des barrages naturels qui empêchent l'eau des rivières de s'écouler; lorsque la pression de l'eau devient trop forte, ces derniers cèdent, inondant les terres situées en aval.

Ce phénomène ne représentait rien de nouveau, mais le rythme s'en était accéléré au cours des années, ce qui créait des débordements de plus en plus fréquents, de plus en plus graves. Répétés à des centaines de reprises dans les divers bassins versants qui composent le Népal et la zone himalayenne de l'Inde, ces événements sont un des facteurs expliquant l'érosion et les inondations qui affectent les montagnes et les zones riveraines du Gange.

Les principales causes des problèmes écologiques sont donc à chercher du côté de la déforestation qui, depuis longtemps, affecte les contreforts de l'Himalaya. L'Empire britannique déclencha ce processus au siècle dernier en exploitant les forêts indiennes afin de construire les

édifices, les bateaux de la flotte impériale et, surtout, les dormants nécessaires à la construction des chemins de fer qui unifièrent économiquement et politiquement l'Empire des Indes. Avec la permission des classes dominantes locales, le Forest Department impérial accordait à des entrepreneurs privés l'exclusivité des droits d'usage des zones forestières. En accordant ces droits, cependant, le raja de Tehri (suzerain du district de Chamoli) s'opposait à la tradition locale qui faisait des forêts une propriété commune du village. Cette privatisation des forêts (qui n'est pas sans rappeler les *enclosures* anglaises du XVIIe siècle) provoqua fréquemment des remous et des oppositions (Guha et Gadgil, 1989) : la manifestation du 30 mai 1930 fit des douzaines de morts. Les paysans de la région célèbrent encore la mémoire de ce massacre qui est le signe de leur opposition au pouvoir arbitraire du roi et à la domination coloniale à laquelle il s'était rallié.

Jusqu'au début des années 60, ces coupes à blanc ne touchaient que les espaces forestiers le plus facilement accessibles. Cette distribution spatiale permet de distinguer, dans la région, deux types de zones rurales. On peut percevoir dans le premier les signes de ce que Marriott (cité par Berreman, 1979 : 24) a appelé le «sur-développement», c'est-à-dire l'application de techniques d'exploitation qui dépassent les capacités régénératrices de l'environnement. De telles zones sont des espaces «développés», composés des basses vallées accessibles, alimentées en eau, surpeuplées, déforestées et, en conséquence, écologiquement plus fragiles. Le second type est composé des régions plus élevées, plus inaccessibles, plus sèches, moins habitées, moins cultivées et donc moins menacées. Ces régions sont aussi moins «développées» : les écoles, les routes, l'électricité, les hôpitaux, les plans de développement agricole se font plus rares et les populations se fient à leurs traditions pour gérer leurs relations avec leur environnement. Ces zones éloignées sont aussi plus autonomes culturellement, socialement et économiquement.

Leur relative protection tenait à leur difficulté d'accès, accentuée par la rareté et la mauvaise qualité des routes qui rendaient peu rentable leur exploitation. Cela changea avec la guerre sino-indienne de 1962 : devenue zone stratégique, la région frontalière subit la construction de

nombreuses routes à fonction militaire, puis commerciale, qui facilitèrent l'accès aux forêts de pins et plus particulièrement à celles de chênes. Outre les conséquences environnementales des routes elles-mêmes (qui augmentent gravement la probabilité de glissements de terrain), l'amélioration du réseau routier attira les entreprises forestières et augmenta l'exploitation des pentes boisées, ce qui accéléra le processus d'érosion des sols. Écologie, économie et politique sont donc inextricablement liées.

Dans un pays en état de déforestation comme l'Inde, le bois est une ressource d'une grande valeur commerciale. Les revenus anticipés de l'exploitation des forêts ont attiré non seulement les entrepreneurs des plaines et quelques notables locaux, mais aussi les membres des coopératives de travail et de développement local, l'obtention d'un tel revenu n'étant pas à négliger dans cette région, une des plus pauvres du pays. Les militants *sarvodaya*[2] qu'on retrouvait à la tête de ces entreprises communautaires tentèrent donc d'obtenir de l'Indian Forestry Service la permission de recueillir la résine des pins et de couper un certain nombre d'arbres. Ils ne mirent pas longtemps à remarquer que les entrepreneurs originaires des plaines obtenaient ces permis plus facilement qu'eux. Ils commencèrent donc à critiquer le favoritisme des fonctionnaires qui nuisait au bon déroulement de la vente aux enchères des droits de coupe, occupèrent leurs bureaux ou bloquèrent les routes donnant accès aux forêts.

En 1974, les habitants du village de Lata, près de la forêt de Reni, apprirent qu'une compagnie avait obtenu un permis de coupe de chênes pour la fabrication de raquettes de tennis, alors que les résidants n'avaient pu obtenir semblable autorisation pour celle d'instruments aratoires. Ils mirent en branle les tactiques habituelles: manifestations, campagne de presse, etc. Les fonctionnaires convoquèrent alors les habitants et les responsables du comité *sarvodaya* local de la ville voisine afin de discuter du problème. De nombreux habitants mâles du village les accompagnèrent, les femmes n'ayant guère droit de parole car, dans cette région comme ailleurs en Inde, ce qui touche à la vie publique est essentiellement du ressort des hommes.

Restèrent donc au village les femmes, les enfants et les vieillards. Profitant de l'absence des hommes, les forestiers vinrent à la tombée de la nuit pour couper les arbres. Mais ils ne furent pas assez discrets. Alertées et rassemblées par Gaura Devi, une grand-mère *bhotiya*[3] qui avait déjà montré ses talents de leader, les femmes bloquèrent l'accès à la forêt tout en tentant de convaincre les bûcherons de ne pas couper les arbres. L'affrontement dura longtemps, mais, de guerre lasse (et aussi parce que les hommes étaient revenus dès qu'ils avaient appris ce qui se passait au village), les bûcherons repartirent bredouilles[4].

La nouvelle de cette victoire se répandit vite dans le district. Les militants s'en inspirèrent et composèrent des poèmes célébrant la défaite des entrepreneurs. Mise sur des musiques traditionnelles, cette forme de «propagande» se répandit dans les régions voisines et aida les activistes à maintenir la pression sur l'État et les compagnies en interrompant les mises aux enchères des droits de coupe; en organisant, selon la tradition gandhienne, des jeûnes; en réalisant des *sit-in* : toutes activités qui valurent souvent à leurs participants de se faire emprisonner. L'aggravation des inondations au cours des années 70 rendit plus visibles les difficultés environnementales de la région et facilita la mobilisation de la population. On vit se multiplier les affrontements et les comités d'organisation.

La montée de la tension permit aux militants de faire des représentations jusqu'au bureau du premier ministre indien, qui mit sur pied une commission nationale d'enquête. On y retrouvait quelques-uns des activistes les plus importants du mouvement, ce qui n'est sans doute pas étranger au fait que les recommandations de la commission reprirent une grande partie des revendications énoncées lors des luttes locales. Au début des années 80, le premier ministre Indira Gandhi interdit pour quinze ans toute exploitation forestière dans les zones les plus menacées. Ce décret ne fut pas toujours respecté, mais la victoire politique ne fit pas de doute.

Cela fut le début d'une expansion notable du mouvement Chipko, qui gagna les régions voisines et, bientôt, d'autres états, jusqu'au Karnataka. Dès la fin des années 70, d'ailleurs, on vit les objectifs du

mouvement se transformer notablement. Si les premières revendications portaient sur l'accès égal aux territoires forestiers pour les coopératives et sur la protection des droits ancestraux, de nouvelles exigences commencèrent à apparaître, plus directement axées sur le respect des équilibres écologiques et s'opposant à une structure qui permettait aux entrepreneurs étrangers de récolter les profits de la surexploitation, alors que les villages subissaient les conséquences de la destruction environnementale que cette dernière entraînait. Pour reprendre les termes de Shiva et de Bandhyopadhyay (1986 : 140), on passa des préoccupations en regard de la distribution des **bénéfices** matériels à des demandes de compensation en raison des **coûts** matériels écologiquement engendrés. Cela se manifesta par des mobilisations contre l'exploitation de mines et de carrières, la percée de nouvelles routes et, surtout, la construction de barrages hydroélectriques[5].

En plus de ces changements dans les enjeux du mouvement, on peut voir apparaître, à la fin des années 70, des tendances politiques aux différences marquées. La première met l'accent sur la protestation et le refus des initiatives d'exploitation; la seconde tendance – souvent implantée dans des localités différentes – se rapporte davantage à des projets d'écodéveloppement et d'entreprises communautaires : ateliers de formation des villageois, foresterie communautaire, cultures commercialisables peu dommageables pour l'environnement (telle l'apiculture), mise sur pied de garderies, promotion de fours solaires, etc. Enfin, une troisième tendance, beaucoup moins importante que les deux précédentes, privilégie des objectifs et une analyse plus politiques, au sens premier du terme; ses représentants croient que la responsabilité des problèmes que connaît la région doit être imputée au manque d'autonomie politique de la région. Ils revendiquent donc une séparation de l'état d'Uttar Pradesh et son accès au statut d'état affilié à la confédération indienne sous le nom d'Uttarakhand (Guha, 1989: 178-184). Cette différenciation interne peut être vue comme l'apparition de divisions au sein du mouvement. Elle peut aussi être comprise comme un développement qui permet au mouvement d'avoir une meilleure prise sur la complexité des situations politique et sociale auxquelles il est confronté. Plutôt qu'un signe d'échec, il s'agirait donc d'un exemple de vitalité (Gerlach, 1991).

La vingtaine d'années écoulées depuis la naissance du mouvement Chipko l'ont donc vu augmenter son impact politique, social et culturel dans la région comme sur la scène nationale. De plus, il a marqué notablement (et peut-être durablement) les modes de gestion des activités économiques, en particulier dans leurs dimensions environnementales. Il serait tentant de conclure que ces luttes et les moyens d'action qu'elles impliquent mettent face à face la **modernité** proposée par les entrepreneurs forestiers, l'État indien et le ministère des forêts, et la **tradition**, telle que la vivent les paysans des villages et les militants qui adoptent leur cause. La suite de ce texte démontrera que les choses ne sont pas si simples et que le rapport entre ces deux notions peut faire l'objet d'une compréhension plus fine.

De la tradition à la modernité

Lasers in the jungle somewhere
Paul Simon

La situation des contreforts de l'Himalaya n'est pas unique. On peut trouver de nombreux exemples de régions progressivement intégrées aux circuits de l'économie marchande nationale et mondiale et qui paient cette intégration par une profonde modification de leur mode de vie. S'il est une tendance lourde depuis quelques décennies, c'est bien la disparition des isolats. Comme toujours, temps et espace sont liés: l'évolution historique du capitalisme se manifeste aussi comme une extension spatiale qui laisse de moins en moins de lieux hors de la portée de l'économie mondiale par là réalisée.

Les sociétés happées par l'évolution-expansion de l'économie-monde capitaliste font l'objet d'une dialectique entre deux processus complexes qu'on peut tenter de présenter simplement. Le premier peut être dit de «pénétration» du capitalisme. Il implique une division du travail plus nette, l'apparition de nouvelles façons de gagner sa vie liées à la monétarisation des activités, bref: une prolétarisation de plus en plus importante quantitativement et qualitativement. Elle met en jeu des catégories sociales nouvelles et s'accompagne de l'introduction de nouveaux biens et de nouvelles façons de consommer. Le second processus pourrait être appelé «sortie» des communautés dans le monde : les

sociétés locales s'ouvrent aux autres modes de vie; la religion perd de son importance au profit d'une vision laïque des choses; on voit apparaître des revendications démocratiques qui s'opposent aux systèmes politiques gérontocratiques, aristocratiques, phallocratiques. L'alphabétisation se répand peu à peu et touche de nouvelles catégories de population (paysans, femmes); avec elle viennent les livres et les médias de masse. Les individus circulent plus souvent et plus facilement, amenant avec eux de nouveaux modèles culturels, de nouvelles façons de concevoir leur place dans le monde, de nouvelles idées, y compris celle qu'un changement pour le mieux est possible et que l'avenir offre d'autres voies que la répétition de l'ancien.

Simultanés, ces deux processus sont ordinairement désignés comme la **modernisation** des sociétés. Cela suggère l'idée que la pénétration de l'économie marchande et l'ouverture de la culture des villages à la société mondiale sont liées, imbriquées et sous-entend aussi que le tout forme un système, c'est-à-dire un ensemble cohérent, dont la relative homogénéité ne peut être atteinte qu'à la condition d'exclure les éléments relevant d'autres modes d'organisation sociale, l'introduction de traits modernes ayant donc comme conséquence l'exclusion des autres, dits traditionnels. Dans cette perspective, le développement, c'est-à-dire le processus d'évolution temporelle du capitalisme et l'expansion spatiale qui lui est liée, a donc été compris comme un passage d'un mode **traditionnel** d'organisation à un mode **moderne** de vie sociale. Malgré les fréquentes critiques dont elle a été l'objet – certaines datent d'assez longtemps (Gusfield, 1967) –, cette idéologie montre une remarquable capacité de survie, comme le prouve la vogue actuelle des réflexions sur la société «post-moderne». Quoi qu'on en dise, l'opposition tradition/modernité est encore la dualité organisatrice des conceptions du développement (Colin, 1984; Friberg et Hettne, 1988; Peet, 1991, Valade, 1992; Varma, 1980).

Comme toute idéologie, la théorie de la modernisation compte plusieurs dimensions imbriquées et doit son pouvoir évocateur à l'ampleur de ses connotations. Retenons que la modernisation est le fruit de milieux et d'individus innovateurs, nécessairement concentrés dans ces

espaces restreints que sont les pôles urbains. Cela explique qu'elle soit aussi comprise comme le passage d'une société rurale à une société urbaine (Gulick, 1978). On sous-entend alors que les milieux ruraux, la campagne, les paysans sont conservateurs, dénués de volonté et de capacité de changement social et que leur évolution est «froide», cyclique, répétitive, bref: il s'agit au fond de sociétés statiques, sans histoire (Lévi-Strauss, 1955; Marx, 1853 : 174).

Puisqu'elle caractérise ainsi la structure sociale paysanne, la théorie de la modernisation voit, dans la culture de ces populations, un ensemble de «moyens» pour résister au changement qui, fatalement, les touche. Cette résistance se manifeste diversement. Par exemple, on attribuera aux communautés paysannes un localisme qui ne peut que gêner l'ouverture aux idées nouvelles. De plus, comme les sociétés «pré-modernes» sont affligées d'un respect inné de l'autorité empêchant l'épanouissement de la créativité personnelle, qui veut les développer devra déplacer les autorités[6]. On concevra aussi les rôles dévolus aux diverses catégories sociales (jeunes, femmes, hommes, etc.) comme figés, sans souplesse et nécessairement ancrés dans un système suranné incapable de s'adapter aux exigences modernes et mondiales. Enfin, les paysans participeront d'un rapport irrationnel, religieux, parfois mystique à la nature et seront dénués d'un savoir véritable quant à l'environnement naturel et son utilisation.

Cette liste n'a rien d'exhaustif, mais elle arrive à peu près à cerner les moments forts orientant la conception qu'ont, des sociétés du Tiers-Monde, les pays du centre capitaliste développé et les «experts» qui les représentent. Les paragraphes qui suivent montreront que les luttes paysannes de la frange himalayenne de l'état d'Uttar Pradesh obligent à adopter une conception fort différente du rapport entre la tradition et la modernité. Pour situer ces réflexions dans l'ensemble social qui les motive, il faut donner quelques indications sur le contexte environnemental et social du mouvement.

Derrière les événements : le contexte et son interprétation

What do the forests bear?
Soil, water and pure air.
Chanson Chipko

À l'arrière-plan de ces revendications se trouve la crise environnementale dont on a indiqué plus haut quelques-uns des aspects. Rush (1991: 14) rappelle que jusqu'à 20 % du territoire indien fut exproprié-approprié par les impérialistes britanniques. L'attribution de droits de coupe pendant cette période a conduit à une utilisation basée sur une exploitation commerciale qui ne respectait pas le rythme de reconstitution des forêts. Cela explique sans doute que le sol de l'Inde n'est maintenant sous couvert forestier que dans une proportion de 14 à 17%, alors qu'optimalement, elle devrait être à 33 % (Khator, 1989 : 59). Pour maintenir leur rythme d'exploitation, les forestiers, supportés par le raja local, devaient étendre continuellement leurs territoires, réduisant, voire annulant, les droits d'accès communautaire aux forêts environnant les villages (Shiva, 1991: 83-84). Quelques-unes des conséquences environnementales ont déjà été mentionnées; ajoutons que les conséquences sociales n'ont pas été moins destructrices.

En effet, si seule la matière ligneuse intéresse les compagnies forestières, les sociétés villageoises font un usage beaucoup plus complexe des forêts, qui sont la source des principaux intrants de l'économie agro-pastorale. Les paysans trouvent dans le feuillage le fourrage nécessaire à leurs animaux, dont les déjections fournissent l'engrais nécessaire. Les branches servent de combustible de base et les troncs, le bois de coupe nécessaire à la construction des maisons et des instruments aratoires. Les noix, les feuilles, les fibres constituent une part non négligeable de la nourriture nécessaire aux humains (Shiva et Bandyopadhyay, 1986 : 136). La diminution de l'espace forestier accessible représente donc une contrainte importante sur la production économique locale, qui produira moins d'animaux domestiques, moins de lait, etc. (Berreman, 1977 : 456). Cela entraîne une utilisation plus intensive et, donc, un épuisement progressif des zones restantes.

Les conséquences négatives de ce cercle auto-entretenu sont facilement imaginables. Elles s'ajoutent à celles qui découlent de la

transformation des forêts exploitées commercialement. Les compagnies préférant les espèces à croissance plus rapide et à plus forte teneur en fibre papetière, la reforestation commerciale crée des forêts uniformes qui n'ont ni la biodiversité nécessaire à une utilisation intégrée ni une bonne résistance aux maladies, aux catastrophes et aux difficultés climatiques.

Les difficultés environnementales obligent les villageois à dépendre de plus en plus de l'économie régionale marchande pour obtenir les biens nécessaires à leur survie. On a donc vu augmenter, depuis le début des années 50, l'émigration des hommes, lesquels se réduisent à la condition de prolétaires en allant travailler dans les villes des plaines, en forêt ou à la construction de routes. Ils peuvent ainsi assurer un revenu à leur famille, mais le travail agricole repose de plus en plus sur les femmes demeurées à la ferme. Non seulement leur charge de travail est-elle de plus en plus lourde, mais il est de plus en plus difficile de la remplir[7]. Enfin, une très grande dépendance à l'égard de l'économie marchande réduit l'autosuffisance et rend nécessaire l'obtention de numéraire, ce qui pousse à favoriser les cultures commerciales (*cash crops*) et augmente encore la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. L'étroite imbrication de l'économie marchande et de l'économie domestique a ainsi comme corollaire l'assujettissement de la seconde à la première.

La crise environnementale a donc eu des effets sociaux notables. Elle a augmenté la dépendance économique et sociale des villages. Elle a accéléré la prolétarisation des habitants, mais de façon différentielle selon le sexe, en faisant reposer de plus en plus lourdement la charge de la reproduction sociale, biologique et économique sur les épaules des femmes sans que cela n'ait toutefois pour conséquence l'amélioration de leur statut. On peut en conclure que la modernisation de l'agriculture augmente la discrimination traditionnelle à l'égard des femmes (Shiva, 1989 : 120) et favorise principalement les paysans aisés. En d'autres termes, les problèmes écologiques accentuent les inégalités et les clivages sociaux entre les sexes, entre les classes et, puisque les entrepreneurs sont en bonne partie originaires des plaines, entre les espaces. Ces inégalités recouvrent un conflit beaucoup plus général entre les villages et l'État indien (Hatley et Thompson, 1985 : 373) et entre les orientations

globales du développement que prônent les divers intervenants locaux, nationaux et internationaux (Shiva, 1989).

Si la crise écologique fournit un arrière-plan, elle ne suffit pas à elle seule à expliquer la naissance du mouvement Chipko ni, surtout, ses orientations. Pour comprendre son apparition, il faut remonter jusqu'à la lutte pour l'indépendance nationale dirigée par Gandhiji et le parti du Congrès. Dans la région, elle a donné lieu à une *satyagraha* (lutte non violente) pour le sel, comme partout en Inde, mais aussi, vers la fin des années 20, à des *satyagrahas* pour la protection des forêts; on reprenait ainsi d'anciennes revendications paysannes (Guha, 1989). Gandhiji lui-même vint encourager ces luttes.

L'arrivée, en 1946 et 1952, de deux de ses proches collaboratrices venues fonder des ashrams dans les collines tombait donc à point. Le travail d'alphabétisation et de conscientisation politique, sanitaire, etc. qu'elles entreprirent eut un grand retentissement, en particulier auprès des femmes. Il permit de fondre les objets traditionnels des luttes paysannes (protection des droits d'accès aux terres communales, utilisation intégrée des diverses ressources forestières) et l'héritage gandhien : méthodologies non violentes, respect de la nature, usage de «technologies appropriées», démocratie locale, lutte contre la discrimination envers les femmes et les basses castes, etc. (Verma, 1990 : 36-60). La jonction des objets traditionnels et de l'héritage gandhien transforme ces deux courants. L'approche gandhienne s'articule autour de revendications localement ancrées, alors que les revendications paysannes sont reliées à des exigences très près des luttes populaires en Inde et ailleurs, qu'il s'agisse de luttes contre le favoritisme, la corruption, l'élitisme des hautes classes et des castes supérieures; de revendications d'autonomie locale, de l'extension des droits civils ou de l'organisation coopérative de la production. Tout ces objets de revendication sont donc à la fois fermement ancrés dans le passé paysan et à l'avant-garde des luttes démocratiques, en Inde et ailleurs.

L'influence des organisateurs d'obédience gandhienne est à ce point visible que le mouvement Chipko est maintenant vu comme le principal porteur de l'héritage de Gandhi (Berreman, 1989). Elle est

manifeste aussi lorsque l'on considère l'importance que représente, pour la formation de leaders féminins, la lutte contre l'alcool qui marqua les années 60. En reprenant ce thème déjà développé par Gandhi, les activistes purent perfectionner leurs techniques d'action, par exemple l'art d'organiser des manifestations[8], mais aussi celui de développer les bases sociales des luttes. En s'efforçant de limiter la fabrication et la vente illégale d'alcool, les femmes réalisèrent vite que les individus chargés de faire respecter les lois étaient souvent ceux-là même qui fabriquaient et vendaient l'alcool frelaté. La concentration du pouvoir et de la richesse dans les mains d'une minorité de la population devenait donc évidente. Cette lutte permit aussi aux femmes de développer leurs capacités mobilisatrices, de faire réaliser les liens qui existent entre la pauvreté, la consommation d'alcool et la violence à l'égard des femmes et de démontrer la nécessité et la possibilité de l'organisation autonome des femmes en *mahila mandal* (comités féminins). Dans le contexte régional, où les femmes n'ont guère accès à la parole publique, semblable expérience d'*empowerment*[9] n'est pas à négliger. Elle a produit des effets évidents : c'est dans la lutte contre l'alcool frelaté que Gaura Devi, leader des événements de la forêt de Reni dont il a été question au début de ce texte, acquit son expérience et fut portée à la tête du comité féminin.

Sur le plan organisationnel, le mouvement Chipko est structuré de façon simple. Il se centre sur des animateurs. Certains analystes en ont déduit que le mouvement n'avait pas de structure et n'existait que comme un «esprit» (Khator, 1989 : 58-59). Il serait plus juste de le voir comme un réseau gravitant autour de pôles composés de personnes charismatiques, chacune ayant sa façon de rassembler les énergies de ses sympathisants et une manière différente d'interpréter la situation des contreforts de l'Himalaya ainsi que les solutions possibles à leurs problèmes. Deux des principales tendances sont apparues dans des villes appartenant à des sous-régions différentes et sont représentées par les membres d'organisations *sarvodaya* ayant existé avant le mouvement de Chipko.

C.P. Bhatt est le porte-étendard de la première tendance. Ce militant s'est fait connaître dans les années 60 par ses efforts pour mettre sur pied des coopératives de travail et d'exploitation forestière. Ces

organisations se sont consacrées à la promotion de l'utilisation communautaire des ressources des collines. Par suite du refus répété des responsables gouvernementaux de leur concéder leur part d'arbres à couper, elles se sont tournées vers le travail de pression et d'opposition politique. Les luttes restent orientées vers des efforts de justice sociale et visent à développer les ressources naturelles d'une façon qui profite à l'économie locale, tout en préservant l'équilibre écologique. Les objectifs typiques de cette tendance sont souvent précis et circonscrits : mise sur pied de camps d'écodéveloppement enseignant la reforestation; lancement de campagnes d'éducation populaire sur les problèmes d'utilisation de l'énergie; promotion de l'usage de fours solaires; fondation de scieries coopératives et de garderies communautaires; organisation de projets intégrés de développement des bassins versants; réalisation de campagnes de reforestation. Cette tendance est souvent appelée «conservationnisme pragmatique» (Berreman, 1989 : 248) ou qualifiée d'«écodéveloppementiste» (Khator, 1989 : 61).

Les revendications de la seconde tendance étaient, au départ, sensiblement les mêmes, mais se sont peu à peu dirigées vers une défense plus intransigeante de l'environnement forestier. Ce courant représente donc ce qui pourrait être appelé une orientation «vert foncé» du mouvement, dont le principal porte-parole, S. Bahuguna, s'oppose à l'agro-foresterie et à la mise sur pied d'industries d'exploitation des forêts. Estimant que l'«écologie est de l'économie permanente»[10], il se préoccupe moins de l'économie à court terme et prône une cessation totale de l'usage de la forêt. Afin de diffuser son message, Bahuguna fait un large usage des médias de masse et d'actes chargés de symbolisme; les manifestations qu'il organise reprennent la musique et les chants traditionnels et évoquent des images hindoues et nationalistes (Berreman, 1989 : 248). Il affirme, encore plus clairement que Bhatt, son appartenance à la lignée gandhienne; il en reprend la volonté de simplicité dans le mode de vie et utilise des moyens développés lors de la lutte pour l'indépendance. Ainsi, sa longue marche de 5 000 km de l'ouest à l'est de l'Himalaya s'inspire de celles de Gandhi (Ummaya et Bandhyopadhyay, 1983); il a fait de nombreux jeûnes, que ce soit pour protéger les forêts ou, depuis le début des années 80, pour s'opposer à la construction du barrage de Tehri.

Les différences sont donc autant de style que de fond, au niveau des tactiques autant qu'à celui des stratégies. Les partisans de la tendance représentée par Bhatt estiment que le principal responsable des problèmes de la région est le gouvernement central, lequel est vendu aux grands intérêts forestiers. Pour elle, le ministère des forêts et ses représentants régionaux sont des intermédiaires ne disposant, finalement, que d'assez peu de pouvoir et, puisqu'ils se trouvent plus près des conditions locales, on peut penser qu'ils sont sans doute relativement opposés à l'usage actuel des ressources. Il est donc possible d'avoir avec eux des alliances tactiques contre les compagnies et les hautes sphères de l'État. De son côté, Bahuguna fait l'analyse inverse : corrompu, le ministère des forêts représente l'ennemi principal qui trahit les paliers plus élevés de gouvernement, ceux-ci pouvant être des alliés potentiels. De plus, une partie de la responsabilité des problèmes de la région revient aux habitants dont les pratiques, parfois, ne respectent pas l'environnement. Sur ce point, l'opposition est nette entre Bhatt et Bahuguna.

Les divergences entre ces deux leaders ne sont pas sans rappeler celles qui marquent d'autres mouvements écologistes (McCormick, 1991; Paehlke, 1989; Porritt et Winner, 1988), mais ces oppositions sont colorées par les conditions indiennes et régionales. Les tactiques développées par Bhatt semblent plus traditionnelles : elles se déroulent dans de petits espaces, sont centrées sur le local et axées sur l'effet de démonstration. Cependant, elles encouragent l'industrialisation (communautaire) et une intégration relative aux circuits marchands, lesquelles peuvent être perçues comme «modernes». Bahuguna, de son côté, est beaucoup plus «moderne» dans son usage des médias de masse et dans sa participation à des événements internationaux, mais il utilise aussi les chants traditionnels et les légendes religieuses, le tout afin de diffuser un message d'apparence fort peu moderniste : simplicité dans le mode de vie; refus de la consommation; blocage de tout projet transformant les écosystèmes. Tradition et modernité sont donc manipulées par ces leaders, qui savent aussi jouer sur les différences entre la forme et le fond, entre le médium et le message.

Le mouvement Chipko trouve donc son déclencheur dans la crise qui frappe l'environnement himalayen et, surtout, dans les con-

séquences sociales qu'elle implique. Les difficultés écologiques et l'action sociale sont médiatisées par la présence d'intellectuels gandhiens et par une infrastructure organisationnelle qui avaient déjà fait leurs preuves lors des luttes pour l'alphabétisation, l'amélioration des conditions d'hygiène, la mise sur pied de coopératives de développement et les luttes contre l'alcool frelaté. Ces efforts impliquent que le mouvement assume, d'une part, l'héritage des luttes paysannes et affirme, d'autre part, la volonté de transformer les conditions qui leur ont donné naissance. On peut donc estimer que ce mouvement chevauche la modernité et la tradition.

CHIPKO DANS SA TRADITION

(...) ecological balance and traditional human relations with forests are so intertwined that it is difficult to see them separately.
C.P. Bhatt (1987 : 47)

Considérons maintenant le rapport à la tradition afin de montrer qu'une partie de l'écoute reçue par Chipko dépend de sa capacité à s'insérer dans la trame et la dynamique des rapports sociaux qui structurent la vie quotidienne des paysans d'Uttarakhand. Nous aborderons ainsi rapidement la place particulière qu'occupe la région dans l'imaginaire religieux puis celle de la tradition rebelle paysanne. Le dernier point développera un peu plus longuement la division sexuelle du travail, qui permet de mieux comprendre l'importance des femmes dans le mouvement.

Une des manifestations les plus réussies du mouvement se déroula en décembre 1977, lorsque des villageoises s'installèrent dans une portion de forêt désignée pour la coupe qu'elles occupèrent pendant une semaine. Pendant ce temps, elles lurent sans arrêt des passages de la Baghavat Gita et d'autres ouvrages sacrés parlant des forêts et de leur importance dans la poursuite d'une vie juste. Cet élément du répertoire de l'action collective démontre un effort visible pour ancrer les revendications du mouvement dans les traditions les plus anciennes et les plus fondamentales, car la Baghavat Gita fait partie de la grande épopée du Mahabharata, un des livres fondateurs de la culture hindoue

(et indienne). Elle montre aussi l'ancrage régional des luttes : l'Uttarakhand est la région où se déroulèrent une partie des événements du Mahabharata; de plus, le Gange, un des fleuves sacrés du sous-continent, y prend sa source et la tradition veut que les multiples rivières qui y coulent soient les cheveux du Seigneur Shiva. La région est donc sacrée et incomparable.

L'utilisation de cette symbolique religieuse a donc l'avantage de reprendre les codes typiques de la culture paysanne tout en les utilisant non à des fins mystiques, mais politiques. Il est clair que le mouvement a su jouer sur cette charge symbolique pour persuader le public indien de la justesse de sa cause et présenter les entrepreneurs forestiers comme des agresseurs mettant en péril le patrimoine national. De plus, en montrant combien la tradition accorde d'importance à la protection de l'environnement, et en insistant sur la similitude entre le message religieux et les énoncés de la science écologique moderne, on peut rendre plus floue la distinction entre religion, discours traditionnel par excellence, et science, symbole même d'une vision moderne des choses. Cela permet de répondre aux arguments des experts qui opposent les pratiques traditionnelles (irrationnelles) des paysans aux analyses de la foresterie «scientifique». L'ancrage volontaire du mouvement dans la tradition religieuse a donc plusieurs conséquences.

Mais la tradition n'est pas faite que de passivité. Comme la plupart des paysans (Chesnaux, 1976; Popkin, 1979; Scott, 1976; Walton, 1984; Wolf, 1974), les résidants des contreforts de l'Himalaya ont une longue histoire de conflits politiques avec les groupes dominants et leurs représentants. Ces contradictions ont été fortement accentuées par la politique forestière des colonisateurs britanniques, dont la maîtrise eut d'importantes conséquences sur la reconnaissance juridique des droits d'usage et sur la gestion et l'écologie des forêts elles-mêmes. On peut, en fait, parler d'une continuité entre les conflits qui opposaient les paysans et le raja de Tehri vers la fin du XVIIIe siècle et ceux qui découlent des restrictions imposées par l'État colonial. La politique forestière de l'État indien indépendant ayant repris de façon presque intégrale celle de l'Empire (Guha, 1989), les conflits qu'elle provoque se situent dans la suite directe de l'époque précédente.

Le répertoire de l'action collective est, lui aussi, relativement stable et comporte des formes légales (pétitions auprès des autorités, par exemple) et extralégales, telles l'occupation des terres ou les manifestations. À cela, il faut ajouter des pratiques appartenant à la sphère de la résistance individuelle plus qu'à l'action collective organisée, mais qui n'en fournissent pas moins une base sur laquelle celle-ci pourra apparaître : vol de bois, refus d'obéir aux règlements concernant la lutte contre les feux de forêt, résistance passive, etc. (Guha et Gadgil, 1989 : 165-167). On peut donc considérer qu'il existe dans la région une tradition de résistance paysanne qui, dans certains cas, pourra aller jusqu'à la rébellion.

Le point d'ancrage de ces conflits se situe, de façon générale, autour de l'exigence du respect des droits des villages sur les forêts et, par-delà les espaces forestiers au sens strict, sur l'autonomie paysanne en matière de gestion des terres. Selon Guha (1989), ces revendications découlent en droite ligne de la principale demande que les paysans font, un peu partout, au pouvoir, c'est-à-dire de s'inscrire dans les obligations traditionnelles de l'État vis-à-vis des communautés. On retrouve au premier rang de ces obligations le respect du droit coutumier, de la justice et des cultures locales. Ces revendications et l'«économie morale» qui les sous-tend ne sont donc pas révolutionnaires, c'est-à-dire ne mènent pas à une transformation volontaire de l'ordre politique. Elles dénotent plutôt une visée de restauration, un effort pour conserver ou rétablir une tradition (ou un âge d'or) mise en danger.

Si les actions et les revendications de Chipko peuvent être comprises en partie sous l'angle des rapports entre les communautés locales et le pouvoir central (celui du raja de Tehri d'abord, celui de l'État indien ensuite), il faut relever ce qui constitue un trait fondamental du mouvement: la place importante qu'y occupent les femmes.

L'action des femmes s'appuie sur leur rôle traditionnel, qui en fait les responsables de la maisonnée et de la reproduction de ses membres. Leur sensibilité particulière à la crise écologique leur vient de leur responsabilité quant à la cueillette du fourrage et, en particulier, dans celle de l'eau et du bois nécessaire au chauffage et à la cuisson des

aliments. Axée sur l'économie domestique, l'activité féminine retire peu de bénéfices de l'introduction de l'économie marchande et subit ses contraintes, dont plusieurs ont d'importantes conséquences sur la répartition des rôles traditionnels. Par exemple, le départ des hommes imposant plus de travail aux femmes, celles-ci auront besoin de l'aide de leurs enfants, et d'abord de celle des filles, qui quitteront l'école plus tôt que les garçons, ce qui explique la persistance de leur faible taux de scolarisation. On peut aussi retenir l'exemple de la difficulté d'obtenir du bois; l'allongement du temps nécessaire à sa cueillette rend encore plus difficiles les relations entre belle-mère et belle-fille (Bahuguna, 1984: 131). Le taux de suicide féminin – et en particulier celui des jeunes femmes – trouve dans ces pressions accrues une partie de son explication (Barthélémy, 1982 : 15-27).

Ne voir, cependant, dans ce rôle traditionnel qu'une série de contraintes et d'empêchements n'explique pas pourquoi les femmes se sont mises à la tête du mouvement. Il faut donc chercher les ressources, les occasions et les possibilités que permettent ces rapports sociaux. En ce sens, Berreman (1970 : 77-79) a fait remarquer que la culture des habitants, dans les collines, permet de concéder plus de liberté aux femmes qu'elle ne le fait dans les plaines; on y tolère des contacts relativement plus faciles entre les sexes et il existe une participation plus importante à la vie communautaire. Les coutumes n'obligent pas à doter les jeunes filles lors de leur mariage, ou alors faiblement. Les femmes peuvent entamer des procédures de divorce et on accepte le remariage des divorcées et des veuves. Tout cela ne respecte pas les canons brahmaniques, mais a l'avantage d'accorder aux femmes une autonomie personnelle plus grande qu'ailleurs en Inde. Berreman conclut : *«(...) their contribution to every aspect of making a living in this agricultural economy is recognized by both women and men as being on a par with that of men»* (1983 : 253).

Le rôle particulier des femmes dans la structure économique et sociale permet de mieux comprendre les conflits qui les opposent aux hommes, puisqu'il ne faut pas oublier que si les relations entre les sexes sont plus libres dans les collines que dans les plaines, les contreforts de l'Himalaya font partie de l'ensemble hindou et, à ce titre, les rapports

entre les genres y sont profondément inégalitaires (Liddle et Joshi, 1986). Si les femmes militant dans Chipko et dans les mouvements qui l'ont précédé y ont trouvé une source d'*empowerment*, cela n'a pas été sans mal et sans pressions de la part des hommes, qui les ont harcelées et ont parfois utilisé la violence pour faire rentrer dans le rang les leaders trop indépendantes (Joshi, 1984).

Cette structure opprimante situant les genres dans des lieux sociaux différents explique les comportements parfois divergents des sexes en matière de protection de l'environnement à laquelle, de façon générale, les femmes semblent plus sensibles que les hommes. De plus, même à l'intérieur des projets mis sur pied dans le cadre du mouvement Chipko, hommes et femmes ne privilégient pas les mêmes solutions, les premiers préférant reboiser avec des espèces utilisables commercialement, les secondes souhaitant replanter les espèces qui leurs sont le plus utiles, par exemple celles qui fournissent du fourrage ou des branchages combustibles. Il y a aussi des exemples où les femmes ont remis en question le comportement de certains hommes qui décidaient de l'utilisation des forêts communales sans leur demander leur avis. En d'autres termes, les femmes trouvent dans les rôles même qui leur sont traditionnellement accordés les bases qui leur permettent de les remettre en question et, en particulier, d'en critiquer le caractère inégalitaire. Cette modification des tâches, des responsabilités et des devoirs mutuels des deux sexes ne va pas sans provoquer des conflits qui peuvent diviser et affaiblir les communautés, mais qui, s'ils sont surmontés, peuvent les renforcer.

Ce bref arrêt sur la tradition religieuse, la tradition politique et la division sexuelle des tâches montre que le mouvement n'est pas plaqué sur la vie sociale, mais qu'il a su s'articuler autour de ses dimensions centrales. On peut penser qu'il s'agit là d'une condition nécessaire à la reproduction de tout mouvement social. On peut aussi constater que cet ancrage est le contraire d'une condamnation à la passivité : il représente le socle sur lequel peut s'appuyer l'action sur les rapports sociaux.

CHIPKO DANS SA MODERNITÉ

Because productivity is also important
in a world where both population
and human demands are growing, modern science
and technology is also needed. But it must build upon the
traditional systems, keeping intact
their ecological rationality. This indeed is
the true challenge before
modern science.
Agarwal et Narain, 1992: 229

Si on peut considérer que les militants, les militantes et les revendications de Chipko s'ancrent dans la culture traditionnelle et que c'est là que se trouve la cause de la rapide diffusion et de la durée du mouvement, on constate que ces mêmes revendications sont aussi en accord avec les aspects les plus modernes de l'évolution des sociétés locale, régionale et nationale. Prenons trois exemples de cette signification actuelle : les revendications, les organisations et la place du savoir et de la science.

Les revendications et la culture du mouvement ont reçu la marque profonde de l'idéologie gandhienne. Le refus de la technologie industrielle avait, en son temps, valu à Gandhi la réputation de passéiste. Depuis le livre de Schumacher (1973) et la diffusion des «technologies appropriées» comme solutions aux catastrophes provoquées par l'utilisation, dans certains écosystèmes fragiles, de machinerie conçue pour d'autres environnements, l'interprétation de ce refus de la technologie envahissante et destructrice a profondément changé. Maintenant, même les agences de développement font la promotion des technologies intermédiaires; ce sont les tenants des industries lourdes qui font figure de retardataires. Il n'est donc pas évident que le refus des techniques lourdes d'exploitation de la forêt manifesté, en particulier, par l'aile «vert foncé» du mouvement soit une demande rétrograde; peut-être est-ce là, au contraire, l'avant-garde des pratiques nouvelles de développement.

On pourrait faire la même réflexion à propos des autres manifestations de l'influence gandhienne : le choix de l'ascétisme, que Gandhi justifiait religieusement, peut aussi être vu, d'une façon plus laïque, comme une remise en cause de la surconsommation prêchée par les

tenants du «développement» dominant; l'orientation villageoise, tant critiquée par ceux qui s'opposaient au «populisme» gandhien (Lipton, 1976 : 131-140), peut être réinterprétée comme un effort pour sortir de la sur-urbanisation[11], etc. Ne voir dans ces revendications qu'un signe de traditionalisme nous en apprend plus sur «qui» évalue que sur «ce qui» est évalué, car elles peuvent fort bien être comprises comme indiquant l'avant-gardisme du mouvement et sa capacité à montrer la voie.

Il est surtout clair que Chipko ne se limite pas à revendiquer la recréation d'un âge d'or, car ses exigences et ses réalisations transforment la dynamique de la structure sociale qui leur donne naissance. Comme j'ai tenté de le démontrer ci-dessus, la possibilité d'action des femmes à l'intérieur du mouvement correspond à leur place dans la division traditionnelle du travail et du pouvoir. Mais cette possibilité d'action modifie ce qui lui a permis d'apparaître : en grossissant le trait, on pourrait dire que la place presque **autonome**, mais **subordonnée**, des femmes se transforme en revendication, parfois satisfaite, pour une **intégration** à la vie publique sur une base plus **égalitaire**. Les rapports qu'entretiennent l'activité économique et l'activité politique; les rapports entre la vie privée et la vie publique; les rapports entre les genres deviennent par là, sinon transformés, du moins modifiés. Un mouvement véritablement passéiste, ce que Wallace (1956) appelait un *revitalisation movement*, ne saurait avoir de tels objectifs.

Si la lutte contre les impacts des projets de croissance mis sur pied par les entrepreneurs représente donc un volet important de l'activité du mouvement, il faut rappeler que celui-ci a initié de nombreux projets positifs d'écodéveloppement. Tout cela est aussi une façon de revendiquer un autre mode d'organisation des rapports entre la société et son environnement, entre les genres et entre les castes. Les militants du mouvement sont donc aux antipodes du fatalisme que représente l'horizon d'un «bien limité» (Foster, 1965) autrefois attribué aux paysans. Il apparaît plutôt que pour vouloir modifier les rapports sociaux, il faut d'abord penser qu'il est **possible** de changer les modes d'organisation entre les humains. Les militants de Chipko en ayant la volonté, on doit conclure qu'ils ont eu aussi la vision qui l'accompagne. Or, s'il est un trait

caractéristique de la «modernité», c'est bien cette notion que les rapports entre les êtres humains comportent en eux-mêmes leur propre explication et que, conséquemment, les humains peuvent changer ce qu'ils ont construit. De ce point de vue, un mouvement tel que Chipko est résolument moderne.

On peut aussi retrouver des signes de la «modernité» de Chipko dans quelques-uns de ses traits organisationnels. Mouvement populaire fermement ancré dans la structure sociale des communautés, il a su utiliser les techniques de diffusion les plus modernes, en particulier les médias de masse. Ses militants se sont ainsi fait connaître de la communauté nationale, comme le montre l'apparition d'organisations s'inspirant de Chipko un peu partout en Inde. Ils ont également su mobiliser l'attention internationale en participant à des regroupements pan-asiatiques de protection de l'environnement, en se rendant jusqu'en Europe pour participer à des actions contre les pluies acides et en inspirant des luttes en Amérique. Nous voilà loin d'un mouvement par trop «localiste», refermé sur lui-même et ignorant l'usage des technologies de pointe.

La présence importante des militants *sarvodaya* indique aussi que Chipko entretient des liens avec le reste de la scène nationale indienne dans une de ses principales traditions de réforme. Cela lui permet de faire circuler ses messages hors du cercle étroit des communautés locales, mais aussi de recevoir ceux qui proviennent de l'extérieur. De plus – et il ne faut pas négliger cette dimension – l'influence gandhienne permet au mouvement de se présenter comme l'héritier de celui qui, dans l'idéologie dominante, est vu comme le père fondateur de la nation. Vu sous cet angle, Chipko est un mouvement qui concerne le pays entier et pas uniquement quelques villages d'une région retirée.

Il est clair que les tenants du mouvement Chipko insistent sur le respect des particularités locales, la protection des droits ancestraux et des formes de propriété précapitalistes et le refus des modes dominants d'industrialisation programmés par les grandes entreprises avec le concours de l'État. Tout cela semble une réaction conservatrice, une forme

de «résistance au changement». On peut aussi l'interpréter comme une volonté de décentraliser les prises de décision, d'arriver à des formes démocratiques plus poussées (incluant les catégories sociales peu présentes, en pratique, dans la politique indienne, comme les femmes et les basses castes) et de dépasser l'aliénation marchande ainsi que la division découlant nécessairement de l'appropriation privée des ressources. Il s'agit donc là de propositions **positives** de changement social qui, loin de conduire à un «retour en arrière», suscitent, au contraire, une transformation ouverte sur l'avenir.

Enfin, comme V. Shiva l'a fréquemment rappelé, Chipko nous oblige à réévaluer la place et la conception que nous avons de la science et de la connaissance, sujet particulièrement important si on tient à s'interroger sur l'éthique du développement. De façon répétée, les militants et, en particulier, les militantes ont insisté sur la liaison entre la cosmologie occidentale et la dégradation de l'environnement. L'Occident ne conçoit la culture qu'en tant qu'elle s'oppose à la nature, le procès de civilisation pouvant alors être réduit, ou peu s'en faut, à celui de la domestication de la sauvagerie. À l'opposé, les sociétés indiennes traditionnelles, «précapitalistes», conçoivent leur rapport à l'environnement comme une relation de réciprocité et d'échange, qu'on retrouve exprimée dans des systèmes symboliques souvent très subtils et complexes (Sen [édit.], 1992). Ces systèmes ont la particularité d'être ancrés dans des conditions locales connues parce qu'ils ont été expérimentés depuis des générations. L'accent mis par Chipko sur le respect des cultures et la nécessité de trouver des solutions adaptées aux conditions locales est une façon d'accorder aux ethnosciences l'importance qu'elles méritent.

Il faut ajouter, cependant, que la place faite par Chipko aux savoirs locaux ne signifie pas un refus de la connaissance scientifique. La fréquente participation de ses membres à des commissions d'enquête sur les impacts des projets entrepris dans sa région et les appuis qu'il a su aller chercher au sein des milieux scientifiques montrent aussi que sa critique de la foresterie «scientifique» ne doit pas être assimilée à une réaction passéiste : il s'agit plutôt de l'intégrer – et donc de la modifier – pour l'adapter aux réalités concrètes, qui sont toujours locales.

Les militants de Chipko ne considèrent donc pas les experts comme les uniques détenteurs du savoir, pas plus qu'ils n'adulent les traditions paysannes. Les rapports entre science et tradition doivent plutôt être compris comme des rapports entre, d'une part, un savoir **explicite**, celui des sciences occidentales, et, d'autre part, un savoir «encodé» (Hatley et Thompson, 1985) et **implicite**, celui des villageois, dont la durée de survie dans leur environnement montre qu'ils savent comment l'utiliser. Les scientifiques, *a fortiori* s'ils sont étrangers, sont certes détenteurs de savoirs et de connaissances, mais celles-ci sont déterritorialisées, «décontextualisées». Elles seront applicables dans plusieurs situations, mais elles manqueront souvent de pertinence par rapport à chacun de ces contextes **en particulier**. Les injonctions rappelant aux coopérants internationaux qu'il ne sert à rien d'imposer ses vues aux populations, qu'il faut s'assurer d'avoir l'assentiment actif des gens, etc., sont donc aussi actuelles maintenant qu'il y a une génération (Aubin, 1991; Ives et Messerli, 1989 : 186-187).

Si la connaissance concrète doit localiser et contextualiser le savoir abstrait; si l'organisation de l'action collective doit matérialiser des luttes générales et si les revendications doivent permettre de penser globalement l'action locale, il est clair qu'on aurait tort de ne voir dans un mouvement paysan tel que Chipko uniquement la simple manifestation actuelle du passé. Il faut plutôt comprendre celle-ci dans sa dynamique, le présent étant le lieu de transit où le futur se transforme en passé et où l'ancien se dépasse, ouvrant la porte à l'avenir.

CONCLUSION

When we behave with nature like a butcher, to take everything at one stretch outwardly we are prosperous. But this prosperity is unethical, as "we cannot achieved unlimited growth with limited resources". With this prosperity is closely related the atmosphere of war and the creation of poverty.
S. Bahuguna (1992: 486)

Un mouvement social comme Chipko doit nous mener à nous interroger sur les conceptions qui guident nos analyses et nos interventions. Il oblige à constater que traits «modernes» et traits «traditionnels» ne s'excluent pas et que la signification d'un comportement dépend de la configuration globale des rapports dans lesquels il s'inscrit. Un sain scepticisme est donc de rigueur à l'égard de nos cadres intellectuels, puisqu'on ne peut décréter *ex cathedra* et *a priori* l'acceptabilité d'une institution, d'un objet culturel, d'un comportement ou d'une idée. Cela semble le seul moyen de ne pas confondre pratique de développement – c'est-à-dire de recherche d'une vie meilleure – et occidentalisation.

On peut aussi déduire de ce mouvement qu'il est incorrect de croire que les sociétés rurales sont figées et sans dynamisme et que, conséquemment, le changement social ne peut leur advenir que sous l'impulsion bienveillante et paternelle d'experts étrangers, c'est-à-dire urbains et, parfois, d'une autre nationalité. La compréhension du changement, de son rythme, de ses enjeux, de ses succès et de ses erreurs doit aussi passer par celle des conflits et des divisions qui marquent les sociétés locales. C'est dire qu'il nous faut abandonner l'utopie de la «communauté» locale sans fractures.

Ce texte a tenté de montrer rapidement comment certaines lignes de partage jouent en effet dans la trajectoire de Chipko : entre l'État central et les régions périphériques, entre l'économie domestique et les rapports marchands, entre des conceptions différentes du rapport de la société locale à son environnement, entre des analyses divergentes de la conjoncture politique, entre les genres. Une analyse plus complète devrait aussi interroger sur les rapports entre groupes ethniques, entre classes, entre castes, entre ville et campagne au sein de la région. Les

relations complexes qu'entretiennent toutes ces oppositions obligent à mettre au rancart nos conceptions des sociétés «simples» (comme si quelque chose d'humain pouvait être simple!) et à réaliser que les rôles même que jouent les individus leur permettent de «manipuler» leurs conditions structurelles.

Cette complexité doit nous mener à nous méfier des analyses qui s'échouent sur les écueils symétriques que constituent l'adulation de la tradition et la louange du changement. Il est, en effet, douteux que tout soit à ce point parfait dans les villages qu'ils ne puissent souffrir le changement. Au contraire, on peut penser qu'il est possible et souvent nécessaire de construire des fours consommant moins de bois, produisant plus de chaleur et moins de fumée; qu'il faut adapter les méthodes culturales aux nouvelles conditions démographiques; qu'il faut permettre à plus de groupes d'avoir accès à de meilleures conditions d'hygiène, d'alimentation, d'éducation. À l'inverse, il nous faut admettre que nos technologies sont rarement adaptées aux conditions du Tiers-Monde et que l'introduction des rapports capitalistes produit souvent non une libération, mais un renforcement des structures opprimantes qui existent déjà, quand elle n'en fait pas apparaître de nouvelles.

L'évolutionnisme inhérent à l'opposition entre tradition et modernité doit être critiqué. Il est non seulement une façon détournée de nous proposer nous-mêmes en exemples à suivre, mais aussi de dévaloriser les autres sociétés. L'histoire des luttes paysannes en Inde et dans l'Himalaya le démontre. Il serait nécessaire d'appliquer les mêmes remarques aux critiques adressées aux Amérindiens et aux Inuit du Québec et du Canada lorsqu'ils tentent de s'opposer à la construction de barrages que les gens du Sud ont décidé d'entreprendre; aux bases militaires que ceux de l'establishment militariste ont recommandé d'installer; aux forages pétroliers ou miniers dans lesquels les multinationales et l'État qui leur obéit se sont engagés. En cette année internationale des peuples indigènes, il nous reste beaucoup à comprendre.

Notes

1. Je remercie madame Martine Duperré et monsieur André Tremblay pour leurs utiles commentaires sur une version antérieure de ce texte.

2. Litt. : «ceux qui bâtissent une société juste». Ce terme fait référence aux organisations d'obédience gandhienne oeuvrant pour un développement villageois autonome et coopératif.

3. Ce mot désigne les populations boudhistes d'origine tibétaine qui occupent les hautes-terres des collines.

4. Une anecdote indique bien l'idéologie non violente qui animait les manifestants et les manifestantes : comme il était trop tard pour que les bûcherons puissent rentrer chez eux, ils furent invités à passer la nuit au village.

5. Une partie de ces luttes est documentée dans Agarwal, D'Monte et Samarth (edit.) (1987) et Centre for Science and Environment (1991).

6. Il en découle naturellement que le développement ne pourra se produire que sous l'égide des appareils de l'État national, dûment appuyés par les experts des pays ayant déjà réalisé leur décollage.

7. Dans certaines régions, les femmes devront marcher jusqu'à 10 km, c'est-à-dire 5 heures par jour, pour obtenir suffisamment de bois et de fourrage pour les bêtes (Rush, 1991: 9); dans les collines voisines du Kumaon, cela peut exiger jusqu'à trois jours par semaine (B. Agarwal, 1992 : 133, tableau 3).

8. En 1971, une manifestation contre l'alcoolisme rassembla plus de 10 000 femmes du district de Tehri Garhwal (Bahuguna, 1984: 129).

9. Ce terme est difficile à traduire en français. Il correspond au mot espagnol *capacitacion* et dénote l'acquisition d'autonomie, de capacité d'action, de réseaux de support, de compétences techniques autant qu'intellectuelles, organisationnelles autant qu'analytiques. Très présent dans l'analyse féministe, il commence à se répandre dans les diverses sciences sociales (voir, par exemple, Friedmann, 1992).

10. S. Bahuguna, entrevue avec l'auteur, mai 1992.

11. La question du développement urbain semble d'ailleurs devenir de plus en plus sensible dans cette région traditionnellement rurale. Voir Mukul (1992).

Bibliographie

AGARWAL, A.; D'MONTE, D.; U. SAMARTH (édit.). 1987. *The Fight for Survival. People's Action for Environment*, New Delhi: Centre for Science and Environment.

AGARWAL, A.; NARAIN, S. 1992. «Traditional Systems of Water Harvesting and Agroforestry», dans G. Sen (edit.), *Indigenous Visions. Peoples of India Attitudes to the Environment*, New Delhi: Sage Publications-India International Centre, pp. 221-229.

AGARWAL, B. 1992. «The Gender and Environment Debate : Lessons from India», *Feminist Studies*, 18,1: 119-158.

AUBIN, B. 1991. *Aménagement des terroirs et participation populaire : éléments du débat sur les approches participatives*, Université Laval, Centre Sahel. (Série Dossiers; n°15.)

BAHUGUNA, S. 1984. «Women's Non-Violent Power in the Chipko Movement», dans M. Kishwar, R. Vanita (edit.), *In Search of Answers*, London: Zed books, pp. 129-133.

BAHUGUNA, S. 1992. «The message of Aranya Culture and Tradition: A Continual Renewal», dans S. Bahuguna, V. Shiva, M.N. Buch (edit.), *Environment Crisis and Sustainable Development*, Dehra Dun: Natraj Publishers, pp. 483-488.

BARTHELEMY, G. 1982. *Chipko. Sauver les forêts de l'Himalaya*, Paris : L'Harmattan.

BERREMAN, G.D. 1970. «Pahari Culture: Diversity and Change in the Lower Himalayas», dans K. Ishwaran (edit.), *Change and Continuity in India's Villages*, New York: Columbia University Press, pp. 73-103.

BERREMAN, G.D. 1977. «Ecology, Demography and Social Strategies in the Western Himalayas», dans C. Jest (edit.), *Himalaya: écologie, ethnologie*, Paris : CNRS, «Colloques internationaux du CNRS», n° 268, pp. 453-480.

BERREMAN, G.D. 1979. *Himachal: Science, People and Progress*, Copenhagen: International Working Group on Indigenous Affairs, document n° 16.

BERREMAN, G.D. 1983. «The U.P. Himalayas: Culture, Cultures and Regionalism», dans O.P. Singh (edit.), *The Himalayas: Nature, Man and Culture*, New Delhi : Rajesh Publications, pp. 227-256.

BERREMAN, G.D. 1989. «Chipko: a Movement to Save the Himalayan Environment and People», dans C.M. Borden (edit.), *Contemporary Indian Tradition: Voices on Culture, Nature and the Challenge of Change*, Washington, D.C.: Smithsonian Institution, pp. 239-266.

BHATT, C.P. 1987. «The Chipko Andolan: Forest Conservation Based on People's Power», dans A. Agarwal; D. D'monte; U. Samarth (edit.) (1987) *The fight for Survival. People's Action for Environment*, New Delhi: Centre for Science and Environment.

CENTRE FOR SCIENCE AND ENVIRONMENT (1991) *Floods, Flood Plains and Environmental Myths (State of India's Environment, a Citizens' Report, 3)*, New Delhi: Centre for Science and Environment.

CHESNAUX, J. 1976. *Le mouvement paysan chinois*, Paris : Seuil.

COLIN, R. 1984. «La communication sociale et la participation populaire au développement: entre tradition et modernité», dans Huynh Cao Tri et al., *Stratégies du développement endogène*, Paris : Unesco, pp. 99-169.

FOSTER, G. 1965. «Peasant Society and the Image of the Limited Good», *American Anthropologist*, 67: 293-315.

FRIBERG, M.; HETTNE, B. 1988. «Local Mobilization and World System Politics», *International Social Science Journal*, 117 : 341-360.

FRIEDMANN, J. 1992. *Empowerment. The Politics of Alternative Development*, Oxford: Basil Balckwell.

GERLACH, L.P. 1991. «Global Thinking, Local Acting: Movements to Save the Planet», *Evaluation Review*, 15,1: 120-148.

GUHA, R. 1989. *The Unquiet Woods. Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*, Berkeley : University of California Press.

GUHA, R., GADGIL, M. 1989. «State Forestry and Social Conflict in British India», *Past and Present*, 123 : 141-177.

GULICK, J. 1978. «Urban Anthropology», dans J.J. Honigmann (edit.), *Handbook of Social and Cultural Anthropology*, Chicago : Rand-McNally, pp. 984-1031.

GUSFIELD, J. 1967. «Tradition and Modernity: Misplaced Polarities in the Study of Social Change», *American Journal of Sociology*, 72,4: 351-362.

HATLEY, T., THOMPSON, M. 1985. «Rare Animals, Poor People and Big Agencies: A Perspective on Biological Conservation and Rural Development in the Himalaya», *Mountain Research and Development*, 5,4: 365-377.

IVES, J.D.; B. MESSERLI. 1989. *The Himalayan Dilemma. Reconciling Development and Conservation*, Londres : United Nations University- Routledge.

JOSHI, G. 1984. «Protecting the Source of Community Life : Slandered by the Community in Return», dans M. Kishwar, R. Vanita (edit.), *In search of Answers*, Londres : Zed Books, pp. 125-129.

KHATOR, R. 1989. «Public Participation : the Chipko Aandolan in India», *Journal of Developing Societies*, 5 : 58-63.

LÉVI-STRAUSS, C. 1955. *Tristes tropiques*, Paris : Plon, 1970.

LIDDLE, J. , JOSHI , R. 1986. *Daughters of Independence : Gender, Caste and Class in India*, New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press.

LIPTON, Michael. 1976. *Why Poor People Stay Poor*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

MARX, K. 1853. «La domination britannique en Inde», dans M. Godelier (edit.), *Marx, Engels, Lénine sur les sociétés pré-capitalistes*, Paris : Éditions sociales, 1970, pp. 171-178.

McCORMICK, J.D. 1991. *Reclaiming Paradise: the Global Environmental Movement*, Bloomington: Indiana University Press.

MUKUL. 1992. «Threat of Mega-Projects. Struggle of Two Himalayan Villages», *Economic & Political Weekly*, 27,4: 687-688.

PAEHLKE, R. 1989. *Environmentalism and the Future of Progressive Politics*, New Haven: Yale University Press.

PEET, R. 1991. *Global Capitalism. Theories of Societal Development*, Londres: Routledge.

POPKIN, S.L. 1978. *The Rational Peasant*, Berkeley: University of California Press.

PORRITT, J., WINNER, D. 1988. *The Coming of the Greens*, Londres : Fontana.

RUSH, J. 1991. *The Last Tree. Reclaiming the Environment in Tropical Asia*, New York: The Asia Society.

SCHUMACHER, E.F. 1973. *Small is Beautiful*, Londres : Abacus.

SCOTT, J.C. 1976. *The Moral Economy of the Peasant*, New Haven : Yale University Press.

SEN, G. (edit.) 1992. *Indigenous Vision. Peoples of India Attitudes to the Environment*, New Delhi : Sage Publications, India International Centre.

SHIVA, V., BANDYOPADHYAY, J. 1986. «The Evolution, Structure and Impact of the Chipko Movement», *Mountain Research and Development*, 6,2 : 133-142.

SHIVA, V. 1989. *Staying Alive: Women, Ecology and Development*, Londres: Zed books.

SHIVA, V. 1991. *Ecology and the Politics of Survival*, New Delhi : Sage Publications, United Nations University Press.

UMMAYA, P., BANDHYOPADHYAY, J. 1983. «The Trans-Himalayan Chipko Footmarch», *The Ecologist*, 13, 5: 179-183.

VALADE, B. 1992. «Changement social», dans R. Boudon (edit.), *Traité de sociologie*, Paris : PUF, pp. 313-349.

VARMA, B.N. 1980. *The Sociology and Politics of Development : a Theoretical Study*, Londres : Routledge & Kegan Paul.

VERMA, M.M. 1990. *Gandhi's Technique of Mass Mobilization*, New Delhi : R.K. Gupta and Co.

WALLACE, A.F.C. 1956. «Revitalisation Movements», *American Anthropologist*, 58: 264-280.

WALTON, J. 1984. *Reluctant Rebels. Comparative Studies of Revolution and Underdevelopment*, New York : Columbia University Press.

WOLF, E. 1974. *Les guerres paysannes du vingtième siècle*, Paris : Maspéro.

LES COMMUNAUTÉS LOCALES FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT VIABLE

Christiane Gagnon
Département des sciences humaines
Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DISCOURS OU PRATIQUE ?

Depuis la publication des travaux de la Fondation Dag Hammarskjöld (1975), de la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et, plus récemment, de ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987), il est désormais largement reconnu que les liens entre environnement et développement sont très étroits. Le rétablissement théorique de ces liens avait déjà donné lieu, dès le début des années 70, à une nouvelle approche dite de l'écodéveloppement[1]. Cependant, ce n'est qu'avec les travaux de la CMED édités sous le titre *Our Common Future,* en français *Notre avenir à tous* (1988), que l'idée d'un modèle soutenable ou durable ouvre une brèche significative auprès des gouvernements nationaux et des organisations internationales, telle la Banque mondiale[2].

Le discours sur l'urgence et la nécessité de revoir les paradigmes de développement et, du coup, les rapports au capital nature a été historiquement porté par les mouvements écologiste et tiersmondiste. À la fin des années 80, ce même discours a gagné un large spectre d'acteurs sociaux, aux intérêts parfois opposés. Le fait que l'acteur provienne de la classe politico-technocratique, d'une grande entreprise ou d'un groupe écologiste, du Nord ou du Sud, de la campagne ou de la ville modifie sa conception du développement durable. Ainsi, l'unanimité sur l'ampleur et l'orientation des changements en vue d'un développement durable ne fait l'objet ni d'un consensus entre les acteurs ni d'une concertation entre les divers paliers décisionnels[3]: il persiste des écarts énormes entre les représentations des acteurs et leurs priorités ainsi qu'entre le discours et la pratique[4]. Jusqu'à ce jour, le débat a suscité l'expression de souhaits, de principes, de lignes directrices, de politiques environnementalistes,

mais a très peu conduit à des actions collectives globales auxquelles auraient participé à la fois les décideurs, les promoteurs et les communautés locales[5]. L'analyse de l'évaluation *ex post* des impacts socio-économiques de mégaprojets canadiens montre qu'il existe peu ou pas de suivi environnemental et que les retombées locales ou régionales s'avèrent plutôt minces et sensiblement éloignées des principes directeurs du développement viable (Knight et al., 1993).

L'absence d'une vision partagée s'observe tant chez les acteurs que chez les chercheurs. Du point de vue de l'évolution scientifique, le modèle de développement viable est à l'état paradigmatique (au sens de Kuhn), c'est-à-dire qu'il est traversé et convoité par des écoles de pensée, voire des approches et des disciplines diversifiées. Il n'existe pas de théorie commune sur le développement durable dans la communauté scientifique internationale. Il en résulte une multiplicité de définitions qui permettent sans doute l'exploration du paradigme sous tous les angles, mais aux dépens de la rigueur, de la conjugaison des efforts de recherche interdisciplinaire, de la concertation mondiale qu'exigerait le renversement d'un modèle de développement dominé par les impératifs productivistes et dont nous connaissons les conséquences dramatiques pour certaines populations et groupes sociaux. Malgré tout, la problématique du développement viable interroge directement les scientifiques et leur science respective quant à la nature du défi et quant à leurs responsabilités. S'agit-il d'un défi de nature technologique? Certes, loin de nous l'idée de nier l'importance des apports technologiques au chapitre d'une production industrielle moins consommatrice d'énergie, moins polluante. Au-delà de cet apport, des questions fondamentales demeurent. Comment créer des régions et des villes viables, c'est-à-dire répondant à la satisfaction des besoins primaires et secondaires des générations présentes et futures? Comment arriver à faire des choix sociaux mieux éclairés et partagés, compte tenu des capacités des écosystèmes? Comment renforcer les aptitudes des individus et des communautés en vue de la maîtrise collective de leurs territoires et de la destination des ressources? Quels que soient les éléments de réponse suggérés, tous révèlent le caractère hautement humaniste des défis qui se posent tant aux chercheurs qu'aux communautés.

La diminution et la dégradation des ressources renouvelables (Repetto, 1985; Scnaiberg, 1980) combinées à l'accroissement de la démographie, des inéquités, des incertitudes soulèvent des questions éthiques sans précédent (Prades et al., 1991). Par exemple, dans *Deux Québec dans un: rapport sur le développement démographique et social* (1989), le Conseil des affaires sociales conclut que le Québec est divisé en deux: d'un côté les pauvres et de l'autre les riches; d'un côté les villes et de l'autre les régions périphériques. Confrontées à la pauvreté croissante et à la dégradation de l'environnement, les communautés doivent mettre sur pied des stratégies de développement local viable qui puissent contrecarrer les modèles ou les institutions affaiblissant leur maîtrise territoriale (Jacobs, 1991 : 23). Cela constitue une condition essentielle pour maintenir des localités, des villes[6], des régions qui soient socialement, économiquement et écologiquement viables dans une perspective diachronique.

Pour étayer notre propos, nous analyserons le corpus de la littérature sur le développement durable ou viable. Nous discuterons ensuite de trois stratégies qui s'offrent aux communautés locales. En conclusion, nous reviendrons sur les conditions d'un développement humainement viable en dégageant quatre défis majeurs.

Approches de développement viable: analyse du corpus scientifique

Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du paradigme du développement viable, il apparaît essentiel de revenir au corpus de recherches sur le sujet[7]. L'analyse s'effectuera à partir des trois principales approches: écologique, humaniste et planificatrice[8]. Dans le cas de chacune d'elle, l'orientation, les principaux travaux, les dimensions méthodologiques ainsi que les limites seront soulignés.

L'approche écologique

L'approche écologique est sans aucun doute la tendance dominante dans la littérature sur le DV. Comme on le sait, les écologistes et, avec eux, les biologistes ont largement marqué les recherches à caractère environnemental depuis les années 70. L'environnement y est le plus souvent traité sous l'angle de la dimension biophysique du territoire. La

protection des écosystèmes naturels devient alors le leitmotiv majeur justifiant toute intervention. Par exemple, en matière d'évaluation environnementale, Beanlands et Duinker (1983) suggèrent un cadre écologique basé sur la conservation des écosystèmes et des espèces, la portée sociale étant dépendante de la valeur commerciale accordée à ces espèces.

Dans le cas du développement urbain viable, la ville est conçue comme un écosystème, comme un organisme vivant. Production alimentaire, espaces verts, logements, services, etc., se répartissent dans l'espace urbain selon des critères plus écologiques que sociologiques. «L'écologie humaine peut se baser sur l'écologie biologique pour intégrer les facteurs et phénomènes géographiques, économiques et psychosociaux.» (Dansereau, 1987 : 333). Selon l'approche écologique, l'analyse des établissements humains est subordonnée à des principes d'autoécologie, d'autorégulation relevant de la théorie des systèmes. Les chercheurs s'inspirant de cette approche traitent alors de l'espace habité en tenat compte de l'analyse de flux, des bilans énergétiques, des facteurs écologiques ayant une incidence sur les systèmes urbains. Avec les années 70, cette approche a fait école, notamment avec les travaux de Dansereau et ceux du projet MAB de l'Unesco, dont deux des objectifs principaux étaient la création d'un réseau de réserves de la biosphère et une analyse comparative des sytèmes urbains.

L'approche écologique du développement durable s'appuie essentiellement sur une méthodologie systémique. Elle comporte plusieurs limites. Nous n'en soulignerons que trois. Premièrement, le déterminisme du substrat écologique évacue la dimension dialectique du social, les conflits de valeurs et d'intérêts, les représentations et les réseaux de signification, bref tout l'aspect socialement construit de l'environnement et du développement[9]. Deuxième limite de la méthodologie systémique : la ville-écosystème, objet de la recherche, repose sur une structure et des mécanismes qui s'autoréguleraient sous l'effet de l'interaction de ses composantes. Cette notion d'autorégulation est en porte-à-faux sur un principe de développement viable reconnaissant aux acteurs des capacités de transformation sociale. Enfin, comme troisième

limite, le cadre spatial de la recherche, soit l'écosystème, épouse le plus souvent les contours de la ville, de la métropole ou de la mégapole. Cela a pour conséquence de favoriser l'étude des liens intra-urbains au détriment des liens extra-urbains, c'est-à-dire ceux entre villes et campagnes, entre villes et régions, entre régions du monde (Whyte, 1985 : 18).

Dans sa tentative pour définir des indicateurs d'un développement dit écologiquement durable, le Conseil consultatif canadien de l'environnement reconnaît la prédominance de l'écosphère, les autres sphères, telles celles du social et de l'économie étant considérées comme des sous-systèmes de la matrice écologique (CCCE, 1991). Le social n'y est pas vu comme une composante intégrée, voire centrale, du développement, mais comme un simple facteur qui entraîne à un moment ou l'autre des changements dans les écosystèmes naturels.

L'approche humaniste

Il n'est pas aussi aisé de cerner la deuxième approche, qualifiée ici d'humaniste, car elle ne fait pas l'objet d'une discipline comme telle ni d'une méthodologie reconnue. Les auteurs adoptant cette approche mettent l'accent sur une conception globale ou holiste du développement et font appel à des notions de valeurs, voire d'équité et de justice sociale, de même qu'ils soulignent l'importance d'une restructuration des rapports Nord-Sud.

L'approche humaniste du développement viable n'est pas sans rappeler certaines filiations avec les travaux antérieurs de l'urbaniste américaine Jacobs (1991), avec ceux portant sur l'écodéveloppement effectués par Sachs (1980) ou encore ceux de Stöhr, Taylor (1981) et Friedmann (1985) qui s'appuient sur le développement par le bas. D'autres recherches (PNUD, 1990; Rapport Dag Hammarskjöld, 1975; Passet, 1989) ont mis en valeur le fait que les facteurs humains, culturels et sociaux sont à la base même de tout développement. Selon la formulation du Programme des Nations unies pour le développement, il est clair que ce dernier doit être pensé comme «un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun». (PNUD, 1990 : 10)

Remonter aux causes du développement insoutenable dans une perspective d'interdépendance des peuples et des nations aura été l'un des grands mérites de la CMED et du rapport Brundtland. La Commission affirme ceci : «Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources (...).» (1988: 10) Si la CMED a priorisé la satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis de la planète, d'autres auteurs ont réutilisé cette approche pour la résolution du problème de la pauvreté, spécifiquement à l'échelle urbaine (Stren et al, 1992). Comme il est prévu que plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les villes au XXIe siècle, que les besoins industriels en énergie tripleront à travers le monde et sextupleront dans les pays en voie de développement d'ici l'an 2030 (World Bank, 1992), les humanistes mettent de l'avant des valeurs d'équité et de convivialité afin d'amoindrir l'écart qui sépare les pauvres des riches, et ce, en privilégiant d'abord une utilisation humaine et prudente de l'environnement[10,11]. C'est d'abord l'indifférence à l'injustice sociale et économique qu'il faut ébranler si l'on veut relever le défi du développement viable, suggère la CMED (CMED, 1988 : 58).

En insistant sur les grands problèmes mondiaux (changements climatiques, amincissement de la couche d'ozone, déforestation, accroissement de la pauvreté, surpopulation) et sur la nécessité d'ententes internationales et institutionnelles pour gérer les ressources communes, on a forcément négligé de porter un regard attentif sur la planification et l'action à l'échelle locale ou micro-régionale. Ces dernières ont été quelque peu reléguées au second rang. Par contre, la Commission a consacré un chapitre au défi urbain et noté l'importance de stratégies adéquates d'utilisation du sol et d'instauration des politiques municipales participatives et transparentes[12]. L'*Agenda 21*, signé à Rio, de même que le 3e Sommet des villes du monde (Montréal, 1991) vont aussi dans ce sens.

L'approche humaniste insiste donc sur le registre de l'interdépendance planétaire, du partage des ressources et du redresse-

ment des rapports Nord-Sud par le biais d'une croissance économique contrôlée. Comme on le sait, en effet, la recherche d'une croissance à tout prix a entraîné la dégradation constante des écosystèmes du Sud autant que de ceux du Nord et une exclusion sociale. Dès lors est-il possible, en se situant bien au-delà d'une vague culpabilisation nordiste et en s'appuyant sur des comportements individuels et collectifs réfléchis, de faire en sorte que la qualité de vie des populations du Tiers-Monde soit rendue plus acceptable sans hypothéquer, de façon définitive, le capital nature? Renforcer la connaissance, les capacités spécifiques et le pouvoir des communautés locales peut constituer une piste de réflexion gagnante.

L'approche planificatrice

La troisième et dernière approche, à savoir celle de la planification, situe ses travaux dans la foulée de ceux portant sur la gestion intégrée des ressources et l'évaluation d'impacts. Elle s'inscrit dans les champs disciplinaires de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement régional.

L'orientation de cette approche est nettement opérationnelle: elle s'attarde davantage aux moyens d'implanter et d'améliorer le processus décisionnel dans le cadre d'une planification environnementale intégrée aux objectifs du développement viable à l'échelle urbaine ou régionale. Elle tient compte du contexte d'incertitude et de conflit engendré par la nature des problèmes et les incidences des projets de développement à l'échelle d'une ville, d'un réseau de villes ou de d'un écosystème. Les chercheurs qui inscrivent leurs travaux dans ce paradigme postulent que, grâce à une meilleure information – produite par une évaluation systématique des problèmes et des solutions –, les technocrates et les élus seront en mesure de prendre des décisions plus rationnelles et mieux éclairées.

Une des méthodes privilégiées par l'approche planificatrice du développement viable concerne l'évaluation environnementale. Au Québec, l'évaluation environnementale fait l'objet d'une réglementation depuis la fin des années 70. En 1993, les législations de Québec et

d'Ottawa ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision pour répondre aux nouvelles exigences environnementales. Au niveau local, sauf dans le cas de quelques grandes villes, une telle procédure ne fait ni l'objet d'une réglementation, ni d'une pratique urbanistique, ni d'une étape préalable au financement public des projets. Pourtant, une évaluation environnementale intégrée à la planification locale ou régionale (Gariepy et al., 1990) permettrait aux décideurs d'éviter des coûts sociaux incalculables et des coûts environnementaux irrécupérables. Selon les tenants de cette approche, la connaissance systématique des impacts des activités humaines sur l'environnement à l'intérieur d'une procédure identifiée s'avère la clef de voûte de la viabilité des ressources tant écologiques qu'humaines. Du point de vue chronologique, l'approche planificatrice regroupe les travaux les plus récents dans le champ du développement urbain viable. Nous pensons ici aux travaux de Gariepy et al., 1990; Jacobs et Munro, 1987; Gardner, 1989; Manning, 1990; Mitchell, 1991 et ceux du Centre for Resource and Environmental Studies (Australie).

Quoique cette approche, encore émergente, apparaisse fort promotteuse pour ce qui concerne une gestion environnementale intégrée, il existe certains risques quant à un usage non critique. Premier risque : les problèmes socio-environnementaux sont des dysfonctionnements qui peuvent être facilement corrigés par le biais entre autres d'une évaluation, voire d'une réglementation adéquate. Dans ce contexte, les problèmes ne sont pas resitués par rapport à l'ensemble complexe de l'organisation sociospatiale. Par exemple, le problème de la pollution par les pluies acides ne peut pas être résolu qu'à partir d'une meilleure planification territoriale locale ou d'une seule réglementation, même nationale. D'abord, ce problème fait partie d'un mode de production industriel qui externalise les coûts sociaux et environnementaux et d'un processus décisionnel déterritorialisé. Ensuite, même s'il y a une réglementation, cette dernière vise la légalisation d'un seuil dit acceptable de pollution ou encore une croissance zéro, dans un espace d'envergure nationale. Deuxième risque : l'introduction d'une nouvelle procédure formelle conduit à un renforcement de la technocratie aux dépens d'une responsabilisation du devenir collectif, d'une ouverture et d'une

transparence du processus décisionnel, notamment pour les personnes, les groupes ou les communautés affectés ou concernés par les retombées du changement proposé[13]. Elle peut aussi conduire à la «technicisation» de la prise de décision par l'utilisation de systèmes experts.

La précédente analyse de la recension des écrits sur le développement durable ou viable renforce l'idée émise au début de cet exposé, à savoir que ce paradigme ne fait pas l'objet d'un consensus théorique de la part de la communauté scientifique. Toutefois, les trois courants de recherche sur le développement viable, soit l'écologiste, l'humaniste et le planificateur ne s'opposent pas : ils pourraient au contraire se compléter dans des stratégies d'action. Ils contribuent à éclairer les liens entre environnement et développement ainsi qu'à appréhender les limites et les possibles du développement durable. Or, selon nous, une de ces limites concerne, d'une part, la difficulté à penser le développement et l'aménagement dans un continuum, selon des échelles temporelles allant du diachronique au synchronique et à l'anticipation et, d'autre part, selon de multiples échelles spatiales allant du local au planétaire, du social à l'économique. Jusqu'à présent, l'aménagement s'est davantage préoccupé de découper le territoire en multiples fonctions et échelles selon des impératifs politico-économiques plutôt que de préserver les fragiles liens sociaux et culturels qui unissent les communautés à leurs territoires d'appartenance.

En effet, l'accomplissement d'un développement dit viable suppose non seulement des liens étroits entre territoire, développement et communautés, mais la reconnaissance des dimensions qualitative et multidimensionnelle de la dynamique sociospatiale. Or, cette dynamique passe par un double regard, qui lie le macro et le micro, le mondial et le local, le local étant vu comme une unité sociospatiale distincte à partir de laquelle les acteurs, les communautés fabriquent des réseaux, des territoires et expérimentent de nouvelles pratiques, qui seront créatrices si l'on tient compte des contraintes imposées par le système politico-économique (Bassand, 1990; Klein et Gagnon, 1989; Gagnon 1994). Si nous accordons au local, voire aux communautés, un statut heuristique, n'existe-t-il pas là des stratégies porteuses de développement viable?

Stratégies de développement local viable: réflexions sur l'action des communautés

Une approche compréhensive du développement local viable prend en compte l'action différenciée des communautés (groupes, individus, institutions territoriales) en regard des ressources écologiques et du contexte social, culturel et économique. Elle part du postulat que le développement n'est pas seulement une résultante, mais une partie intégrante du processus qui lie les communautés et leurs territoires (biophysiques aussi bien que culturels). On a déjà démontré que le seul PNB en tant qu'indice de croissance économique n'indique pas qu'il y ait véritablement développement: tout au plus indique-t-il une certaine activité économique ou une injection de capitaux (Sachs, 1986). Or, un investissement financier ne se traduit pas forcément par le mieux-être individuel ou collectif à l'échelle locale, par la diminution des problèmes sociaux, par la préservation accrue des écosystèmes sains ou menacés ou encore par la diminution de l'écart entre les villes, les campagnes ou les régions. *A contrario,* le modèle dominant de développement accentue les inégalités sociospatiales.

Nous n'insistons pas ici sur le rôle de l'État, des institutions parapubliques ou des agents économiques dans l'accomplissement d'un autre modèle de développement, non pas que nous déniions leurs responsabilités, mais plutôt parce que nous cherchons davantage à identifier des stratégies porteuses de développement local viable «appropriables» par les communautés. Ces trois stratégies se formulent comme suit :

1. l'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial;

2. la valorisation de l'identité ou du sentiment d'appartenance de la communauté;

3. l'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux dans la prise de décision à l'échelle locale et régionale.

L'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial

Première stratégie : les communautés assument un leadership proactif, c'est-à-dire qu'en interaction avec un ou des acteurs (agents économiques, collectivités territoriales, État, institutions parapubliques), elles initient des projets de développement local ou les orientent avec, comme objectif ultime, de répondre à des besoins fondamentaux pour ce qui concerne l'ensemble de leurs membres présents et futurs. Ce leadership proactif se traduit par la création de tribunes d'échange et d'information stimulant un partenariat territorial qui pourra parfois signifier une «coopération conflictuelle» entre des acteurs exogènes ou endogènes. Les diverses expériences de développement local relatées dans les littératures australienne, britannique, américaine et française[14] nous révèlent que si les stratégies du secteur industriel et les politiques gouvernementales influent sur la dynamique territoriale locale, les réponses, les choix et les actions des communautés ainsi que leurs impacts ne sont pas les mêmes pour toutes. Certaines communautés réussissent mieux que d'autres à dégager une marge de manœuvre afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins de mieux-être et de survie, tout en n'hypothéquant pas le capital naturel non renouvelable. Dans ce contexte, le processus de développement des communautés locales n'est assuré ni par le haut ni par les centres de décision : il se situe quelque part entre les deux, comme inclus dans une sorte de contrat partagé entre les décideurs et la base sociospatiale concernée. Ainsi, la ressource humaine, c'est-à-dire l'individu, les groupes sociaux et les petites organisations, redevient le centre du processus de développement dans une perspective de développement local viable.

Quelle que soit l'importance des forces engagées, la communauté ne peut malgré tout miser que sur elle-même. En initiant, avec les secteurs privé et public, un partenariat dans le sens de ses objectifs de développement local viable, la communauté interpelle la responsabilisation de l'ensemble de ses membres quant à son devenir, à la décentralisation du pouvoir de l'État, à la responsabilité sociale de l'entreprise envers les communautés territoriales. Certaines collectivités territoriales ont pris les grands moyens à ce chapitre. Pour rappeler l'entreprise à ses devoirs

sociaux, la municipalité de San Francisco, par le biais de politiques de jumelage (*linkage*), «a développé un rôle de conciliateur, forçant le secteur privé, par des voies réglementaires, à contribuer à la revitalisation des quartiers en difficulté et à développer des ententes contractuelles avec des organismes locaux». (Lemelin et Morin, 1991: 173) Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Québec), des municipalités, en collaboration avec des groupes sociaux, exigent des retombées économiques directes (création compensatoire d'un fonds de développement de l'emploi dont elles auraient la maîtrise) dans leur négociation territoriale avec Hydro-Québec concernant la construction éventuelle d'un barrage sur la rivière Ashuapmushuan. Ces types d'exigence et de négociation illustrent l'actualisation d'un leadership local qui permet de dégager une marge d'autonomie et de mettre à profit les actions des promoteurs ou des agents économiques dans un partenariat de développement où il n'y a pas que des gagnants et des perdants.

En établissant des liens privilégiés avec les associations bénévoles à caractère communautaire, les collectivités favorisent le partenariat territorial et consolident leur leadership dans le sens d'une plus grande autonomie et, conséquemment, d'un développement viable. Ces associations, en trouvant un appui concret dans les collectivités territoriales, renforcent la cohésion sociale, si précieuse pour la vitalité économique de la communauté. Par exemple, le travail qu'elles effectuent au niveau de l'insertion et de l'«employabilité» de groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les groupes ethniques, les chômeurs est de première importance pour la vitalité des communautés. Ce partenariat public-communautaire prolonge, en quelque sorte, la solidarité familiale ou locale que l'on retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs régions-milieux de vie québécois (Dionne, 1992). Au Québec, les corporations de développement économique et communautaire (CDEC), surtout présentes à Montréal, réussissent, en poursuivant leur objectif de développement local, à faire le lien entre les dimensions économique et sociale. Il existe en région des comités d'aide au développement des collectivités (CADC) financés par un programme gouvernemental fédéral. Par exemple, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a à son actif six CADC qui offrent de la formation et du soutien aux petites entreprises ainsi qu'aux

travailleurs indépendants selon une approche de planification stratégique. Toutefois, contrairement au mouvement pour la ruralité des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas Saint-Laurent, ces CADC n'ont pas encore étendu leur champ d'action à l'ensemble des activités de la communauté et se limitent à une perspective d'entrepreneuriat. Dans ces deux cas, cependant, les préoccupations par rapport à la protection de l'environnement demeurent plus ou moins en sourdine.

Si plusieurs chercheurs accordent aux associations bénévoles un poids certain dans le changement et la gestion du social (Dionne, 1992; Hamel, 1991; Klein et Gagnon, 1989), encore faut-il que ces dernières soient associées non pas *a posteriori* relativement aux grandes orientations ou décisions, mais à l'étape même de la planification locale et territoriale, qu'il s'agisse de petits ou grands projets, de routes ou de logements. Sinon leur rôle se réduit à un contre-pouvoir, à une régulation par rapport au désengagement de l'État-providence ou encore à une expérimentation sociale isolée. L'absence d'un contrat partenarial entre les municipalités et leurs associations bénévoles prive la communauté d'un savoir-faire, de stratégies gagnantes afin d'enrayer le processus d'«insoutenabilité» amorcé dans plusieurs villes et régions. Nous croyons que le partenariat entre acteurs locaux comme outil permettant de cerner et de définir les problèmes et leurs solutions en s'appuyant sur une base élargie et «responsabilisante» peut, au contraire, contribuer directement à l'actualisation d'un processus de développement local viable pour les populations concernées[15]. Pour établir des liens avec le Sud, pourquoi ne pas promouvoir la participation à des programmes de jumelage d'entraide et de solidarité avec certaines communautés des pays en voie de développement, tel que celui mis de l'avant, par exemple, entre la municipalité d'Alma et celle de Bogandé, au Burkina Faso?

La valorisation de l'identité ou de l'appartenance

Toujours dans une perspective de développement local viable, une deuxième stratégie concerne la valorisation de l'identité ou de l'appartenance des communautés à leur milieu. Plusieurs auteurs reconnaissent la place centrale de cette stratégie dans le développement urbain ou régional (Arocena, 1986; Bassand, 1990; Stren et al., 1991). Par

exemple, on note que l'initiative territoriale pour la création d'emplois est concomitante à la reconnaissance d'une identité, d'un vécu collectif, d'un système local de décision (Arocena, 1986 : 67). C'est en effet dans la mesure où les membres de la communauté croient au potentiel présent et futur de leur milieu qu'ils collaborent à son développement. La survie des territoires, notamment ceux en voie de dévitalisation, passe par une appartenance forte des communautés à leur milieu de vie, à leur volonté de faire échec à leur marginalisation (Conseil des affaires sociales, 1989). Mais comment les communautés peuvent-elles stimuler ou raviver ce sentiment d'appartenance lié à un espace vécu viable? S'il n'existe pas de recette unique, il est permis de croire, par exemple, que la présence d'organismes et de politiques locales visant à protéger ou mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel ou encore que l'organisation de fêtes célébrant des événements ou des aspects culturels spécifiques favorisent la reconnaissance collective d'une identité singulière.

Si la valorisation de l'identité agit dans un processus de maturation d'un modèle de développement local viable, elle comporte cependant un potentiel à la fois d'ouverture et de fermeture. La stimulation du sentiment identitaire dans des communautés en voie d'anomie progressive comporte en effet une ouverture. Ouverture sur son potentiel endogène, sur la reconnaissance de ses caractéristiques sociales et culturelles, de ses forces et de ses faiblesses. Ouverture aussi sur les autres, laquelle peut engendrer des réseaux d'échanges interdépendants à l'échelle régionale aussi bien qu'internationale. Mais fermeture également : un sentiment d'appartenance de nature défensive, c'est-à-dire de repli sur soi comme communauté ou de refus du changement ou de l'altérité entraîne des comportements teintés de protectionnisme, d'esprit de clocher, d'exclusion ayant pour base l'appartenance ou non à un territoire, à une culture, etc. À ce moment, la prise de décision dans l'aménagement ne repose plus sur des critères préalablement établis qui visent une situation optimale, mais poursuit un itinéraire fluctuant selon les pressions politiques ou sociales exercées. Les exemples ne manquent pas.

L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux

L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux (EIS) dans la planification territoriale préalable à la confection des plans directeurs et des schémas d'aménagement (dans le cas des municipalités régionales de comtés [MRC]) constitue la troisième stratégie d'une approche de développement local viable. La procédure d'évaluation environnementale est devenue, depuis l'adoption, en 1979, de la loi américaine sur la qualité de l'environnement (NEPA), une étape obligée de la prise de décision et de l'aménagement dans le cas des projets susceptibles d'altérer, de façon négative ou positive, l'environnement biophysique et humain. Aujourd'hui, cette procédure réglementaire existe non seulement dans la plupart des pays industrialisés, mais aussi dans certains pays en voie de développement. Elle a été graduellement appliquée à tout programme ou toute politique susceptibles d'avoir des répercussions socio-environnementales. Toutefois, au niveau urbain ou régional, peu de collectivités territoriales ont à ce jour intégré cette procédure. Des villes comme Montréal, Toronto, New York et certaines régions se sont par contre dotées de lignes directrices ou de commissions environnementales[16]. Au Québec, le processus d'évaluation des impacts socio-environnementaux demeure peu intégré dans la planification territoriale, dans la prise de décision ou dans la gestion du cadre de vie à l'échelle locale.

Pourtant, il est largement reconnu que les nombreux changements – technologiques, politiques, environnementaux, économiques – qui surviennent à diverses échelles spatiales se répercutent localement et modifient la dynamique sociospatiale des communautés (environnement, niveau et qualité de vie, cohésion interne, etc). Les effets de ces changements peuvent parfois avoir des conséquences dramatiques et innombrables, surtout lorsqu'ils vont jusqu'à provoquer la fermeture de villages. Or, ces répercussions sociales sur la viabilité des communautés sont sous-estimées et faiblement prises en considération dans le processus décisionnel ou dans celui de la concertation régionale. Par exemple, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la modernisation et la relocalisation intrarégionale de l'industrie de l'aluminium – changement lié à la

restructuration industrielle mondiale – a largement affecté la dynamique et l'organisation sociospatiale de plusieurs localités (Gagnon, 1991). Qu'il s'agisse de perte d'emplois, donc de revenus; d'impacts fiscaux à l'échelle municipale; de perte démographique; de changements environnementaux dus à l'évolution technologique, aux effets cumulatifs de la dispersion des alumineries ou à l'augmentation de la production; de modifications au niveau de l'urbanisation ou de l'aménagement et d'autres types de répercussions, aucune évaluation, aucune étude *a priori* ou *a posteriori* n'a été réalisée par et pour les communautés concernées. Ce qui fait qu'aujourd'hui certaines municipalités font face à des répercussions négatives majeures, qui auraient pu être sinon évitées du moins maîtrisées ou mitigées, grâce à un processus d'évaluation intégré à la planification territoriale et surtout grâce à une vision de développement local viable partagée régionalement.

Un processus intégré d'EIS permet de mieux décider de l'orientation du changement dans le sens d'un redéveloppement viable et d'en arriver à une décision mieux éclairée qui tienne compte d'un ensemble de facteurs et d'un consensus local. Plusieurs auteurs ainsi que le Conseil canadien de la recherche en évaluation environnementale ont reconnu cet outil comme une avenue présidant au développement viable (Jacobs et Salder, 1990). Selon nous, la réappropriation de l'évaluation des impacts à l'échelle de chaque collectivité territoriale est une condition essentielle en vue de l'opérationnalisation du développement local viable. Le dossier épineux et conflictuel de la gestion des déchets dans le cas de la MRC du Fjord tout autant que dans celui de Montréal illustre bien la pertinence d'un tel processus lié à la planification et à la gestion environnementale.

Il est intéressant de rapporter l'expérience de la Californie et de la Loi «Tanner Process». Cette législation a été prévue pour rationaliser et simplifier les étapes de prise de décision dans le cas de dossiers comportant une série de procédures et nécessitant l'action de ministères et d'intervenants comme dans le cas de la localisation d'un incinérateur de déchets dangereux. Cette loi prévoit que la ville concernée par le projet forme un comité d'évaluation locale chargé de voir à l'application

des procédures et de négocier avec le promoteur. Le comité est formé de sept membres : trois représentants du public, deux de l'entreprise et deux des groupes environnementaux. Il donne un avis au Conseil municipal, avis qui doit aussi être jugé acceptable par la communauté qui, par ailleurs, peut assister à toutes les rencontres dudit comité. Cet exemple illustre une tendance vers la décentralisation, vers la prise de décision par les populations concernées, du moins pour des questions politiquement difficiles.

Cependant, une processus souple d'EIS nécessite non seulement la création d'un temps intégré à la démarche menant au plan directeur et au schéma d'aménagement, mais aussi la création d'un lieu ouvert qui permette à la fois une identification préliminaire des enjeux (*scooping*) et une évaluation *ex post* du changement proposé ou réalisé. Cet espace que se donneraient les communautés favoriserait ainsi l'expression, l'analyse et la prise en considération des impacts socio-environnementaux, réels ou appréhendés, selon le point de vue des experts comme de celui des acteurs. Ce qui suppose l'utilisation d'une méthodologie novatrice, s'inspirant du courant de la recherche-action. Notons que méthodologiquement, il persiste des lacunes importantes quant à l'approche évaluative[17]. Il ne s'agit pas de mesurer les impacts sociaux dans un modèle positiviste de cause à effet ou encore de les considérer comme des externalités du mode de production, mais plutôt d'intégrer ces impacts selon une dynamique d'interdépendance et d'effets cumulatifs.

L'évaluation des conséquences sociales du changement proposé, réappropriée à l'échelle locale, serait porteuse d'innovations, d'apprentissages et de connaissances (Burdge 1987; Burdge et Robertson, 1990). À certaines conditions, le changement renforce la prise en charge du développement local, l'*empowerment* (Gagnon, Hirsch et Howitt, 1993). Dans les cas où des audiences publiques sont réclamées, l'EIS permet d'alimenter la position et l'argumentation des acteurs sociaux. Dans un contexte de changement social et de complexité, acquérir des connaissances et produire de l'information sur l'activité humaine territoriale en rapport avec des espaces multiples de développement et les réintroduire dans le processus décisionnel s'avère un défi majeur pour les

communautés locales. Cependant, l'EIS ne constitue pas pour autant une garantie infaillible de développement local viable: c'est un jalon vers l'actualisation des capacités des individus et des collectivités de répondre à leurs besoins et aux modalités de tout changement.

Conclusion

L'exploration des approches et des stratégies d'un nouveau paradigme de développement ne signifie pas nécessairement qu'elles constituent une relation univoque entre environnement et développement de même qu'une seule manière d'approcher les problèmes de dégradation de l'environnement, de paupérisation croissante au Nord comme au Sud, d'exclusion sociale. Il n'existe aucune discipline, aucune théorie, aucune méthode qui puisse prétendre faire converger unilatéralement environnement, aménagement–développement et équité sociale. C'est avant tout un choix de société. Il ne s'agit pas non plus de faire du développement viable une pensée totalitaire, une pensée manichéenne séparant le bien du mal ou encore une technostructure imposant ses rouages, ses règles de conduite. L'ampleur de la crise socio-environnementale qui sévit nécessite une relecture de nos pratiques, de nos paradigmes scientifiques et de nos institutions dans une perspective critique et interdisciplinaire inégalée.

C'est pourquoi comme scientifique, le développement viable nous pose un défi éthique qui exige partage, modestie et créativité: partage entre les détenteurs de savoirs, entre ces derniers et les communautés; modestie quant à l'objectif ultime de résolution de problèmes ainsi que créativité dans nos méthodologies. Réfléchir et agir sur la problématique du développement viable engage un regard à la fois holistique et singulier. Holistique, voire systémique, afin d'interrelier, et non pas simplement de juxtaposer, les dimensions écologique, sociale, économique à toutes les échelles spatiales. Singulier, voire qualitatif, afin de comprendre la spécificité de chaque contexte, de chaque objet d'étude, la diversité culturelle et la capacité d'adaptation de chaque milieu.

Du côté des communautés locales, quatre défis centraux restent à surmonter, selon nous, en vue de la réalisation d'un développement local viable :

Premier défi : le développement local viable suppose la mise en œuvre, par les communautés, de stratégies d'actions bien définies dans le temps et dans l'espace. Il ne peut se limiter à un discours banalisé, à un laminage par la concertation où les diverses tendances sont occultées.

Deuxième défi : le développement local viable interpelle une décentralisation des pouvoirs, mais dans une vision d'interdépendance avec tous les décideurs, et ce, à toutes les échelles spatiales.

Troisième défi : le nouveau paradigme suscite des lieux d'échange en vue d'une «redéfinition» des valeurs et des choix sociaux individuels et collectifs à laquelle est associé l'ensemble des membres des communautés et des institutions.

Quatrième défi : le développement local viable mobilise toutes les capacités des individus et des groupes ainsi que le partage d'une vision non dominatrice, qu'il s'agisse des rapports humains et sociaux ou des rapports avec la nature.

L'émergence d'un développement local viable invite donc à un questionnement de nature éthique et politique. Dans quelle mesure sommes nous prêts à partager équitablement, avec les plus démunis, les ressources existantes? Que voulons-nous laisser à nos enfants comme héritage en remplacement des ressources spoliées ou consommées? Jusqu'où devons-nous conserver l'intégrité des écosystèmes compte tenu des besoins sociaux des communautés qui y vivent ou en vivent? Il n'y a pas de recette miracle, de réponse univoque : chaque communauté territoriale connaît mieux que quiconque ses propres réalités, possède son propre savoir-faire et a les moyens d'évaluer ses capacités de support écologique dans le respect de sa dynamique sociospatiale et de ses valeurs.

Notes

1. Le mot écodéveloppement fut lancé par Maurice Strong en 1972 lors de la Conférence de Stocklom sur l'environnement, dans Sachs (1980).

2. *Notre avenir à tous* demeure encore aujourd'hui la référence obligée en matière de développement durable.

3. Comme le disait la CMED, «le développement soutenable est une affaire de volonté politique». (1988 : 11)

4. Dans un article (Gagnon, 1992), nous avons démontré les écarts entre la pratique industrielle et les politiques québécoises.

5. Il y a certes des initiatives, tel le Laboratoire de développement durable au Saguenay—Lac-Saint-Jean ou ailleurs (voir Poulin au sujet du Mexique), mais elles demeurent éparses.

6. Il est vrai qu'un peu plus de 50 % de la population mondiale vivra d'ici une dizaine d'années dans les villes. Bien que l'autre moitié de la planète ne vive pas dans un contexte urbanisé ou «métropolisé», elle ne représente pas pour autant un magma, une entité négligeable aux caractéristiques indistinctes.

7. Évidemment, il n'y a pas que les scientifiques qui ont produit de l'information et des formulations sur ce paradigme, mais nous référerons davantage à ce corpus dans le présent texte.

8. Cependant, il faut noter que ces approches ne réfèrent pas à des catégories exclusives et indépendantes.

9. Dans son livre intitulé *Sustainable Development,* Redclift défend la thèse que l'environnement est socialement construit et que la «soutenabilité» du développement comme objectif souhaitable nous fait oublier les contradictions même du développement.

10. C'est ce que la «*deep ecology*» qualifie d'approche anthropocentrique de la planète, approche à laquelle elle s'oppose.

11. L'idée de la consevation de l'environnement avait été notamment affirmée par la Stratégie mondiale de la conservation (1980).

12. Heureusement, le Sommet de Rio (Brésil, 1992) et l'*Agenda 21* marquent un pas en avant dans l'actualisation du développement local viable : les villes ont joué un rôle primordial à cette conférence, entre autres, en présentant une déclaration commune signée d'ailleurs au 3e Sommet des grandes villes du monde, à Montréal. Déclaration dans laquelle les maires s'engagent à neuf principes, dont **renforcer** la solidarité et le partenariat entre les villes des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement; **favoriser** la participation des citoyens afin de définir un cadre conceptuel et une stratégie de développement urbain viable et enfin mobiliser les ressources financières, intellectuelles et techniques à l'échelle mondiale pour **élaborer**, entre autres, de nouvelles méthodes de gestion. En guise de préparation à cette rencontre historique, Peter Jacobs a identifié cinq stratégies qui s'imposent désormais aux administrations locales pour relever le défi du développement viable. Dans les suites du Sommet de Rio, ces dernières se sont récemment engagées à la réalisation d'un agenda spécifique de développement viable applicable aux villes ou aux localités.

13. Multiplier des opérations de consultation publique ne ferait que banaliser et essouffler la précieuse participation des citoyens et des citoyennes ou des groupes concernés.

14. Nous avons détaillé ces exemples lors d'une communication intitulée *Le rôle des communautés dans le développement local,* présentée au Forum environnement et emploi (Chicoutimi, 19 mars 1993).

15. Dans une des recherches à laquelle je participe, nous avons noté que le partenariat au sein de structures mixtes ou de territoires d'appartenance permet une valorisation des ressources humaines et la création de conditions de développement local (Gagnon et Klein, 1991). Comme l'ont aussi démontré des recherches à l'INRS (Lemelin et Morin), au GRIDEQ et au GRIR, l'approche du développement local vise une revitalisation des petites communautés et une réduction de l'écart de la marginalisation et de la pauvreté.

16. La création d'un gouvernement régional à Kativik, par suite de la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois,* a donné naissance à une Commission environnementale permanente. La Société Makivik représente les 5 500 Inuit bénéficiaires de cette Convention. Voir Mulvihill et Keith.

17. Le rapport Lacoste (Québec, 1988) a fait état d'un manque de méthodes et d'indicateurs pour bien évaluer les impacts sociaux.

Bibliographie

AROCENA, J. 1986. *Le développement par l'initiative locale.* Paris : Harmattan.

BASSAND, M. 1990. *Culture et régions d'Europe.* Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

BEANLANDS, G.E. et P.N. DUINKER, 1983. *Un cadre écologique pour l'évaluation environnementale au Canada.* Ottawa: Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

BURDGE, R.J. 1987. «The Social Impact Assessment Model and the Planning Process». *Environmental Impact Assessment Review,* 7: 141-150

BURDGE, R.J. et R.A. ROBERTSON, 1990. «Social Impact Assessment and the Public Involvement Process». *Environmental Impact Assessment Review,* 10: 81-90.

COCK, P. (edit.), 1991. *Social Structures for Sustainability.* Canberra: Centre for Resource and Environmental Studies.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED), 1988. *Notre avenir à tous.* Québec: Éditions du Fleuve.

CONFÉRENCE MONDIALE DES ONG, 1992. *Programme Ya Wananchi. Plan d'action des citoyens pour les années 90.* Kenya : Centre de liaison pour l'environnement international.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT (CCCE) ET J.R. POTVIN, 1991. *Colloque sur les indicateurs d'un développement écologiquement durable. Synthèse.* Ottawa: ministre des Approvisionnements et Services.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, 1989. *Deux Québec dans un: rapport sur le développement démographique et social.* Boucherville: Gaëtan Morin, éditeur.

DANSEREAU, P. 1987. «Les dimensions écologiques de l'espace urbain». *Cahiers de géographie du Québec,* vol.31, n° 84, pp. 33-395.

DIONNE, H. 1992. «De la région-ressources à la région-milieu de vie: la recherche de nouveaux partenaires» dans Gagnon, C. et J.-L. Klein (édit.). *Les partenaires du développement face au défi du local.* Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, pp. 371-401.

FRIEDMANN, J. 1985. «Auto-développement ou auto-dépendance?», dans M. Boisvert et P. Hamel (dir.), *Le redéploiement industriel et la planification régionale.* Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

GAGNON, C. 1991. *Dynamique sociospatiale, enjeux territoriaux et redéploiement de l'industrie de l'aluminium au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'aube du XXIe siècle.* Thèse de doctorat. Montréal: Faculté d'aménagement, Université de Montréal.

GAGNON, C. 1992. «Développement viable, politique québécoise et industrie de l'aluminium». *Revue canadienne des sciences régionales,* vol XV, n° 2.

GAGNON, C. 1994. *La recomposition des territoires. Développement local viable: récits et pratiques d'acteurs sociaux en région québécoise.* Paris : Harmattan. (Coll. Logique sociale.)

GAGNON, C., HIRSCH, P., HOWITT, R. et C. GAGNON, 1993. «Can SIA Empower Communities?», *Environmental Impact Assessment Review,* vol. 13, pp. 229-253.

GAGNON, C. et J.L. KLEIN, 1991. «Le partenariat dans le développement local: tendances et perspectives de changement social». *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, pp. 239-255.

GARDNER, J. 1989. «Decision Making for Sustainable Development: Selected Approaches to Environmental Assesment and Management», *Environmental Impact Assessment Review,* vol. 9, pp. 337-366.

GARIÉPY, M. et al. 1986. *Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examens des impacts environnementaux.* Montréal: Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

GARIÉPY, M. et al. 1990. *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain: essai d'application au cas montréalais.* Montréal: Institut d'urbanisme, notes de recherche

GOUVERNEMENT DU CANADA. Ottawa, 1990. *Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Rapport aux Canadiens,* juin 1989-1990.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Comité d'examen de la procédure d'évaluation environnementale, 1988. *L'évaluation environnementale: une pratique à généraliser, une procédure d'examen à parfaire.* Rapport Lacoste. Québec: MENVIQ.

HAMEL, P. 1991. *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

JACOBS, J. 1991. *Déclin et survie des grandes villes américaines.* Liège: Pierre Mardaga.

JACOBS, P. 1991. *Le développement urbain viable.* Montréal : 3e Sommet des grandes villes du monde.

JACOBS, P. et B. SALDER, 1990. *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun.* Ottawa : Conseil canadien de la recherche en évaluation environnementale.

JACOBS, P. et D.A. MUNRO, 1987. *Conservation with Equity. Strategies for Sustainable Development.* Proceedings of the Conference on Conservation and Development: Implementing the World Conservation Strategy. Cambridge: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.

KLEIN, J.-L. et C. GAGNON, 1989. *Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local.* Hull: Asticou.

KNIGHT, N., BOOTHAOY, P. et GAGNON, C., What we Know about the Socio-Economic Impacts of Canadian Megaprojects : an annotated Bibliography of Post-Project Studies. Vancouver, University of British Columbia, rapport de recherche 65 p.

LEMELIN, A. et R. MORIN, 1991. «L'approche locale et communautaire au développement économique des zones défavorisées: le cas de Montréal» dans *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, pp. 285-306

MANNING, E.W. 1990. «Presidential Address: Sustainable Development, the Challenge». *Le Géographe canadien,* vol. 34, n° 4, pp. 290-302

MITCHELL, B. 1991. *Resource Management and Development. Adressing Conflict and Uncertainty.* Toronto, Oxford, New York: Oxford University Press.

MULVIHILL, P.R. et R.F. KEITH, 1989. «Institutional Requirements for Adapatative EIA: The Kativik Environmental Quality Commission», dans *Environmental Impact Assessment Review,* 9:339-412.

PARAIRE, P. 1992. *L'utopie verte. Écologie des riches, écologie des pauvres.* Paris : Hachette.

PASSET, R. 1989. «Inventer un avenir pour la planète (II). Que l'économie serve la biosphère». *Le monde diplomatique,* août, pp. 4-5.

POULIN, A. 1993. «Développement durable au Mexique : des mots à la pratique», *Interface,* mars-avril, n° 55.

PRADES, J.A. et al. (sous la direction de), 1992. *Gestion de l'environnement, éthique et société.* Montréal : Fides.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 1990. *Rapport mondial sur le développement humain 1990.* Paris: Economica.

Rapport DAG HAMMARSKJÖLD, 1975. *Que faire?* Motala (Suède): Borgströms Tryckeri AB.

REDCLIFT, M. 1987. *Sustainable Development. Exploring Contradictions.* New York: Methuen.

REPETTO, R. (edit.), 1985. *The Global Possible. Resources, Development and the New Century. A World Resources Institute Book.* New Haven et Londres : Yale University Press.

SACHS, I. 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement.* Paris : Éditions ouvrières.

SACHS, I. 1986. «Développement ou maldéveloppement? Plaidoyer pour une économie qualitative», dans GREFFE, X. (édit.), *Science économique et développement endogène.* Paris: UNESCO, pp. 53-65.

SCHNAIBERG, A. 1980. *The Environment. From Surplus to Scarcity.* New York, Oxford: Oxford University Press.

STREN, R., RODNEY, W. et J. WHITNEY (edit.), 1991. *Sustainable Cities. Urbanization and the Environment in International Perspective.* Boulder : Westview Press.

STÖHR, W.B. et F. TAYLOR, 1981. *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries.* Chichester, New York, Brisbane, Toronto: John Wiley and Sons.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICNR), 1980. *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable.* Programme des Nations unies pour l'environnement, Gland, Suisse, UICNR.

WHYTE, A. 1985. «Les approches écologiques des systèmes urbains: rétrospective et prospective», dans UNESCO, Nature et ressources, vol. XXI, n° 1, pp. 13-20.

WAAUB, J.P. 1991. «Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement», dans Prades, J.A, et al. (édit.), *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques.* Montréal : La corporation des éditions Fides.

WORLD BANK, 1992. *World Development Report 1992. Development and the Environment.* New York : Oxford University Press.

INFO
GRAPHIQUE
enr.
Notre souci...améliorer votre image
2264 Boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi,
Qc, G7H 5B2 Téléphone (418) 693-5306